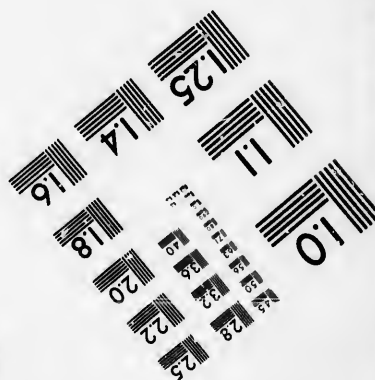
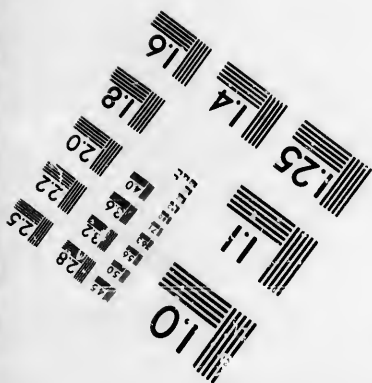
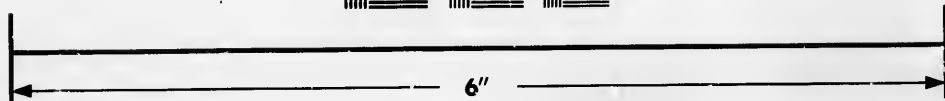
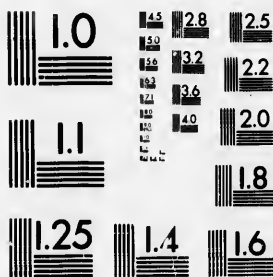


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128 25
16 132 22
18 20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
17

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filinage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

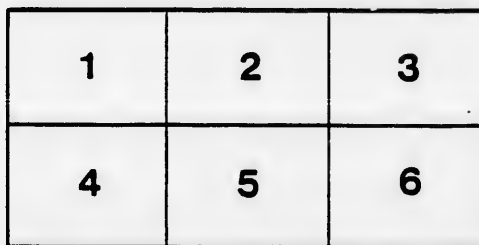
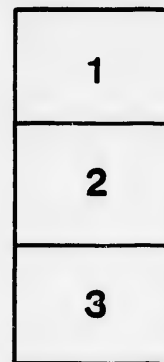
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par la première page et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
nage

rata
o

elure,
à

DU

243

LE RÈGNE
DU CHRISTIANISME.

—
TOME I.



24

Br

Pete

243



LE RÈGNE DU CHRISTIANISME

DANS LE MONDE,

PAR

M. L'ABBÉ A. LAVIRON,

CHANOINE HONORAIRE BORDEAUX, AUMONIER DU COLLÈGE CHAPTAL, PARIS.

Proponit Deus... omnia instaurare in Christo que in caelis et quae in terra sunt.

Ephes. cap. v, 10.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

On a été approuvé par S. E. le Cardinal Archevêque de Bordeaux.



TOME PREMIER.

De l'Influence de la religion chrétienne sur

Petit Séminaire de Québec 1857

N. 2267.

PARIS,

EUGÈNE BELIN,

LIBRAIRIE CLASSIQUE,
Rue de Vaugirard, n° 52.

AMBROISE BRAY,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Saints-Pères, n° 66.

1857.

—
SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE M^{me} V^e BELIN.
—

[Faint, illegible handwritten text]

S. I.

du
les
ch

th
p
m
c
d
c
d
s
t
l

APPROBATION

DE

S. E. M^{gr} le Card. Archevêque de Bordeaux.

Paris, le 26 avril 1856.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je viens de parcourir vos deux livres : *De l'influence du Christianisme sur la société, et Du progrès intellectuel et moral accompli sous l'influence des idées chrétiennes.*

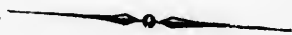
Ces deux thèses sont aussi glorieuses pour le catholicisme qu'en harmonie avec les besoins de l'époque ; vous le dites avec raison : *on y trouve des merveilles capables d'affermir les convictions chancelantes, d'éclairer les intelligences de bonne foi et de toucher les cœurs.* Pour fournir une semblable carrière, vous avez apporté une immense collection de documents historiques ; votre ouvrage a nécessité de grandes recherches, et je crois que sa lecture sera fort utile à la jeunesse, pour qui vous l'avez particulièrement écrit.

J'applaudis d'avance au succès qui attend votre travail, et je serais heureux d'y contribuer par cette approbation.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments très-distingués et très-dévoués.

† FERDINAND, Cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

M. l'abbé Laviron a reçu de plusieurs autres membres éminents de l'épiscopat les témoignages les plus flatteurs : Monseigneur l'archevêque de Paris a eu la bonté de le féliciter de ses efforts pour faire connaître les services rendus par la religion chrétienne à la société ; S. E. Mgr le cardinal archevêque de Besançon, N. N. S. S. les évêques d'Orléans, de Carcassonne, de St-Dié et de Nantes lui ont également adressé des lettres pleines de bienveillance dans lesquelles ils l'engagent à continuer ses utiles travaux.



(
que
prin
mie
sur
aya
inte
flue
lum
un m
déce
au c
vêqu
Ecol
proc
dans
tiani
la ce
sur l
et m
et p
sonn

AVERTISSEMENT.

Ce livre contient un exposé, aussi complet que possible, de la situation de l'Eglise aux principales époques de l'histoire. Avec ce premier essai sur l'*Influence du Christianisme sur la société*, nous publions un autre ouvrage ayant pour but de constater le *progrès moral, intellectuel et social, accompli sous l'influence des idées chrétiennes*. Ces deux volumes réunis pourront servir d'introduction à un mémoire considérable qui a mérité, le 2 décembre dernier, la première médaille d'or au concours établi par Monseigneur l'archevêque de Paris, à l'occasion de la fête des Ecoles. Dans ce nouveau travail, qui paraîtra prochainement, nous exposerons quelle a été, dans les différents siècles, l'influence du Christianisme sur le *Droit public européen* et sur la constitution de l'*Autorité* dans la société; sur le *Droit de guerre* dans les temps anciens et modernes; sur les *Institutions sociales*, et principalement sur la condition des personnes et la législation de la propriété; enfin,

sur les *Institutions judiciaires*. La publication de cet ouvrage sera retardée de quelques mois seulement ; pour le rendre plus digne des lecteurs, il a fallu le remanier complètement, soit afin d'en faire disparaître les inexactitudes échappées à une rédaction précipitée ; soit afin de corriger certains défauts de forme qui eussent ôté à la lecture une grande partie de son intérêt, et compromis le succès de l'ouvrage lui-même.

Dans ce travail de révision, nous abrègerons les développements qui se rapportent à des questions de théologie, de jurisprudence ou de philosophie, pour donner plus d'importance aux faits historiques qui présentent toujours un plus grand intérêt pour le lecteur. Par là, nous arriverons aussi facilement à démontrer l'influence du Christianisme sur la société ; par là, nous atteindrons aussi directement notre but, qui est de faire passer dans l'esprit des lecteurs les convictions qui nous ont inspiré nous-même dans l'accomplissement d'une tâche dont on comprend en même temps l'importance et les difficultés.

Ainsi, dès aujourd'hui, nous pouvons annoncer l'apparition prochaine d'un ouvrage sérieux, qui répond parfaitement aux besoins

et aux tendances de l'époque actuelle. En prenant l'engagement de le publier d'ici à quelques mois, nous croyons répondre aux vœux d'un grand nombre de familles chrétiennes, qui accueilleront avec faveur un ouvrage utile en même temps à la religion et à la société.

Paris, le 15 mars 1856.

1

R
C
I
t
C
L
L
C
E
Y
t
B
C
C
C
R
C
L
C

PRÉFACE.

A défaut de titres personnels qui puissent servir de recommandation à cet ouvrage auprès des hommes éclairés, nous revendiquons en faveur de notre œuvre l'excellence même du sujet que nous traitons, et l'intérêt que présente toujours une question qui a défrayé déjà les plumes éloquentes des publicistes et des philosophes les plus distingués, sans qu'on puisse jamais la regarder comme épuisée; car le Christianisme a ceci de particulier que, semblable à une mine féconde, plus on creuse les faits qui le concernent et plus on y trouve de merveilles capables d'affermir les convictions chancelantes, d'éclairer les intelligences de bonne foi, et de toucher les cœurs bien disposés. C'est donc une tâche facile de faire connaître quelques-uns des services importants que la religion chrétienne a rendus à la société et la place considérable qu'elle occupe dans le monde.

Un motif particulier, du reste, nous a déterminé à prendre la plume pour écrire ces pages à la louange de l'œuvre qui a civilisé la société; nous demandons la permission d'en faire part avec toute la simplicité que peut autoriser l'inexpérience de l'écrivain qui

fait ses premiers pas dans la carrière littéraire.

Parmi les livres nombreux mis entre les mains de la jeunesse, ceux qui traitent de la religion n'occupent pas une assez grande place, et sont quelquefois écrits dans une forme qui laisse beaucoup à désirer. Souvent des parents chrétiens nous ont fait part de leur embarras lorsqu'ils voulaient continuer, par de bonnes lectures, l'éducation religieuse de leurs enfants, commencée dans un catéchisme, à l'époque de leur première communion. Après les livres élémentaires qui traitent de la doctrine chrétienne, et dont on se fatigue malheureusement trop vite, on ne trouve guère d'ouvrages instructifs et intéressants qu'on puisse recommander à l'attention des jeunes gens ; et tandis que, dans toutes les sciences profanes, il existe des livres destinés à faire parcourir successivement les divers degrés des connaissances humaines, dans la science religieuse, au contraire, on ne sait comment remplacer la lecture des ouvrages élémentaires les plus répandus. Les traités de Lhomond, par exemple, ne suffisent plus au jeune homme qui vient d'atteindre sa quinzième année ; ceux de Bergier et de Fleury sont peu connus, et n'offrent pas toujours un assez grand intérêt ; nous avons, il est vrai, les excellents ouvrages de M. Aug. Nicolas et de Balmès ; mais en proclamant leur mérite exceptionnel, nous croyons qu'ils sont trop philosophiques pour la plupart

des lecteurs, qui goûtent généralement peu les livres dont la lecture exige une attention soutenue et une certaine contention d'esprit.

Cette observation s'applique surtout aux admirables traités de Fénelon et de Bossuet, dont l'étude semble exclusivement réservée aux hommes qui, soit par profession, soit par goût, tiennent à avoir des connaissances étendues sur les différentes questions agitées par la science philosophique. Sans vouloir approfondir davantage la cause qui détourne les jeunes gens des lectures sérieuses, contentons-nous de signaler ce fait déplorable, et recherchons quel remède on pourrait apporter à un mal si funeste, et si préjudiciable en même temps aux intérêts de la religion et au salut des âmes.

L'indifférence d'un grand nombre d'hommes pour l'étude de la religion d'une part, et de l'autre l'insuffisance des ouvrages traitant les questions religieuses, nous avaient frappé depuis longtemps; il nous semblait qu'il y avait une lacune à combler dans l'enseignement chrétien; cette idée nous a souvent préoccupé; nous avons cru que pour répondre aux besoins et aux tendances de l'époque actuelle, il fallait faire connaître la religion par ses œuvres plutôt que par des raisonnements; en effet, en étudiant le caractère particulier qui distingue notre génération, on voit aisément que pour commander ses convictions, il faut

des actes, et non des mots, et tandis que les conseils et les leçons rencontrent une résistance plus ou moins opiniâtre, les exemples, au contraire, exercent sur les volontés une autorité et une influence incontestables.

Cette pensée, longtemps méditée, nous a fait concevoir le plan d'un travail considérable, dont nous publions aujourd'hui un premier fragment. Plus tard, si l'expérience nous démontre l'utilité de ces études, nous poursuivrons cette tâche en suivant, à travers les siècles, l'action du Christianisme sur les différentes institutions, afin de signaler les réformes et les perfectionnements dus à son initiative féconde ; pour atteindre ce but, nous devons nous appuyer sur l'autorité de faits incontestables, et invoquer les monuments authentiques de la législation soit religieuse, soit civile, qui a gouverné le monde. C'est là une œuvre grande et difficile ; si nous avons osé l'entreprendre, c'est qu'elle nous a paru commandée par les tendances de notre siècle. Quand, dans toutes les branches de la science politique et sociale, industrielle et économique, on ne procède que par calcul, il nous a semblé que le meilleur moyen de convaincre une génération oublieuse ou indifférente, était de procéder de la même manière, et de présenter le tableau général des institutions fondées par le Christianisme, des lois qu'il a inspirées, et des réformes qui lui sont dues.

La publication de ce livre est un premier pas dans cette voie que nous venons de tracer; nous le proposons aux jeunes gens et aux hommes du monde qui aiment la vérité, et qui la reçoivent de quelque côté qu'elle se présente; nous nous estimerons heureux si, après cette lecture, certains esprits imbus des préjugés, trop généralement répandus contre le Christianisme, voient tomber quelques-uns des obstacles qui les empêchaient d'avoir la foi, et se sentent un peu plus chrétiens!

Il existe malheureusement chez toutes les classes de la société une ignorance profonde des œuvres produites par la religion chrétienne et de ses titres à la reconnaissance des hommes. On rencontre un grand nombre d'hommes distingués par l'étendue de leurs connaissances dans toutes les branches de la science profane, et qui, lorsqu'il s'agit de la religion, n'ont, sur la plupart des faits les plus importants, qu'une connaissance tellement superficielle et si incomplète, qu'ils s'égarent, avec une entière bonne foi, dans les jugements qu'ils veulent en porter; et, tandis que la première règle à suivre dans toute discussion est de ne parler qu'avec connaissance de cause, quand il s'agit d'une question religieuse on croit pouvoir s'affranchir de cette sujétion; de là, une multitude de jugements erronés; de là, ces opinions hasardées, qui ne reposent que sur des

faits dénués de fondement ; avec une connaissance un peu plus approfondie des événements passés, et en dégageant, par une saine critique, la vérité des exagérations inventées par la haine ou l'esprit de parti, on arriverait à reconnaître que la plupart des accusations portées contre la religion n'ont aucune autorité, qu'elles manquent de base. Voilà ce que nous aurons occasion de démontrer souvent, en discutant, lorsque l'occasion s'en présentera, certains faits qui ont servi de texte aux plus graves reproches adressés au Christianisme, et que les préjugés populaires ont accrédités, malgré leur peu de vraisemblance, malgré l'énergique protestation du bon sens et de l'histoire !

Quelquefois on reproche à l'Eglise certaines fautes qui sont l'œuvre des hommes et dont elle ne saurait encourir la responsabilité. Pour opposer à ces accusations une réponse générale et décisive, il suffit de rappeler qu'il faut distinguer dans l'Eglise un élément divin et un élément humain ; au premier appartiennent les œuvres sublimes qui commandent en même temps notre admiration et notre reconnaissance ; au second, revient la responsabilité des actes blâmables qui ont motivé les accusations dont on a voulu rendre l'Eglise solidaire ; c'est l'élément divin qui a régénéré le monde et sauvé la civilisation, soit lorsqu'elle était menacée d'être étouffée

par les vices du paganisme, soit lorsqu'elle allait être emportée par les désordres qui accompagnèrent les invasions; et si l'élément humain a retardé quelquefois la marche du progrès social, loin de s'étonner de son apparition et de son influence rétrograde, il y a lieu plutôt d'être surpris qu'il n'ait paru qu'à de rares intervalles, et qu'il n'ait pas exercé une influence plus fatale sur la société.

L'Eglise a donc, à l'exemple de son divin fondateur, passé sur la terre en faisant le bien, et rien ne saurait diminuer l'éloge et la reconnaissance qui lui sont dus pour les services éminents qu'elle a rendus à la cause de la civilisation. On voudrait s'autoriser contre elle de certains actes qui paraissent répréhensibles; mais, est-ce que dans les jours les plus sereins n'apparaissent pas quelques légers nuages? Eh! que sont, après tout, ces fautes reprochées à quelques hommes qui ont gouverné l'Eglise, quand on les compare aux bienfaits dont le Christianisme a doté la société, sinon des nuages imperceptibles, tant ils sont effacés par l'éclat des œuvres admirables dont la gloire et l'honneur lui reviennent exclusivement?

Nous allons présenter, dans ce premier volume, un court exposé des principaux faits historiques dans lesquels apparaît d'une manière plus sensible l'influence du Christianisme sur la société européenne; nous partagerons en deux périodes la série des faits

que nous passerons en revue, et dans chacune d'elles, nous mettrons en présence les deux sociétés civile et ecclésiastique, afin de montrer comment l'ordre religieux a influé sur l'ordre social, pour donner aux peuples modernes cet élan puissant qui les a fait marcher d'un pas sûr et rapide dans la voie de la civilisation.

Ainsi, nous nous proposons de donner une idée aussi exacte que possible des transformations successives qu'a subies la société européenne, afin de faire connaître la situation dans laquelle se sont développées les diverses institutions dont nous aurons à parler plus tard, dans d'autres volumes.

Puisse ce premier essai mériter les suffrages des lecteurs auxquels nous nous adressons ! Puisse-t-il dissiper certaines préventions, plus systématiques que raisonnées, qui s'opposent au triomphe de la vérité chrétienne dans les intelligences, au règne de la loi de l'Évangile dans les cœurs !

INTRODUCTION.

La vérité de la religion chrétienne et son autorité dans le monde reposent en même temps sur les faits de l'Évangile et sur ceux de l'histoire.

Autrefois, l'ascendant des miracles accomplis par J.-C., durant les jours de sa vie mortelle, a suffi pour assurer le succès de la prédication des apôtres, et soumettre tous les peuples aux enseignements annoncés par ces hérauts de la bonne nouvelle; le Christianisme ne fut pas prêché seulement à quelques peuplades étrangères à toute civilisation, et, par cela même, plus accessibles à la séduction d'une parole d'autant plus puissante qu'elle est plus merveilleuse; c'est au milieu des cités les plus florissantes, c'est à Jérusalem, à Antioche, à Athènes, à Corinthe, c'est à Rome, que les douze envoyés célestes vont promulguer une loi nouvelle, et poser les fondements d'un empire spirituel qui doit survivre à la ruine des anciennes institutions civiles, politiques et religieuses de la société païenne. A la suite de cette prédication, une révolution complète s'accomplit dans les mœurs et dans les relations sociales; trois siècles s'étaient à peine écoulés, que l'antique paganisme était forcé

de céder la place à son rival victorieux, et que l'univers pouvait s'étonner de se trouver entièrement chrétien !

Depuis cette époque, le temps a marché, et, à mesure que les siècles se sont succédé, l'œuvre du Christ s'est développée; elle a grandi, et ses racines ont pénétré jusque dans le cœur des sociétés, rajeunies par les invasions qui ont bouleversé le sol de l'ancien monde.

Et, chose étonnante! tandis que le temps fait pénétrer dans les institutions humaines un germe de mort qui les frappe d'impuissance et entraîne forcément leur ruine, le Christianisme seul s'est trouvé à l'abri de ses injures; ses institutions n'ont fait que se consolider et s'affermir en avançant à travers les âges, de telle sorte que notre génération, placée à dix-huit siècles de son berceau, peut découvrir, dans sa perpétuité même, une preuve palpable et sensible de sa divinité.

Le Christianisme a régné dans le monde surtout par ses bienfaits, et son influence sur la civilisation des peuples, à toutes les époques, prouve qu'il n'est pas seulement établi pour conduire les hommes au bonheur dans la vie future, mais qu'il a encore une mission temporelle à remplir, et qu'il est admirablement constitué pour assurer même le bonheur matériel de la société; ainsi, peut-on distinguer deux

règles du Christianisme dans le monde : l'un, purement spirituel, a pour objet tout ce qui se rapporte au gouvernement des âmes ; l'autre, réellement temporel, s'exerce par les institutions qu'il a fondées dans l'intérêt matériel des hommes qui se soumettent à son autorité.

C'est le Christianisme qui a constitué la société européenne ; aussi, en voyant ses œuvres, pouvons-nous dire que notre soumission à ses enseignements n'est plus seulement pour nous, comme pour nos pères, un devoir commandé par la conscience, mais un acte inspiré par la reconnaissance ; la doctrine de l'Évangile s'adresse, en même temps, à notre intelligence et à notre cœur ; elle nous propose un acte de foi et aussi un acte de raison.

Affermir donc les convictions chancelantes en appuyant l'autorité de la foi chrétienne sur les œuvres accomplies par la religion dans l'intérêt des peuples, tel est le but que nous nous proposons en écrivant ce livre.

Avant d'entrer en matière, nous croyons utile de présenter quelques considérations générales sur l'état de la société dans les temps anciens, et d'exposer ensuite, en peu de pages, les principaux caractères de la mission divine accomplie par Jésus-Christ aux jours de sa vie mortelle, et continuée, dans tous les siècles, par son Église.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'humanité, on rencontre toujours deux principes en contradiction et souvent en lutte : la force et le droit ! Dans l'enfance des sociétés, la force exerce une action prépondérante, produisant ces abus monstrueux qui nous révoltent, ces excès de toutes sortes, ces cruautés inouïes, monument éternel de honte pour l'humanité. Mais à mesure que la civilisation se dégage des entraves qui la retenaient captive, le sentiment du droit apparaît, luttant sans cesse contre le régime de la force, et tendant, par des efforts persévérants, à rétablir les relations entre les hommes sur les bases de la justice et de l'équité.

L'histoire tout entière vient confirmer cette assertion.

Dans les temps primitifs le principe dominant parmi les hommes c'est la force, divinité impitoyable, envers laquelle ils ont toujours été prodigues d'encens. Alors on trouve toujours une race dominante et une race vaincue ; toujours un peuple d'ilotes au milieu des maîtres de la cité. Partout des luttes perpétuelles dans lesquelles tous les droits sont mis en question ; partout des guerres à outrance, et après la guerre, la proscription, l'ostracisme, l'exil, l'esclavage, ou la mort ! Tous les droits que l'homme tient de la nature ou de la société sont abandonnés au hasard des armes ; la force devient donc le principe de

tout droit, l'*ultima ratio* chez les peuples de l'antiquité!

Dans les temps modernes au contraire, on voit apparaître le sentiment du droit; il se montre d'abord dans les théories de la science, pour faire irruption ensuite dans les mœurs, dans les lois, et présider bientôt aux relations sociales. On sent l'influence d'une idée féconde, avant même d'apercevoir son action. Le jour où une doctrine religieuse nouvelle proclama l'égalité de tous les hommes devant Dieu, ce jour-là, disons-nous, le système ancien fut frappé au cœur! L'idée d'un droit supérieur à toute volonté humaine, voilà le caractère essentiel de la civilisation moderne; ce qui la sépare de la civilisation ancienne, c'est que le droit ancien n'était qu'un *droit d'Etat*, tandis que le droit moderne est un *droit humain*, émané de Dieu, et qu'aucune puissance sur la terre ne saurait détruire.

Et voilà pourquoi le développement intellectuel et moral de l'humanité, qui marchait d'un pas lent et incertain dans l'antiquité, prend, dans les temps modernes, cet essor puissant qui est le caractère propre de notre civilisation.

Quand on examine l'antiquité, partout on voit le même principe de gouvernement: à l'extérieur, ce sont des guerres d'extermination qui ne s'éteignent sur un point que pour se rallumer ailleurs; à l'inté-

rieur, le pouvoir confisque à son profit la liberté individuelle et ne règne que par la tyrannie.

Voyez la Grèce, avec ses républiques fédérales, avec ses institutions si vantées ; quel que soit l'élément qui domine dans le gouvernement, aristocratie à Sparte, démocratie à Athènes, toujours on retrouve l'intérêt individuel sacrifié impitoyablement à l'intérêt général ; le faible est toujours opprimé, ses droits sont partout méconnus. Ce principe, appliqué sur une plus grande échelle, produira des crimes contre lesquels la conscience proteste, et que nulle morale n'oserait amnistier. Si une guerre s'engage, ce ne sont pas seulement les intérêts des Etats qui sont livrés aux chances d'un combat ; le hasard d'une bataille suffira pour décider du sort même des peuples, et trancher, au profit des vainqueurs, toutes les questions de propriété, de liberté, d'existence des vaincus ! L'esclavage ou la mort, tel est le sort réservé au plus faible ! La destruction d'Hélos, la guerre inique de Messène, la ruine des colonies les plus florissantes, telles que Milet, Phocée, Crotone, Aggrigente et Syracuse, démontrent assez avec quel mépris on traitait, dans ces temps, les droits de la justice et de l'humanité.

A Rome, on retrouve encore le même système de la force également appliqué dans toute son étendue par le rigorisme inflexible des patriciens, et par la

tyrannie brutale du peuple. Ce système a pour effet d'inaugurer au profit de l'Etat, de la cité, un despotisme illimité, devant lequel s'inclineront toutes les volontés, s'effaceront tous les droits. Au dedans, un pouvoir absolu et sans contrôle pèsera dans le gouvernement des familles, abandonnées sans défense aux caprices d'un maître dont l'autorité ne connaît pas de bornes ; tandis que l'administration de la cité sera confiée à un corps de magistrats qui, n'admettant d'autres droits que ceux de l'Etat, lui sacrifieront toujours les intérêts particuliers des citoyens ; au dehors, on ne verra dans l'étranger qu'un ennemi (1) qui n'a droit à aucun ménagement ; s'il est faible, son territoire sera tôt ou tard envahi sous le plus futile prétexte par les armées romaines, et bientôt un général victorieux lui présentera à la pointe de son épée un décret du sénat, lui annonçant que toute liberté a désormais cessé pour lui ; s'il est fort, ces fiers patriciens, usant de prudence et de ruse, attendront le moment favorable pour attaquer ce peuple qu'ils redoutent, et étouffer, dans le sang, sa nationalité avec sa liberté.

Ainsi la force, la force tantôt prudente et subtile, tantôt altière et brutale, voilà le grand principe, le principe unique de gouvernement dans les temps anciens ! voilà le génie de la civilisation païenne !

(1) On sait qu'à Rome *hostis* et *peregrinus* étaient synonymes.

Quand, au contraire, on jette un coup d'œil sur les temps modernes, on voit qu'une idée nouvelle a remplacé le système ancien, que la divinité antique a été renversée de son trône et chassée de son temple, que le culte de la force a fait place au culte du droit. Si on veut remonter à l'origine de cette transformation sociale, on trouve qu'elle coïncide avec la décadence de l'empire romain et avec l'apparition du Christianisme dans le monde. Ce n'est pas à dire qu'à cette époque, le principe nouveau ait fait dans le monde une irruption subite et transformé la société d'un seul coup et comme par enchantement ; non sans doute ; le Christianisme ne devait point agir révolutionnairement, mais marcher avec une sage lenteur dans la voie du progrès ; pour atteindre le but qu'il se proposait, il commença par donner à l'individualité humaine l'importance qu'elle n'avait jamais eue. Auparavant, les droits individuels se trouvaient absorbés par les droits de l'Etat, le citoyen n'existait que pour le gouvernement, sa personnalité était confisquée au profit du pouvoir. Désormais, on comprendra que l'Etat doit avant tout protection à l'individu, et que ce pouvoir-là seul est légitime, qui garantit la liberté, la propriété, tous les droits des citoyens. Jusqu'alors on n'avait reconnu que la liberté politique ; désormais un principe fécond, la liberté personnelle, entrera dans la reconstruction du monde nouveau.

Cette transformation radicale ne fut pas l'œuvre d'une génération seulement ; comme toutes les réformes durables, elle ne put s'accomplir que lentement et par degrés. Ce travail d'enfantement dura trois siècles ; enfin, après bien des épreuves, bien des alternatives, on vit sortir de la confusion produite par de longues luttes, l'idée encore incomplète d'un pouvoir public, capable de rendre justice à chacun, en respectant la liberté privée de tous, capable de rétablir l'ordre et de le maintenir, en laissant une large part au développement des forces et de l'activité individuelle.

Comment, encore une fois, s'est accomplie une si étonnante transformation ? La reconnaissance des siècles a répondu, en rapportant cette gloire au Christianisme ! c'est en effet l'action civilisatrice du Christianisme qui a fait prévaloir dans le monde, au milieu des crises les plus terribles, des luttes les plus opiniâtres, ces principes de sage liberté et d'équité véritable qui modifièrent si profondément toutes les institutions sociales. C'est donc cette influence du Christianisme sur le monde moderne, et sur ses institutions qu'il s'agit de faire connaître.

La religion chrétienne a opéré dans la société une transformation radicale. L'humanité a successivement parcouru deux grandes phases, que sépare la croix de J.-C. : avant le Christianisme, on voit une

société fondée sur l'inégalité politique par une institution qui viole tous les droits de la nature : l'esclavage ! sur l'inégalité sociale par une législation qui donne à l'autorité paternelle une puissance absolue dans la famille, au mépris des droits les plus sacrés de la nature. Après J.-C., la société change de face ; l'égalité de tous les hommes devant Dieu, proclamée hautement par la nouvelle doctrine, devient le signe précurseur de l'affranchissement des esclaves, en même temps qu'elle modifie tous les rapports sociaux entre les différents membres de la famille. L'histoire de la société moderne commence donc au Calvaire !

Ainsi, la mission de Jésus-Christ est-elle un fait humanitaire en même temps qu'un fait divin ; elle s'élève à une hauteur que n'ont jamais pu atteindre tous les grands événements sociaux qui se sont accomplis dans l'histoire de l'humanité depuis dix-huit siècles ; elle embrasse dans leur ensemble tous les temps passés, présents et futurs ; elle est vaste comme le monde, immense comme l'histoire ! Voilà pourquoi on peut la présenter sous les points de vue les plus variés ; voilà pourquoi elle nous apparaît avec les caractères les plus multiples !

On peut comparer l'œuvre accomplie dans le monde, par le divin fondateur du Christianisme, à l'action vivifiante du soleil qui éclaire cet univers ; de même que le soleil parcourt depuis six mille ans sa carrière, por-

tant partout la chaleur, la lumière et la fécondité, de même J.-C. embrasse, dans son immense personnalité, tous les siècles et toutes les générations qui se sont succédé, *répandant sur tout homme venant en ce monde*, comme le dit saint Jean, *la lumière de la vérité* (1). Mais trop souvent cette divine lumière s'obscurcit ; les ténèbres de notre intelligence la repoussent, alors s'accomplit malheureusement, dans l'ordre de la grâce, le même phénomène qui se renouvelle dans l'ordre de la nature toutes les fois que le soleil voile sa splendeur, ou que les ténèbres de la nuit succèdent à l'éclat lumineux du jour !

Le principal caractère de la mission de J.-C. et de son règne dans le monde est l'universalité ; il est venu autrefois mettre tous les hommes en possession du bienfait de la vérité, par la prédication de l'Évangile ; cette œuvre, il la continue encore maintenant et il l'accomplira jusqu'à la fin des temps, car il était hier, il est aujourd'hui, et il sera encore jusqu'à la fin des siècles (2).

Jésus-Christ, principe et source de la vie intellectuelle et morale de l'humanité, est le seul seigneur qui mérite nos louanges et nos adorations ! Devant ce seul nom toute tête doit s'incliner, tout genou doit

(1) *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*
Joann. cap. i, v. 9.

(2) *Christus heri, hodie, ipse et in secula.* Hebr. cap. xiii, v. 8.

fléchir dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers (1). Voilà ce qu'avaient compris, mieux que nous encore; les générations anciennes qui associaient ce nom divin à tous les actes importants de la vie publique et privée; pour elles, Jésus-Christ était le glorieux triomphateur, auquel toutes les volontés se soumettaient librement; il était le roi, dont tous les hommes reconnaissaient spontanément l'autorité; il était le maître souverain dont la volonté régnait sur toute créature humaine; et dans les grandes solennités, le moyen âge tout entier répétait dans ses acclamations enthousiastes ce cri unique : **LE CHRIST EST VAINQUEUR; LE CHRIST RÈGNE; LE CHRIST TRIOMPHE** (2)! Telle était la devise du moyen âge; telle était la charte de cette époque si essentiellement chrétienne!

La puissance de Jésus-Christ dans le passé repose donc sur une vérité historique incontestable; son règne dans le présent est fondé sur une vérité morale évidente; son triomphe dans l'avenir s'appuie sur cette vérité intellectuelle qui nous montre, dans un règne de dix-huit siècles, une garantie pour cet autre règne qui, suivant le symbole de notre foi, *n'aura pas de fin* (3). Ainsi, encore une fois, la mission du divin fondateur du Christianisme embrasse simultanément l'universalité des temps et des générations.

(1) Philip. cap. II, v. 16.

(2) *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!*

(3) *Cujus regni non erit finis*. Symbol. Nicæen.

La plupart des événements importants et même glorieux qui se sont accomplis dans l'histoire de l'humanité, ont marqué leur passage dans le monde par des calamités publiques ; les transformations, même les plus utiles à la société, sont devenues souvent, pour un grand nombre d'hommes, une cause de ruine. Ainsi les révolutions politiques sont accompagnées ordinairement de désastres qui font payer chèrement les réformes et les progrès qui les suivent ; ainsi encore, les guerres n'élèvent la puissance d'une nation, qu'en faisant un grand nombre de victimes, et quand on suit la trace d'une armée victorieuse, le pied glisse dans le sang ; les cris de triomphe des vainqueurs sont toujours accompagnés de larmes, et les règnes les plus glorieux ont été souvent suivis de grandes calamités !

Jésus-Christ seul n'a signalé son passage sur la terre que par ses bienfaits ; et si, plus tard, dans l'étonnante révolution qui a fait succéder la vérité chrétienne à la superstition païenne, il y a eu du sang de versé, c'est seulement celui des martyrs qui, par leur sacrifice volontaire et spontané, ont assuré le succès de l'œuvre à laquelle ils avaient consacré leurs travaux et leur vie ! Jésus-Christ a donc passé dans le monde en faisant le bien ; il n'est pas sur la terre un nom qui brille d'un éclat plus pur, qui soit entouré d'une auréole plus lumineuse ; c'est lui qui, par ses

enseignements et par ses exemples, a remplacé le règne de l'erreur et du vice par celui de la vérité et de la vertu ; et son Evangile, scellé de son sang, est devenu le seul code de morale auquel tous les hommes ont accordé l'hommage de leur admiration, le seul système religieux donnant le dernier mot sur Dieu et ses perfections, sur l'homme, sur son origine et sur ses destinées !

Le Sauveur, après avoir rempli sa mission divine sur la terre, après avoir accompli ses mystères, a quitté le monde ; il a cessé d'y rester d'une manière visible ; mais il y est demeuré par son esprit ; il s'est survécu à lui-même dans la société chrétienne, depuis dix-huit siècles, comme il s'était préexisté à lui-même depuis le commencement du monde, dans la société patriarcale d'abord, et dans la société juive ensuite. Il s'est survécu à lui-même pour rester avec son Eglise, et continuer, par elle et avec elle, son œuvre unique : le salut du monde, par la prédication de l'Evangile ! Il s'est survécu à lui-même, enfin, pour combattre le mal et faire triompher le bien !

Car, ne l'oublions pas, toujours il y a eu et toujours il y aura dans le monde deux adversaires en présence, qui sont en lutte perpétuelle : le génie du bien et le génie du mal ! Le mal se manifeste par les œuvres de l'homme qui reste étranger aux divins enseignements du Christianisme ; le bien triomphe dans la vie de l'homme véritablement chrétien par ses convictions,

et par ses actes ! Le mal règne dans la société trop souvent païenne par ses sentiments et par ses œuvres ; mais le bien, exilé du monde, reste dans l'Eglise ! En deux mots, le mal c'est Satan ; le bien c'est Jésus-Christ ! Le mal, dans la société chrétienne, a produit des actes coupables ; il a levé la tête ; il s'est manifesté au grand jour ; il a réussi à faire descendre l'homme quelquefois jusqu'au dernier degré de la perversité et du crime ; mais, tôt ou tard, le bien a fini par triompher ; la cause de la vertu est demeurée victorieuse, car elle avait pour elle Dieu lui-même, Jésus-Christ !

L'action de Dieu s'est manifestée, dans tous les siècles, dans le gouvernement de la société chrétienne. Dès l'origine, l'Eglise rencontra de puissants adversaires dans les maîtres du monde ; elle n'existait encore que d'hier, et déjà le souffle de la persécution agitait violemment son berceau ; l'arbre n'était encore qu'un roseau, et déjà la tempête menaçait de le briser ; mais le courage des martyrs triompha de la rage des persécuteurs ; Jésus-Christ soutenait son Eglise !

Plus tard, la société, devenue chrétienne dans sa croyance, était encore païenne dans ses mœurs ; les vertus sublimes du Christianisme restaient étrangères à un grand nombre d'hommes qui n'avaient de chrétien que le nom ; pour vaincre les obstacles que la morale de l'Evangile rencontrait dans les cœurs,

l'Eglise fit appel au détachement et à l'austérité des anachorètes et des solitaires ; et bientôt des milliers de religieux, en allant peupler le désert, montrèrent au monde étonné que l'homme est capable de s'élever dans les régions de la plus haute perfection ! Mais cette générosité et cette grandeur d'âme étaient sur-naturelles et divines ; elles venaient de Jésus-Christ !

Le règne de Jésus-Christ dans le monde se manifeste actuellement encore, car il enseigne toujours aux hommes le chemin qui conduit à la vérité, à la vie, au bonheur !

Il règne dans ce monde extérieur, qui nous environne, et la place qu'il y occupe est immense ; sa personnalité domine toutes les grandes existences, qui ont frappé les regards et commandé l'admiration des hommes ; pour reconnaître sa puissance, il suffit de prêter l'oreille à ce concert unanime de louanges dont retentit l'univers ; le règne de Jésus-Christ se manifeste par l'empressement de cette affluence d'hommes, qui dans toutes les contrées, se réunissent pour écouter ses enseignements et prier en son nom ; sa gloire apparaît à tous les regards qui sont frappés par une multitude de signes annonçant sa présence ; son triomphe est annoncé par le signe glorieux de sa croix qui brille en même temps au sommet de nos édifices religieux et sur la poitrine de nos guerriers ; la confiance des hommes dans sa puissante médiation

élève de toutes parts des autels en son honneur, sur lesquels est immolée la victime sainte dont le sacrifice expiatoire, continuation de celui du Calvaire, purifie chaque jour la terre de ses iniquités ; la victoire du Christ est enfin célébrée par ces chants à sa louange, qui partant incessamment du fond de nos sanctuaires, sont portés par les échos du temple jusqu'au milieu des agitations du monde ; et quand, faisant silence au fond de vos cœurs, nous prêtons une oreille docile à la parole tombant de la chaire catholique, nous nous sentons portés à devenir les disciples du Dieu crucifié par nos œuvres aussi bien que par notre nom ! Par là se manifeste toujours le règne de Jésus-Christ dans le monde !

Les œuvres accomplies au nom de Jésus-Christ et en vertu de la puissance de sa grâce, sont tellement sensibles, que nous pouvons répéter ce qu'il disait lui-même, en réponse aux disciples de Jean, qui l'interrogeaient sur la divinité de sa mission : « *Les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les pauvres sont évangélisés* (1) ; » en d'autres termes, c'est toujours Jésus-Christ, qui, maintenant encore, vient en aide à toutes les infortunes, en inspirant aux âmes généreuses la volonté de les secourir efficacement ; c'est lui qui préside à l'établissement de toutes les œuvres par lesquelles ses

(1) Matth. cap. xi, v. 5.

disciples cherchent à refouler la misère et à vaincre la souffrance ; encore une fois , c'est Jésus-Christ qui seul est auteur de tout le bien qui existe dans le monde, et sa présence se reconnaît aisément à ses bienfaits !

Jésus-Christ vit aussi dans le monde intérieur de notre intelligence et de notre cœur ; sa vie intellectuelle et morale se communique à nous par le double bienfait de la vérité et de la vertu dont il dispose en maître et dont il est le dispensateur généreux.

Seule entre toutes les doctrines qui se disputent l'empire des intelligences, la doctrine chrétienne a réussi à régner avec une autorité incontestable, a été acceptée avec une soumission absolue. Que voit-on en effet en étudiant l'histoire des sciences humaines ? Partout on ne trouve que disputes entre les écoles, que discussions sans fin entre les savants ; les maîtres de la science ont pu avoir des élèves ; des disciples, jamais ! Car aussitôt qu'il a reçu les leçons de son maître, l'enfant commence à juger par lui-même de la valeur de cet enseignement ; le premier usage qu'il fait des connaissances qu'il a acquises, c'est de contredire la parole du maître, et de se poser lui-même, pour ainsi dire, en chef d'école ; il travaille à faire prévaloir ses idées personnelles, à renverser l'édifice ancien de la science, pour élever à sa place une nouvelle théorie, qui sera ensuite battue en brè-

che par d'autres démolisseurs venant après lui ; voilà pourquoi la philosophie ancienne et moderne offre le spectacle de si nombreuses contradictions dans l'enseignement confus et multiple qu'elle a la prétention de donner aux hommes.

Jésus-Christ seul a eu de véritables disciples, c'est-à-dire des hommes qui ont accepté avec docilité son enseignement, et qui l'ont transmis sans l'altérer ; ce fait unique dans l'histoire de la science, montre que la doctrine chrétienne n'est pas une doctrine humaine, qu'elle est divine ; et voilà pourquoi, en éclairant l'homme sur son origine et sur ses destinées, elle répond véritablement aux besoins de notre intelligence. Les maîtres de la science humaine ont passé, et, avec eux, leurs théories se sont évanouies ; Jésus-Christ lui aussi a passé, mais sa doctrine est demeurée vivante au sein de l'humanité, pour éclairer ses pas dans le chemin qui conduit à l'immortalité ! Jésus-Christ a passé ; je me trompe, car son règne dans le monde a survécu à sa vie mortelle ; il existe encore, puisqu'il vit, comme nous l'avons dit, dans sa doctrine !

Il vit encore dans sa morale ; et c'est ici surtout qu'il obtient un triomphe incontestable. Les divins préceptes contenus dans l'Évangile sont devenus l'âme de la société à laquelle ils ont enseigné la pratique de ces vertus qui ont régénéré le monde. Ah ! on a sou-

vent combattu les dogmes révélés, et la raison s'est révoltée contre des enseignements qui paraissent opposés aux notions de la science humaine; mais la morale chrétienne a réuni tous les hommages par le caractère éminemment social, en même temps que divin, qui lui est propre; seulement, en subissant le charme invincible des vertus qu'elle enseigne, les hommes qui lui accordent le tribut de leur admiration, lui refusent trop souvent le tribut de leurs œuvres; on la trouve trop difficile à pratiquer; de là une contradiction perpétuelle entre les sentiments des hommes et leurs actes; ainsi on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration profonde et indicible quand on réfléchit sérieusement sur cette parole: « *Bienheureux ceux qui aiment la douceur!* » ainsi encore on rend hommage à la vertu et à l'innocence quand on médite sur cette autre parole: « *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur!* » et en même temps on se laisse entraîner à tous les emportements de la colère et de la vengeance; on se rend esclave des passions les plus humiliantes. Cette affligeante contradiction entre les sentiments des hommes et leur conduite n'ôte rien à l'excellence et à la perfection de la morale évangélique; aussi tous les chrétiens, quelle que soit d'ailleurs la divergence de leurs opinions sur les questions purement spéculatives débattues dans les écoles, se rencontrent et s'entendent sur le terrain de

la vertu, fécondé par la parole de Jésus-Christ qui seul a su communiquer aux hommes la force de pratiquer les préceptes qu'il leur a donnés; sa vie se manifeste actuellement encore par les œuvres vertueuses que pratiquent les fidèles; c'est son esprit qui les inspire; c'est sa grâce qui en facilite l'accomplissement!

Jésus-Christ vivra dans les siècles des siècles, car à lui seul appartient l'avenir dont il possède les secrets.

L'avenir! mot rempli de mystère, dont il n'est donné à aucune créature humaine de pénétrer les profondeurs; quel est l'homme qui pourrait prévoir en effet les événements futurs? Quel est le souverain qui pourrait se vanter d'établir des institutions capables de défler les vicissitudes du temps, et de braver les changements qu'amène avec elle la succession des années. Personne au monde ne saurait prédire actuellement quel sera, dans dix ou vingt années, le sort des lois qui gouvernent la société, ni les transformations qu'elles auront subies; et si l'homme avait la présomption de se survivre à lui-même, et d'éterniser son autorité en ce monde, il se tromperait grossièrement lui-même, et mentirait à la raison en même temps qu'à l'expérience; il peut bien essayer de vivre dans l'histoire par les faits éclatants qui servent à illustrer sa mémoire; il peut graver son nom

dans le marbre et l'airain de nos monuments publics ; un souverain peut se faire décerner des honneurs et écouter avec complaisance les adulations de ses courtisans qui lui accordent des titres pompeux ! Toutes ces inventions de l'orgueil ne servent qu'à faire ressortir davantage la vanité et le néant des choses humaines ! L'expérience de la vie, aussi bien que l'histoire, nous avertissent éloquemment que nous ne pouvons former aucun projet pour l'avenir, puisque nous ne possédons pas même le présent !

Eh bien, cet avenir qui nous échappe, existe cependant ; il existe en faveur de la doctrine chrétienne, en faveur de Jésus-Christ, qui seul en est en possession, qui seul régnera dans les siècles futurs, comme il a régné dans les siècles passés, car il est écrit : « Le ciel et la terre passeront, mais ma parole ne passera point (1) ; » l'enseignement chrétien seul est divin ; seul il est immuable ; et ce double caractère lui assure un empire éternel dans le monde !

Autrefois, Jésus-Christ après avoir révélé à de nombreux auditeurs les plus sublimes mystères du Christianisme, en voyait un grand nombre qui, ne pouvant s'élever à la hauteur des divines leçons, s'éloignaient tristement d'un maître dont ils ne comprenaient pas la doctrine ; le Sauveur, regardant alors avec tristesse ses chers apôtres, leur dit : « *Et vous,*

(1) Math. cap. xxiv, v. 35.

voulez-vous donc aussi m'abandonner (1)? » Aussitôt, saint Pierre répond au nom de tous : « *Seigneur, à qui irions-nous? vous seul avez les paroles de la vie éternelle (2).* »

Ce fait de l'Évangile se renouvelle encore maintenant; une multitude d'hommes, égarés par l'orgueil de la raison, entraînés par les passions du cœur, abandonnent Jésus-Christ, refusent de croire à ses enseignements, d'obéir à ses préceptes; le Seigneur, s'adressant alors aux âmes fidèles, leur dit : *Et vous aussi, voulez-vous m'abandonner?* et de toutes parts on lui répond : *Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle!*

Que ceux qui ont des oreilles entendent cette leçon, dirons-nous encore avec l'Évangile; que ceux qui ont une intelligence et un cœur la retiennent. Dans ce monde, il y a des hommes qui sont *emportés à tout vent de doctrine*, comme dit l'Apôtre (3); travaillés par le doute ou par l'indifférence, ils hésitent dans le chemin qu'ils doivent suivre; mais le Sauveur Jésus, leur dit à tous : *Voulez-vous donc m'abandonner?* à cette question tout homme qui porte dans la poitrine un cœur chrétien, doit s'empresser de répondre : *Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle!* vous seul êtes notre

(1) Joann. cap. vi, v. 68. — (2) Joann. cap. vi, v. 69. — (3) Ephes. cap. iv, v. 14.

docteur, vous seul notre maître, vous seul notre sauveur ! à vous seul appartiendront nos esprits et nos cœurs dans le temps et dans l'éternité !

C'est pour éveiller ce sentiment d'amour et de reconnaissance au fond des âmes que nous avons pris la plume et entrepris d'écrire les pages qu'on va lire.

LE RÈGNE
DU CHRISTIANISME

DANS LE MONDE.

LIVRE PREMIER.

SITUATION DU CHRISTIANISME EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ
ROMAINE.

CHAPITRE I.

DE LA SOCIÉTÉ ROMAINE SOUS LA RÉPUBLIQUE.

(Depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 723.)

SOMMAIRE. — § I. Origine de la puissance romaine. — § II. Carac-
tères de la Civilisation. — § III. Divisions intestines. — § IV.
Mœurs publiques. — § V. Législation de Numa.

§ I. — *Origine de la puissance romaine.*

L'histoire des premiers temps de Rome appartient à l'âge mythologique; l'époque où vivait le premier écrivain qui a rédigé une histoire des âges anciens ne remontant qu'à l'année 530 de la fondation de la ville, rend plus que suspects tous les récits postérieurs. Avant Fabius Pictor, l'histoire n'était conservée que dans les traditions des familles, dans les chants populaires et religieux, dans quelques épopées natio-

nales, et dans les chroniques des Pontifes. Plusieurs de ces sources ayant disparu dans les guerres de la République, et surtout dans le sac de Rome par les Gaulois, presque tous les monuments originaux de l'histoire se trouvaient anéantis, lorsque Tite-Live et Denys d'Halicarnasse écrivirent leurs livres; aussi, toutes les questions qui se rattachent aux origines romaines furent toujours l'objet de longues controverses, sans jamais aboutir à une solution certaine; mais cette discussion étant étrangère à notre sujet, nous renvoyons aux auteurs qui ont développé sur ce point des systèmes plus ou moins judicieux (1).

Parmi les faits principaux qui s'accomplissent dans ce premier âge, il y en a deux qui ne sont pas sans importance pour notre sujet.

Le premier c'est l'admission d'un élément nouveau dans la classe des citoyens; la ville n'existait encore que d'hier, et déjà elle rêvait conquêtes et domination; ses premiers succès, en augmentant sa puissance, devinrent l'origine d'un changement important au point de vue politique et social: on vit alors les citoyens se recruter d'abord parmi les étrangers, auxquels on avait accordé asile et protection, puis ensuite parmi les populations vaincues. Cette nouvelle organisation, en donnant à la République une plus grande force contre

(1) Vico, *Scienza nuova*. — Zachariæ, *De originibus juris romani*; Heidelberg, 1817, in-8°. — Dornseiffen, *Vestigia vitæ nomadiciæ tamin moribus quam legibus conspicua*; Traj. ad Rhen., 1819, in-8°. — Voir surtout la savante *Théorie de Niebuhr*, hist. rom. 1811.

les ennemis du dehors, introduisit dans son sein un élément turbulent, un principe de désordre, qui devait entretenir de perpétuelles agitations, et mettre plus d'une fois l'État à deux doigts de sa perte.

Le second fait, c'est l'abolition de la royauté après une durée de 244 ans à peu près. Cet événement important, que l'attentat commis sur Lucrèce ne fit que précipiter, avait été préparé de longue main par l'ambition jalouse des Patriciens, qui voyaient dans la forme monarchique, avec un amoindrissement actuel de leurs droits, une menace perpétuelle dans l'avenir pour toutes les prérogatives dont ils étaient encore en possession ; cette révolution fut donc purement aristocratique ; le peuple, qui n'en attendait rien, n'y prit aucune part. Mais bientôt la domination arrogante des Patriciens ayant rencontré de la part des Plébéiens de vives résistances, on vit les factions déchirer la cité, et la ville en proie aux agitations les plus anarchiques :

« Dans des circonstances aussi critiques, dit un de nos » savants jurisconsultes (1), les Patriciens furent forcés de faire des concessions au parti plébéien. L'une » de ces concessions fut relative à la question des » dettes (*nexi*), et amena la création du Tribunat ; » l'autre, et la plus importante, fut la promulgation » d'une *loi écrite*, garantie contre l'arbitraire des pré- » tres et des nobles, dépositaires exclusifs jusqu'alors » de l'administration de la justice. »

(1) M. Giraud : *Histoire du droit romain*, page 43.

§ II. — *Caractères de la civilisation.*

Tels sont les faits principaux que la critique a pu dégager de l'obscurité qui enveloppe l'origine de la puissance romaine. Si maintenant on veut étudier le caractère de ce peuple qui devait peser si lourdement sur les destinées du monde, il se montrera avec toute la rudesse qui annonce une époque encore barbare, avec tous les défauts et tous les vices que supposent l'ignorance et le mépris des droits les plus légitimes et les plus sacrés.

Chacun sait que le caractère principal du gouvernement de Rome c'est la prépondérance exclusive du droit de l'État devant lequel fléchissent tous les droits individuels ; à Rome, comme auparavant à Sparte et dans les villes les plus célèbres, le despotisme du gouvernement confisque toujours à son profit les droits les plus imprescriptibles des citoyens ; l'État est tout, l'individu n'est rien ! la société est forte, la personnalité faible ; la société absorbe tous les droits, tous les intérêts, et de quelque côté que se montre une opposition, une résistance, elle est écrasée.

On sait que chez les Grecs, l'État intervenait à la naissance de l'enfant et déléguait ses magistrats pour prononcer sur son sort ; quand on apercevait certains signes de débilité, quand une complexion frêle et délicate ne promettait pas un citoyen fort et robuste, le juge impitoyable arrachait l'enfant à la tendresse et aux larmes de sa mère pour exécuter, en le privant de

la vie, la sentence de la société ; et cette coutume féroce n'appartient pas à une époque encore barbare ; on la trouve chez le peuple le plus civilisé de l'antiquité ; les philosophes les plus célèbres (1) la présentent comme une nécessité sociale ; elle leur paraît si naturelle et si simple qu'ils n'essaient même pas de la justifier, tant s'étaient obscurcies, dans leurs esprits, les premières notions de la loi naturelle, tant s'étaient altérées les prescriptions les plus impérieuses de la conscience publique !

A Rome, la législation, pour être moins cruelle à l'égard de l'enfant à sa naissance, n'en affiche pas moins le plus profond mépris de la vie humaine et de la dignité individuelle ; pour justifier cette assertion, qu'il suffise de rappeler l'autorité despotique du chef de la famille sur les différents membres qui la composent ; de montrer le père exerçant sur sa femme, sur ses enfants et sur ses esclaves ce droit odieux de vie et de mort, sans contrôle et sans aucune responsabilité devant la loi, ni devant la société ; ce pouvoir exorbitant dont il est investi lui appartient parce qu'il est, dans sa famille, le représentant de l'Etat qui lui communique ses droits et le revêt de sa force.

Il est dans la logique des faits qu'un principe une fois posé produise infailliblement, dans un temps donné, toutes ses conséquences ! Cette horrible législation devait, avec le temps, conduire à ces jeux sanglants dans lesquels on vit égorger, pour les plaisirs

(1) Platon, *Republ.*, lib. v. — Aristote, *Politiq.*, lib. vii, c. 16, et lib. viii, c. 1.

du peuple romain, des centaines de victimes humaines ! La cité paraissait plus puissante quand elle pouvait ainsi se jouer, non-seulement de la dignité, mais encore de la vie de l'homme !

En exagérant à ce point ses droits, la société voulait faire pénétrer dans tous les esprits le sentiment de sa force, et affermir la puissance publique par la soumission absolue et l'anéantissement de toutes les volontés individuelles ; le citoyen arrivait ainsi au sentiment profond de son incapacité personnelle en même temps qu'à l'idée, poussée jusqu'à l'exaltation, de la grandeur et des droits de l'Etat ; il était atteint dans sa dignité, frappé dans sa liberté, mais le Gouvernement était fort, la Cité puissante ; il y avait compensation !

On ne saurait méconnaître cependant les actes d'héroïsme que produisit ce dévouement absolu, cette aveugle abnégation des volontés individuelles ; on peut vanter, avec les historiens, la fermeté de Scévola, tenant avec calme la main sur un brasier ardent ; l'inflexible rigidité de Régulus, retournant à Carthage pour y souffrir une mort cruelle ; le sublime sacrifice de Marcus Curtius, se jetant tout armé dans l'abîme qui vient de s'ouvrir au milieu de Rome ; mais à côté de ces actes isolés, combien voit-on de sourdes résistances qui tourmentent continuellement la République, combien de droits méconnus qui s'agitent, et qui mettent souvent en question l'existence même de l'Etat ? Toutes ces divisions incessantes entre les Patriciens et les Plébéciens font assez ressortir l'imperfection d'un pareil ordre de choses !

On peut donc caractériser en quelques mots le gouvernement de Rome sous la République : *La tyrannie des intérêts du pouvoir public sur tous les intérêts privés*. Cet anéantissement de l'individu, cette prédominance des intérêts de l'Etat ne provenait pas seulement de l'imperfection du développement moral de l'homme ; il faut surtout en chercher la cause dans le péril des sociétés naissantes, en face de la barbarie toujours menaçante, et des luttes acharnées de cité à cité. La liberté civile et la propriété étaient toujours en question dans les vicissitudes sociales des anciens ; elles avaient dû se livrer à l'Etat, et s'identifier avec lui pour lui donner plus de force et en être par suite plus efficacement protégées. Le despotisme de l'Etat était donc l'ancre de salut de l'ordre social comme de l'ordre politique.

§ III. — *Divisions intestines.*

Si la liberté civile était entièrement inconnue à Rome, il n'en était pas de même de la liberté politique. Celle-ci était souvent poussée jusqu'à la licence ; cette assertion est appuyée sur les faits les plus authentiques dont l'histoire ait gardé le souvenir. A mesure que la République étend au dehors ses conquêtes et élève sa puissance sur les débris des nationalités vaincues, elle est déchirée au dedans par des divisions intestines qui livrent le pouvoir à la fureur des partis ; si un danger extérieur apparaît un instant, toutes les haines se calment, les hostilités entre les citoyens

sont suspendues ; mais à peine la victoire s'est-elle prononcée en faveur des légions romaines , que les luttes, momentanément apaisées, recommencent plus vives et plus ardentes ; à la fin, les partis semblent s'entendre, au moins pour un temps ; les Plébéciens finissent par obtenir d'importantes concessions qui leur sont assurées par une législation célèbre connue sous le nom de *loi des XII tables*. Ce repos momentané permit à la République d'étendre ses conquêtes au dehors ; mais ces guerres dévorantes, qui durèrent plus de quatre siècles, finirent par tarir les sources qui les alimentaient. La population primitive s'étant éteinte, fut remplacée par un peuple nouveau, composé d'esclaves affranchis et d'étrangers appartenant à toutes les nations. Cette classe de parvenus, ces nobles de jeune souche, se montrèrent plus inflexibles que les anciens patriciens et se retranchèrent bientôt derrière certains privilèges de leur création ; leurs prétentions soulevèrent des orages ; et de nouvelles divisions jetèrent encore dans l'Etat le trouble et l'anarchie, pour aboutir à la dictature et aux proscriptions !

Une organisation importante, celle des *Centuries*, date de cette époque ; dans l'ancienne constitution, les nobles de la Cité avaient reçu leur nom de l'arme dans laquelle ils servaient (*Quirites*, de *Quiris*, lance) ; de même les dix-huit premières centuries, comprenant les nouveaux parvenus, reçurent leur nom du privilège de servir à cheval dans les armées (*Equites*, *Chevaliers*). C'est dans cet élément que Sylla, parvenu à la dictature, alla recruter ses sénateurs et ses ma-

gistrats, espérant qu'ils lui rendraient en servilité la part d'influence qu'il leur donnait dans son gouvernement.

C'est à cette époque de décadence qu'on doit la promulgation des lois agraires, relatives au partage des terres conquises entre les citoyens pauvres ; les lois sur la solde et les autres privilèges des soldats ; enfin celles qui avaient pour objet la distribution des grains au peuple ; on reconnaît dans cette législation la prévoyance du despotisme qui dégrade l'armée, en faisant du soldat un mercenaire, qui dégrade le peuple en lui jetant une aumône humiliante, afin de régner plus facilement sur les volontés asservies !...

§ IV. — *Mœurs publiques.*

De l'état politique de la société romaine passons à sa situation morale. Pour connaître les mœurs des anciens Romains, il faut rappeler à quels éléments hétérogènes ils devaient leur origine : ici on retrouve en présence le vieux génie latin, la barbarie sabellique, et la discipline étrusque.

Comme les anciens peuples du Latium, les Romains élevèrent à sa plus haute puissance le sentiment national, qui eut une salutaire influence sur leurs destinées politiques ; dans leurs mœurs privées, ils sont tenaces, circonspects, avides, méfiants. « Supposez » qu'un tel peuple devienne belliqueux, dit un écrivain moderne (1), ces habitudes d'avarice et d'avi-

(1) M. Michelet, *Histoire Romaine*, tom. 1.

» dité se changeront en esprit de conquête. Tel a été,
» au moyen âge, le caractère des Normands, de ce
» peuple agriculteur, chicaneur et conquérant, qui
» voulait toujours *gagner*, et qui a conquis en effet
» deux royaumes. »

A côté de ce premier caractère, on trouve encore chez le peuple romain le culte idolâtrique de la force qu'il tient des Sabins; comme eux, il établit dans la famille un despotisme brutal, outrageant pour la femme, dégradant pour les enfants; dans le gouvernement, un pouvoir qui ne connaît d'autre loi que sa volonté arbitraire devant laquelle s'inclinent toutes les volontés individuelles.

Mais un troisième élément vient tempérer ce que les deux autres ont de rude et de sauvage : la vieille civilisation d'Etrurie eut une large part dans la constitution de la société romaine. Les Etrusques, peuple naturellement grave et austère, cultivaient avec succès les sciences et les arts de l'Orient; leur théorie de gouvernement put fournir à Rome ces principes de sage organisation sociale qui inspirèrent les premières lois.

Ces trois éléments ont exercé une grande influence sur les mœurs publiques à Rome. Parmi les causes qui ont élevé si haut la puissance romaine, il en est une dont les historiens n'ont peut-être pas tenu assez de compte : la législation de Numa, qui marque un progrès sensible sur les lois de Lycurgue, de Solon et des autres législateurs de l'antiquité.

§ V. — *Législation de Numa*

Le but du législateur romain était de faire prévaloir les droits de l'équité sur ceux de la force, et d'assurer à la faiblesse du sexe et de l'âge la protection qui lui est due; mais ce but devait rencontrer dans la grossièreté des mœurs une vive résistance; pour en triompher, il fallait donner à la loi une haute sanction; Numa comprit que cette sanction devait être placée au-dessus des passions humaines, hors de l'homme et de la société, et que le triomphe de son œuvre réclamait une assistance surnaturelle, l'intervention de la Divinité elle-même! C'est dans cette pensée qu'il se présenta comme le délégué de Dieu, chargé d'une mission toute divine; la pieuse fable qu'il inventa pour accrédi- ter son autorité ne peut être excusée que par la grossièreté du peuple auquel il s'adressait. On connaît son idée fondamentale : Dieu, créateur de la nature, père de tous les hommes, les gouverne et leur conserve la vie qu'il leur a donnée, devenant ainsi le modèle de l'autorité paternelle; telle est la pensée sur laquelle est fondé tout son système de législation!

Mais à côté de cette supériorité incontestable qui découvre le mal et applique le remède, on peut signaler dans l'œuvre du législateur un côté imparfait qui accuse son ignorance ou sa faiblesse; ses efforts s'attaquent bien au mal, mais dans ses effets seulement; il condamne les abus de la force dans ses manifestations diverses, mais il ne sait pas remonter au principe pour le détruire; aussi le mouvement qu'il veut



imprimer à la société, l'élan qu'il cherche à lui donner sera bientôt arrêté ; son œuvre, utile pendant un temps, disparaîtra au milieu des orages soulevés par les passions populaires.

La preuve de ces imperfections se découvre dans chacune des lois de Numa ; ainsi il ne permet pas de réduire les vaincus en esclavage ; mais il tolère le droit même de la servitude ; il décrète une peine contre les parents qui font périr leurs enfants nés dans des conditions satisfaisantes de conformation , mais il ne proscriit pas sans exception l'infanticide ; il défend au père de vendre son fils , après qu'il l'a marié ; mais il n'ose lui interdire d'une manière absolue et dans tous les cas une vente que la nature condamne ; il ne permet à un mari de répudier sa femme que dans le cas d'un grave délit, mais il admet le principe même du divorce. Tel est le vice principal de cette législation , qui produisit cependant une heureuse influence sur la société romaine.

Ce mélange de force et de faiblesse dans la législation de Numa est frappant, et tient au principe même qui lui servait de base fondamentale. L'idée théocratique en elle-même est sans doute puissante ; mais le système religieux de Rome était trop imparfait pour sanctionner, d'une manière efficace, les institutions qu'il s'agissait de fonder. Cette cause explique la décadence progressive et simultanée de l'ordre religieux et de l'ordre législatif ; la religion et les lois, après s'être maintenues péniblement durant cinq siècles, furent emportées ensemble.

Il fallait, pour assurer le triomphe des grands principes de justice et d'équité, fonder la législation sur l'autorité imposante d'une religion véritablement divine, émanant de la source même de tout droit et de toute morale. Cette religion universelle ne devait paraître qu'à une époque où la société, comme l'individu, ayant passé successivement par toutes les phases de l'erreur et du vice, l'homme reconnaîtrait son impuissance à se gouverner par ses seules lumières, et la nécessité d'un secours surnaturel pour faire prévaloir dans le monde les lois immuables de la justice éternelle.

Telle fut l'œuvre que le Christianisme eut la gloire de réaliser, à l'époque marquée par les décrets providentiels, comme nous le verrons bientôt.

CHAPITRE II.

DE LA SOCIÉTÉ ROMAINE SOUS LES EMPEREURS PAIENS.

(Depuis l'an de Rome 723 jusqu'à l'an 507 de l'ère chrétienne.)

SOMMAIRE. — § I. Etat moral et politique de la société païenne. — § II. Différents systèmes philosophiques : Epicuréisme, Stoïcisme. — § III. Apparition du Christianisme. — § IV. Les persécutions ; leurs motifs. — § V. Progrès rapides de la Religion Chrétienne.

§ I^{er}. — *Etat moral et politique de la société païenne.*

Nous allons assister au spectacle 'imposant qui n'a été donné au monde qu'une seule fois de la transformation complète d'un peuple dominateur et civilisé, et cet exemple unique se trouve dans l'établissement du Christianisme sur les débris de l'idolâtrie romaine.

Les dernières années de la République furent marquées par les orgies sanglantes du despotisme, qui, sous les différents noms de Marius, de Sylla, de Pompée, régna sur le peuple et sur le Sénat. Enfin un nouvel orage gronde au nord de l'Italie; César traverse les Alpes à la tête de ses légions victorieuses, franchit le Rubicon, et vient, dans la journée de Pharsale, anéantir, avec la République, les derniers vestiges de la liberté.

Le peuple, fatigué depuis longtemps d'une liberté

qui lui coûtait si cher, accepta le despotisme de César comme un bienfait. Maître du gouvernement, le nouveau dictateur s'occupa surtout d'assurer le triomphe de l'ordre public et de l'égalité sociale. Il posa les premières bases de ce gouvernement militaire que ses successeurs rendirent définitif; enfin il méditait l'unité de la législation, du gouvernement, l'unité du monde romain, quand le poignard de Brutus vint briser son œuvre.

La mort de César jeta Rome dans l'anarchie; mais Brutus et Cassius succombèrent bientôt sous Octave, comme Pompée et Caton avaient succombé sous César; la journée d'Actium, digne de celle de Pharsale, consumma par la défaite d'Antoine et de Lépide la ruine de la République et le triomphe de l'Empire.

Auguste, maître unique de l'Empire par la défaite de ses rivaux, s'efforça de faire oublier son origine, et de déguiser le poids des chaînes qu'il imposait à sa patrie. C'est de son règne que datent les premiers essais de décentralisation administrative; ils eurent pour objet la concession faite aux provinces de privilèges municipaux, qui jusqu'alors avaient été exclusivement l'apanage de citoyens de Rome et qui faisaient de la capitale un foyer d'intrigues et d'agitations, en même temps qu'un danger perpétuel pour la paix du monde.

Le règne d'Auguste donna près d'un demi-siècle de repos aux peuples. Tibère, son successeur, ne se donna pas, comme lui, la peine de séduire les Romains; il les opprima franchement et les contraignit à le ras-

sasier de servitude. Avec lui commence cette série d'empereurs qui semblent n'avoir occupé le trône que pour donner au monde asservi le spectacle de toutes les abjections et de tous les scandales.

L'histoire de cette triste époque afflige l'esprit en rappelant une longue suite de crimes que Dieu permet peut-être pour faire sentir davantage aux hommes la nécessité et l'importance du grand bienfait qu'il allait leur accorder.

Les exemples funestes donnés par les empereurs hâtèrent la démoralisation de la société; en effet, rien n'étant plus contagieux que la corruption, quand le chef du pouvoir descendait à toutes les infamies, tous les membres du corps social devaient marcher sur ses traces; aussi ne soyons pas étonnés si le peuple romain, gouverné par de tels maîtres, paraît dévoré par un mal qui altère en lui les sources de la vie sociale, semblable à un vieillard qui, chargé d'années, voit se produire en lui tous les signes de la décrépitude, symptômes infaillibles d'une mort prochaine. Voyez en effet ces mœurs sans retenue, cette législation sans puissance, cette magistrature sans autorité, cette religion sans foi! Voyez cette absence de sincérité dans les contrats, cette violation des promesses les plus sacrées! Voyez encore ces croyances flottant entre le doute et l'incrédulité, ces opinions divisées en une multitude de systèmes philosophiques contradictoires, ces passions emportées à tous les excès! Voyez enfin, pour couronner l'édifice, un homme souvent vil et méprisables auquel on rend des honneurs dus à la

divinité! Que disent tous ces scandales? Que signifient toutes ces hontes, toutes ces ignominies, accumulées sur un seul peuple? Ah, il n'est pas besoin d'une grande sagacité pour découvrir, dans une telle société, un germe de décomposition qui doit infailliblement la perdre; aussi le cadavre de l'empire romain était-il déjà tombé en dissolution quand le souffle impétueux des invasions entraîna sa ruine totale.

Un coup d'œil rapide sur quelques faits plus saillants de l'histoire nous convaincra mieux que tous les raisonnements des maux qui affligeaient la société romaine et qui annonçaient d'avance sa dissolution future.

Après Auguste, Tibère monte sur le trône; après la ruse, la cruauté! Le premier empereur avait inventé le crime de lèse-majesté dans un intérêt fiscal; son successeur fait de ce crime une loi de finances, et ne pouvant atteindre avec l'impôt, mal établi, les fortunes énormes des familles sénatoriales, il les enveloppe dans une accusation qui entraînait la confiscation des biens et souvent même la peine capitale; c'est de ce temps que date l'origine de la race infâme des délateurs, exerçant une nouvelle espèce de magistrature que Domitien rendit inviolable et qu'il plaça sous la protection des bourreaux (1)!

Tibère sacrifia les droits du peuple aux sénateurs, parce que le peuple pauvre et ignorant n'avait de

(1) Tacit. *Annal.* lib. 1, cap. 72. — *Cod.* lib. ix, tit. 8. *Ad legem Juliam majestatis.* — *Digest.* eodem.

force que dans ses droits ; et, en même temps, il sacrifia les personnes des sénateurs au peuple, parce que les sénateurs, riches et instruits, tiraient une grande influence de leur valeur personnelle. Etranger à la science et profondément immoral en même temps, le talent et la vertu lui portaient également ombrage ; il avait raison de l'une et de l'autre par la terreur, et il se vengeait par ses crimes du mépris qui s'attachait à sa personne et à son gouvernement.

Après Tibère, un idiot et un fou, Claude et Caligula se succèdent au pouvoir. Le système de gouvernement inauguré par les premiers empereurs, marchait forcément quelquefois inhabile que fût la main chargée de le conduire ; le peuple d'ailleurs était accoutumé à la servitude ; la passion des jeux avait remplacé à Rome la passion de la liberté !

Néron vient ensuite donner le spectacle de tous les vices et de toutes les infamies ; voici l'homme le plus complet de l'histoire sous le rapport du crime ; il est cruel comme Tibère, insensé comme Caligula, débauché comme Eliogabale ; il réunit dans sa personne le hideux assemblage de toutes les turpitudes, et couronne tous ses forfaits par le parricide !

Les premiers tyrans de Rome se distinguèrent tous par un vice particulier, montrant ainsi au monde de quels crimes est capable la méchanceté de l'homme quand elle n'est retenue par aucun frein ; quelques princes parurent ensuite, brillant chacun par une qualité différente, comme pour faire voir l'insuffisance des qualités personnelles et des vertus purement mo-

rales pour améliorer les institutions ; ces qualités et ces vertus demeurèrent stériles tant qu'elles ne furent pas fécondées par ce principe vivifiant dont le Christianisme seul a révélé le secret.

Dieu, en permettant au despotisme du vice de régner avec une puissance sans limites, voulut montrer jusqu'à quel degré d'abaissement peut descendre l'humanité, privée de la lumière surnaturelle et réduite à ses seules forces ; et afin de faire comprendre davantage encore l'impuissance des efforts humains pour rendre la société meilleure et plus vertueuse, il permit également au despotisme de la vertu de régner à son tour dans la personne de quelques empereurs, sans qu'il en résultât aucun bien durable pour l'humanité. La fermeté monta sur le trône avec Vespasien, la douceur avec Titus, la générosité avec Nerva, la grandeur avec Trajan, les arts avec Adrien, la piété avec Antonin ; la philosophie enfin parvint à l'empire dans la personne de Marc-Aurèle ; et cependant, malgré les efforts de ces empereurs, aucune amélioration importante ne peut être accomplie ; le genre humain ne fut pas changé ; le peuple resta livré à la corruption, signe avant-coureur d'une décadence prochaine.

Cette œuvre si importante de l'amélioration de l'humanité, impossible pour les maîtres du monde, devait s'accomplir sous l'influence d'une idée nouvelle dont les propagateurs étaient des hommes pauvres et ignorants ; les chrétiens allaient jeter les fondements d'une société nouvelle qui devait changer la face du monde !

Ces explications résument la situation de la société

romaine, au point de vue moral, à cette époque qui coïncide avec l'avènement du Christianisme. Quant à sa situation politique, un auteur moderne la résume en ces termes : « Le monde romain n'offrait point un » aspect uniforme, dit Châteaubriand ; les peuples sub- » jugués avaient conservé leurs mœurs, leurs cou- » tumes, leurs langues, leurs dieux indigènes, leurs » lois locales ; au dehors on ne s'apercevait de la do- » mination étrangère que par les voies militaires, les » camps fortifiés, les aqueducs, les ponts, les amphithéâtres, les arcs de triomphe, les inscriptions latines gravées aux monuments des républiques et des royaumes incorporés à l'empire ; au dedans, l'administration civile, fiscale et militaire, les préfets et les proconsuls, les municipalités et les sénats, la loi générale qui dominait les justices particulières, annonçaient un commun maître. Les Romains n'avaient imposé à la terre domptée que leurs armes, leur code et leurs jeux (1). »

La vieille société portait donc dans son sein un germe de décomposition, signe évident de la décadence qui la menaçait. Comme à toutes les époques de crises, les esprits graves étaient inquiets et soucieux ; ils se préoccupaient d'un avenir qui leur apparaissait sous les couleurs les plus sombres ; il ne manquait pas d'hommes qui prétendaient sauver l'ordre social en péril ; mais la stérilité de leurs tentatives ne servait qu'à montrer l'insuffisance des efforts humains pour accomplir cette tâche difficile.

(1) *Etudes historiques*, premier discours, première partie.

Autrefois le peuple romain avait trouvé un double principe de stabilité dans sa législation, et dans les pratiques du culte religieux ; mais la religion tombée dans le discrédit et la législation usée par l'arbitraire étaient devenues impuissantes à accomplir l'œuvre de régénération si vivement désirée.

Restait enfin la science qui avait dressé sa tente dans la capitale du monde, comme autrefois dans la Grèce et à Athènes ; mais elle fut forcée, elle aussi, d'avouer l'impuissance de ses efforts pour réussir dans l'œuvre de la régénération sociale qu'il s'agissait d'accomplir.

§ II. — *Différents systèmes philosophiques : Epicurisme, Stoïcisme.*

La philosophie grecque avait reçu à Rome une noble hospitalité ; Epicure comptait dans le sénat, au barreau, dans la magistrature de nombreux et ardents disciples (1) ; mais ses doctrines, au lieu de perfectionner les hommes et de réformer la société, avaient détruit les anciennes croyances, remplacé la foi superstitieuse des temps anciens par l'incrédulité, et l'austérité des mœurs par la corruption.

Le scepticisme était combattu cependant par les doctrines stoïciennes qui exerçaient parmi les philosophes et les orateurs une grande influence ; ce système, qui paraissait aux grandes âmes un refuge contre le malheur des temps, une halte entre la déception et le désespoir, n'était pas plus puissant pour arrêter les pro-

(1) Montesquieu, *Grandeur et décad. des Rom.* ch. x.

grès du mal qui tourmentait la société ; il apprenait bien à supporter la souffrance avec héroïsme ; il traitait avec dédain les honneurs, et faisait consister la vertu dans une fière protestation de l'esprit contre la matière ; mais encore une fois de pareilles doctrines ne pouvaient pas détruire le mal qui minait la société, ni même paralyser ses suites funestes, comme le prouva l'événement.

Et cependant la science avait produit ses plus illustres représentants ; les écoles avaient dit leur dernier mot sur toutes les questions religieuses et morales qui intéressent l'humanité ; mais pour comprendre la stérilité de leurs efforts, il suffit d'analyser rapidement les principales doctrines qui étaient alors à l'ordre du jour.

Au siècle d'Auguste, les anciennes luttes entre les différentes écoles philosophiques s'étaient terminées par le triomphe de deux sectes rivales : la secte des Stoïciens et celle des Epicuriens avaient prévalu dans les esprits ; attirant à elles toutes les opinions ; leur influence fut immense.

Le matérialisme d'Epicure avait fait invasion à Rome dès le vi^e siècle ; il avait produit le vaste poème de *la Nature des choses*, dont l'auteur, T. Lucrèce se donna la mort en 698. Plus tard, il compta un de ses plus illustres représentants dans la personne de J. César, qui osa proclamer dans le sénat la négation de la vie future, en défendant les complices de Catilina. Il appela le matérialisme à son aide pour réclamer l'indulgence des juges, et repoussa la peine de mort comme n'étant

pas un supplice, mais la fin de tous les maux, l'homme n'ayant à attendre, après cette vie, que le néant.

De savants jurisconsultes professèrent cette doctrine : Alfrenus Varus la désignait comme la philosophie elle-même (1). C. Trébatius, ami de J. César et de Cicéron, avait également adopté le système d'Epicure : « O l'admirable camp choisi par vous ! lui écrivait Cicéron ; comment défendez-vous le droit civil désormais, quand votre intérêt sera tout pour vous ? et la formule de *Fiducie*, qu'il faut bien agir entre gens de bien ? et le serment au nom de Jupiter, quand vous croirez que Jupiter ne peut s'irriter contre personne (2) ? »

Cicéron fait ici allusion aux principes de l'Ecole épicurienne, qui ne reconnaissait pour mobile des actes de l'homme que son intérêt, pour but que son plaisir ; écoutons l'orateur romain présentant l'exposé de cette doctrine : « L'âme de l'homme est de » même nature que son corps ; elle naît avec lui ; elle » s'affaiblit avec lui ; elle meurt, ou plutôt elle va se » confondre avec lui dans cette masse d'atomes élémentaires, qu'un concours fortuit recompose ensuite pour former de nouveaux êtres. Les dieux ne » président point à l'ordre de cet univers, et ne l'ont » point soumis à des lois générales. Puisque tout doit » finir pour nous après cette vie, nous ne devons songer qu'à jouir du bonheur pendant sa courte durée. » Tous nos devoirs se rapportent donc à notre utilité

(1) D. V. I, 76.

(2) Cicér., *Epistol.* VII, 12.

» personnelle qui doit être l'unique base de notre conduite. Il ne s'agit que d'examiner quel est notre véritable avantage, car souvent nous nous méprenons à cet égard. Le vrai sage est celui qui calcule avec justesse les avantages et les inconvénients personnels de toutes ses démarches et qui préfère toujours celles d'où résulte pour lui plus d'utilité réelle.

» Pour avoir dans toutes les occasions une juste mesure de nos véritables intérêts, il faut étudier les intentions de la *Nature* ; or la nature nous a donné des sens comme les seuls organes de nos plaisirs ; c'est donc dans la satisfaction des sens que réside le souverain bien de l'homme, et son véritable bonheur consiste à suivre la nature, c'est-à-dire à écarter toutes les sensations pénibles, et à rechercher toutes les sensations agréables ; fuyez donc l'intempérance, car au lieu d'assaisonner le plaisir, vous émoussez toute la finesse des sens qui vous sont donnés pour le goûter. Evitez la débauche et contentez-vous des voluptés délicates et raffinées. »

Cicéron termine en ces termes cet exposé de la doctrine d'Epicure : « Telle est la doctrine d'Epicure ; si j'ai rien ajouté, je consens que l'on m'accuse d'avoir voulu en imposer ; mais si je n'ai cité que ses propres paroles, à quoi sert que l'on m'oppose certains passages et des maximes générales quand j'ai exposé fidèlement ses dogmes et ses vrais sentiments (1). »

(1) *De natura deorum*, lib. II.

L'Epicuréisme, après s'être propagé rapidement à Rome pendant les dernières années de la République, monta sur le trône avec Auguste, et devint la doctrine préférée de ces Romains lâches et énervés de l'empire qui n'avaient plus d'aptitude que pour l'esclavage !

Ces principes toutefois soulevèrent une énergique protestation de la part des âmes courageuses, qui regrettaient la vieille liberté confisquée au profit du despotisme impérial, et qui, par une réaction naturelle, se jetèrent dans un système opposé, flattant davantage des passions plus nobles et plus généreuses ; le Stoïcisme compta donc de nombreux partisans dans les rangs de l'ancienne aristocratie, qui l'embrassait en désespoir de cause, avec l'empressement qu'un naufragé met à saisir la planche du salut.

La doctrine stoïcienne reconnaissait pour fondateur Zénon, qui avait longtemps enseigné dans la ville d'Athènes. Suivant lui, l'âme de l'homme est une étincelle de l'immense élément du feu qui anime le monde, et auquel elle se réunit de nouveau quand le corps s'abîme dans la matière dont il a été formé. Tout doit donc finir avec l'homme ; voilà pourquoi il doit chercher le bonheur en cette vie, et le trouver en suivant les inclinations de la nature. Mais, tandis qu'Epicure n'avait considéré dans l'homme que le penchant physique qui le porte aux plaisirs grossiers des sens et à la volupté, le fondateur du Portique s'applique à développer surtout le penchant moral qui fait trouver tant de charmes dans l'exercice des facultés de l'âme et dans la vertu. D'après cette doctrine, la récompense de la vertu se

trouve placée seulement et uniquement dans la vertu elle-même; de là, cet orgueil sans bornes des Stoïciens, qui trouvent leur bonheur dans la contemplation continuelle de leur supériorité; de là, cette ostentation de vertu qui s'élève sur un piédestal pour se proposer à l'admiration publique!

Le Stoïcisme eut de nombreux partisans surtout parmi les savants et dans les classes élevées de la société; dès le milieu du vi^e siècle, il avait rencontré à Rome un éloquent interprète dans le philosophe P. Panœtius, qui avait formé à son école les jurisconsultes Rutilius Rufus, Œlius Tubéron, et Mucius Scévola. Dans le siècle suivant Athénodore avait eu pour disciples et pour amis Caton, Posidonius, Pompée, et surtout Cicéron qui fut un des plus illustres représentants de l'école stoïcienne; adversaire ardent de l'Epicurisme, Cicéron emprunta à Platon le titre et la forme des traités de la *République* et des *Lois* pour deux ouvrages destinés à développer le système de Zénon et de Chrysippe. Le Stoïcisme compta plus tard dans ses rangs Pline l'Ancien, *qui semblait avoir mesuré la nature et l'avoir trouvée trop petite encore pour l'étendue de son génie*; Tacite, dont le style parut aussi profond que la politique d'Auguste; Sénèque, qui gagna tant de partisans à cette secte, et qui lui dut en partie sa haute réputation.

La Philosophie stoïcienne semble être le dernier mot de la raison humaine mise en demeure de faire connaître toutes les ressources dont elle dispose pour le perfectionnement de l'humanité; elle jeta un vif éclat

sur la société romaine par les vertus qu'elle inspira à ses sectateurs ; mais à côté de quelques brillantes qualités on trouve chez les Stoïciens un mépris arrogant pour leurs semblables, une insensibilité froide et calculée pour toutes les misères humaines : « c'est la » marque d'un esprit faible, dit Sénèque (1), de s'at- » tendre aux maux d'autrui et de les partager. Le sage » ne peut être susceptible de compassion ; et son âme » jouit d'une sérénité tranquille qu'aucun nuage ne » peut troubler. » Aux yeux des Stoïciens, toutes les actions étaient indifférentes ; tous les crimes étaient permis quand ils étaient autorisés par les lois d'un pays ; car ces lois, n'étant que l'expression des inclinations de la nature sociale, devaient toujours obtenir la préférence sur les inclinations de chaque individu. Tels furent les principes fondamentaux des deux écoles principales, qui, dans le siècle d'Auguste, inspirèrent les lois du prince, guidèrent les citoyens distingués dans la carrière politique, et présidèrent à la conduite privée de tous.

On voit quelle était la situation politique, morale et intellectuelle de la société romaine quand arriva le plus grand événement qui se soit jamais accompli dans l'histoire des siècles.

§ III. — *Apparition du christianisme.*

Pendant que la Reine du monde se plongeait dans l'ivresse et dans la débauche, dans un coin ignoré de la Judée naissait un enfant obscur, dont la mission

(1) *De clementia*, lib. II.

était de régénérer la société et de la reconstituer sur de nouvelles bases.

Un des biographes de ce merveilleux enfant raconte en ces termes les circonstances qui accompagnèrent sa naissance. « Il arriva qu'en ce même temps, on publia un édit de César-Auguste pour faire le dénombrement des habitants de toute la terre.

» Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, et vint de Judée à la ville en David, appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David ;

» Pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse, qui était grosse.

» Pendant qu'ils étaient là, il arriva que le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit.

» Et elle enfanta son fils premier-né ; elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie.

» Or, il y avait là aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau.

» Et tout d'un coup un ange du Seigneur se présenta à eux, et une clarté céleste les enveloppa, ce qui les remplit d'une grande frayeur.

» Mais l'ange leur dit : Ne craignez point ; car je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie.

» C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un sauveur qui est le *Christ* (1). »

(1) S. Luc, ch. II, v. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

C'est en ces termes qu'est raconté l'événement qui domine l'histoire tout entière. La naissance miraculeuse de l'Homme-Dieu fut inconnue à la cour d'Auguste, où Virgile célébrait un autre enfant né sur les degrés du trône; les fictions harmonieuses du poëte devaient pâlir devant la pompe des réalités manifestées à quelques bergers pauvres et ignorants. Un enfant, né dans une condition obscure, au milieu d'un peuple méprisé, voilà le maître qui doit changer la face du monde, et dont Rome ne s'inquiétait guère de connaître le nom ! Et c'est, néanmoins, à partir de la naissance de cet enfant qu'il faut changer la chronologie, et dater la première année de l'ère moderne (1).

Sur les trente-trois années qu'il passa sur la terre, Jésus-Christ consacra les trois dernières à la prédication de sa doctrine, à l'enseignement de sa morale et à l'accomplissement de ses miracles; enfin, sa carrière s'achève par une mort ignominieuse qui jette ses disciples dans le découragement et la consternation, et qui remplit de joie ses ennemis; mais le troisième jour après sa sépulture, il sort vivant du tombeau, et par sa résurrection il appelle toutes les nations à une vie nouvelle, à une résurrection morale qui s'accomplira par la puissance de la prédication des apôtres.

Avant de quitter la terre, Jésus avait dit à ses apôtres ces mémorables paroles : « Toute puissance m'a » été donnée dans le Ciel et sur la terre ; allez donc et

(1) La vraie chronologie doit faire remonter la naissance de J.-C. à l'an de Rome 751, la 27^e année du règne d'Auguste; et non pas à l'an 754 de Rome, d'après l'erreur commune.

» enseignez toutes les nations, les baptisant au nom
» du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant
» à observer tout ce que je vous ai prescrit : et voici
» que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la con-
» sommation des siècles (1). » A la tête de ces étranges
missionnaires, il avait placé un pêcheur de Galilée,
Simon Pierre, en lui disant : « Tu es Pierre et sur cette
» pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer
» ne prévaudront point contre elle. » Et encore : « Je
» te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout
» ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, et
» tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le
» Ciel (2). » Quelques hommes ignorants, conduits par
l'un d'entre eux aussi faible et aussi timide que les
autres, voilà les instruments dont Dieu se sert pour
changer la face de la société ! Voilà les maîtres qui
tiennent dans leurs mains les destinées du monde !

Mais voilà qu'un événement extraordinaire vient
transformer ces hommes ; l'Esprit de Dieu les remplit
de sa lumière et de sa force, et la publication de l'E-
vangile est faite pour la première fois à Jérusalem le
jour de la Pentecôte. Le nombre des croyants aug-
mente rapidement. La fondation de la première Eglise
à Jérusalem est suivie de l'établissement des sept
Eglises de l'Asie-Mineure. C'est dans Antioche que les
disciples de l'Evangile reçoivent pour la première fois
le nom de *Chrétiens*.

Avant de se disperser pour conquérir le monde à la

(1) Matth. cap. xxviii, v. 18-20.

(2) Matth. cap. xvi.

foi au Messie, les Apôtres composent à Jérusalem le symbole qui porté leur nom ; puis ces illustres inconnus se partagent la terre qu'ils vont soumettre à leurs lois ; Pierre entre dans Rome, le bâton pastoral à la main, la seconde année du règne de Claude (l'an 42), et va poser en face du Capitole les fondements d'un empire qui survivra à la ruine du trône des Césars ; Jean prêche dans l'Asie-Mineure, et retire chez lui Marie que le Sauveur lui avait léguée du haut de la Croix ; Philippe enseigne dans la Haute-Asie, André chez les Scythes, Thomas chez les Parthes, et Barthélemy dans les Indes. L'Évangile est encore annoncé par Simon en Perse, par Mathias en Ethiopie, et par Paul dans la Grèce. D'autres missionnaires sont envoyés en Sicile, en Italie, dans les Gaules, et sur les côtes de l'Afrique ; et c'est ainsi que *la voix* de ces hérauts de la bonne nouvelle *retentit par toute la terre, et que leur parole se fit entendre jusqu'aux extrémités du monde* (1), portant avec elle des fruits abondants de conversion et de salut.

Loin de craindre les lumières de la civilisation gréco-romaine, la nouvelle doctrine est manifestée au grand jour ; elle est prêchée dans les villes les plus renommées par leur culture intellectuelle ; les savants et les philosophes entendent de bonne heure la prédication des vérités chrétiennes. Après avoir évangélisé les principales villes de la Grèce et de l'Asie-Mineure, Pierre et Paul viennent planter la croix au pied

(1) *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum.* — Rom. cap. x, v. 18.

du Capitole, et prendre possession de la ville des Césars au nom de cette croix, signe d'ignominie aujourd'hui, mais qui remplacera bientôt les aigles de l'Empire !

L'Eglise se présenta en face de la société païenne comme divinement instituée pour enseigner la vérité et pour sauver le monde. Mais à la vue de ces nouveaux docteurs qui semblaient avoir pour mission de la détrôner, la vieille société ne voulut pas rester simple spectatrice de la révolution qui la menaçait ; elle avait pressenti que les attaques, dirigées en apparence contre ses dieux, s'adressaient moins à des divinités muettes sur les autels desquelles on brûlait chaque jour un peu d'encens, qu'aux passions et aux intérêts égoïstes dont ces dieux étaient les complaisants protecteurs. Le Christianisme déclarait la guerre à tout ce que la société païenne adorait ; celle-ci ne voulut pas se rendre, sans avoir soutenu auparavant une lutte longue et terrible.

Jamais époque ne fut plus solennelle dans l'histoire. Tous les éléments de deux civilisations opposées se trouvaient en présence ; l'avenir et le passé allaient entrer en lutte ; il s'agissait de savoir lequel des deux l'emporterait ; le triomphe fut chèrement acheté ; la naissance d'un monde nouveau fut retardée par la résistance suprême du vieux monde expirant.

On nous permettra d'emprunter à un savant historien allemand, M. Doellinger, le récit des obstacles de tout genre que la prédication évangélique rencontrait dans la constitution même de la société païenne : « L'on

peut dire avec raison, observe cet auteur, qu'à cette époque, et au milieu des circonstances existantes, le Christianisme avait tous les intérêts contre lui, aucun en sa faveur. L'esprit de la religion païenne s'était infiltré dans toutes les branches de la vie domestique et civile ; il avait plongé profondément ses racines dans les mœurs et dans les habitudes ; tout, dans la littérature romaine et grecque, comme dans l'instruction des écoles, portait le cachet du polythéisme. Les œuvres d'art, au milieu desquelles grandissaient les générations, ne leur représentaient, pour ainsi dire, que des sujets tirés du monde des dieux. Le mélange du paganisme aux faits de la vie, surtout de la vie publique, était même beaucoup plus intime que ne l'a jamais été celui du Christianisme, précisément parce que l'absence de tout sens moral lui permettait mieux de s'accommoder à toutes les relations, à toutes les circonstances, tandis que, le plus souvent, le pouvoir politique ne se mêle aux actes du culte chrétien qu'avec une sorte d'hypocrisie. Partout se tenait debout un sacerdoce nombreux, étendant au loin ses ramifications multipliées, uni aux familles les plus puissantes par les liens de la parenté, et dont la vie tenait à celle même du paganisme. Dans toutes les villes, il y avait une foule d'artistes, de marchands, d'artisans et d'ouvriers de toute espèce, pour lesquels le service des dieux était un moyen d'existence. Ceux qui faisaient le commerce de l'encens et des animaux destinés aux sacrifices, ceux qui avaient un emploi quelconque dans les jeux sacrés, les fabricateurs de statues et

d'autels (1), tous ces gens-là voyaient dans chaque attaque contre le polythéisme une attaque contre leur état... Tertullien mentionne particulièrement une classe qui se plaignait que le grand nombre des nouveaux croyants diminuât la recette des temples. Lorsque ces hommes, s'élevant au-dessus de l'intérêt personnel, commençaient à s'approcher du Christianisme, ils heurtaient contre un nouvel obstacle. En effet, du moment qu'ils avaient embrassé la foi, ils devaient abandonner les ressources que leur procurait le service des idoles, et s'ouvrir une autre carrière, chose toujours très-difficile. Ceux qui étaient dans les charges publiques, avaient encore plus de difficultés à vaincre, étant obligés, comme employés de l'Etat, de jurer d'après des formules tout à fait païennes, d'offrir eux-mêmes des sacrifices, ou du moins d'y assister, de se charger de la direction des jeux, et d'une quantité d'autres fonctions auxquelles, une fois devenus chrétiens, il fallait renoncer absolument (2). »

Après ces observations si judicieuses, le même auteur signale un autre obstacle au succès du Christianisme, résultant de l'alliance intime entre la religion romaine et le gouvernement de l'Etat ; les institutions politiques étaient tellement identifiées avec les pratiques du culte, que les attaques dirigées contre la reli-

(1) On connaît la sédition excitée à Ephèse contre saint Paul, par l'orfèvre Démétrius qui voulait se venger du préjudice que les prédications de l'apôtre faisaient à son commerce.

(2) *Origines du Christianisme*. — Trad. par Léon Boré, tom. I, p. 131-134.

gion menaçaient en même temps l'existence même du gouvernement. Puis M. Doellinger continue: « Celui qui embrassait sincèrement la religion chrétienne, dit-il, se trouvait, par là-même, engagé dans des collisions interminables, au milieu des relations toutes païennes de la société. C'était comme s'il lui fallait, en sortant du cercle d'habitudes devenues pour lui une seconde nature, s'arracher violemment du sol avec toutes ses racines, et renoncer à tout ce qui précédemment avait fait partie de son existence. Or, rien ne lui semblait plus triste, plus repoussant que le genre de vie lugubre et vide de jouissance que son imagination attribuait aux chrétiens. Tout ce qui, dans ce temps, composait les distractions et les amusements du monde, devenait quelque chose d'étranger à celui qui avait franchi le seuil de l'Eglise; il ne pouvait plus prendre part à ces spectacles immoraux, source de mille désirs coupables, ni assister aux jeux favoris de la foule, aux sanglants combats des gladiateurs; il était exclu des fêtes célébrées en l'honneur des dieux, exclu des repas de réjouissance où il fallait offrir des libations et où régnait d'ailleurs une intempérance extrême. La vie chrétienne entière apparaissait comme une continuelle renonciation à tout ce qui plaît aux autres hommes, à tout ce qui donne de la valeur et du charme à l'existence; elle apparaissait comme un farouche esprit d'isolement, portant à la haine de la société, ou découlant de ce sentiment affreux. »

§ IV. — *Les persécutions ; leurs motifs.*

On voit quels furent les motifs principaux qui occasionnèrent ces longues proscriptions contre une doctrine qui semblait, par ses préceptes de charité et de conciliation, appelée à faire le bonheur de l'humanité.

Ces persécutions cruelles, suscitées contre les chrétiens par les empereurs païens, étaient motivées, en apparence, par la différence de religion ; mais, en réalité, elles s'adressaient moins aux croyances religieuses qu'aux doctrines politiques et sociales du Christianisme. Aux yeux du gouvernement, les nouveaux sectaires étaient des *ennemis publics* (1), dont il fallait parer les coups, en faisant appel contre eux à toute la rigueur des lois. Leur désobéissance, pour être purement passive, n'en paraissait pas moins redoutable, et cette force d'inertie qu'ils opposaient à leurs ennemis semblait créer un danger qu'on ne pouvait repousser que par l'emploi des moyens extrêmes. Les efforts tentés pour renverser les idoles inquiétaient moins les païens de la décadence que les coups portés aux intérêts que les dieux protégeaient. S'il s'était agi seulement d'admettre un dieu de plus ou de moins dans l'Empire, la guerre contre la religion nouvelle n'eût été ni si cruelle, ni si longue ; Rome s'était ouverte à toutes les divinités de la terre, et les avait re-

(1) Tertullien, Lactance et d'autres écrivains mentionnent souvent cette dénomination de *hostes publici*.

ques pour les absorber dans un culte cosmopolite, elle eût cherché à transiger avec les chrétiens, en faisant entrer Jésus-Christ au Panthéon avec les autres dieux de la Grèce et des provinces conquises; un moment elle eut cette pensée, car nous lisons dans Eusebe, que Tibère proposa de mettre au rang des dieux le divin fondateur du Christianisme. « Comme c'était, » dit-il, une coutume invariablement observée par les » gouverneurs d'avertir l'empereur de ce qui arrivait » de nouveau et d'extraordinaire dans l'étendue de » ses provinces, Pilate ne manqua pas de faire savoir » à Tibère le bruit qui s'était répandu touchant la » résurrection du Sauveur, ses miracles et la foi de » plusieurs en sa divinité (1). »

La proposition fut repoussée, et l'apothéose refusée par le Sénat, sous prétexte qu'au mépris des anciennes lois de la République on ne lui avait pas laissé prendre l'initiative d'une pareille mesure. On ne doit pas s'étonner que les Romains, malgré leur mépris pour les Juifs, aient eu l'idée d'admettre un homme de leur nation aux honneurs de l'apothéose; loin d'être surpris d'une pareille pensée, il faut y voir un effet de cette tendance habile, qui les portait à s'emparer de toutes les idées de réforme pour les étouffer en les

(1) *Pilato de christianorum dogmate ad Tiberium referente, Tiberius retulit ad senatum ut inter cætera sacra reciperetur. Verùm, cùm ex consultu Patrum christianos eliminari Urbe placuisset, Tiberius post edictum, accusatoribus christianorum comminatus est mortem, scribit Tertullianus in Apologetico. — Euseb. Cæs. Chron. ann. Domin. XXXVIII.*

consacrant. La Providence toutefois ne devait pas permettre que la vérité fût confondue avec le mensonge; Jésus-Christ reconnu Dieu de Rome eût cessé d'être Jésus-Christ!

Le sénat ne voulut point admettre Jésus-Christ dans son Panthéon. Outre la raison qui vient d'être rappelée, il y avait une autre cause provenant du caractère particulier de sa doctrine. Rome, en donnant l'hospitalité aux divinités des peuples vaincus, avait adopté des dieux de même nature que ses dieux nationaux, couvrant de leur protection les mêmes intérêts, tandis que le Dieu des chrétiens condamnait tous les abus, et frappait de ses anathèmes toutes les injustices dont la société païenne donnait le scandale. Pauvre, il divinisait les pauvres; faible, il revendiquait les droits des faibles jusque-là méconnus; souffrant, il devenait le consolateur de tous ceux qui souffraient. On ne doit donc pas s'étonner que Rome, si facile pour toutes les religions étrangères, se soit armée contre le Christianisme de tous ses anathèmes, de toutes ses tortures; on comprend maintenant pourquoi les chevalets et les bûchers! pourquoi les ongles de fer et les gibets! pourquoi les croix et les échafauds! pourquoi les bourreaux, avec tous les supplices que peut inventer la cruauté! Tout fut appelé au secours de l'ancienne religion, audacieusement menacée par de hardis sectaires. Le crime des chrétiens consistait moins à reconnaître un dieu nouveau, inconnu à la mythologie païenne, qu'à promulguer, au nom de ce dieu, une loi opposée à toutes les lois

et à toutes les idées reçues, qu'à se soumettre à des pratiques austères, à un genre de vie qui condamnait les mœurs licencieuses de l'époque ; les chrétiens étaient donc forcément des *ennemis publics*, contre lesquels tout était permis ; en vain auraient-ils cherché à déguiser leur opposition sous un respect extérieur ; leur manière de vivre était une protestation contre la vie des païens ; par les liens de charité qui les unissaient entre eux aussi bien que par leurs rapports avec la divinité, ils organisaient la cité de Dieu dans la cité romaine, et perpétuaient une sorte d'insurrection morale que les magistrats voulaient étouffer dans le sang de ceux qu'ils regardaient comme rebelles aux lois de l'Empire.

Les pharisiens avaient condamné Jésus, regardé comme séditionnaire, sous prétexte de défendre les intérêts de César ; à son tour César condamna les chrétiens, accusés de révolte contre les lois de l'Etat, sous prétexte de défendre les intérêts de la synagogue et du paganisme. La seule présence des chrétiens au milieu des païens semblait constituer un danger permanent pour l'ordre social ; car ils constituaient un peuple à part, qui avait ses lois, ses prêtres, ses magistrats, ses autels ; ils formaient une nation dans la nation ; par leur seule abstention, les chrétiens désorganisaient le service des temples et des grandes charges de l'Etat ; en pratiquant ce qu'on a appelé, dans ces derniers temps, *la politique du vide*, ils menaçaient de ruine l'autorité païenne ; aussi, les empereurs effrayés eurent recours à la menace, à la con-

trainte , à tous les moyens d'intimidation qui leur semblaient propres à consolider leur autorité chancelante. Les chrétiens supportèrent ces violences avec calme et résignation ; l'espérance d'une autre vie les soutenait au milieu des tourments ; un grand nombre montrèrent dans les fers et au milieu des supplices une force d'âme et une résignation dont on n'aurait jamais pu les croire capables ; leur sérénité devenait une preuve de l'assistance divine qui les soutenait.

Jamais cependant ni les injustices de leurs ennemis, ni les cruautés de leurs persécuteurs, ne purent les faire renoncer au système de patience qu'ils avaient adopté ; jamais les propagateurs de la religion nouvelle ne songèrent à repousser la force par la force ; s'ils avaient voulu, à l'exemple de certains novateurs modernes, soulever les passions populaires, et faire appel à cette multitude d'esclaves et d'opprimés de tout genre qu'ils venaient réhabiliter, ils auraient pu, non-seulement résister à la persécution, mais en triompher. « Nous savons assez par expérience, observe judicieusement M. de Champagny, combien est facile le succès des doctrines qui s'appuient sur l'intérêt du grand nombre, et lâchent la bride à son ressentiment ou à ses colères. Si le Christianisme eût paru au monde en proclamant l'égalité absolue dans la vie civile, la liberté de l'homme, l'indépendance des nations, les droits du sujet contre le prince ; s'il eût promis richesse au prolétaire, affranchissement à l'esclave, émancipation au citoyen ; s'il eût mis la révolte en tête du code de ses devoirs, quelle admirable matière le monde ne

présentait-il pas à ses triomphes ! Il y avait sujet d'insurrection et sous le toit domestique contre le maître, et dans la cellule du pauvre contre le palais du riche, et dans le monde entier contre Rome, et dans Rome contre César ! Et si l'on doute de la puissance de ces éléments de révolution, que l'on pense quels périls et quels troubles avaient suscités dans l'empire un Spartacus armant les esclaves, un Catilina appelant à lui les prolétaires, un Mithridate soulevant les provinces conquises, un Brutus frappant César. Si le Christianisme, au lieu de se contenter d'introduire dans les choses de ce monde le gouvernement de la conscience, eût prétendu les gouverner par les principes universels, les volontés menaçantes, les théories actives, les procédés violents des révolutionnaires modernes ; si la *Bonne Nouvelle* eût été celle de l'émancipation *actuelle* et universelle : assez de millions d'hommes, dans cette société dont l'oppression était la loi fondamentale, eussent adhéré à cette charte du peuple et combattu pour cet évangile révolutionnaire qui eût fait de Pierre tout à la fois un Spartacus, un Catilina, un Mithridate, un Brutus (1). »

Le Christianisme, en condamnant les institutions immorales qui déshonoraient la société païenne, n'en demandait pas l'abolition immédiate ; il savait que les abus consacrés par le temps ne peuvent disparaître que lentement, et qu'on ne peut arriver à les réformer que successivement et par degrés ; au lieu donc de déclamer contre les lois iniques du vieux monde, il les

(1) *Les Césars*, tom. iv, pag. 321, 322.

respecta comme une nécessité ; et, pour arriver à une réforme durable dans les mœurs et dans la législation, il s'efforça d'accomplir dans les âmes une révolution intellectuelle et morale qui devait assurer, dans un temps donné, le succès des réformes qu'il méditait. Tel est le système que suivent invariablement les apôtres. Que l'esclave ne vienne donc pas, « ardent pour la liberté et impatient de s'affranchir : Pierre et Paul lui disent qu'il doit rester dans l'esclavage et demeurer soumis à son maître, tant qu'il ne pourra par les voies légales parvenir à la liberté (1). Que le pauvre ne vienne pas, dévoré d'envie à la vue de la fortune du riche son voisin et plein du désir de s'en emparer : on lui dira qu'il faut souffrir, qu'il faut respecter le bien d'autrui, qu'il faut attendre ce que lui donnera le riche. Que le sujet irrité de César, le patricien dénoncé par les délateurs, le provincial opprimé par les proconsuls, ne vienne pas proférer des plaintes, soulever des révoltes : Paul lui dira qu'il doit se soumettre, que toute puissance vient de Dieu ; qu'un roi, Néron lui-même, doit être obéi, *non-seulement par la crainte qu'il inspire, mais par le devoir qui lie nos consciences envers lui* (2). »

§ V. — *Progrès rapides de la religion chrétienne.*

Assurément une religion qui procédait de la sorte, qui semblait fermer les yeux sur toutes les inégalités

(1) *Ephes.* VI, v. 5, 8. — *Coloss.* cap. III, v. 22. — *Tit.* c. II, v. 9, 10. — *Petr.* c. II, v. 18.

(2) *Rom.* c. XIII, v. 1, 7.

sociales qu'elle voyait dans le monde, ne devait pas rencontrer d'ardentes sympathies dans le peuple. Le Christianisme enseignait à tous les hommes la sévère doctrine du devoir, sans distinction de riches ni de pauvres, et il imposait à ceux qui se soumettaient à ses préceptes l'obligation de résister aux penchants les plus impétueux de la nature.

Et cependant, malgré les obstacles de toute sorte que rencontrait sa libre propagation, la religion chrétienne étendit rapidement ses conquêtes, comme le prouvent les monuments les plus authentiques de l'histoire. A peine dix années s'étaient-elles écoulées depuis la mort de J. C., que S. Pierre écrivait aux fidèles dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce et dans la Bithynie; et que S. Paul correspondait avec les chrétiens de Rome, de Corinthe, d'Ephèse, de Colosses, de Philippes et de Thessalonique. La *Bonne Nouvelle* avait été annoncée au monde entier.

Les historiens profanes sont d'accord sur ce point avec les écrivains sacrés. Vingt-sept ans seulement après le grand drame du Calvaire, vers l'an 60 de l'ère nouvelle, Tacite dit qu'il y avait Rome *une immense multitude d'hommes que le vulgaire appelait Chrétiens* (1). L'auteur de ce nom, continue le célèbre historien, était *le Christ*, qui, sous le règne de Tibère, avait été mis à mort par le proconsul Ponce-Pilate (2). Néron, ayant eu la fantaisie de brûler Rome, voulut

(1) Tacit. *Annal.* lib. xv, cap. 44.

(2) *Auctor nominis hujus Christus, qui, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat.*

détourner la rumeur publique qui le désignait comme l'auteur de cette détestable action, et dans ce but il accusa les Chrétiens, qui furent moins convaincus du crime d'incendie que de haine envers le genre humain (1). Ces paroles montrent les progrès que la nouvelle religion avait faits dans la capitale du monde.

D'autres auteurs confirment le même fait. Ainsi Sénèque dit, en parlant des Chrétiens qu'il confond avec les Juifs, que *les vaincus ont donné des lois à leurs vainqueurs* (2). Ainsi encore, un magistrat romain, proconsul de l'empereur Trajan, rend témoignage à la même vérité; écrivant à l'empereur pour le consulter sur la procédure qu'il doit suivre à l'égard des Chrétiens, Pline le Jeune, proconsul de Bithynie et du Pont, s'exprime en ces termes : « Un grand nombre de personnes, dit-il, de tout âge, de tout rang et de tout sexe sont compromis ou le seront plus tard. Car non-seulement les villes, mais les bourgs et les campagnes sont inondés de cette contagieuse superstition (3). »

(1) *Ingens multitudo, haud periinde in crimine incendii, quàm odio humani generis convicti sunt.*

(2) Ce texte est rapporté par saint Augustin, *De civ. Dei*, lib. vi, c. 11 : « *Sceleratæ gentis consuetudo usque eo invaluit, ut per omnes jam terras recepta sit. Victi victoribus leges dederunt.* »

(3) « *Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum, et vocabuntur. Neque enim civitates tantum, sed vicus etiam atque agros superstitionis contagio pervagata est.* » Plin. II, *Ad Trajan. ep. lib. x, epist. 97.*

Nous passons sous silence un grand nombre d'autres témoignages d'auteurs, soit païens, tels que Lucien et Celse (1), soit chrétiens, tels que saint Justin et saint Irénée, qui affirment, qu'au second siècle, le Christianisme avait jeté de profondes racines dans la société romaine, et nous nous arrêtons à un passage de Tertullien, qui, vers la fin du deuxième siècle, s'adressait aux païens en ces termes : « Vous gémissiez de voir croître tous les jours le nombre des chrétiens. Vous criez que la cité en est obsédée. Vous déplorez les pertes que vous faites de chrétiens de tout sexe, de tout âge, de toute dignité, qui vous abandonnent dans les châteaux, dans les campagnes, dans les îles (2). » Il fallait que les chrétiens fussent nombreux pour que le célèbre apologiste pût tenir un pareil langage ; il fallait que leur multitude fût immense pour qu'il osât écrire ce qui suit à Scapula, gouverneur d'Afrique, qui méditait une nouvelle persécution : « Que ferez-vous, lui dit-il, de tant de milliers d'hommes et de femmes de tout âge, de toute dignité, qui viennent s'offrir à vous ? De combien de bûchers, de combien de glaives n'aurez-vous pas besoin ? Que ne souffrira pas Carthage, qu'il vous faudra décimer, quand chacun aura reconnu ses parents, ses commensaux, quand elle y aura vu peut-être des hommes et des dames du plus haut rang, et, jusque dans votre ordre, des proches et des amis de vos amis ? Ayez

(1) V. *Lucianus Alexander*, seu *Pseudomantis*, n. 25 ; Origen. *Contra Celsum*, lib. II, n. 46.

(2) *Ad nationes*, lib. I, c. 1.

pitié, sinon de nous, au moins de vous-même? Ayez pitié, sinon de nous, au moins de Carthage. Ayez pitié de cette province, qui, dès que votre intention sera connue, se trouvera exposée aux vexations des soldats, et des ennemis de chacun (1). »

Le nombre des chrétiens était dès lors si considérable qu'ils formaient déjà dans l'Etat, sinon la majorité, du moins une imposante minorité, dont les gouvernants devaient tenir compte. « Nous ne sommes que d'hier, disait encore Tertullien dans un passage célèbre de son éloquence apologétique, et nous remplissons tout votre empire, les villes, les îles, les châteaux, les municipes, les assemblées, les camps mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le Sénat, le Forum : nous ne vous laissons que vos temples. Nous pourrions vous combattre, même sans armes et sans révolte, en nous séparant de vous. Etant aussi nombreux que nous le sommes, si nous voulions nous retirer dans quelque partie éloignée de l'univers, votre domination serait confondue de la perte de tant de citoyens. Leur éloignement seul vous serait un châtiement. Vous seriez effrayés de votre solitude, du silence universel et de la stupeur où votre empire serait comme enseveli. Vous chercheriez à qui commander (2). »

Cette rapide propagation du Christianisme était une vérité tellement incontestable, tellement sensible pour les regards les plus prévenus ou les moins clairvoyants,

(1) *Ad Scapulam*, cap. 5.

(2) *Apologet.*, cap. 37.

qu'au III^e siècle, saint Cyprien pouvait comparer l'Eglise de son temps au soleil dont les rayons éclairent tout l'univers, à un arbre dont les rameaux couvrent toute la terre, à un ruisseau qui répand partout ses eaux (1).

Ces prodigieuses conquêtes de la religion nouvelle devenaient dès lors une preuve manifeste de sa divinité; dès la fin du troisième siècle, Arnobe invoquait l'autorité de ce témoignage palpable en faveur de la vérité du Christianisme : « Si, comme vous le croyez, disait-il aux païens, l'histoire de ces faits (de l'Évangile) n'est pas véritable, comment a-t-il pu se faire qu'en aussi peu de temps le monde entier se soit trouvé rempli de cette religion? Comment des nations de pays si éloignés, de climats si différents, ont-elles pu se réunir dans un seul esprit (2)? » — « N'est-ce pas à vos yeux un motif suffisant pour croire, dit-il encore ailleurs, que de voir dans un temps aussi court nos dogmes répandus sur toute la terre? Que de voir qu'il n'y a aucune nation de mœurs si barbares, et si éloignées de toute douceur, qui, convertie par l'amour de Jésus-Christ, n'ait adouci sa rudesse, et, reprenant des sentiments plus humains, n'ait recouvré sa tranquillité (3)? »

C'est ainsi que malgré les persécutions, malgré les obstacles de toute nature que l'ancien monde opposait à son action, le Christianisme parvint à étendre ses

(1) *De unitat. Eccl.*

(2) Arnobius, *Adversus gentes*, lib. 1, c. 55.

(3) *Id.*, lib. 11, c. 5.

conquêtes dans toutes les provinces de l'empire, et même dans des contrées que les aigles romaines n'avaient point visitées.

Pendant le paganisme, attaqué ainsi jusque dans ses derniers retranchements et menacé même dans son existence, ne voulut point se rendre sans livrer de nouveaux combats. Les empereurs firent un nouvel appel à la force pour soutenir leur pouvoir chancelant, et pour opposer une digue au torrent qui emportait le monde.

L'an 284 de l'ère nouvelle, Dioclétien monta sur le trône des Césars. Doué d'une incontestable habileté, il appliqua tous ses soins à rendre plus stable ce pouvoir impérial, si compromis par les crimes et par l'incapacité de ses prédécesseurs. Il rêvait de rétablir l'empire romain dans son antique splendeur ; mais, comme moyen d'arriver à son but, il croyait nécessaire d'en finir avec ce qu'il appelait la superstition chrétienne, et de rendre à l'ancienne religion de l'Etat son éclat et sa grandeur passés.

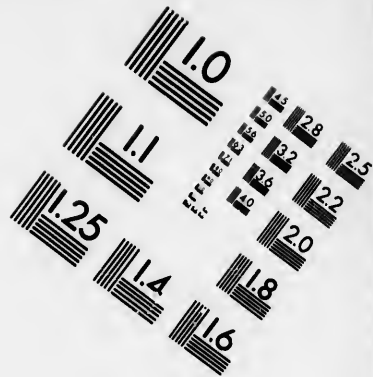
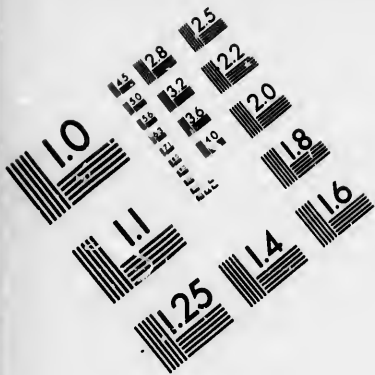
Il mit dix-huit années à mûrir son plan, et pendant tout ce temps l'Eglise vécut en paix. « Il voyait, dit M. Deellinger, que les persécutions précédentes, loin de dissoudre la société des chrétiens, n'avaient fait que l'affermir davantage ; il voyait qu'au milieu de la diffusion sans cesse croissante de cette société, il lui faudrait verser des flots de sang pour essayer de la détruire, et que la réussite de ses desseins serait encore, après cela, très-incertaine. En effet, l'Eglise comptait déjà dans son sein les meilleures et les plus

notables personnes de tous les états ; si elle continuait encore un certain temps à enlever ainsi au paganisme ses partisans dans une proportion chaque jour croissante, l'époque de sa ruine complète ne pouvait plus être très-éloignée. La femme même de Dioclétien, Prisca, et sa fille Valéria, étaient chrétiennes (1). »

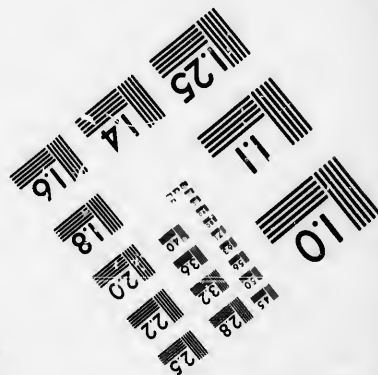
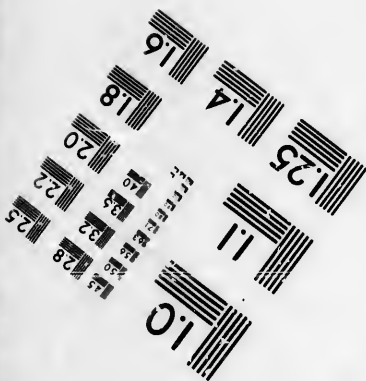
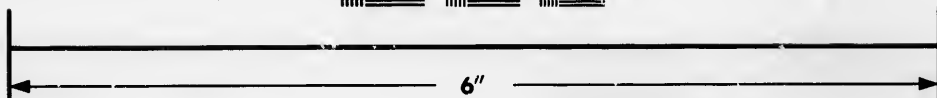
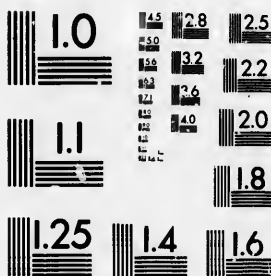
Malgré toutes les raisons qui lui conseillaient d'user d'indulgence à l'égard des chrétiens, Dioclétien, poussé par le César Galérius, homme sanguinaire, livré à toutes les superstitions païennes, finit par recourir à des mesures de rigueur. Avant de déchaîner sur l'Eglise le fléau de la persécution, l'empereur avait pris l'avis d'un conseil de juges et de chefs de l'armée ; il avait consulté l'oracle d'Apollon de Milet qui avait attribué à la présence des chrétiens dans l'empire la cause du silence des oracles ; après cette réponse, la perte des chrétiens fut résolue ; et plus on avait mis de lenteur à décréter la persécution, plus on mit d'acharnement à exécuter la sentence de proscription : « Tous les chrétiens, sans exception, porte l'Edit, sont dépouillés de leurs honneurs et dignités ; nul état ne met à l'abri de la torture ; chacun est libre de faire valoir contre les chrétiens toute espèce de plaintes ; eux, au contraire, ne peuvent intenter aucune action pour quelque injustice que ce soit, commise à leur détriment ; ils n'ont plus ni liberté, ni voix ; les Eglises doivent être jetées à bas, les biens ecclésiastiques confisqués, les livres brûlés. »

(1) *Origines du Christianisme*, tom. 1, p. 174, 175.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4502

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5
10
15
20
25
30
35
40

Au commencement de l'année 304, la peine de mort fut portée contre tous les chrétiens qui n'abjureraient pas leur religion; cet édit fut le signal d'un redoublement de fureur dans la persécution. « Il est impossible, dit M. Doellinger, de peindre l'atrocité de l'émulation des persécuteurs dans l'invention et l'application des tourments infernaux, et l'on trouve encore trop faibles ces paroles de Lactance : « Alors le gémissement s'étendit sur toute la terre, et, de l'Orient à l'Occident, la Gaule exceptée, se promena la fureur des trois bêtes les plus féroces (Dioclétien, Galérius et Maximien) (1). » Pendant plus de sept années, le sang chrétien coula à grands flots; un instant même le paganisme put croire à son triomphe sur la religion du Christ, car l'empereur fit graver une médaille, avec cette inscription : « *Le nom des chrétiens est détruit, leur superstition est partout abolie, et le culte des dieux est propagé* » (2).

Cependant, cette dernière persécution fut, comme celles qui l'avaient précédée, impuissante à arrêter les progrès du Christianisme; elle servit à prouver, une fois de plus, que, dans le monde, la matière ne peut rien contre l'esprit, la force contre le droit, les intérêts contre la justice, l'homme contre Dieu! Tous ces dieux de chair, représentation sensible des vices et des convoitises de l'homme, furent chassés par la pauvreté de la Croix! C'est que, der-

(1) *Ouv. cit.* p. 178.

(2) « *Nomine christiano deleto; superstitione ubique deleta; et cultu deorum propagato.* »

rière cette pauvreté féconde, il y avait une doctrine de charité, qui gagnait tous les cœurs ! Il y avait Dieu !

La persécution finit donc par être vaincue par le courage des martyrs. Le règne des persécuteurs passé, la puissance civile se décida à proposer la paix à la puissance spirituelle. Trois siècles de combats avaient montré que l'Eglise n'avait pas besoin de l'assistance de l'Etat pour s'établir dans le monde, et y étendre ses conquêtes; elle reçut les rois et les puissants dans son sein, comme elle avait reçu les faibles et les petits. Le pouvoir temporel tendit la main au pouvoir spirituel, non pas seulement pour une réconciliation passagère, mais pour s'unir étroitement à lui, et rendre au monde une paix durable, avantageuse, en même temps, et au développement matériel de la société, et à son développement spirituel.

CHAPITRE III.

DE LA SOCIÉTÉ ROMAINE SOUS LES EMPEREURS CHRÉTIENS.

(Depuis l'avènement de Constantin jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident. De 307 à 476.)

SOMMAIRE. — § I. Triomphe du Christianisme. — § II. Origine du pouvoir temporel des Papes. — § III. Premier concile général de Nicée. — § IV. Mœurs des Chrétiens.

§ I. — *Triomphe du Christianisme.*

Pendant trois siècles le Christianisme avait étendu ses conquêtes, et pénétré dans toutes les classes de la société, malgré les efforts des persécuteurs pour arrêter ses progrès ; sa vertu mystérieuse et puissante avait peu à peu transformé et régénéré la plus grande partie de l'empire romain, lui-même vainqueur du monde ; sa victoire, si chèrement achetée, allait être suivie d'un triomphe éclatant, et vérifier la parole de Clément d'Alexandrie : « Oui, vraiment, Jésus-Christ a changé » les pierres en hommes, en amenant au Christianisme » des hommes qui adoraient des pierres. Le Verbe de » Dieu a mis des bornes aux flots de la mer, il a créé » l'univers, il a fondé la terre sur ses bases ; mais il a » détruit aussi l'empire de l'antique serpent qui, dans » sa fureur, poussait les hommes à l'idolâtrie. » Enfin la société païenne se retira de la scène, pour faire place à la société chrétienne, et l'étendard de la croix, ar-

boré sur le Capitole, annonça au monde que le règne du Christ commençait.

Jusque-là, l'Eglise avait été constamment en lutte avec les pouvoirs établis; mais il n'était ni dans sa nature, ni dans son esprit, de rester en opposition permanente avec les différents Etats au milieu desquels se développait son action; car, ainsi que le remarque saint Augustin, « l'Eglise catholique s'adresse à tous »

- les peuples, forme de toutes les nations une société,
- qui vit sous les lois les plus diverses, avec les usages
- les plus opposés, qui n'y change rien, n'en détruit
- rien, pourvu que ces usages ne gênent point la religion; elle enseigne qu'il faut craindre le Dieu su-
- prême et en même temps honorer les rois de la
- terre. »

Aussi, s'empressa-t-elle d'accepter la paix qui lui fut offerte par le pouvoir civil, et qui, en lui faisant entrevoir des jours meilleurs, lui donnait l'espoir d'étendre plus rapidement ses conquêtes.

Le point de départ de cet important changement remonte au célèbre édit de Milan, rendu par Constantin, de concert avec Licinius, l'an 313 de l'ère chrétienne (1). Cet *édit universel de tolérance* proclamait d'une manière absolue un droit que le Christianisme réclamait depuis longtemps : le pouvoir civil s'engageait à ne mettre aucune entrave à la libre profession de la foi chrétienne (2); il n'était pas encore question

(1) Lactant. *De morte persecutor.* c. 48. — Euseb. *Hist. Eccles.* x, 5.

(2) Bianchi, *Della potestà e della politica della chiesa*, tom. iv, p. 729.

d'une protection ouverte que la religion reconnue ne demandait pas; elle avait montré pendant trois siècles qu'elle pouvait vivre sans le concours du pouvoir temporel; elle ne sollicitait que la paix et elle l'obtenait; son but était atteint, son succès complet.

Par cette grande détermination, Constantin voulut acquitter une dette de reconnaissance envers le Dieu des chrétiens, qui avait favorisé le succès de ses armes contre son rival Maxence; après sa victoire, comme une statue devait être érigée en son honneur sur le Forum, par les citoyens de Rome, il voulut qu'elle portât dans la main droite, non pas le sceptre impérial, mais la croix victorieuse, et qu'on inscrivit sur son piédestal : « C'est par ce signe salutaire, symbole de la » vraie foi, que j'ai délivré Rome du joug des tyrans » et rendu au sénat et au peuple romain leur antique » splendeur (1). »

Cet acte important de la vie de Constantin a servi de texte à des critiques plus ou moins passionnées; on lui a reproché de n'avoir pas été dicté par une conviction bien profonde, de n'avoir pas été inspiré par un désintéressement assez absolu. Sans entreprendre ici une justification étrangère à notre sujet, contentons-nous d'une seule observation : que le premier César chrétien ait été guidé dans sa conduite par des motifs politiques, ou qu'il ait agi spontanément, sa détermination prouva toujours qu'il avait parfaitement l'intelligence de la situation et des besoins de la société qu'il avait à gouverner.

(1) Euseb. *Vita Const. Max.* 1, 40. *Hist. Eccles.* ix, 9.

Le paganisme, en effet, avait fini son règne, et perdu toute son ancienne influence dans l'ordre politique ; il présidait encore aux principaux actes de la vie du citoyen ; il protégeait le foyer domestique et veillait sur les tombeaux ; il interrogeait le ciel sur le succès d'une entreprise ; il divinisait l'empereur vivant, lui offrait des sacrifices, et couronnait ses statues ; il l'admettait après sa mort aux honneurs de l'apothéose ; là se bornaient à peu près son action et son influence sur la société.

Dans le Christianisme, au contraire, se trouvaient la vie, le mouvement, l'avenir ! Il avait formé, au milieu d'une société usée par toutes les corruptions, une autre société jeune, pleine de vie, et appelée, dans des circonstances difficiles, à sauver la civilisation ! S'il ne put arrêter la décadence et la ruine de l'empire romain, il devint la planche de salut, qui servit de transition entre deux mondes opposés, l'un qui finissait, et l'autre qui allait apparaître sur la scène. En embrassant le Christianisme, Constantin agissait donc en prince éclairé, qui comprend son époque, qui regarde l'avenir et non le passé, qui enfin, au lieu de résister au mouvement qui emporte les populations, préfère marcher résolument dans la voie du progrès, en attachant son nom aux réformes vraiment grandes et sages.

Reconnu officiellement par le pouvoir civil, le Christianisme était menacé de perdre en indépendance ce qu'il gagnait en dignité ; cependant ce qui devait à jamais empêcher toute confusion de pouvoirs entre

l'Etat et l'Eglise, c'est que la religion chrétienne était née et s'était développée, non pas comme les religions païennes, avec l'Etat même, mais comme une institution divine, indépendante de toute autorité humaine. Constantin reconnut plusieurs fois ce droit qu'à l'Eglise de se gouverner librement, mais il ne fut pas toujours fidèle à son opinion; ainsi, on le vit promulguer, de son propre mouvement, des lois contre les hérétiques, convoquer les évêques de son empire à un concile, et afficher des prétentions inadmissibles touchant l'administration des choses de la religion et le gouvernement de l'Eglise. Après lui, ses successeurs osèrent intervenir souvent, avec une violence tyrannique, dans les affaires purement ecclésiastiques et dogmatiques; ils prirent fréquemment parti dans les controverses religieuses, promulguèrent des édits de foi, et s'arrogèrent une influence fatale et désastreuse dans l'institution des évêques; mais heureusement Dieu veilla toujours sur son Eglise, et le despotisme du pouvoir civil ne put compromettre l'existence de la religion, ni arrêter ses progrès. « L'Eglise, dit saint » Hilaire de Poitiers, a cela de particulier que son au- » torité triomphe quand on la viole, que sa puissance » se manifeste quand on l'outrage, et se consolide » quand on l'abandonne (1). »

§ II. — *Origine du pouvoir temporel des Papes.*

L'Eglise d'Occident se développa plus librement que l'Eglise d'Orient. Le principe théocratique y do-

(1) Hilarius, *De Trinit.* lib. VII, n. 4.

mina davantage, et l'autorité de l'évêque de Rome y servit toujours de contre-poids à la puissance de l'Etat. Dès cette époque le pontife des Romains devient le représentant visible de l'autorité de l'Eglise, le gardien et le défenseur de sa foi et de ses lois, le patriarche de tous les patriarches, le président né et nécessaire des conciles œcuméniques ; enfin le chef suprême de toute la catholicité ; cette puissance pontificale a joué un très-grand rôle dans le monde, aussi allons-nous essayer de montrer son origine, son caractère et ses principales attributions.

Autrefois, sous le paganisme, la concentration des deux pouvoirs civil et religieux, dans la personne d'Auguste et de ses successeurs, avait organisé l'unité dans le gouvernement spirituel et temporel de l'Empire ; cette unité donna au Christianisme triomphant un moyen puissant d'action et de propagande, en préparant le monde à reconnaître la suprématie spirituelle des pontifes romains et à accepter des successeurs de Pierre la règle de la foi, de la morale et de la discipline. Les provinces, habituées à recevoir de Rome les ordres du maître, dont l'autorité s'exerçait sur les choses du culte aussi bien que sur celles de l'administration, étaient d'avance préparées au changement qui allait s'accomplir le jour où l'empereur, devenu chrétien, devrait abdiquer le souverain pontificat en faveur du chef de cette religion qui avait subjugué son esprit. Ce droit d'être seule l'arbitre de la foi et des mœurs avait été revendiqué par l'Eglise pendant trois siècles ; sa lutte prolongée contre les

persécuteurs avait servi à consommer la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, dont la réunion dans la personne du souverain avait créé cette autorité formidable, si souvent fatale à la liberté des peuples. Les souverains pontifes devinrent, par cette transformation, les héritiers de l'empereur, qui leur abandonnait son autorité sur les choses religieuses, ne gardant pour lui que le gouvernement civil.

Plusieurs circonstances politiques favorisèrent l'accroissement de cette puissance du pontife des chrétiens.

Les empereurs, en embrassant le Christianisme, ne renoncèrent pas seulement à la puissance spirituelle, et au pontificat; ils devinrent les sujets de ce pouvoir que leurs prédécesseurs avaient persécuté; et les fiers héritiers des Césars se soumirent, comme les autres chrétiens, à cette puissance venue du ciel, qui leur traçait la limite de leur autorité, et qui leur enseignait leurs devoirs envers les peuples.

Mais ce fut surtout la division du monde romain en empire d'Orient, et en empire d'Occident, et la création d'une nouvelle capitale, qui contribuèrent à l'élévation de la puissance des papes. Par l'éloignement de cette puissance rivale, dont le voisinage était devenu quelquefois une menace et toujours un danger, l'évêque de Rome allait contracter de nouveaux devoirs, et en même temps exercer une plus grande autorité. Les empereurs, en abandonnant ces provinces d'Italie menacées sans cesse de devenir la proie des barbares, semblaient déposer les armes au moment même où

les invasions allaient devenir plus redoutables. Il restait encore dans Rome l'humble pontife des chrétiens, qui régnait sur les consciences par la puissance que lui donnait sa mission divine; les peuples se voyant abandonnés de leurs souverains, dans des circonstances aussi critiques, allèrent demander aide et protection au vicaire de Jésus-Christ, qui ne pouvait ni désertier son poste, ni rejeter le périlleux fardeau qu'on lui imposait; le pouvoir civil ayant donc été moralement abdiqué par des empereurs dégénérés, qui n'avaient pas la force d'en supporter les charges, vint se reposer naturellement sur la tête de celui qui, en vertu de son pouvoir spirituel, régnait déjà sur les âmes. Ce fut ainsi que les papes devinrent souverains temporels; ils le furent d'abord par la nécessité des circonstances, et ce pouvoir, créé par la confiance des peuples, fut confirmé et affermi dans la suite par la reconnaissance pour les importants services que la papauté fut appelée à leur rendre dans les circonstances les plus critiques.

Mais tandis que la puissance temporelle des papes ne pouvait être que locale et limitée, leur suprématie spirituelle était universellement admise et s'exerçait d'une manière absolue; c'était à eux qu'on s'adressait pour la solution de toutes les difficultés; de toutes parts on les interrogeait, et leurs réponses étaient reçues comme des oracles de l'Esprit-Saint.

§ III. — *Premier concile général de Nicée.*

Ce caractère centralisateur de la papauté se produit de la manière la plus solennelle dans la présidence des légats pontificaux au sein des conciles œcuméniques, et en particulier dans celle d'Osius de Cordoue au célèbre concile de Nicée ; dès cette époque, on regardait la communion des fidèles avec l'évêque de Rome comme une condition indispensable pour faire partie du corps de l'Eglise.

Cette assemblée, connue sous le nom de premier concile œcuménique de Nicée, fut convoquée à l'occasion des troubles suscités dans l'empire par l'hérésie Arienne, et pour éloigner les dangers qu'elle faisait courir à la foi des fidèles. On vit alors pour la première fois dans le monde l'exemple d'une société, répandue par toute la terre, gouvernée par des lois civiles diverses, indépendante des princes temporels, obéissant au même mot d'ordre et envoyant ses représentants à un jour et dans un lieu déterminés, pour traiter des affaires qui ne concernaient que sa vie morale et ses rapports avec Dieu.

Le concile de Nicée s'ouvrit le 19 juin de l'année 325; dans une suite de sessions qui ne se terminèrent que le 25 août suivant, il condamna, malgré une vive opposition, la doctrine d'Arius, et promulgua vingt-cinq canons de discipline.

Cette réunion célèbre accomplit une œuvre importante, en proclamant le dogme de l'unité de Dieu si profondément altéré par les fables du paganisme. Ce

seul article de la foi chrétienne affranchit l'esprit humain des langes qui le retenaient captif. On vit éclore de ce concile le germe d'une civilisation intellectuelle, qui n'a pu être étouffé depuis par les ténèbres de l'ignorance ; l'unité de Dieu est devenue une croyance populaire ; de cette vérité reconnue et proclamée, date une révolution complète dans la législation européenne, longtemps faussée par le polythéisme qui posait un mensonge comme le fondement de l'édifice social.

Les Pères de Nicée avaient tous vécu pendant les dernières persécutions ; un grand nombre, anciens confesseurs de la foi, avaient exposé leur vie sous les persécuteurs pour la défense de ces vérités qu'ils étaient appelés à proclamer solennellement à la face du monde. Parmi ces trois cent dix-huit évêques, on remarquait : « Jacques, évêque de Nisibe, qui vivait sur » les hautes montagnes, qui passait l'hiver dans une » caverne, se nourrissant de fruits sauvages, portant une tunique de poil de chèvre, et qui prédisait l'avenir (1) ; Spyridion, évêque de Thrimithonte, qui gardait les moutons, et avait le don des miracles (2). » Entre ces illustres athlètes de la vérité chrétienne, on distinguait encore : « Paphnuce, de la haute Thébaidé, » disciple de saint Antoine ; il avait l'œil droit crevé,

(1) *Jacobus episcopus..... plurima fecit miracula.* Theodor., lib. 1, cap. 3, p. 24.

(2) *Hic pastor ovium, etiam in episcopatu positus permansit.* Ruff. lib. 1, cap. 5.

et le jarret gauche coupé (1) ; » « Paul de Néocésarée, » dont les deux mains étaient coupées (2) ; » Léonce de Césarée, Thomas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, qui s'efforçaient de cacher leurs blessures sans en réclamer la gloire ! Tous ces vétérans de la même armée ne s'étaient jamais vus ; après avoir combattu pour la même cause, sans se connaître, ils se réunissaient pour mettre le sceau à leur victoire, et achever la tâche à laquelle ils avaient consacré leur vie tout entière !

Telle fut l'œuvre accomplie par cette assemblée si célèbre, qui servit plus tard de modèle à tous les autres conciles, convoqués dans la suite des siècles pour décider les questions controversées, et fixer la foi des fidèles ; les principes posés par le concile de Nicée devinrent la règle de la croyance des chrétiens dans le monde entier.

§ IV. — *Mœurs des chrétiens.*

Pendant que les papes et les conciles travaillaient à étendre le règne de Dieu sur la terre, les fidèles de leur côté concouraient au même but, en s'appuyant sur la plus irrésistible des autorités, celle que donne l'exemple. C'était par la pratique des vertus enseignées par J.-C. et par ses apôtres, que les chrétiens s'efforçaient de réformer les mœurs de la société au milieu de laquelle ils vivaient ; leur divin maître leur avait dit :

« C'est en ceci que tous connaîtront que vous êtes mes

(1) Rufin. lib. 1, cap. 4.

(2) Theodor. lib. 1, cap. 7, pag. 25.

» disciples, si vous vous aimez les uns les autres (1). »
Il avait dit encore au monde : « vous les reconnaitrez
» à leurs fruits (2). » Aussi était-ce par leurs œuvres
qu'ils se montraient véritablement dignes du nom
qu'ils portaient.

Écoutons le récit des mœurs primitives, retracé par
un apologiste de la religion : « Chez nous, dit-il, vous
» trouverez des ignorants, des ouvriers, de vieilles
» femmes, qui ne pourraient peut-être pas montrer
» par des raisonnements la vérité de notre doctrine ;
» ils ne font pas de discours, mais ils font de bonnes
» œuvres. Aimant notre prochain comme nous-mêmes,
» nous avons appris à ne point frapper ceux qui nous
» frappent, à ne point faire de procès à ceux qui nous
» dépouillent ; si l'on nous donne un soufflet, nous
» tendons l'autre joue ; si l'on nous demande notre
» tunique, nous offrons encore notre manteau. Selon
» la différence des années, nous regardons les uns
» comme nos enfants, les autres comme nos frères et
» nos sœurs ; nous honorons les personnes plus âgées
» comme nos pères et nos mères. L'espérance d'une
» autre vie nous fait mépriser la vie présente, et jus-
» qu'aux plaisirs de l'esprit..... Nous avons renoncé à
» vos spectacles ensanglantés, croyant qu'il n'y a
» guère de différence entre regarder le meurtre et le
» commettre. Nous tenons pour homicides les femmes
» qui se font avorter, et nous pensons que c'est tuer

(1) S. Joann. cap. 13, v. 35.

(2) S. Matth. cap. 7, v. 16.

» un enfant que de l'exposer. Nous sommes égaux en
» tout, obéissant à la raison sans la prétendre gouver-
» ner (1). » Tels étaient les principes de morale qui
inspiraient la conduite des chrétiens, et qui prési-
daient à toutes leurs relations sociales.

Le récit de leur vie, raconté par les historiens de
l'époque, montre qu'ils étaient fidèles à l'esprit de
leur religion. La stricte frugalité qui présidait à leur
repas leur laissait souvent un abondant superflu, qu'ils
employaient au soulagement des pauvres. La plus
grande simplicité régnait dans toutes les habitudes de
la vie; les habillements étaient d'étoffes communes
et de formes modestes, car ils tenaient à ce que
l'homme valût toujours mieux que ce qui le cou-
vrait.

Le travail manuel et les professions diverses étaient
exercés par les hommes; le soin du ménage et le ser-
vice domestique occupaient les femmes. Les dés et les
autres jeux de hasard, les spectacles du cirque, du
théâtre, étaient défendus comme une source de cor-
ruption. Les fidèles se reconnaissaient entre eux par
le baiser de paix, signe extérieur de la charité qu'ils
avaient les uns pour les autres.

Les chrétiens adoraient Dieu comme un être parfait,
purement spirituel, et dont aucune représentation sen-
sible ne saurait donner une idée; s'ils l'appelaient
Un, Bon, Esprit, Père, Créateur, c'était par indigence

(1) Athenag. *Apolog.* trad. de Fleury, *Hist. Ecclésiast.* liv. III,
tom. I, p. 389.

de mots pour mieux exprimer leur pensée. Comme le corps ne peut se détacher des objets terrestres qui l'environnent, l'âme, du moins, était plus continuellement en la présence de Dieu, unie avec lui de pensée et de sentiment, de telle sorte que rapportant tout à son créateur, elle conversait avec lui en ces termes : « Ce qui plaira à Dieu. Dieu me voit. Je le recommande à Dieu. Dieu me le rendra..... L'homme dont l'âme parle ainsi, ne regarde pas le Capitole, mais le ciel (1). »

L'évêque qui gouvernait l'Eglise, partageait la simplicité du troupeau ; il présidait l'assemblée des fidèles, assisté des prêtres et des diacres dont les noms signifiaient vieillards et serviteurs, et qui étaient chargés de l'aider dans l'accomplissement des fonctions sacrées. Médiateur dans le temple, arbitre au foyer domestique, il lui était recommandé d'être tendre, compatissant, pas trop crédule au mal, pas trop sévère, parce que nous sommes tous pécheurs (2).

Les païens admiraient la charité et l'union qui régnaient parmi les chrétiens ; quelquefois cependant les vertus même faisaient haïr ceux qui les pratiquaient, parce qu'elles étaient la censure des vices opposés. Un mari chassait sa femme devenue sage depuis qu'elle était devenue chrétienne (3) ; un père désavouait un fils autrefois prodigue et volontaire, transformé par le changement de religion en enfant

(1) Tertull., *Apologet.* cap. 17, p. 64. Parisiiis 1657.

(2) S. Polycarp. *Epist.*

(3) Tertull. *Apologet.* cap. 3, tom. II, p. 16. Paris. 1648.

soumis et respectueux. Les accusations formulées contre les chrétiens étaient un témoignage de leur innocence : « J'en prends à témoin vos registres, dit » sait Tertullien (1); vous qui jugez les criminels, y » en a-t-il un seul qui soit chrétien? l'innocence est » pour nous une nécessité, l'ayant apprise de Dieu qui » est un maître accompli. On nous reproche d'être » inutiles à la vie, et pourtant nous allons à vos mar- » chés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à » vos hôtelleries. Nous faisons le commerce, nous » portons les armes, nous labourons. Il est vrai que » les trafiquants des femmes perdues, que les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues n'ont rien à gagner » avec nous (2). »

Telle était l'Eglise primitive ; longtemps pauvre, elle sut trouver des ressources dans la générosité des fidèles pour venir en aide à toutes les infortunes ; après son triomphe, les empereurs, devenus chrétiens, se plurent à l'enrichir par des actes de munificence qui permettaient aux évêques de donner plus d'éclat aux cérémonies du culte, de secourir les pauvres, de devenir les protecteurs des veuves, les pères des orphelins ; de fonder enfin ces œuvres admirables de charité destinées à soulager toutes les infortunes (3).

(1) Tertullian. *Apologet.* cap. 42, tom. II, p. 343.

(2) Tertullian. *Apologet.* cap. 43, p. 356.

(3) Voltaire lui-même, dans son ouvrage le plus antichrétien, reconnaît que la charge des pauvres dévolue à l'Eglise, la met-

En s'appliquant à la pratique des bonnes œuvres, les pasteurs ne faisaient que continuer la tradition qu'ils avaient reçue de leurs prédécesseurs, qu'à accepter leur héritage pour le faire valoir. Dès le commencement, le sort des membres de la communauté qui souffraient de la pauvreté ou d'autres infirmités, fut l'objet de toute la sollicitude des ministres de la religion; la charité fut toujours ingénieuse pour secourir toutes les misères. Voici, d'après le célèbre apologiste si souvent cité, ce qui se passait dans les assemblées des chrétiens : « Chacun apporte quelque argent » tous les mois, dit Tertullien, s'il le veut ou s'il le peut. » Ce trésor sert à nourrir et à enterrer les pauvres, » à soutenir les orphelins, les naufragés, les exilés, » les condamnés aux mines ou à la prison pour la » cause de Dieu. Nous nous donnons le nom de frères, » nous sommes prêts à mourir les uns pour les autres. Tout en commun entre nous, hors les femmes. » Notre souper commun s'explique par son nom » d'*agape* qui signifie *charité* (1). »

Malheureusement, à côté des exemples de générosité que donnait le corps des pasteurs, on commençait à voir percer un vice qui devait exercer plus tard les plus grands ravages dans l'Eglise; si les richesses dont elle fut dotée donnèrent un nouvel aliment à la charité des évêques, en augmentant les ressources

tait dans la nécessité d'être riche. — Voir *Essai sur les mœurs*, tom. II, p. 35. Edit. Paris, 1822.

(1) Tertullian. *Apologetic.*

dont ils pouvaient disposer, elles devinrent une tentation à laquelle ne résistèrent pas toujours quelques-uns d'entre eux, qui oublièrent trop facilement les leçons de désintéressement données autrefois par les apôtres (1); ceci tenait à une cause qu'il faut rappeler en finissant.

La religion chrétienne ne régnait encore que d'hier, et déjà on pouvait découvrir un des plus grands dangers qui la menaçaient dans les prétentions qu'eurent, dès le commencement, les empereurs d'intervenir dans son gouvernement, sous prétexte d'une protection, souvent peu éclairée; ainsi, ils abaissèrent les barrières du sanctuaire, pour faire entrer dans le corps des évêques des hommes qui devaient ravager le troupeau de J.-C. par leurs erreurs ou par leurs scandales. Tantôt c'était l'hérésie qui réussissait à envahir la dignité épiscopale et qui répandait ses erreurs sous la protection du souverain, qu'elle avait réussi à séduire; tantôt les dignités ecclésiastiques étaient confiées à des pasteurs simoniaques, dont la vie, peu conforme à la sainteté de leur ministère, devenait une pierre d'achoppement pour la foi des fidèles. Cet état de choses faisait gémir l'Eglise : « Il eut pour résultat, » dit Phillips, de pousser davantage le pape vers l'em-
» pereur d'Occident, son protecteur immédiat; mais
» l'empire d'Occident, depuis longtemps endormi du

(1) Agbare, roi d'Edesse, ayant recommandé de donner de l'or et de l'argent à Thadée, l'apôtre ne voulut rien recevoir, disant : « Comment prendrions-nous le bien d'autrui, après avoir quitté le nôtre. »

» sommeil de la décrépitude, sauvé deux fois par
» Léon le Grand, ne put résister à l'invasion des bar-
» bares et périt avec Romulus-Augustule (1). »

(1) *Du droit ecclésiastiq.* tom. II, § 118.

LIVRE SECOND.

SITUATION DE L'ÉGLISE EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ
MODERNE.

CHAPITRE I.

SITUATION DE L'ÉGLISE PENDANT LES INVASIONS.

(De 476 à 888.)

SOMMAIRE. — § I. Origine des principaux peuples d'Europe. —
Mouvement des invasions. — § II. L'Eglise est abandonnée et
quelquefois persécutée par les empereurs d'Orient. — § III. Ef-
forts du Christianisme pour convertir les barbares. — § IV. In-
tervention de la nation française en faveur de l'Eglise. —
§ V. Rétablissement de l'empire d'Occident.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

« La barbarie venait de submerger la civilisation; les
monuments des arts, des sciences et des lettres, en
» un mot le génie romain, avaient sombré dans ce
» cataclysme; tout à coup, au milieu des ruines, une
» croix s'élève et la barbarie disparaît... » Cette cita-
tion, empruntée à l'un de nos brillants écrivains (1),
résume toute la situation de cette période, dans la-
quelle nous assistons à l'agonie du vieux monde, et à
l'enfantement des sociétés modernes; c'est surtout
dans ce travail pénible de transformation des peuples,
que le Christianisme exerça son influence bienfaisante,
et qu'il eut la gloire de sauver la civilisation.

(1) Châteaubriand, *Génie du Christ*.

Les faits historiques qui présidèrent à l'organisation des sociétés modernes sont connus; qu'il suffise d'en présenter le résumé pour l'intelligence de ce qui suivra.

Le colosse de l'empire romain menaçait d'être entraîné dans une ruine complète et prochaine; de tous les côtés, aux frontières, se présentaient les barbares, comme les animaux carnassiers qui sont attirés par l'odeur des cadavres; et dans la lutte suprême qui allait s'engager, l'ordre social lui-même était en péril, menacé d'une terrible catastrophe. L'ancien monde allait subir une régénération complète. La culture la plus raffinée se trouvait en présence de la férocité barbare; l'énergie des robustes enfants des forêts en face de la mollesse efféminée des peuples méridionaux; l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse: lois, coutumes, mœurs, monuments, arts et sciences, tout était en péril; un pressentiment universel annonçait la ruine prochaine de la puissance des dominateurs du globe; les barbares n'étaient plus qu'un instrument de la Providence, dont la main puissante allait toucher la reine du monde pour faire tomber sa couronne; eux-mêmes reconnaissent qu'ils ne sont que les exécuteurs aveugles des ordres du Très-Haut. Alaric marchait vers Rome, un ermite barre le chemin au conquérant; il l'avertit que le ciel venge les malheurs de la terre: « Je ne puis m'arrêter, dit Alaric, quelque un me presse, et me pousse à saccager Rome (1). »

(1) Sozom. lib. ix, cap. 5, p. 481.

Genséric conduisait les Vandales à d'autres conquêtes. Dans une de ses expéditions maritimes, tout était prêt, lui-même embarqué ; où allait-il ? il ne le savait pas. « Maître, lui dit le pilote, à quels peuples veux-tu » porter la guerre ? A ceux-là, répond le vieux Vandale, » contre qui Dieu est irrité (1). »

Après ces coups terribles portés par les barbares à la maîtresse des nations, l'empire romain fut livré à la confusion, aux troubles, à tous les désordres de l'anarchie ; mais une fois ces épreuves passées, la civilisation triomphante devait reprendre sa marche et continuer son œuvre. Dans ces circonstances, le Christianisme, par la perfection de sa morale et par l'excellence de sa doctrine, était appelé à régénérer le monde et à le sauver, en lui enseignant la pratique des plus sublimes vertus.

Désormais, le Christianisme va se trouver en présence d'un adversaire puissant, dont il triomphera cependant, avec les mêmes armes qui lui avaient donné la victoire sur la société romaine : la patience et la persuasion ! Avant de raconter les luttes qu'il eut à soutenir, et le résultat de ses efforts, commençons par faire connaître cette société barbare qui apparaît à l'horizon, afin de montrer les obstacles qu'opposaient ses mœurs et ses habitudes à l'œuvre de régénération qu'il s'agissait d'accomplir.

(1) Zosim. *De bello Vandalico*, lib. 1, p. 188.

§ I^{er}. — *Origine des principaux peuples d'Europe.*
— *Mouvement des invasions.*

I. Les peuples les plus civilisés de l'Europe moderne sortent des forêts de la Germanie. Ce pays, borné à l'est par la Vistule, à l'ouest par le Rhin, au nord par la Norvège et la Suède, et au midi par les montagnes de Bohême, était habité par trois races distinctes : à l'Orient, par les Slaves ou Vandales ; à l'Occident, par les Cimriens, ou les Cimbres ; le reste du pays, par les Allemands que Tacite appelle les Suèves.

Les Slaves ou Vandales (Wenden) étaient, suivant quelques savants, aborigènes de la Germanie ; suivant d'autres érudits, ils ne s'y sont introduits que fort tard, en s'emparant de la partie occidentale, abandonnée par les anciens Vandales, dont ils prirent le nom. Ces derniers, descendant des Suèves, émigrèrent dans la Gaule, en Poméranie, en Espagne, et vinrent trouver leur tombeau en Afrique, vers l'an 534 de J.-C.

Les Cimbres étaient connus des Romains longtemps avant le Christianisme ; leurs premières invasions avaient été refoulées par Marius ; ils avaient ensuite envahi la Gaule, et s'étaient arrêtés en Belgique ; c'est pour cette raison que César et Pline leur donnent le nom de Belges. Il est assez difficile de suivre dans leurs excursions ces tribus nomades, parce qu'elles s'identifient avec les nations dont elles envahissent le territoire, et se confondent avec elles ; c'est ainsi que les Cimbres s'appellent *Gutthones* dans le Jutland ; *Ussi-*

peti, dans la Westphalie; *Sicambri* dans le duché de Berg, etc... Cette dernière fraction des Cimbres devint un des éléments principaux qui ont concouru plus tard à former la nation française.

L'origine de la confédération francke parait remonter à l'an 240, époque où régnait Gordien ; on pense, sans pouvoir l'affirmer, qu'elle était formée : des Sicambres, habitants du duché de Berg; des Chauques (Chauci); des Attuariens, demeurant au nord des Sicambres, dans la principauté de Waldeck, entre la Dimer et l'Eder; des Bructères, sur les bords de la Lippe et dans le Hartz; des Chamaviens (Gambrivii de Tacite), qui s'étaient établis dans le pays des Bructères, lors de la confédération des Francs; enfin des Cattes, dans la Hesse. L'amour de la liberté était la passion dominante des Francs, dont le nom, signifiant hommes libres, attestait cette passion de l'indépendance.

Les premières invasions des Francs sur le territoire de l'Empire eurent lieu vers le milieu du m^e siècle (253-268). L'empereur Gallien reçut leurs bandes guerrières sur les terres riveraines du Rhin, à titre d'alliés, *foederati*; il les admit à servir comme auxiliaires dans les armées romaines, et les chargea de garder ce fleuve; c'est de là qu'ils reçurent le nom de *Francs Ripuaires* (1).

Au commencement du iv^e siècle, en 305, Maximien et Constance-Chlore établirent les Francs, dans les champs incultes des territoires de Langres, de Troyes,

(1) Zozime, *Hist.* lib. 1, 268, 248... *Lex Ripuariorum*. Eccard. *Comm. in princip.*

de Beauvais, d'Amiens (1); et l'empereur Constantin
« transporta des nations franques des rives lointai-
» nes de la Barbarie dans les régions désertes de la
» Gaule, afin qu'elles pussent seconder la paix ou la
» guerre de l'empire romain, par la culture des terres
» ou par les armes (2). »

Une autre fraction de la nation des Francs reçut son surnom de la rivière de *Sala* qui se décharge dans l'Elbe, et fut appelée *Francs Saliens*; ce surnom fut même communiqué à la loi fondamentale qui s'appela *loi Salique*. En 358, les Francs Saliens, qui s'étaient unis aux Sicambres et ne formaient plus qu'une race avec eux, furent attaqués par les Saxons jusque dans l'île des Bataves, qu'ils occupaient depuis Auguste; ils en furent chassés et se retirèrent dans la Gaule-Belgique. Julien marcha alors contre les Saxons, les refoula dans les forêts, et fit un traité d'alliance avec les Francs Saliens; il ouvrit même les rangs de l'armée romaine à ceux qui voulurent s'enrôler dans ses légions; l'historien Zozime, qui écrivait quatre-vingts ans après Julien, affirme que de son temps il y avait encore dans les légions des descendants de ces Francs Saliens.

La troisième race, qui sert de souche aux peuples modernes, était composée des plus anciens habitants de la Germanie dont aient parlé les historiens romains; les Suèves, appelés depuis les Allemands, habitaient les contrées comprises entre la mer Bal-

(1) Eumen. *Paneg. Constantio Cæsari* xxi, p. 188 (paneg. oct.).

(2) Eumen. *Paneg. Augusto Constantino*, p. 205 (paneg. oct.).

tique et la forêt Hercynienne; on ne sait rien de certain sur l'histoire de ces peuples antérieure à l'ère chrétienne; Sisenna, qui vivait 123 ans avant J.-C., est le premier historien qui en fasse mention, mais sans donner de détails sur leurs mœurs et sur leurs habitudes. Vers la fin du II^e siècle de l'ère chrétienne, on les voit, pressés du côté de l'Orient par les Slaves, s'appuyer vers l'Occident, en chassant les Cimbres qui envahissent la Gaule.

Les historiens donnent également le nom de Suèves à plusieurs peuples dont ils ignoraient les noms, en particulier aux Goths, que nous voyons, vers le milieu du V^e siècle, partant de la Scandinavie pour venir envahir l'Italie sous la conduite d'Alaric. Cette grande nation occupait, au temps de Tacite, le Mecklembourg, la Poméranie, la Prusse méridionale, et le nord-ouest de la Pologne. Les premières incursions des Goths sur le territoire de l'empire remontent au règne d'Alexandre Sévère (1); mais les invasions générales n'eurent guère lieu que vers la fin du III^e siècle. Les Goths, qui firent irruption en Dacie, étaient divisés en Goths orientaux et occidentaux, Ostrogoths et Visigoths, auxquels on doit ajouter une troisième famille appelée les Gépides (2).

(1) Voir un fragment de Pierre Patrice dans l'ouvrage intitulé *Excerpta legationum*.

(2) Le mot Gépide signifie *traîneur*; ce nom désignait une tribu de Goths qui ne suivit que de loin, sur un troisième vaisseau, les deux premiers vaisseaux de la première émigration sortie de Suède; Jornandez, c. 17.

Les différentes races de barbares étaient désignées sous le nom générique de *Teutons*, dont Tacite fait remonter l'étymologie à une divinité appelée *Tuisco* ; depuis César, les Teutons sont devenus les *Germanis*. Ces opinions sur l'origine des races envahissantes sont regardées comme les plus probables ; cependant elles sont contestées par de graves autorités ; cette divergence entre les historiens s'explique par la difficulté de préciser les faits qui se sont accomplis à une époque aussi éloignée de nous, et de suivre les nombreuses transformations par lesquelles ont passé tous ces peuples ; les tribus germaniques étaient des associations volontaires et mouvantes ; le même territoire était exposé à un flux et à un reflux continu de conquêtes et d'émigrations qui le faisaient changer souvent d'habitants ; à la suite de guerres fort longues, le peuple vaincu adoptait ordinairement le nom du vainqueur ; d'autres fois, un chef renommé attirait sous les drapeaux une multitude de combattants, dont il se servait pour réduire un pays sous sa domination, et lui faire changer ses coutumes, ses lois et jusqu'à son nom ; de là, l'impossibilité de suivre ces nombreuses transformations ; de là, ces incertitudes et ces obscurités qui enveloppent le berceau des races germaniques.

Telles sont les principales races d'où sont sorties ces tribus nombreuses, telles que les Huns, les Hérules, les Lombards, les Alains et les autres envahisseurs des provinces méridionales, et qui ont concouru à la formation de l'Europe moderne ; ce sont ces hor-

des, rebelles à toute civilisation, que le Christianisme allait avoir à combattre, et dont il voulait dompter les mœurs sauvages; mais les obstacles qu'il devait rencontrer de ce côté n'étaient pas moins redoutables que ceux dont il avait triomphé déjà : « L'Eglise allait » être en présence d'une nouvelle race, dit M. Ozanam (1); elle y trouvait deux périls : d'un côté c'était la barbarie, le goût du sang et de la destruction, la haine du nom romain, et en même temps un paganisme nouveau, fort de sa grossièreté même, qui semblait ne pas laisser de jour à la raison, ni d'ouverture à la controverse; d'un autre côté, et surtout parmi les chefs, parmi les mercenaires engagés à la solde des Césars, il y avait l'attrait prématuré d'une civilisation trop savante pour eux, et dont ils comptaient les désordres mieux que les bienfaits; il était aisé de prévoir qu'ils partageraient les vices et les erreurs de la société ancienne, aussi bien que ses dépouilles; en sorte qu'on avait autant à craindre de leur corruption que de leur violence. »

Les dangers qui s'annonçaient étaient donc nouveaux et plus menaçants que les persécutions des empereurs païens et les autres épreuves desquelles le Christianisme était sorti triomphant; ces barbares, à qui rien ne résistait, et qui voyaient la puissance romaine elle-même inclinée à leurs pieds, n'étaient guère disposés à accepter la loi du vaincu, et à se plier aux exigences d'un culte qui recommandait à ses

(1) *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. 2.

disciples la douceur, l'oubli des injures, l'amour des ennemis, en un mot, la pratique de toutes les vertus chrétiennes, si opposées à leurs habitudes et à leurs mœurs.

Ce sont ces redoutables ennemis qui apparaissent de toutes parts, aux frontières de l'Empire, et qui venaient eux-mêmes dicter la loi aux descendants des anciens conquérants du monde.

II. En suivant la marche des barbares, on voit que trois routes s'ouvraient devant eux ; à l'orient, les Goths trouvent la vallée du Danube, par où ils se jettent sur la Thrace et l'Asie-Mineure ; au midi, la vallée de l'Inn livre aux Hérules et aux Lombards les gorges des Alpes et les provinces de l'Italie ; à l'occident, la vallée du Rhin donne l'accès des Gaules aux Bourguignons, aux Allemands et aux Francs ; mais en même temps qu'ils envahissent le territoire de l'Empire, le Christianisme se précipite à leur rencontre par tous les passages qui leur sont ouverts.

Les Goths, sortant de Scandinavie, s'étaient avancés jusque vers les frontières de l'Empire, en soumettant les Vandales, les Marcomans, les Quades, et s'étaient fait redouter des Romains qui les avaient pris à leur solde. L'empereur Philippe s'étant refusé à leur payer le tribut annuel qu'il leur devait, ils envahirent d'abord la Mésie ; bientôt après, on voit leurs bandes couvrir les plaines de la Thrace ; Dèce périt dans la guerre qu'il avait entreprise pour les repousser (522) ; pendant vingt ans, ils ravagent la Grèce, l'Ilyrie, la Troade, la Cappadoce ; ils brûlent le tem-

ple d'Ephèse, et saccagent Trébisonde, Nicée et Athènes ; rien n'égale l'horreur de ces temps désastreux.

Parmi les captifs que les vainqueurs chassaient devant eux, plusieurs portèrent le Christianisme au foyer de leurs maîtres ; l'Eglise des Goths commença à grandir dès la fin du n^e siècle ; elle fut représentée au concile de Nicée par l'évêque Théophile. Bientôt après, Ulphilas tenait dans ses mains les destinées religieuses de son peuple ; il était issu d'une famille chrétienne enlevée de Cappadoce en 266 ; ce fils de la Louve (Wulfilas), comme l'appelaient les barbares, évangélisait les Visigoths de la Mésie, de la Dacie, et de la Thrace, quand il devint leur évêque en 348 ; il se rendit en cette qualité, en 360, au concile de Constantinople tenu par les Ariens qui réussirent à surprendre son adhésion. Mêlé aux affaires politiques de son peuple qu'il conduisit avec succès, il acquit chez ces barbares une haute influence, qui s'augmenta encore par la traduction qu'il fit des évangiles en langue vulgaire. Les conquêtes de la religion ne s'achetèrent qu'au prix du sang d'un grand nombre de martyrs, parmi lesquels on remarque saint Sabas et ses compagnons, Bathuris, Verkas, Sigitzat, Svérilas, Svimblas, et d'autres encore dont les noms vénérés sont conservés dans le martyrologe (1).

A la même époque, les provinces du midi étaient envahies par des hordes innombrables ayant à leur tête ce chef redouté qui s'appelait lui-même *le fléau*

(1) Bolland. *Act. Sanct. Mart.* 26.

de Dieu et qui disait : « L'étoile tombe, la terre tremble ; je suis le marteau de l'univers (2). » Après avoir porté dans les Gaules surtout la désolation et le carnage, Attila expire dans la débauche ; sa mort produit la confusion parmi les tribus diverses qui formaient l'armée des Huns ; de ce peuple sortent les Hérules, qui envahissent l'Italie, pillant les villes, ravageant les campagnes, et laissant après eux une longue trace de sang et de fumée !

§ II. — *L'Eglise est abandonnée et quelquefois persécutée par les empereurs de Constantinople.*

Pour conjurer tous ces dangers, l'Eglise n'avait de ressource, depuis la chute de l'empire d'Occident, que dans la protection des empereurs de Constantinople ; mais l'état de décomposition où se trouvait l'empire d'Orient ne permettait guère aux Césars de Byzance d'accomplir efficacement leur mission.

Parmi les causes de décadence de l'Empire, il faut signaler les longues guerres nécessitées par la défense des provinces contre les attaques des Perses et des Arabes ; elles épuisaient les ressources du gouvernement soit en hommes, soit en argent ; leurs suites désastreuses s'aggravaient encore par les divisions intestines dont la succession au trône était ordinairement l'occasion ; car, à cette époque, la transmission de la dignité impériale ne reposait sur aucun principe de droit public ; la force seule disposait de la cou-

(1) *Rerum hungaricarum scriptores varii*, Francofurti, 1600.

ronne ; l'usurpation succédait à l'usurpation ; ordinairement, la souveraineté devenait l'objet d'un trafic honteux, et l'ambition des prétendants ne reculait devant aucune bassesse, devant aucun crime pour arriver au pouvoir ; l'autorité, représentée par des hommes qui rivalisaient de perversité avec les anciens Césars, était tombée dans le mépris et l'abjection, et se trouvait frappée d'impuissance. Dans ces circonstances critiques, l'Eglise ne pouvait espérer aucune protection de la part des empereurs de Constantinople, incapables de se protéger eux-mêmes contre les attaques de leurs turbulents voisins, et surtout contre les attaques plus dangereuses de leurs ennemis intérieurs.

Non-seulement elle n'avait pas à attendre de secours de ce côté, mais encore elle ne demandait à ces empereurs qu'une faveur : la paix ; et ses vœux n'étaient pas toujours exaucés. La passion de dogmatiser s'était emparée des chefs de l'Empire ; on vit alors les conseils des princes s'occuper presque exclusivement de discussions théologiques, et ceux-là mêmes qui auraient dû veiller à la défense des frontières, n'ambitionnaient que le titre de grands théologiens. C'est ainsi que Zénon, avec son *Hénotikon*, avait mis l'Empire en feu, et s'était exposé aux anathèmes du pape Félix III. Après lui, Justinien voulut réformer la législation ecclésiastique, comme il avait réformé la législation civile ; protecteur dangereux de l'Eglise, il lui fit peut-être plus de mal que ses ennemis déclarés ; cet homme, d'un caractère astucieux, paraissait sou-

vent animé de dispositions bienveillantes; alors il proclamait la prééminence des lois spirituelles sur les temporelles (1); il abolissait les dispositions par lesquelles Valentinien III et plusieurs de ses successeurs avaient voulu restreindre la juridiction ecclésiastique et la renfermer dans d'étroites limites (2); alors il montrait la plus grande déférence pour l'autorité du saint-siège; il reconnaissait le pape comme chef unique de l'enseignement et de la discipline, et le corps épiscopal comme dépositaire de la puissance législative et de l'autorité doctrinale (3); il accordait enfin au pape Agapet, dans un voyage qu'il fit à Constantinople, les honneurs dus au chef de l'Eglise (4).

Mais aussi, d'autres fois, il changeait de rôle et devenait persécuteur de la religion; ainsi s'emporta-t-il contre le même pape Agapet à des extrémités et à des violences qui lui méritèrent, de la part du pontife, l'odieuse qualification de nouveau Dioclétien (5); ainsi encore voulait-il imposer ses opinions personnelles comme des dogmes de foi, et s'irritant des résistances qu'il rencontrait du côté du pape Vigile, successeur d'Agapet, il se laissait entraîner contre ce pontife à des excès de pouvoir et à des persécutions qui ne

(1) Ceillier, *Hist. des aut. sacrés*, tom. xvi, p. 453.

(2) *Novell. Justin.* 83. — *Novell. Justin.* 123. — *Novell. Valent.* III, tom. xxxiv, coll. 224. — *Novell. Justin.* 131, c. 5. — *Novell. Valent.* III, tit. 10, coll. 162.

(3) *Cod. Justin.* 8, De sum. Trin.

(4) Anastas. *Biblioth.*, S. Agapet. 152.

(5) Anastas. *Biblioth.* p. 52.

s'arrêtèrent pas toujours devant l'inviolabilité du sanctuaire (1).

L'Eglise se trouvait donc réduite à ses seules ressources pour faire face à ces hordes redoutables qui allaient saccager les provinces; elle semblait devoir succomber; mais, semblable au roseau qui s'incline sous le souffle impétueux de l'ouragan, et se relève la tempête passée, elle courba la tête pour laisser passer l'orage, et reprendre ensuite son œuvre de civilisation pacifique, ou plutôt elle subit la puissance de la force physique pour soumettre plus tard les vainqueurs par la puissance de la force morale dont elle seule disposait; le missionnaire chrétien sut s'introduire dans la tente du Goth ou monter dans le chariot du Vandale, pour convertir à la foi ces nouveaux maîtres du monde; ceci nous conduit à dire quelques mots sur les principaux événements qui s'accomplirent en Italie durant l'époque dont nous parlons.

Au milieu des désordres qui suivirent la prise de Rome par Odoacre (476), c'est à peine si l'on peut signaler quelques faits plus saillants, tant les événements se pressent et se confondent. La nation des Hérules avait servi d'avant-garde à l'armée d'invasion; elle est bientôt chassée de l'Italie par les Ostrogoths, qui établissent dans la Péninsule le siège de leur empire, en 488; au milieu de la confusion s'élève une puissance qui brille d'un éclat rappelant les anciens temps de Rome; le nom des Goths devient glorieux

(1) Anastas, *Biblioth. Vigil.* p. 57.

avec le règne de Théodoric, à qui l'histoire a décerné le nom de Grand; mais cette gloire passe comme un brillant météore; cette puissance disparaît, anéantie sous les coups de Narsès (1).

Pendant la période qui suit, l'Italie change souvent de maîtres. Les empereurs de Constantinople interviennent pour maintenir leur prépondérance; mais Justinien ne recouvre les provinces conquises que pour les perdre de nouveau par l'invasion des Lombards (568). Les nouveaux conquérants se partagent le pays, dans lequel ils établissent l'aristocratie nobiliaire des Trente Ducs, première apparition de la féodalité. Le duché de Rome ainsi que l'exarchat de Ravenne relèvent encore de Constantinople; mais les persécutions de Léon l'Isaurien, ses vexations à l'occasion du culte des images rendent son gouvernement intolérable, et soulèvent contre son autorité les peuples attaqués dans leur foi. Les Romains réclament leur affranchissement d'un joug qui leur est devenu odieux. Dans cette situation critique, la république est opprimée par la papauté; mais le nouveau gouvernement est bientôt menacé par les Lombards, déjà maîtres de Ravenne (730-740); pour conjurer ce nouveau danger, le pape Grégoire III est forcé de réclamer le secours de Charles Martel contre Luitprand, roi des Lombards. C'est de là que datent la protection des Francs sur le duché de Rome et les premières relations du saint-siège avec la dynastie carlovingienne (2).

(1) Cassiod. *Chronic.* — ann. 488.

(2) D. Bouquet, *Script.*, V.

Bientôt après Pépin le Bref, affermi sur le trône par l'autorité du pape Zacharie, reçoit l'onction sainte, d'un légat d'abord, puis deux ans plus tard, des mains du pape lui-même.

Cette intervention de la puissance des Francs en faveur de l'Eglise joua un grand rôle sur ses destinées ; mais avant de rappeler ce qui, dans cette question, a rapport à notre sujet, nous allons consacrer quelques lignes au récit des efforts que fit le Christianisme pour travailler à la civilisation des barbares par leur conversion à la loi de l'Évangile.

§ III. *Efforts du Christianisme pour convertir les barbares.*

C'est surtout par ses efforts pour conquérir à J.-C. les vainqueurs du monde romain que le Christianisme a travaillé dans l'intérêt de la société, et qu'il mérite le respect et la reconnaissance de tous les hommes ; il fallait une religion divine pour accomplir le prodige d'une transformation aussi radicale que celle dont l'histoire a gardé le souvenir. L'Eglise, voulant adoucir les mœurs sauvages des peuples barbares, leur envoya des apôtres zélés, qui jetèrent les fondements de ces institutions si sages dans lesquelles on peut voir le berceau de la civilisation moderne. Parmi ces hommes illustres, on remarque surtout saint Séverin, célèbre anachorète, dont personne ne connut jamais ni la naissance, ni la vie première ; il prêcha d'abord l'Évangile aux populations d'Italie ; ensuite il entreprit la tâche difficile de soumettre au joug de la loi

chrétienne des hommes qui n'avaient suivi jusque-là que les caprices et les entraînements de leurs penchants fougueux. Nouveau Moïse, il opérait des merveilles qui confirmaient l'autorité de ses paroles. Il attaquait de front tous les désordres, et combattait de toutes ses forces les vices inséparables de la désorganisation sociale; le moine devint un politique consommé; il créa l'impôt qui, sous forme de dime, servit à racheter les captifs, à entretenir les pauvres, et à réparer les maux de la guerre; il organisa la défense du pays avec l'habileté d'un vieux soldat, préparant l'attaque, pourvoyant à la retraite, et ménageant toutes les ressources avec une sage prévoyance. Sur sa seule parole, les soldats sans chefs reprenaient les armes; les cités sans magistrats obéissaient à ce prophète; et quand la fortune trahissait son courage, il obtenait en faveur des vaincus des conditions honorables. En même temps, il travaillait à la conquête des vainqueurs par la prédication de l'Évangile.

Un jour, il voit, parmi les barbares qui se pressaient pour entendre sa parole, un jeune homme de haute stature, qui paraissait plus respectueux que les autres: « Va, lui dit Séverin, tu n'es vêtu que de misérables peaux, mais le temps vient où tu feras de grandes largesses. » Ce jeune homme fut Odoacre; devenu maître de l'Italie, il se souvint du présage de l'anachorète, et lui accorda la grâce d'un condamné; et l'on peut croire qu'après la prise de Rome, le héros conquérant épargna la ville éternelle en mémoire du saint religieux.

Les invasions des provinces de l'Occident se trouvèrent dans les mêmes conditions que celles de l'Orient et du midi de l'Europe : ici, même impuissance dans le pouvoir qui était chargé de protéger les populations indigènes; mais aussi même zèle et même succès de la part des pasteurs de l'Eglise pour la conversion des conquérants.

Lorsque les barbares traversèrent le Rhin, l'Evangile avait déjà été annoncé depuis longtemps aux peuples qui habitaient la Gaule; les Eglises florissantes de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulouse, de Paris, de Besançon et beaucoup d'autres encore, avaient vu se succéder une longue suite d'évêques; mais les ruines amoncelées par les invasions ayant détruit en partie la première moisson, le Christianisme fut obligé de recommencer son œuvre de prédications afin de triompher des mœurs sauvages des peuples nouveaux. Dès l'an 396, on voit un évêque de Rouen, Victricius, prêchant la foi sur les bords de l'Escaut, chez ces farouches tribus des Frisons qui devaient faire dans la suite tant de martyrs; la moisson ne tarda pas à être abondante; bientôt, au lieu des cris sauvages de ces bandes indisciplinées qui désolaient le pays par leurs rapines et leurs violences, on entendit, dans les forêts, retentir les louanges de Dieu; des églises et des monastères s'élevèrent au milieu de plages stériles et désertes; le Christianisme, en soumettant les tribus appelées à conquérir le monde, arrêtait les calamités qui eussent désolé des contrées abandonnées sans défense aux violences des Barbares.

Cependant, il ne put atteindre qu'en partie son but civilisateur, car il avait à lutter à la fois contre la rudesse des mœurs barbares, d'une part, et de l'autre, contre l'influence pernicieuse de l'hérésie arienne et des erreurs du paganisme ; les Saxons, les Francs, les Alains, les Gépides, étaient encore idolâtres ; les Visigoths, les Vandales, les Suèves, les Hérules, les Rugiens, avaient été entraînés à l'arianisme ; aussi l'œuvre de la conversion de ces peuples fut longue et souvent accompagnée des plus grands périls pour les missionnaires qui la poursuivaient ; c'est aux résistances que rencontrait la propagation de l'Évangile, qu'on doit une grande partie des malheurs de ces temps. Les désastres de cette époque eurent d'éloquents interprètes qui nous peignent ce siècle sous les plus sombres couleurs ; au milieu du chaos et du bouleversement général, on entend retentir les lamentations d'un nouveau Jérémie ; Salvien, prêtre de Marseille, pleurait sur les ruines et la désolation de son peuple, qu'il encourageait en élevant sa foi par la pensée de la Providence ; tandis qu'un autre Isaïe, disciple de saint Augustin, Paul Orose, invoquait le témoignage des temps anciens pour annoncer des temps meilleurs ; leurs écrits montrent qu'ils entrevoyaient, au milieu de la désolation dont ils étaient témoins, le monde nouveau qui allait sortir des désordres et de l'anarchie de cette époque ; ils étaient en présence de la barbarie, mais ils saluaient d'avance la civilisation !

En même temps qu'ils s'efforçaient de travailler à la conversion des barbares, les évêques s'appliquaient à

détourner les calamités qui menaçaient leurs peuples, ou s'efforçaient d'en réparer les suites désastreuses ; considérés dès lors comme les protecteurs naturels des populations confiées à leurs soins, ils eurent toujours à cœur d'accomplir leur noble mission, comme le prouve le témoignage de l'histoire ; ainsi saint Léon le Grand, armé seulement de la croix, marche courageusement à la rencontre d'Attila, et obtient du redoutable conquérant des conditions avantageuses et honorables. L'exemple du saint pontife trouva de nombreux imitateurs ; saint Aignan, évêque d'Orléans, réussit à protéger sa ville épiscopale contre les Huns qui l'assiégeaient (1) ; Troyes fut épargnée sur la recommandation de saint Loup ; le *fléau de Dieu* voulut que le saint évêque l'accompagnât dans sa retraite (2) ; saint Loup adoucissant par sa parole persuasive les mœurs féroces d'Attila, voilà un des plus grands traits de l'histoire de cette époque ! Des services aussi éminents devaient commander le respect et la reconnaissance du troupeau envers les pasteurs, et affermir l'autorité épiscopale établie sur la base la plus solide : l'amour et la confiance des peuples !

A côté du nom de saint Léon le Grand, il faut placer sur la liste des pontifes successeurs de Pierre, d'autres noms illustres, entre autres celui de Grégoire II, qui, deux siècles plus tard, eut la double gloire de protéger l'Empire contre les incursions des Lombards, et de dé-

(1) Grég. Tur. tom. II, p. 161.

(2) Gall. Christ. lib. XII, p. 485. — *Vita S. Lupi*, ap. Sur. p. 348.

fendre l'Église persécutée par les empereurs de Constantinople, qui ne payaient que par l'ingratitude les services les plus fidèles et les plus désintéressés. Ainsi, avec l'avènement de Léon III l'Isaurien, recommencèrent les hostilités du pouvoir civil contre le pouvoir religieux; la fureur des briseurs d'images ne connut plus de bornes; forts de la protection ouverte de l'empereur, les iconoclastes déchaînèrent sur les provinces, et en particulier sur l'Italie, une persécution d'autant plus furieuse qu'elle rencontrait de la part du pape une résistance plus énergique.

Ce fut au milieu de ces circonstances critiques que les peuples, persécutés dans leur foi, opprimés par les empereurs, menacés par les hordes de barbares, se jetèrent dans les bras du pontife romain, pour demander aide et protection au pasteur dont le gouvernement avait déjà fait ressentir son influence salutaire; cette situation seule explique l'origine de la puissance temporelle des papes (1); ils durent alors exercer toute leur influence dans l'intérêt des populations qui réclamaient leur protection, et ensuite la reconnaissance des peuples confirma un pouvoir que la nécessité seule avait fondé.

On ne saurait accuser d'usurpation un pareil pouvoir; quand le peuple italien se voyait menacé de tous côtés par les invasions des barbares et abandonné par le chef politique à qui seul appartenait le soin de sa

(1) Muzarelli, *Dominio temporale del papa*, 1789. — M. Goselin; *Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 193.

défense, de quel côté devait-il tourner ses regards désespérés? Vers qui pouvait-il tendre ses mains suppliantes? Au milieu de l'orage qui grondait, le vicaire de Jésus-Christ apparut comme le pasteur prêt à défendre ses brebis au péril même de sa vie; autour de lui vint se grouper le troupeau effrayé pour vaincre ou mourir dans la lutte suprême qui s'engageait.

C'est de cette époque que date l'intervention directe des papes dans le gouvernement temporel de la société. Le premier fait important que signale l'histoire dans cette voie, est une demande de secours contre les Lombards, adressée par le pape Grégoire III, au grand capitaine qui dirigeait alors les destinées de la France; Charles Martel accueillit avec respect les envoyés du saint-siège, promit les secours demandés, mais fut empêché par des circonstances particulières de tenir son engagement.

Plus tard, en 741, le pape Zacharie traite directement et d'égal à égal avec le roi des Lombards Luitprand, et obtient, en faveur de la population de Ravenne, des conditions de paix par un traité dans lequel il n'est plus fait aucune mention du pouvoir des empereurs de Constantinople sur l'Italie.

On peut donc signaler comme désormais acquis à l'histoire plusieurs faits qui ont une haute importance pour la question qui nous occupe: le premier, c'est que les provinces d'Occident, abandonnées par les empereurs de Byzance, ne reconnaissent plus, au huitième siècle, leur souveraineté; un autre fait également incontestable, c'est que l'intervention des papes dans le

gouvernement civil, et dans la conclusion des traités, n'était que la conséquence de leur position élevée et de leurs services importants qui leur avaient concilié l'attachement et la confiance des peuples; on doit remarquer également, à l'avantage du pouvoir pontifical et comme preuve de son désintéressement, que l'histoire ne fournit aucune trace d'un encouragement quelconque donné aux Italiens pour favoriser leur révolte contre leurs souverains; il y a plus, tout en cédant à la nécessité de la situation, les papes s'efforcèrent, pendant longtemps, de maintenir les droits de l'autorité impériale, bien loin de vouloir, comme on a voulu les en accuser, s'approprier les honneurs et les prérogatives de la souveraineté temporelle. Les papes, à cette époque, étaient obligés, ou d'abdiquer leur puissance morale sur les populations, ou de prendre la direction du gouvernement et de pourvoir aux exigences d'une administration livrée, par l'insouciance des empereurs, à tous les désordres de l'anarchie; ils crurent que leur devoir leur imposait l'obligation de suivre ce dernier parti, et en voyant les grandes œuvres qu'ils ont accomplies, personne ne saurait blâmer leur conduite.

C'est dans cette série de circonstances exceptionnelles qu'il faut placer le fondement de la souveraineté temporelle des papes; longtemps ce pouvoir s'exerça sans qu'il fût écrit ni défini dans le droit public; mais dès lors il eut des racines profondes dans le cœur des peuples; les pontifes romains servaient d'intermédiaires entre les conquérants et les nations vain-

cues, entre les peuples et les rois ; mais cette situation, qui leur créait une position si élevée, était aussi pleine de dangers ; elle soulevait des difficultés dont l'ambition ou la jalousie s'emparait souvent avec perfidie pour s'en faire une arme de persécution ; la papauté, après avoir travaillé longtemps à la pacification des peuples, se vit elle-même en butte aux vexations et aux persécutions des maîtres de l'Italie ; les rois Lombards, en particulier, exercèrent sur les provinces, et surtout sur l'exarchat de Ravenne, une autorité despotique, contre laquelle la papauté fut obligée de réclamer la protection de puissants alliés. Dans ces circonstances critiques, où l'Eglise était menacée, sinon dans son existence, du moins dans sa liberté, il fallait qu'elle trouvât un prince assez magnanime et un peuple assez chevaleresque, pour prendre en main sa défense et la délivrer de ses ennemis ; ce prince, ce peuple, elle fut assez heureuse pour les rencontrer, comme nous allons le voir.

§ IV. — *Intervention de la nation française en faveur de l'Eglise.*

A cette époque, commençait à prendre un rang important parmi les peuples nouveaux, une nation qui bientôt devait marcher à la tête de la civilisation. La puissance des Francs dominait déjà sur les provinces de l'Est et du Nord de la Gaule. Vers la fin du v^e siècle, leur roi Clovis, après de longues résistances, avait fini par recevoir le baptême (25 décembre 496). Depuis

ce temps , on voit se manifester chez ce peuple un fait de la plus haute importance : le Christianisme, bien ou mal compris, inspire toutes ses institutions, et devient la base de son droit public ; les Francs appellent les évêques dans leurs conseils ; la pensée commence à disposer de la force ; la guerre elle-même s'adoucit ; avant de l'entreprendre, les rois francs invoqueront toujours le Dieu des chrétiens ; ils mirent dès lors leur pouvoir au service du Christianisme, et posèrent le principe qui inspira toute la politique du moyen âge.

Les rois mérovingiens, pour affermir leurs conquêtes et assurer aux peuples le bienfait d'une administration régulière, s'appuyèrent surtout sur l'épiscopat gallo-romain. Dans ce but, ils appelèrent plusieurs évêques dans le conseil central où se discutaient les affaires du gouvernement. Le concile national d'Orléans, convoqué par Clovis, la dernière année de son règne, lui adressa les résolutions des trente-deux évêques qui le composaient, avec cette suscription respectueuse : « Au chef du pays, au fils de l'Eglise catholique, à Clovis, roi très-glorieux, tous les évêques auxquels il a mandé de venir au concile ; » les prélats demandaient expressément l'approbation du prince, « afin que le jugement et le consentement d'un si grand roi fortifiassent d'une plus grande autorité la sentence des évêques (1). »

(1) *Epist. Synod. ad Chlodov. regem ; concil. antiq. Gall.*

A partir de cette époque, la puissance des évêques s'accroît rapidement, avec les richesses de l'Eglise, qui deviennent considérables par suite des donations testamentaires en faveur du clergé. Le droit de disposer d'une manière absolue de ses biens en faveur de l'Eglise avait été reconnu par une constitution célèbre de Constantin de l'année 321 ; cette loi, qui fut confirmée plus tard par Charlemagne (1), avait été généralement adoptée ; telle est l'origine de ces richesses immenses qui devinrent un écueil pour l'Eglise, et qui, dès le vi^e siècle, soulevèrent contre elle une réaction violente de la part du pouvoir civil. Les rois Francs, au témoignage de Grégoire de Tours, se plaignaient dès lors de voir leur pouvoir partagé et les sources de leurs revenus diminuées par la puissance ecclésiastique : « Voici que notre fisc royal est resté pauvre, disait Chilpéric ; voici que nos richesses sont passées aux églises ; nul ne règne si ce n'est les évêques ; notre honneur a péri ; il a été transporté aux évêques des cités (2). » Telle est la cause des graves conflits qui surgissent alors entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Les hostilités commencent par l'ordre que donne le roi de saisir les testaments déposés dans les archives des basiliques (3) ; aussitôt les comtes des cités, qui n'attendaient qu'un signal, suivent avec empressement l'exemple qui leur est donné, et font main basse sur les propriétés ecclésiasti-

(1) *Capit.* 803, art. II. — Vid. *Paul.* Sent, v, XI, § II.

(2) *Gregor. Tur.* VI, 46.

(3) *Baluz.* II, 571.

ques (1). La persécution, commencée par Chilpéric, redouble sous ses successeurs ; leur avidité va jusqu'à confisquer les richesses immobilières de l'église gallicane, dont le concile d'Orléans, de 511, avait affecté les revenus au soulagement des pauvres ; Dagobert I^{er}, n'ayant pas le courage de résister à un dangereux appât, donna le premier l'exemple de la confiscation des biens de l'Eglise, dans un temps de paix, où rien ne pouvait justifier une mesure aussi violente (2).

Toutefois, cette persécution fiscale ne fut pas le mal principal qui menaçait l'Eglise ; les richesses ecclésiastiques créèrent un danger plus grand encore en compromettant la dignité du sacerdoce, qui ne tarda pas à être conférée à des hommes sans vocation, et uniquement attirés dans le sanctuaire par l'appât de la fortune ; le clergé était resté pur et irréprochable dans ses mœurs, tant qu'il avait repoussé l'élément barbare de son sein, c'est-à-dire, jusqu'au VII^e siècle ; mais quand l'ambition des possessions ecclésiastiques eut provoqué une sorte d'invasion des hommes du Nord dans le haut clergé, l'esprit mondain pénétra dans l'Eglise ; les mœurs belliqueuses des nouveaux prélats prirent la place des habitudes pacifiques des anciens évêques ; les liens de l'antique discipline fu-

(1) Greg. Tur. v, 37. — Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.* tom. III, ch. 42, p. 472.

(2) *Append. hist. Francor.*, liber XI, n° 60 ; à la suite de Grégoire de Tours, édit. de 1610. — D'après un manuscrit de L. Bouchel. Cet appendice est attribué à Frédégaire et forme le cinquième livre de sa chronique.

rent brisés par des pontifes indignes, qui paraissaient en armes, comme les possesseurs de bénéfices ou les Leudes gratifiés par le roi. Pendant quelque temps, les Conciles essayèrent d'arrêter les progrès du mal; leurs efforts sont attestés par un grand nombre de canons qui défendent aux clercs la profession des armes, la chasse et le luxe (1). Malheureusement, les bonnes intentions de la partie saine du clergé ne tardèrent pas à être paralysées par la prépondérance que l'élément barbare obtint bientôt dans l'épiscopat. En vain, les véritables pasteurs cherchent-ils à protéger le troupeau de Jésus-Christ contre ce danger qui devient chaque jour plus menaçant; en vain, plusieurs Conciles, et, en particulier, le cinquième Concile de Paris de l'an 615, essaient-ils de défendre l'Eglise et ses libertés électtorales contre les violences, contre les innovations, contre les nominations d'évêques choisis par le roi, parmi ses familiers; toutes ces tentatives restent à peu près sans succès (2). Le mal fit même de nouveaux et plus grands ravages au viii^e siècle, quand Charles Martel, vainqueur des Sarrazins, voulut récompenser ses hommes de guerre, en leur distribuant les domaines et même les dignités de l'Eglise; on vit alors des chefs Austrasiens, ses compagnons d'armes, élevés aux honneurs de l'épiscopat et du gouvernement ecclésiastique, et l'épouse de Jésus-

(1) Concil. Cabillon. II^{um}, cap. 9.

(2) Concil. antiq. Gall. I, 470. — Concil. Parisiense, cap. 1 :
De episcoporum electionibus juxta canones observandis, cap. 9 :
Ut nemo alterius episcopi res competere aut pervadere audeat.

Christ eut à subir l'humiliation d'être gouvernée par des pasteurs indignes de cette haute mission. Alors furent tristement vérifiées les craintes des plus illustres évêques, tels que saint Chrysostome et saint Augustin, qui, longtemps auparavant, tremblaient, dans leur sollicitude pour l'honneur du sacerdoce, de voir l'Eglise s'enrichir et devenir puissante dans l'ordre temporel.

Cette phase nouvelle, dans laquelle entra le clergé et surtout l'épiscopat, créa un danger immense pour la cause du progrès et de la civilisation; c'est dans cette situation qu'on doit placer la source principale des désordres du moyen âge, époque funeste, dans laquelle l'ignorance et les passions brutales furent continuellement en lutte avec la morale chrétienne.

Malgré ces abus, fruit du malheur des temps, les Français étaient bien déjà cette nation chevaleresque, qui devait mettre ses armes au service de tous les opprimés, et devenir, en particulier, un des plus fermes appuis de la papauté contre les ennemis qui la menaçaient de toutes parts; le Christianisme avait jeté dans le sol de la France Mérovingienne de profondes racines; la dynastie Carlovingienne, à son tour, continua la même tradition, et fut fidèle à l'esprit de la monarchie sa devancière; aussi, est-ce de ce côté que le chef de l'Eglise tourna ses regards pour obtenir la protection dont il avait besoin contre les entreprises menaçantes des Lombards. A la prière du pape Etienne II, le roi Pépin entre en Italie, à la tête d'une armée, et repousse les Lombards; il reprend sur leur roi Astolphe, l'exar-

chat de Ravenne, et le contraint à demander la paix, dont il dicte les conditions.

Après avoir glorieusement accompli sa mission, Pépin disposa de sa conquête en faveur de celui qui régnait déjà sur les cœurs par l'autorité de ses bienfaits, en faveur du pape, qui, par un acte solennel de donation, devint de droit souverain temporel (1). On a attaqué cette donation qui constitua le domaine temporel du saint-siège; mais pour justifier l'accusation d'usurpation portée contre les souverains pontifes, il faudrait savoir jusqu'à quel point étaient légitimes les droits des empereurs, sur des provinces qui avaient déjà passé plusieurs fois sous une domination étrangère, et dont le dernier conquérant pouvait bien se regarder comme le possesseur légitime. Pépin, s'appuyant sur le droit que lui avait donné la victoire, fonda le royaume temporel du pape; il plaça les Romains sous sa juridiction, et leur fit prêter serment de fidélité et d'obéissance au chef de l'Eglise (2).

Charlemagne, en succédant à son père Pépin au trône de France, confirma cette donation avec tous les privilèges accordés au saint-siège, en retenant pour lui le titre de : *roi des Francs*, de *patrice des Romains*, et de *roi des Lombards*. C'est à partir de cette époque que les rois francs remplacèrent les empereurs de Constantinople dans le protectorat de l'Eglise; leur influence, malgré quelques divisions passagères, n'eut pas le caractère despotique de l'intervention de ces

(1) Muzarelli, loc. cit. p. 127.

(2) Cod. Carol. n. 36.

protecteurs si souvent dangereux pour le pouvoir spirituel. Si les successeurs de Charlemagne se servirent quelquefois de leur pouvoir contre la papauté, qu'ils avaient la mission de défendre, du moins ne se laissèrent-ils jamais entraîner à la passion de dogmatiser, et ne commirent-ils pas la faute d'entretenir de perpétuelles divisions parmi les peuples par de stériles discussions théologiques. Il y eut donc pour l'Eglise un avantage réel à obtenir des rois de France une protection que les empereurs de Constantinople étaient impuissants à lui accorder.

§ V. *Rétablissement de l'Empire d'Occident.*

Pendant que la puissance des Francs grandissait en Italie, les empereurs d'Orient revendiquaient toujours le droit de souveraineté sur ce pays; or, non-seulement ils restaient dans l'inaction, paisibles spectateurs de l'élévation d'une puissance rivale, et sans tenter un seul effort pour soustraire ces provinces au joug des barbares, mais encore, ils semblaient prendre à tâche de s'aliéner l'esprit des populations par leurs querelles religieuses qui soulevaient contre leur autorité les peuples catholiques, abandonnés ou persécutés par ceux-là mêmes qui auraient dû les défendre. Leurs vexations achevèrent de briser les liens qui tenaient encore l'Italie dans une condition d'infériorité vis-à-vis de l'empire d'Orient : « Les Romains, dit Bossuet (1), méprisèrent ce gouvernement, et se

(1) *Discours sur l'histoire universelle*, 1^{re} partie.

» tournèrent à Charlemagne qui subjuguait les Saxons,
» réprimait les Sarrazins, détruisait les hérésies,
» protégeait les papes, attirait au Christianisme les
» nations infidèles, rétablissait les sciences et la dis-
» cipline ecclésiastique, assemblait de fameux concii-
» les où sa profonde doctrine était admirée, et faisait
» ressentir, non-seulement à la France et à l'Italie,
» mais à l'Espagne, à l'Angleterre, à la Germanie,
» partout, les effets de sa piété et de sa justice.....
» Enfin, l'an 800, ce grand protecteur de Rome et de
» l'Italie fut élu empereur par les Romains. »

La puissance du roi des Francs, comparée à la faiblesse des empereurs de Constantinople, réveilla dans l'esprit des populations le souvenir de l'ancien empire d'Occident; et le patronage qu'il exerçait sur les royaumes d'Italie, des Gaules et d'Allemagne, finit par être transformé en dignité impériale. Le jour de Noël de l'an 800, le roi Charles fut couronné et sacré empereur par le pape Léon III, dans la basilique de Saint-Pierre (1); le pape plaça la couronne d'or sur la tête du roi des Francs, et sa voix, unie à celle du peuple et du clergé, le proclama Empereur, avec la formule usitée en pareille circonstance : « Vie et victoire à
» l'auguste Charles, couronné par Dieu, grand et pa-
» cifique Empereur des Romains (2). » — « Un acte de
» cette importance, dit à ce sujet un auteur moder-

(1) Anastas. *Biblioth.*, Leo III, p. 184. — Hallier, *De sacris electionibus et ordinationibus*. lib. II, sect. 8, cap. 10, art. 5, § II.

(2) Eginh. *Vita Carol. Magn.* cap. 28.

» ne (1), dont la pensée première appartenait au pape,
» ne pouvait aussi être réalisé que par lui ; sa posi-
» tion lui en réservait uniquement l'accomplissement.
» Le pape, chef suprême du royaume de J.-C. sur la
» terre, était, en cette qualité, l'organe vivant de la
» volonté divine qui avait dirigé dans ce sens le cours
» des événements, et comme c'était surtout au Chris-
» tianisme que l'humanité était redevable de la trans-
» formation opérée dans la puissance temporelle, ren-
» due à la pureté de son caractère primitif, celui qui
» devait être revêtu de la plénitude de cette puissance,
» ne pouvait que désirer ou recevoir l'investiture des
» mains du représentant visible du divin fondateur de
» la loi chrétienne. »

Charlemagne, en prenant le titre de *défenseur dé-
voué de la sainte Eglise* (2), apprit, comme chef de
race, à ses successeurs, à honorer la puissance spiri-
tuelle, placée comme intermédiaire entre leur puis-
sance et celle de Dieu. Les Carlovingiens durent recou-
rir à l'investiture du pape pour recevoir la dignité
impériale ; à des prétentions rivales, ils opposaient
le droit du peuple romain et de son pontife, qui leur
donnaient l'élection et l'onction, tandis que les droits
des empereurs d'Orient ne reposaient que sur le
triomphe d'une faction, ou sur l'élection turbulente
des cohortes prétoriennes. En retour du sacre par les
papes, les Carlovingiens avaient succédé au droit des

(1) Philipps, *Du droit ecclésiastique*, tom. II, § 119, p. 515.

(2) *Devotus sanctorum Ecclesiarum defensor* ; Capit. lib. I, præf.

empereurs de Byzance, de reconnaître le pape après l'élection du clergé et du peuple (1), d'où il suit que, d'après les principes du droit public, il fallait qu'une reconnaissance réciproque des deux chefs consacraît leurs droits au gouvernement spirituel et temporel (2). Les empereurs d'Occident prenaient le titre de leur dignité en montant sur le trône ; mais la transmission naturelle ne leur parut jamais un titre suffisant ; ainsi, Louis le Débonnaire succédant à Charlemagne, en 811, se fit couronner solennellement par le pape Etienne IV, dans un voyage de ce pontife en France (816) ; ses successeurs suivirent son exemple, jusqu'à Charles le Chauve, le dernier des Carlovingiens (3).

L'empire d'Occident, anéanti par Odoacre, l'an 476, était sorti de ses ruines, après 324 ans d'interruption. Mais cet empire, ressuscité et soutenu par le bras puissant de Charlemagne, devait disparaître de nouveau en passant entre les mains débiles de ses successeurs, incapables de soutenir un si lourd fardeau. Charlemagne avait voulu affermir ses conquêtes et éloigner le danger de nouvelles invasions en opposant des barrières infranchissables aux entreprises des barbares ; il avait cru assurer l'avenir de son gouvernement en ôtant aux invasions par terre toute chance de succès ; mais il n'avait pas prévu le danger des in-

(1) *H. Lohar. Const. Rom. ann. 824, c. 3.* — Pertz, *monum German. hist.* tom. III, p. 240.

(2) *Deutsche geschichte*, vol. II, p. 271.

(3) Bianchi, *della potestà e della politica della chiesa*, tom. II, p. 197.

vasions par mer. Un jour, si l'on en croit un chroniqueur de l'époque (1), l'empereur aperçut, de l'un de ses châteaux, les voiles des pirates qui cinglaient vers les côtes de la France ; à cette vue, il ne put retenir ses larmes, en pensant aux malheurs et aux dévastations qu'un pareil présage annonçait pour l'avenir ; il voulut prévenir, du moins autant que possible, les désastres qu'il prévoyait, et dans ce but, il créa deux flottes, l'une à Boulogne et l'autre à Gand, et donna l'ordre à Louis le Débonnaire, son fils, d'en établir également deux dans le midi de la France, l'une à l'embouchure du Rhône, et l'autre à celle de la Gironde (811). Mais ces sages précautions furent impuissantes à conjurer le danger. A peine Charlemagne était-il descendu dans la tombe, qu'on commença à voir se réaliser ses tristes prévisions ; bientôt les barques intrépides de Danemark et de Norwége entrèrent, par les embouchures des fleuves, et arrivèrent jusqu'à Anvers, à Rouen, à Paris, à Angers, à Toulouse, portant partout le ravage, l'incendie et la mort. Pendant près d'un siècle, ces désastres se renouvelèrent souvent. C'est pour garantir le pays contre les pillages et les cruautés de ces nouveaux envahisseurs, que les seigneurs élevèrent ces châteaux fortifiés, qui devinrent, dans la suite, les forteresses de la féodalité.

Souvent les rois de France furent contraints à acheter la paix par des pactes honteux ; enfin, après un

(1) Le moine de saint Gall, II, c. 2. — D. Bouquet, *Script.* v. — Eginh. *Vit. Car. Magn.* c. 17.

siècle de souffrances, la misère du peuple, les plaintes du clergé et les murmures des grands contraignirent Charles le Simple à traiter avec Rollon, le chef Norvégien, qui reçut le baptême sous le nom de Robert; il fut mis en possession de l'ancienne Neustrie, qui prit le nom de Normandie; cette belle province devint ainsi l'apanage des Norvégiens et des Danois, qui exercèrent leurs droits seigneuriaux sur les Neustriens; leurs alliances avec les habitants les familiarisèrent avec les mœurs et la langue du pays, et la race étrangère ne tarda pas à se confondre avec la race indigène.

CHAPITRE II.

SITUATION DE L'ÉGLISE AU MOYEN ÂGE.

SOMMAIRE. — § I. Etat de la société civile et politique au moyen âge. — § II. Féodalité. — Croisades. — Affranchissement des Communes.

§ I^{er}. — *Etat de la société civile et politique au moyen âge.*

En examinant la société du moyen âge, on y trouve un mélange, bizarre en apparence, mais parfaitement logique en réalité, entre les principes les plus opposés et les idées les plus disparates; d'un côté, on remarque une soif ardente d'indépendance, une vive inclination à l'emploi des moyens violents, un développement extraordinaire des passions les plus fougueuses et les plus indomptables; de l'autre, cette société se distingue par un profond respect pour l'autorité, par un amour sincère de la justice, par un dévouement chevaleresque pour tout ce qui est faible et a besoin de protection; elle est ignorante, mais possédée d'un vif désir d'apprendre, d'un fanatisme enthousiaste pour la science; elle est crédule et superstitieuse, et en même temps opiniâtre dans son indocilité, tenace dans sa résistance; elle est corrompue dans ses mœurs, mais pleine d'admiration pour la vertu; étrange contradiction dont il s'agit de pénétrer le mystère.

Ce mystère se manifeste dans la présence de deux éléments qui ne peuvent jamais vivre en paix : le génie du bien et le génie du mal, qui semblaient être descendus dans l'arène pour se combattre corps à corps ; la civilisation luttait encore contre la barbarie, le Christianisme contre le paganisme ! Cette lutte était entretenue par un concours d'éléments variés qui entraient dans la composition de la société : l'éducation incomplète, l'instruction superficielle, la chaîne des traditions brisée, et mille autres causes physiques ou morales avaient détruit le lien qui sert à unir le passé au présent ; la société était placée dans une de ces situations anormales qui l'exposent à faire fausse route, en lui ôtant l'intelligence des événements qui s'accomplissent au milieu d'elle. Les principes du Christianisme ne pouvaient pénétrer que difficilement dans les esprits, arrêtés qu'ils étaient dans leur libre expansion par des obstacles nombreux, venant soit du génie particulier des peuples, soit de leur caractère ou de leurs tendances ; c'est à cette situation qu'il faut faire remonter la cause de la lutte qui s'engage entre les principes et les faits, et dans laquelle le bien et le mal triomphent tour à tour.

Une autre cause entretenait encore le malaise général et arrêtait l'essor de la civilisation ; je veux parler de la situation exceptionnelle où se trouvait nécessairement placée une société nouvelle tout entourée d'institutions anciennes ; elle sentait qu'il fallait renverser l'édifice ancien pour en élever un nouveau ; à des peuples récemment constitués, il fallait une orga-

nisation sociale et une législation en rapport avec leurs besoins ; et cette législation était à faire ; et cette organisation n'existait pas encore. Le Christianisme seul offrait un corps de doctrines et un ensemble d'institutions assez puissantes pour faire sortir la société de l'enfance où elle se trouvait encore ; mais avant d'agir efficacement sur cette société, il devait conquérir sur les esprits une autorité qu'il était loin d'avoir obtenue ; les populations du Nord qui, à la suite des invasions, s'étaient établies à la place de la société romaine, opposaient à son action une résistance opiniâtre ; il rencontrait de ce côté des obstacles multipliés : obstacles venant de l'ignorance de l'esprit, qui repoussait l'obscurité des dogmes ; obstacles produits par la dureté du cœur qui se révoltait contre les prescriptions austères de la morale. Quand il prêchait ses principes d'ordre et d'autorité, on lui répondait par la violence et l'anarchie ! Tous ses efforts pour faire triompher la douceur sur la cruauté, la civilisation sur la barbarie, rencontraient une vive résistance dans la nature rude et grossière des hommes de cette époque !

Ici plus encore que dans les siècles précédents, on retrouve en présence deux principes opposés, ennemis irréconciliables : le paganisme avec sa civilisation stationnaire ou rétrograde, et le Christianisme avec ses tendances sagement progressives ; celui-ci, s'efforçant de réformer la société en faisant triompher les maximes de charité, de paix et de justice qu'il a pour mission de propager, tandis que l'autre, dont l'esprit

avait survécu à la destruction des temples et des idoles, paralyse toutes les réformes et arrête dans sa marche l'essor du progrès ; cette seule observation donne l'intelligence de tous les événements de cette époque.

Ainsi, le peuple, au moyen âge, a des idées très-nettes et très-précises sur les perfections de Dieu ; il croit que sa justice sait distinguer l'innocent du coupable, et qu'à la fin des temps elle rendra à chacun selon ses œuvres ; il voit dans le Seigneur le défenseur de l'opprimé, le protecteur de l'innocent, le gardien de tous les droits ; c'est lui qui prend soin de justifier la vertu calomniée, et sa Providence veille avec sollicitude même sur la plus chétive de ses créatures ; tout cela est sage : voilà la vérité, le Christianisme !

Mais ces idées si nobles et si élevées sont altérées par un mélange d'opinions absurdes et d'usages odieux, qui exercent un funeste empire sur les mœurs ; l'ignorance confond tout ; la violence établit ses pratiques superstitieuses dans lesquelles on invoque l'intervention de la Divinité, comme pour contraindre Dieu lui-même à rendre témoignage au gré des caprices de l'homme ; de là ces épreuves par le feu et par l'eau, qui sont en usage au moyen âge ; de là encore ces combats singuliers, dans lesquels l'homme semble vouloir forcer Dieu à intervenir dans ses querelles et à prendre parti pour l'un des adversaires : voilà la superstition ; voilà la barbarie, le paganisme !

Ce n'est pas seulement dans les institutions judiciaires qu'on peut découvrir ce contraste ; on le retrouve partout, même dans les usages de la guerre.

Celui qui l'entreprend, agit toujours au nom des principes les plus légitimes; il s'appuie sur son droit méconnu, sur les lois de la justice violées; il appelle souvent Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, et de la justice de sa cause; il proclame enfin les maximes les plus sages; tout cela est bon : voilà l'idée chrétienne !

Mais entre les paroles et les actes, quel contraste ! la guerre est accompagnée de cruautés et de violences qui rappellent les plus mauvais temps de l'antiquité; partout s'exerce le droit de la force avec toutes ses cruautés; les champs de bataille deviennent le théâtre de toutes les atrocités, souvent les vaincus sont égorgés sans pitié; les campagnes sont désolées par le pillage et le meurtre; les villes sont ruinées par l'incendie et les dévastations de toute espèce ! voilà la force; voilà le fruit de l'idée païenne !

Suivez ce grand mouvement qui agite les masses, au commencement du xii^e siècle; l'Europe s'ébranle sous l'influence d'une pensée vraiment noble; elle est poussée par une inspiration sublime; vous êtes en présence de l'époque héroïque des Croisades ! tous les peuples sont transportés par un religieux enthousiasme ; les esprits s'ouvrent à l'espérance ; les cœurs sont inaccessibles à la crainte ; un signe a brillé dans les airs ; un cri a retenti dans l'espace ! Ce signe tout-puissant, c'est la croix ! Ce cri magique, c'est ce seul mot : *Dieu le veut !* Qu'est-ce donc que ce sentiment qui soulève toutes les populations ? c'est le sentiment chrétien !

Malheureusement, le résultat ne répond pas à de si brillantes espérances ! Quand il s'agit de réaliser un plan aussi gigantesque, on ne voit que désordre, confusion, anarchie ! imprévoyance dans les chefs et indiscipline dans les soldats, qui feront avorter un mouvement dont on pouvait se promettre les plus heureux résultats ; tant de sacrifices et tant de bravoure devaient succomber devant un ennemi cent fois plus redoutable que les Sarrazins : la corruption et l'immoralité ! La croix, qui domine nos temples, brillait sur la poitrine des croisés ; signe trompeur ici, car le temple était païen ; dans les cœurs s'élevaient des autels aux idoles !

Tout dans cette époque paraît extraordinaire ; ainsi l'homme ne se contente plus des voies communes de la vie chrétienne ; il aspire aux plus hautes régions de la perfection, et pour y arriver, il renonce aux relations les plus légitimes ; il quitte le monde pour chercher avant tout le royaume des cieux ; et pour s'affranchir des obstacles qui pourraient l'éloigner du but qu'il se propose, il va se livrer, dans la solitude, à la pratique austère des conseils évangéliques. Les exemples des premiers religieux trouvent bientôt de nombreux imitateurs parmi des hommes qui, après une vie orageuse, pressés par le remords, veulent expier de nombreuses iniquités par les rigueurs salutaires de la pénitence ; ce sentiment chrétien a peuplé les déserts et fait fleurir, dans le champ de l'Eglise, les plus belles vertus ; c'est Dieu même qui l'a inspiré ; c'est J.-C. qui l'a révélé dans l'Evangile ; il

est éminemment chrétien ; voilà le Christianisme !

Mais à côté de ces vrais pénitents, vient se placer toute une population de mendiants, vagabonds redoutés, qui se parent de la livrée sacrée de la pauvreté, pour solliciter une aumône, portant une croix sur la poitrine, et un poignard sous leur besace ; quand on les voit, promenant de tous côtés leur parasitisme honteux, inspirant à tout le monde l'horreur et l'effroi, on reconnaît le caractère de férocité qui accompagne la barbarie !

Achevons ce parallèle. Au XIII^e siècle on voit apparaître un élément nouveau dans la société, une classe turbulente qui fait pressentir le rôle important qu'elle sera appelée à jouer plus tard. Une jeunesse, ardente pour la science, accourt de tous côtés se presser autour de ces chaires illustres, dans lesquelles retentit l'éloquence d'Abailard, de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin ! L'empressement de ces nombreux étudiants, leur soif insatiable d'apprendre, présage, longtemps à l'avance, la renaissance des sciences et des lettres. Rien ne peut arrêter l'élan de cette époque pour explorer les régions encore inconnues de la science philosophique ; l'enthousiasme pour les maîtres savants qui honoraient la France était devenu un véritable fanatisme ! Cette noble émulation pour agrandir le domaine des connaissances humaines annonçait un progrès dans la voie de la civilisation ; et ce progrès venait de l'idée chrétienne, puisque la science était chrétienne !

Mais cette jeunesse, dont les dispositions brillantes

annoncent de si consolantes espérances, exagère les défauts de son âge et tombe dans des excès qui éveillent bien des craintes pour l'avenir ; son esprit est rebelle, ses mœurs licencieuses, son caractère intraitable ; elle organise un Etat dans l'Etat, une petite république dans la monarchie, une armée indomptable qui change les rues et les carrefours en véritables champs de bataille, qui ferraille à tout propos pour vider une querelle ; assurément ce n'est point là du progrès ; c'est un retour aux mœurs de la barbarie !

Tel est le contraste frappant qu'on rencontre partout, dans les habitudes, dans les mœurs, dans les institutions de cette époque ; le bien et le mal marchent toujours côte à côte ; jamais on ne vit d'une manière plus sensible l'effet que produit leur rapprochement ; il faut tenir compte de cette situation pour comprendre un grand nombre d'événements qui s'accomplirent au moyen âge.

§ II. — *Féodalité. — Croisades. — Affranchissement des Communes.*

I. Aussitôt qu'on parle du moyen âge, l'esprit se rappelle cette institution puissante qui pesa sur l'Europe pendant plus de cinq siècles : la féodalité, qui commence à Charles le Chauve pour expirer avec le règne de Louis XI. Ledémembrement des Etats Carlovingiens produisit cette nouvelle organisation politique, qui embrassa, dans une même chaîne de devoirs réciproques, et dans une vaste hiérarchie de suzerains, de

vassaux et arrière-vassaux, toutes les classes et tous les individus de l'Etat, depuis le monarque, suprême seigneur, jusqu'au serf attaché à la glèbe.

Un concours de circonstances malheureuses favorisa l'établissement du régime féodal et le développement de cette forme politique. Les courses des barbares, et en particulier des Normands, produisaient des calamités que le pouvoir royal, trop faible alors, ne pouvait ni prévenir, ni même réparer ; le peuple, souvent ruiné par ces ravages, avait besoin de défenseurs ; il implora la protection des seigneurs, et tous s'unirent pour le salut commun. Mais ces libérateurs intéressés devaient faire payer cher leur intervention ; maîtres du pays, ils occuperont les défilés des montagnes, les passes des fleuves ; ils y dresseront leurs forteresses et s'y maintiendront contre les barbares, contre le prince, et même contre le peuple, qui sera forcé de subir la tyrannie de ces protecteurs dangereux.

La royauté, absorbée par la puissance des seigneurs, ne donne plus de signes de vie que par les concessions énormes qu'elle leur accorde, pour gagner les uns, et maintenir les autres dans le devoir. Les Ducs et les Comtes lèvent à chaque instant l'étendard de la révolte, et s'ils laissent en paix quelquefois le pouvoir royal, c'est pour se faire la guerre entre eux. Nous sommes en pleine anarchie féodale. Voici en quels termes un auteur contemporain peint les malheurs du x^e siècle : « Les grands du royaume, poussés par une » ardente cupidité, se disputaient le pouvoir, et par

» tous les moyens, augmentaient leurs possessions....
» Acquérir des biens au détriment d'autrui était le but
» suprême de chacun, et celui-là seul ne savait point
» régir son patrimoine qui n'ajoutait pas au sien celui
» des autres. De là, le changement de la concorde en
» discorde universelle; de là les pillages, les incendies,
» les invasions (1). »

L'aristocratie féodale, au x^e siècle, représente le principe de la force qui s'enracine dans la propriété territoriale, l'hérédité et le droit d'aînesse. La souveraineté s'enferme dans chaque grand fief; les droits de guerre et de justice, le privilège de battre monnaie, de donner des lois, d'imposer des tailles, des corvées, des coutumes se concentrent, à des degrés inégaux, sur plusieurs points du territoire; tout ce que le pouvoir local des seigneurs gagnait en étendue, c'était la royauté qui le perdait.

L'hérédité des bénéfices avait ruiné la première dynastie; l'hérédité des gouvernements seigneuriaux perdit la seconde. Les Héristal, maires du palais, avaient préparé la chute, et recueilli l'héritage des Mérovingiens; les ducs de France marchèrent sur leurs traces, et obtinrent le même succès. Hugues Capet, en montant sur le trône, trouva le royaume au pouvoir d'un petit nombre de grands vassaux, tels que les comtes de Flandre, de Champagne, de Toulouse, les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Gascogne, et d'autres encore. Aussi la suzeraineté de ces différents

(1) Richer, *Histoire de son temps* 1, ch. 4, tom. 1, p. 12.

fiefs fut presque le seul attribut de la souveraineté du roi de France pendant la féodalité absolue ; le pouvoir féodal pesait donc sur la royauté et sur le peuple, qui le subit sans jamais l'aimer. Les rois de France luttèrent longtemps contre la féodalité ; mais les progrès de leur puissance étaient lents ; ils durent leur affranchissement plutôt aux circonstances politiques de cette époque qu'au succès de leurs efforts pour se débarrasser de la tyrannie féodale.

Deux grands événements semblent seuls animer le moyen âge, et lui donner une vie et une activité extraordinaires ; je veux parler des Croisades et du mouvement insurrectionnel des Communes ; ils frappèrent au cœur le système féodal, et amenèrent sa ruine totale d'une manière progressive et continue.

II. Ce fut au milieu de la lutte de la royauté contre l'aristocratie féodale qu'on vit s'ébranler tous les peuples de l'Europe, qui donnèrent alors au monde le spectacle le plus extraordinaire qu'on vit jamais. De tous côtés, les hommes renonçaient à ce qu'ils avaient le plus aimé, à leurs riches châteaux, à leurs épouses, à leurs enfants ; ils avaient hâte de tout abandonner. La prédication du clergé semblait inutile : « Ils se » prêchaient les uns les autres, dit un auteur contemporain, par la parole et par l'exemple. C'était, continue-t-il, l'accomplissement du mot de Salomon : les » sauterelles n'ont point de rois, et elles s'en vont » entre elles par bandes. » Grands et petits, seigneurs et vassaux, tous se réunissaient dans un enthousiasme commun, tous étaient impatients de combattre les in-

fidèles. Pierre l'Ermite marcha à la tête des premières bandes, pieds nus, ceint d'une corde; d'autres suivirent un pauvre chevalier, Gauthier *sans Avoir*, avec cet élan que peut seul imprimer une généreuse pensée et qui rend capable des plus grandes choses.

Ces expéditions, qui réunissaient la chrétienté sous le même drapeau, transformèrent les rapports sociaux. Le seigneur se rapprocha alors de son vassal, et le vassal fut élevé jusqu'à son seigneur; la communauté de périls et d'extrêmes misères unissait les destinées; loin de ses vieilles tours féodales, le comte oubliait sa morgue orgueilleuse; le riche, au milieu de pays inhospitaliers, comprenait le prix de l'hospitalité. Les sentiments de fraternité et d'égalité chrétienne se sont développés au milieu même des circonstances qui semblaient le plus défavorables; le Christianisme sut faire tourner la guerre elle-même au profit de la Civilisation.

Une autre cause concourut également à saper dans sa base l'institution féodale. Les révolutions Communales, inspirées par les idées que les Croisades avaient fait naître, trouvèrent un point d'appui dans cette royauté féodale, qui commence dans les premières années du XI^e siècle, et dont le progrès s'arrête au XV^e. La royauté, investie d'une suzeraineté souvent fictive et nominale, trouva sa force dans son alliance avec le sacerdoce, qui avait senti toutes les souffrances du peuple et s'était efforcé d'y porter remède. Le pouvoir royal prit aussi sous sa protection tous les intérêts des faibles et des opprimés. C'est ainsi que l'abbé Suger

dit dans sa vie de Louis le Gros : « Jeune encore, ce » prince se montrait déjà pour le royaume de son père, » un défenseur courageux ; il pourvoyait aux besoins » des Eglises, et, ce qui avait été trop longtemps né- » gligé, il veillait à la sûreté des laboureurs, des arti- » sans et des pauvres (1). »

III. Vers le même temps, les idées d'affranchissement commencèrent à fermenter dans les esprits, surtout dans les bourgs populeux établis au pied des châteaux. Les villes, tyrannisées par les seigneurs, secouèrent le joug féodal en se déclarant *villes de Communes*. Le grand mouvement partit du centre de la France et fut soulevé par les populations qui voulaient se défendre contre le brigandage des seigneurs. « A » cette époque, dit Orderic Vital, la communauté po- » pulaire fut établie par les évêques de sorte que les » prêtres accompagnaient le roi aux sièges et aux com- » bats, avec les bannières de leurs paroisses et tous » leurs paroissiens. » Ces Communes exigèrent des franchises et des privilèges ; de pauvres artisans se privaient de tout pour les acheter ; ils les réclamèrent au nom du droit et de la religion, et ils les obtinrent. Le système féodal, qui n'avait laissé dans les cœurs qu'une haine profonde et invétérée, ne pouvait lutter longtemps contre les idées d'affranchissement et d'égalité qui germaient dans tous les esprits ; les hommes du peuple répétaient alors avec le poète du XII^e siècle : « Nous sommes hommes

(1) *Vita Ludovici Crass.* D. Bouquet, x.

» comme ils sont ; nous avons corps et membres
» comme ils ont ; tout autant souffrir nous pouvons ;
» il nous manque le cœur seulement (1). »

C'est alors qu'on voit pour la première fois apparaître dans la société moderne l'élément démocratique, posant ces redoutables problèmes que les siècles suivants n'ont pu encore résoudre. Ici commence la lutte entre la démocratie naissante, qui se montre à nous avec les espérances qu'elle éveille, avec les terreurs qu'elle inspire, et le vieux pouvoir féodal qui, en se voyant aux abois, ne veut perdre aucune des habitudes de barbarie et de férocité par lesquelles les seigneurs s'étaient tristement illustrés dans les âges précédents. Au milieu de la lutte, le pouvoir royal souvent reste neutre, trop faible pour pouvoir intervenir efficacement en faveur de l'un des deux partis, mais assez respecté pour servir quelquefois d'intermédiaire, et devenir le symbole de la raison et de la justice.

Les Croisades avaient produit un effet important et d'un immense résultat pour l'avenir : elles avaient mis des armes entre les mains du peuple, qui pourra désormais intervenir directement dans tous les conflits où ses intérêts seront en jeu, et dont la décision

(1) Nous sumes homes cum il sunt
Tes membre avum cum il unt
Et altresì grauz cor avum,
Et altretant sofrir poün ;
Ne nus faut fors cuer sulement.

(Wace, *Roman de Rou*, tom. I, p. 306.)

a lieu sur les champs de bataille. C'est peut-être dans ce fait, qu'il faut voir la principale cause de la ruine du système féodal. Auparavant, les seigneurs armaient leurs vassaux et leurs serfs, mais ces soldats n'étaient que des instruments qu'on poussait en avant, comme une machine de guerre ; tandis que le peuple une fois armé, comprit davantage sa valeur ; c'est donc à partir de cette époque que les guerres prennent un caractère populaire, et conséquemment une plus grande importance et des proportions colossales. Toutes les autres questions s'effacent devant la grande question des droits du peuple ; il ne s'agit plus seulement de réprimer l'ambition des empereurs qui prétendent imposer un joug à l'Italie ; il ne s'agit plus seulement de s'attacher à la cause des rois, qui luttent pour des questions de dynastie ou d'agrandissement de territoire ; on laisse de hauts et puissants seigneurs marcher à la tête de leurs serfs, pour piller une municipalité voisine, ou laver une insulte dans le sang de leurs ennemis ; le mouvement qui se prépare a quelque chose de plus alarmant et de plus vaste. Tout un peuple se lève en masse, et court aux armes au nom du principe nouveau. Ce n'est plus la cause du seigneur qui s'agite maintenant ; c'est la cause du peuple ; telle est l'origine de la démocratie moderne qui signala ses premiers pas dans la carrière politique par les dangers que les Jacques et les Pastoureaux firent courir à l'ordre social ; ce début annonçait les crimes qui devaient se commettre plus tard au nom d'une liberté sans frein, dont il est toujours difficile de com-

primer les excès. C'était donc la cause populaire qui surgissait redoutable et menaçante ; les seigneurs intervenaient encore et se mêlaient aux rangs du peuple ; ils conservaient même une certaine influence dans la lutte, en raison de l'éducation, de la richesse, qui les distinguaient de la foule ; mais ils ne devaient plus reconquérir l'autorité qu'ils avaient perdue. Cette agitation créait une situation formidable pour un avenir plus ou moins éloigné ; et l'apparition de nouvelles doctrines religieuses et sociales laissait apercevoir le commencement de la chaîne des révolutions qui devaient bouleverser toutes les nations de l'Europe.

Cependant du sein même de ce danger que nous signalons, sortaient un bien véritable et un progrès pour la civilisation. Il y avait un progrès en effet dans cet élan qui portait les peuples à marcher à la suite d'une idée, au lieu de suivre servilement la bannière de quelque tyran ; ils montraient qu'ils comprenaient davantage leur dignité, qu'ils entendaient mieux leurs intérêts véritables ; et ce résultat était dû, en grande partie, à l'influence des Croisades, qui avaient étendu la sphère des idées, et surtout mis les peuples en communication les uns avec les autres, pour leur faire comparer leur situation et leur donner l'intelligence de leurs droits. Les nations, en prenant les armes pour venger l'honneur outragé de la véritable religion, agissaient au nom d'un principe ; l'idée mesquine et intéressée d'une satisfaction d'ambition, ou d'une vengeance personnelle, avait produit les guerres conduites

par les seigneurs; l'idée religieuse, généreuse et noble, l'idée qui embrassait le ciel et la terre, présida à ces guerres gigantesques conduites par les peuples, qui s'étaient passionnés pour un but vraiment grand, vraiment digne de l'homme.

A côté de ce bien, résultant de l'intérêt que le peuple prenait aux idées nouvelles, il y avait pour la société un danger imminent, qui menaçait d'amener d'épouvantables catastrophes; les idées avaient marché, mais l'éducation était demeurée stationnaire; il n'y avait pas équilibre entre les passions du peuple et ses idées, entre sa situation morale, et son état intellectuel; son ignorance et sa grossièreté l'exposaient à être entraîné par le fanatisme du premier intrigant venu. Jamais peut-être il n'y eut dans l'histoire d'époque plus critique et plus solennelle que le XII^e et le XIII^e siècles.

D'un côté, on voit un germe destructeur qui fermente dans le cœur des masses, pour produire bientôt les plus grandes calamités, et signaler, par toutes sortes de désordres, leurs premiers pas dans la vie politique et sociale. Dans les âges précédents, on n'avait vu que des rois et des seigneurs sur la scène du monde; les peuples s'y présentent à leur tour, et si leur apparition éveille de brillantes espérances, elle fait naître, en même temps, de sinistres pressentiments; un problème redoutable a été posé; et sa solution est encore inconnue.

Cette solution, le Christianisme seul pouvait la donner; seul il devait sauver la société. Pour comprendre

les dangers qui la menaçaient, il suffit de se rappeler quelques-uns des noms de ces chefs qui soulevaient les masses par leurs discours séditieux ; c'est Arnaud de Bresce, qui entraîne les populations par ses prédications fanatiques ; c'est Pierre de Bruis, qui prêche la révolte contre l'ordre religieux et social, et réussit à gagner de nombreux partisans ; ce sont des sectes sans nombre qui, sous le nom de Vaudois, de Cathares, de Patarins, d'Albigois, de Hussites, de Pastoureaux, de Pauvres de Lyon, remplissent de leurs bandes insurgées les provinces du midi, et portent partout les horreurs de la guerre civile ; l'ordre moral était donc fortement ébranlé ; tous les efforts du Christianisme eurent pour objet de le rétablir sur ses bases véritables.

Pour faire triompher les saines maximes de la morale chrétienne, l'Eglise opposa au fanatisme de l'erreur, la prédication de la vérité ; elle marcha constamment à la tête de la société, pour la protéger contre ses ennemis. Son influence se fit sentir dans l'ordre intellectuel d'abord, car elle avait le monopole de la science, qui lui assurait une souveraineté que personne ne songeait à lui disputer ; elle avait organisé ses écoles, qui conservaient dans le monde le dépôt des sciences anciennes ; elle avait créé ces maisons religieuses, dans lesquelles des âmes d'élite venaient s'ensevelir pour partager entre l'étude et la prière les loisirs d'une longue vie ; par suite des circonstances qui avaient perpétué l'ignorance dans la société civile, la société religieuse marchait à la tête du mouvement

intellectuel, et lui imprimait une direction favorable au progrès des lumières et au développement de la civilisation.

Remarquons en passant que nous venons d'indiquer la cause qui donna aux études une impulsion toute théologique. Pendant plusieurs siècles, toutes les connaissances historiques, philosophiques, politiques, mathématiques même, sont ramenées à un point de vue théologique. Jusqu'à Bacon et Descartes, la théologie a été l'unique science du monde européen; la littérature, et jusqu'à la musique, vont s'inspirer de l'esprit théologique. Cette tendance générale marquait un progrès; le système de doctrines du Christianisme étant bien supérieur à tout ce que le monde ancien avait jamais connu, ouvrait à l'intelligence des voies nouvelles; c'est de ce point de départ que la science s'élança dans des régions inconnues pour arriver à ces admirables découvertes qui font la gloire des âges suivants.

L'Eglise exerça encore à cette époque une influence considérable dans l'ordre moral, en rappelant à tous les hommes les devoirs que l'Évangile leur impose. Partout et dans toutes les classes de la société, on trouve le prêtre, censeur des mœurs, qui fait entendre à tous les hommes les préceptes qu'ils doivent accomplir; le prêtre va dans l'habitation misérable du serf et du colon, pour le consoler et l'encourager à la patience; il pénètre dans le château du suzerain pour plaider la cause des opprimés, réclamer l'indulgence du maître, ou lui faire entendre des anathèmes, avec

l'autorité d'un caractère sacré qui le rend inviolable. Les évêques eux-mêmes étaient engagés dans le système féodal, et si, parmi eux, un certain nombre ne se rappelaient pas toujours les devoirs de leur dignité, les autres, du moins, honoraient par une vie irréprochable, la sainteté de leur caractère; la partie saine du clergé, se trouvant donc en contact habituel avec la société laïque, dont elle partageait sur plusieurs points le genre de vie, fit servir son influence à la réforme des mœurs et des habitudes grossières des peuples.

L'action civilisatrice de l'Eglise se fit encore sentir dans l'ordre politique et social; elle s'appliqua à réformer les abus, et à faire disparaître une multitude de pratiques superstitieuses et barbares; toujours elle combattit les vices de l'organisation sociale des peuples. On connaît ses efforts pour améliorer la législation civile et criminelle qui contenait ses dispositions souvent absurdes et quelquefois cruelles. Pour atteindre ce but, souvent elle réunissait ses conciles, les appelant à délibérer sur toutes les questions qui intéressaient la société; à une époque où la législation civile n'existait pas encore, ou était à peine formulée, les conciles promulguaient ces lois pleines de sagesse, qui contribuèrent efficacement à donner à la société Européenne une organisation plus stable, dans laquelle on peut voir l'origine des institutions des peuples modernes, et le berceau de leur civilisation.

Il est facile, après ces explications, de saisir les

principaux caractères de la grande et salutaire influence que l'Eglise exerça sur la société à l'époque qu'on désigne ordinairement sous le nom de moyen âge.

violable.
dans le
ombre né
r dignité,
irrépro-
saine du
uel avec
plusieurs
e à la ré-
des peu-

ore sentir
a à réfor-
titude de
ours elle
des peu-
législa-
positions
Pour at-
ciles, les
qui inté-
gislation
ormulée,
s de sa-
ner à la
ble, dans
ons des
civilisa-

saisir les

CHAPITRE III.

SITUATION DE L'ÉGLISE DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE.

SOMMAIRE. — § I. Etat de l'Europe au xv^e siècle. — § II. Les hérésiarques, précurseurs du protestantisme (xv^e siècle). — § III. Le Protestantisme, considéré dans ses causes et dans ses suites (xvi^e siècle). — § IV. Le Jansénisme (xvii^e siècle). — § V. Le Gallicanisme. — § VI. La Philosophie, anti-chrétienne du xviii^e siècle. — § VII. La Révolution Française, considérée dans ses rapports avec le Christianisme.

§ I. — *Etat de l'Europe au xv^e siècle.*

Le fait capital qui commence la période actuelle, est la substitution d'un gouvernement stable et régulier aux institutions mobiles de la féodalité. Le perfectionnement social, qui pendant plusieurs siècles n'avait marché qu'à pas lents, va faire désormais de plus rapides progrès, pour arriver, à travers de nouvelles épreuves, à ce développement de la civilisation dont le xix^e siècle est justement fier.

Quand on jette un coup-d'œil sur l'état de l'Europe, au commencement du xv^e siècle, on voit les nations définitivement constituées; les peuples, à peine sortis de l'enfance, aspirent à se régénérer pour arriver à une vie nouvelle; les institutions modernes ont un caractère de stabilité et de justice qui leur donne une supériorité marquée sur celles des âges précédents; il est impossible d'examiner l'état de la société à cette

époque, sans reconnaître le progrès qui s'est accompli dans les mœurs, dans les habitudes et dans les relations des hommes entre eux; et ce progrès est surtout, et presque uniquement, l'œuvre du Christianisme; il suffit d'examiner la société actuelle, pour reconnaître, dans tout ce qu'elle renferme de vital et de fécond, un effet dont la cause remonte à la religion chrétienne. Le signal de la régénération fut donné par l'Eglise, qui proclama l'abolition de l'esclavage et reconnut le droit qu'à tout homme à la liberté civile, politique et religieuse; par là, elle posa la pierre fondamentale de l'édifice sur lequel est appuyée la civilisation moderne. Le jour où l'esclave vit se briser ses chaînes et apprit par une révélation surnaturelle que tous les hommes sont égaux, il puisa dans cette initiation, avec le sentiment de sa dignité personnelle, cette énergie qui ne se décourage jamais, et qui, à force de patience, de sacrifices et de travaux, le rendit, de fait comme de droit, l'égal des hommes qui n'avaient jamais perdu la liberté. Le jour où la femme, longtemps assujettie à cette condition humiliante que lui avait faite le paganisme, fut élevée au rang de compagne de l'homme, elle trouva dans sa réhabilitation la force d'accomplir tous ses devoirs, le dévouement qui resserre les liens de la famille et qui exerce une influence salutaire sur les mœurs publiques. Le jour, enfin, où les âmes furent éclairées par le spiritualisme chrétien, où les cœurs furent pénétrés des maximes de l'Évangile, où la conscience publique parvint à être formée au contact de ces principes de charité

contenus dans la loi nouvelle, les saines maximes de la morale commencèrent à triompher dans la société, et à couvrir de leur protection tous les droits contre toutes les violences ; la sécurité reparut dans les relations, et le progrès industriel reprit sa marche, avec les garanties données aux transactions commerciales ; enfin la société chrétienne porta dès lors en elle ce fonds inépuisable de ressources qui, au milieu des plus grandes catastrophes, des guerres civiles, des proscriptions et des massacres, laissa toujours entrevoir des temps meilleurs, et ne permit jamais de désespérer de la civilisation !

Ce caractère progressif que nous assignons aux institutions de la société européenne, ne se trouve nulle part, en dehors des sociétés chrétiennes ; partout ailleurs on ne voit, soit dans l'antiquité, soit dans les âges modernes, qu'immobilité, état stationnaire, négation du progrès ! Voyez l'Islamisme, par exemple ; il est actuellement ce qu'il était à son origine ; le temps a marché, et ses institutions sont restées les mêmes ; s'il n'est pas encore le cadavre qu'on conduit au tombeau, il ressemble au paralytique qui n'a la liberté d'aucun de ses mouvements. La civilisation chrétienne seule s'étend à toutes les races ; seule elle a traversé tous les orages, toutes les révolutions sans périr ; seule, elle sait s'allier à toutes les institutions pour les perfectionner et les féconder, dans l'intérêt du bonheur de l'humanité. Si l'Europe a toujours marché à la tête des idées de progrès, si ses institutions, ses lois, ses mœurs, sont arrivées à un degré de per-

fectionnement inconnu des autres peuples, c'est qu'elle a toujours possédé dans son sein un principe vivifiant et préservateur de la décadence, qui a successivement atteint toutes les autres nations. Aussi, malgré les crises qui, plus d'une fois, ont menacé de l'étouffer, la civilisation a-t-elle toujours, grâce à la religion chrétienne, fini par sortir triomphante de toutes les épreuves qu'elle a dû traverser.

La société européenne, durant la période actuelle, fut entraînée par un mouvement irrésistible, vers un ordre de choses nouveau; trois causes contribuèrent, dès le principe, à lui donner une puissante impulsion : l'introduction de la population tout entière dans l'ordre civil, par suite de l'abolition totale de l'esclavage, et de la ruine du système féodal; la centralisation administrative, commencée par Louis XI, continuée par Henri IV, et consommée par Louis XIV, qui resserra les liens de l'autorité, et mit à la disposition du pouvoir royal de puissants moyens d'action sur les mœurs, sur les idées, sur la législation; enfin, l'invention célèbre de Guttenberg, qui allait mettre en communication les idées, avec la rapidité de l'éclair : l'imprimerie, levier puissant, qui devait soulever le monde, et lui découvrir un horizon nouveau!

Les réformes que les peuples demandaient, au xv^e siècle, ne regardaient pas seulement l'ordre civil, mais encore l'ordre politique, qui, jusqu'alors mal affermi, n'avait présenté aucun des avantages d'un bon gouvernement, et nécessitait de profondes modifications; la société voulait arriver rapidement à une transfor-

mation que ses nobles aspirations et ses besoins rendaient nécessaire ; elle voulait marcher à la conquête d'un nouveau monde, en s'affranchissant des obstacles de la routine, et cependant sans se précipiter dans l'abîme des révolutions ; il s'agissait donc de trouver un *criterium* politique, et de réaliser l'idéal d'un gouvernement protecteur de tous les intérêts ; c'est là un problème que cherchait à résoudre, avec plus ou moins de succès, la monarchie française, longtemps avant que les théoriciens du xviii^e siècle ne compliquassent cette question par leurs controverses stériles et souvent dangereuses.

Dans nos sociétés modernes, on peut distinguer trois sortes de pouvoirs qui ont pris part au gouvernement, chacune à des degrés différents : l'aristocratie, la monarchie et la démocratie ; chacune d'elles a régné sur la France ; l'aristocratie a gouverné avec la féodalité ; la monarchie absolue, avec Louis XI et Louis XIV ; enfin la démocratie, pendant les années qui terminèrent le xviii^e siècle ; mais, à l'exception de quelques moments de violence, où le despotisme gouvernemental régna seul et d'une manière arbitraire sur les volontés, on peut dire que chacun de ces éléments influa sur tous les gouvernements, même par l'opposition qu'il leur faisait ; aussi les luttes et les divisions, loin d'arrêter le mouvement dans la voie du progrès, devinrent souvent un moyen de perfectionnement, en raison de la nécessité où se trouvait le principe dominant de ne pas se laisser dépasser par son rival, en lui laissant l'initiative des réformes que le

temps ou d'autres circonstances avaient rendues nécessaires ; ainsi, alors même qu'un principe l'emporte en apparence dans le gouvernement, les autres principes, quoique dominés, exercent toujours une influence véritable sur la société, et agissent réellement, quoique d'une manière indirecte, sur les déterminations du pouvoir. Voyez, par exemple, ce qui se passe au xv^e et au xvi^e siècles, époque où la monarchie absolue s'élève sur les ruines de la féodalité ; son action s'exerce sans contrôle, à certains moments ; mais parfois surviennent des crises, qui limitent forcément le pouvoir ; alors, la monarchie absolue régnait sur une grande partie de l'Europe ; mais en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, le pouvoir royal trouvait dans les Etats-généraux, dans les Parlements, dans les Diètes, et dans les Cortès, un contrepoids à son autorité.

Or, ces assemblées ne sont autre chose que l'intervention de l'élément aristocratique ou démocratique dans le gouvernement ; cet élément va sans cesse prenant une plus grande consistance ; mais il conserve toujours une forme spéciale, un caractère en rapport avec les tendances et les besoins du temps où il se développe ; ces assemblées, que nous voyons au xvi^e ou au xvii^e siècle, par exemple, ne sont point un fait exceptionnel et isolé dans l'histoire ; elles se rattachent en même temps au passé, et donnent la main à l'avenir ; dans les siècles précédents, elles s'appelaient conciles ou synodes ; sous les deux premières races, le Clergé seul avait concouru à leur formation ; dans

L'avenir, elles seront composées d'hommes qui s'inspireront également des besoins de leur époque, mais qui, emportés par les passions politiques, pousseront leurs violences factieuses, jusqu'au crime, jusqu'au régicide ! c'est ainsi qu'en France les anciens Etats généraux de la monarchie deviendront l'Assemblée Constituante, et la Convention Nationale ! Le principe sera toujours le même ; seulement, l'élément populaire aura gagné en étendue et en force, ce que le principe monarchique aura perdu en autorité !

Tel est l'ordre général, auquel on ne trouve qu'une exception, et cette exception, tout en faveur de la liberté, c'est l'Italie, ce pays voué, dit-on, au despotisme théocratique, qui la fournit ; c'est dans ces provinces, où l'influence des papes se faisait sentir d'une manière plus directe, qu'on voit grandir et prospérer ces républiques florissantes de Venise, de Gènes, de Sienne, de Pise, de Florence ; l'élément populaire domine sur cette terre, qu'on représente comme abandonnée au despotisme de Rome ; ces gouvernements démocratiques se développèrent à l'ombre tutélaire du siège pontifical ; sans cesse menacés par les empereurs d'Allemagne, ils ne durent la conservation de leur indépendance et de leurs privilèges, qu'à l'intervention protectrice de la papauté ; on peut dire qu'à cette époque les papes furent réellement les défenseurs de la démocratie italienne.

Au commencement du XVI^e siècle, on remarque un merveilleux développement de l'intelligence, qui s'applique à introduire d'importantes améliorations dans

l'administration de l'Etat; mais, au milieu de ces signes de progrès qui rassurent et qui éveillent de consolantes espérances, l'œil attentif découvre avec anxiété certains symptômes alarmants qui annoncent dans l'avenir des orages et des tempêtes; pour avoir l'intelligence des institutions de cette époque, il faut rappeler ici les faits les plus saillants dont l'histoire a gardé le souvenir.

Plusieurs grands faits méritent notre attention durant cette période; d'abord on voit, d'une part, les premiers germes d'une opposition religieuse, qui devait aboutir au protestantisme, et de l'autre des essais de réforme tentés par l'Eglise, dans ses conciles; en même temps la littérature, les sciences et les arts reçoivent une impulsion extraordinaire, qui a mérité à cette époque le nom de Renaissance; bientôt après, apparaît cette insurrection religieuse qui embrase l'Allemagne, l'Angleterre et une partie de la France: le *Protestantisme*! enfin l'Eglise voit s'élever contre elle une insurrection intellectuelle, provoquée et soutenue par les ouvrages irréligieux des philosophes du xviii^e siècle; tels sont les faits qui, avec les discussions du Gallicanisme et la querelle du Jansénisme, occupent la plus grande place dans l'histoire moderne, et qui aboutissent à la révolution française, en marquant leur passage dans les mœurs et les institutions des peuples.

§ II. — *Les hérésiarques, précurseurs du Protestantisme*
(xv^e siècle.)

La résistance que les sectes avaient opposée à l'autorité de l'Eglise, dans l'époque précédente, prit, durant celle-ci, un caractère de violence extraordinaire qui présageait les calamités futures. A la tête des hérésiarques, marche Jean Wicleff, docteur et professeur de l'université d'Oxford, qui enseigna ses erreurs de 1360 à 1384, année de sa mort; sa révolte contre l'Eglise romaine, condamnée par le concile de Londres, de 1382, mais encouragée par la Royauté, qui s'en faisait une arme contre l'autorité du saint siège, sema en Angleterre les premiers germes du schisme, qui devait, deux siècles plus tard, assurer le succès de l'œuvre de Henri VIII.

Au commencement du xv^e siècle se manifestent, en Allemagne, d'autres tentatives d'une insurrection religieuse, qui annonçait déjà le grand bouleversement du xvi^e siècle; en 1404, Jean Hus se sépare violemment de l'Eglise, en enseignant des doctrines erronées, qui soulèvent une grande partie des populations auxquelles il s'adresse; condamné en vertu des lois de l'époque à la peine capitale, il subit sa sentence le 6 juillet 1415, avec tout le courage d'un martyr. Jérôme de Prague s'était uni à lui pour lever l'étendard de la révolte, et prêcher une doctrine violente et révolutionnaire; condamné l'année suivante à la même peine, il mourut du même supplice et avec la même

fermeté que son compagnon. Les deux hérésiarques avaient été mis à mort comme ennemis publics; mais après eux, leurs disciples commencent une guerre désastreuse; ils seront vaincus, mais leur défaite coûtera cher aux vainqueurs, et en succombant, ils légueront à la génération qui leur succédera la continuation de leur œuvre anti-sociale.

Avant que l'Angleterre et l'Allemagne ne fussent en proie à ces troubles religieux, la France, avait eu, elle aussi, ses novateurs. Vers le milieu du XII^e siècle, on vit un homme, au visage pâle et maigre, courir çà et là dans les campagnes, prêchant de village en village, avec un air de prophète. A sa voix, les pâtres abandonnent leurs troupeaux, les laboureurs quittent leur charvue, les bouviers laissent leur étable et le suivent en foule. Le *Maitre* (c'était ainsi qu'on l'appelait) était un Hongrois de nation, un apostat de l'ordre de Cîteaux; il s'appelait Jacob. « Jamais, s'écrie un contemporain, Mathieu Paris, jamais, au jugement des hommes sages, depuis le temps de Mahomet, il n'a surgi un si grand fléau dans l'Eglise de Dieu. »

La bande des *pastoureaux* (1) se grossit bientôt des proscrits, des excommuniés, des larrons, de tous ceux qu'on appelait alors en France les *Ribauds*, et qui ne cherchaient leurs moyens d'existence que dans le désordre et l'anarchie. Tous les hommes sans aveu, s'associaient aux pâtres, pour courir les aventures et

(1) C'est ainsi que l'on nommait les compagnons de Jacob, parce qu'ils portaient une bannière sur laquelle on voyait une peinture qui représentait un agneau.

continuer leurs vagabondages avec plus de sécurité.

Les pastoureaux, n'ayant pas été inquiétés dans leurs débuts, quittèrent les frontières de la Flandre et de la Picardie pour s'avancer vers Paris. Le *Maitre de Hongrie* monta dans la chaire de saint Eustache, et souleva les passions populaires par ses fougueuses prédications ; puis il alla s'abattre, comme un orage, sur Orléans, entraînant à sa suite plus de cent mille fanatiques. L'évêque Guillaume de Bussy défendit, sous peine d'excommunication, d'aller l'entendre ; mais la menace fut vaine, l'armée des bandits fit encore de nombreuses recrues, et s'avança jusqu'à Bourges ; les gentilshommes du Berry les attendirent entre Mortemer et Villeneuve sur le Cher. Une rencontre furieuse eut lieu, dans laquelle on vit de part et d'autre des prodiges de valeur ; bientôt cependant, le *Maitre* ayant été tué par un boucher, cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour son parti, et devint le signal d'une déroute générale ; le prestige avait disparu avec la mort du chef.

Toutes ces révoltes contre l'autorité de l'Eglise avaient pour prétexte les abus qui s'étaient introduits dans le clergé, et, en particulier, dans la cour de Rome ; mais, pendant que des hommes sans mission faisaient appel à la violence pour les réformer, les esprits les plus sérieux méditaient sur les moyens d'apporter au mal un remède énergique ; c'est dans ce but que fut convoqué le concile de Constance.

Cette assemblée d'évêques convoquée, en 1414, par les soins de l'empereur Sigismond, se réunissait pour

accomplir une tâche importante et difficile; elle devait travailler à l'extinction d'un schisme qui divisait l'Eglise, par suite des rivalités de trois papes différents; elle se proposait d'épurer la foi, et de réprimer les erreurs des hussites; enfin, de réformer les mœurs et la discipline. De ces trois œuvres, elle accomplit la première par la déposition des trois anti-papes et l'élection du cardinal Othon Colonna, qui devint le pape Martin V; elle crut achever la seconde par la condamnation de Jean Hus et de Jérôme de Prague, mais elle ne fit qu'envenimer les haines, et accroître les malheurs publics; quant à la réforme des mœurs, le Concile, pour l'accomplir, nomma un Collège réformateur, chargé de faire enquête sur les abus qu'il s'agissait de combattre, et de proposer un plan pour les faire disparaître; mais il arriva, alors comme toujours, que les hommes en possession des privilèges menacés, réussirent, par de sourdes menées, à paralyser les efforts des hommes bien intentionnés; des plans contradictoires furent présentés, et les tentatives de réformes restèrent sans effet.

En 1431, un nouveau concile se réunit à Bâle, pour reprendre et continuer l'œuvre du concile de Constance. Il s'ouvrit le 23 juillet, et dès sa première session, il formula un programme d'après lequel il devait travailler à l'extinction de l'hérésie et du schisme Grec; à la confirmation de la foi; au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens; à la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, et enfin au retour à l'ancienne discipline. Malheureusement,

un esprit factieux s'étant emparé des Pères du concile, et de funestes divisions étant survenues entre eux et la papauté, tout le temps se consuma en luttes stériles, et l'œuvre de réformation, si impatiemment attendue, fut encore ajournée.

A cette même époque, un travail prodigieux de rénovation s'opérait dans la société civile. L'enthousiasme pour la littérature ancienne se réveille de toutes parts ; les esprits élevés et actifs commencent à s'occuper des sciences et des arts, longtemps dédaignés ; cet élan pour utiliser les richesses incomparables des civilisations grecque et asiatique, tenait à une cause politique : Constantinople venait de tomber au pouvoir des Turcs ; le mépris des vainqueurs pour la littérature et la philosophie grecques, força les savants à venir demander à l'Europe l'hospitalité pour eux et pour leurs livres ; ils arrivèrent en Italie avec d'immenses trésors littéraires et de précieux manuscrits, qui procurèrent mille moyens nouveaux d'étudier l'ancienne civilisation. Cet enthousiasme pour la science fit entrer l'esprit humain dans une nouvelle phase ; l'école classique fondée à cette époque donna une grande impulsion aux études sérieuses ; aussi la philosophie, les lettres, les arts comptent-ils alors d'illustres représentants : Boccace, le Dante, Pétrarque font sortir de leur poussière les anciens manuscrits, et deviennent les imitateurs de leurs contemporains à la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

En même temps le goût des voyages, des entre-

prises et des inventions se manifeste sous mille formes; des hommes, qui trouvent l'Europe trop étroite pour leur génie aventureux, vont chercher, au delà des mers, des contrées inconnues; ils découvrent des routes nouvelles, des terres vierges, des peuples que le souffle d'une civilisation corrompue n'a pas encore flétris; c'est à leur génie qu'on devra les richesses du nouveau monde! Vasco de Gama ouvre la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, en 1486; Christophe Colomb découvre l'Amérique, en 1492. Dans les arts, même activité; l'invention de la poudre à canon change le système de la guerre; la boussole permet aux navigateurs de se diriger au milieu des mers; enfin, de 1436 à 1452, l'immortelle invention de Guttenberg vient centupler la facilité des rapports intellectuels entre les hommes!

C'est au milieu de ces admirables manifestations du génie de l'homme, que l'horizon politique et religieux s'assombrit de nouveau, et qu'éclate, sur les nations civilisées, une tempête à jamais lamentable: je veux parler du protestantisme.

§ III.— *Le Protestantisme considéré dans ses causes et dans ses suites (xvi^e siècle).*

L'insurrection religieuse du xvi^e siècle fut amenée par diverses causes, sur lesquelles les auteurs sont loin de s'accorder. Plusieurs écrivains catholiques, confondant la cause avec l'occasion, ne voient, dans cette levée de boucliers contre l'Eglise, qu'un malheureux accident,

qu'une de ces catastrophes, semblables aux révolutions politiques, qui préparées longtemps à l'avance par la marche des idées et l'état de l'opinion, font explosion tout à coup à l'occasion du moindre incident ; ils assignent comme cause de cet événement une rivalité d'ambition entre deux ordres religieux, dont l'un, celui des Dominicains, fut préféré à celui des Augustins, pour la prédication des indulgences accordées par le pape Léon X, dans le but d'achever Saint-Pierre de Rome. Luther sut exploiter avec habileté le ressentiment des mécontents, pour attaquer les abus des indulgences. Ce fut là l'étincelle qui alluma l'incendie ; bientôt les circonstances politiques en augmentèrent l'intensité ; les princes d'Allemagne convoitaient depuis longtemps les immenses possessions de l'Eglise ; voyant dans la révolte contre Rome l'occasion de s'en emparer, ils se jetèrent dans le parti de la réforme par avidité, afin de s'enrichir des dépouilles des monastères et des biens des évêchés ; telle est la première opinion, à laquelle on peut reprocher d'amoindrir un fait important, et de le faire descendre au niveau d'un événement vulgaire ; un pareil motif n'était pas suffisant pour mettre l'Europe en feu.

On a parlé aussi de l'éloquence fougueuse de Luther, de ses prédications fanatiques, qui, exerçant un entraînement irrésistible sur les masses, parvint à soulever cette tempête ! Mais avant le tribun de Wittenberg, on avait vu d'autres hommes, capables eux aussi d'enflammer le fanatisme populaire, lever contre l'E-

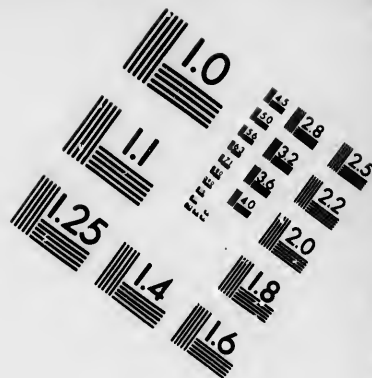
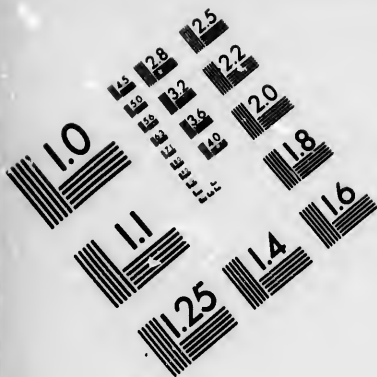
glise l'étendard de la révolte, sans obtenir un aussi prodigieux succès; jamais des hommes isolés ne sauraient exercer un si grand empire sur les peuples; avant Luther et Calvin, il avait paru des hommes aussi éloquents et aussi savants qu'eux, et qui cependant avaient échoué dans la même tentative.

Les écrivains protestants ont, de leur côté, expliqué, à leur manière, le succès de l'entreprise qui a donné naissance à leur secte. Faisant des abus qui affligeaient l'Eglise, à cette époque, une peinture exagérée dans sa forme, mais fondée quant au fond, ils ont rappelé que de toutes parts on réclamait un remède efficace contre un mal devenu général; ils ont ajouté que, non-seulement les désordres les plus abominables régnaient dans la société religieuse, mais que l'enseignement des premiers siècles avait été profondément altéré; que les pratiques superstitieuses avaient pris la place du véritable culte établi par J.-C., et que la réforme n'avait pas eu d'autre but que de ramener l'Eglise à la pureté primitive de son institution.

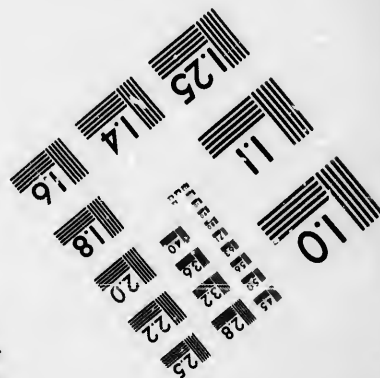
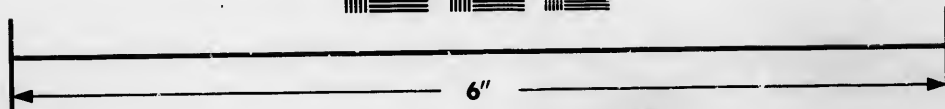
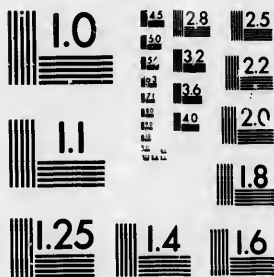
Que ces reproches aient été fondés en partie, c'est ce que Bossuet lui-même reconnaît (1), en avouant qu'on avait tardé trop longtemps à apporter un remède au mal dont les ravages étaient effrayants; mais il y avait au fond de ces accusations beaucoup d'exagération. Depuis longtemps des hommes éminents par leur sainteté et leur fermeté, avaient travaillé à la

(1) *Histoire des variations*, liv. 1.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(715) 872-4503

4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.0
25.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

réformation des mœurs et au rétablissement de l'ancienne discipline ; il suffit de nommer Pierre Damien, Grégoire VII et saint Bernard, pour rappeler quels efforts généreux avaient été tentés afin d'arrêter les progrès de la corruption, et de rendre au clergé son antique splendeur. Ces abus ne venaient point des hommes, mais du malheur des temps ; les désordres du moyen âge avaient été la suite nécessaire des invasions des barbares ; les incursions des Sarrasins en Europe, et surtout l'ignorance dans laquelle était plongée une partie du clergé, avaient été suivies d'un grand relâchement dans la discipline ; l'Eglise avait toujours gémi sur ces maux ; toujours elle avait été possédée d'un ardent désir de réforme ; mais la lenteur de ses efforts tenait à des circonstances de force majeure ; d'ailleurs, une preuve que les abus seuls ne pouvaient assurer le succès de la réforme, c'est qu'au xvi^e siècle il y avait moins d'abus qu'à plusieurs époques précédentes, où cependant les prédications des hérésiarques n'avaient pas eu le même succès.

Viennent ensuite quelques philosophes, qui regardent la révolution religieuse du xvi^e siècle comme une insurrection de l'esprit humain contre l'autorité de l'Eglise. « La réforme, dit M. Guizot, fut une grande » tentative d'affranchissement de la pensée humaine. une insurrection de la pensée » humaine (1). » Pour justifier son opinion, l'éminent publiciste nous montre la cour de Rome imposant à

(1) *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

toutes les intelligences son enseignement, sa foi ; exerçant un pouvoir despotique qui tôt ou tard devait produire une réaction. L'esprit humain, puissance tenue longtemps en tutelle, minait sourdement un pouvoir oppresseur ; déjà plusieurs fois, pressé par son besoin d'activité, il avait essayé des tentatives de révolte qui avaient échoué, parce que les idées n'étaient pas encore mûres ; enfin, quand le temps fut venu, quand les moyens d'instruction institués par l'Eglise eurent porté leurs fruits, la société plus éclairée secoua le joug. Cette opinion a pour fondement le reproche adressé au catholicisme d'être resté *dans un état stationnaire* qui devait lui faire perdre toute influence sur le mouvement de la civilisation ; nous la repoussons parce qu'il nous semble qu'elle ne repose sur aucun raisonnement solide. Par cet état stationnaire, en effet, veut-on désigner l'immutabilité de l'enseignement dogmatique ? Mais comment un philosophe sérieux oserait-il reprocher à une doctrine ce qui est le caractère propre de la vérité, ce qui n'appartient qu'à elle seule ? Le dogme chrétien est immuable comme Dieu, dont la parole lui sert de point d'appui ! Si on reproche au contraire à l'Eglise d'être restée stationnaire par rapport à la morale, on devient injuste, en méconnaissant les efforts des conciles, des évêques, et de la partie saine du clergé pour réformer les mœurs, perfectionner la législation, et établir des institutions en harmonie avec les besoins des peuples.

A toutes ces opinions, nous préférons celle qu'un

auteur moderne expose en ces termes : « Le protestantisme, dit Balmès (1), n'est qu'un fait commun » à tous les siècles de l'Eglise; mais son importance » et son caractère particulier lui viennent de l'époque » où il prit naissance. » En effet, si aucune des causes qui viennent d'être énoncées ne peut paraître décisive, il faut remonter à un principe plus général et attribuer surtout à l'état particulier de la société le succès de la réforme; alors les hommes disparaissent, les situations seules restent en regard : Arius, Nestorius, Pélage eussent fait ce que firent Luther, Mélanchthon, Calvin. Au xvr siècle, l'Europe n'avait qu'un seul sentiment, une seule passion : la passion de l'inconnu ! On cherchait l'inconnu dans le monde physique, en allant à la découverte de nouveaux hémisphères; on cherchait l'inconnu dans le monde intellectuel, pour étendre les conquêtes de la science; on cherchait l'inconnu en philosophie, en religion, en se jetant dans les systèmes les plus audacieux, en embrassant les opinions les plus hardies. Les idées s'étaient développées avec rapidité et sans aucun contre-poids. Aussi quand l'invention de Guttenberg vint donner un nouvel aliment à ces tendances, avec de nouveaux moyens de propager les idées, le succès de l'opposition religieuse fut-il assuré. C'est à ces circonstances seules que les fondateurs du Protestantisme doivent rapporter le succès de la transformation religieuse dont ils furent les instruments.

(1) *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, ch. II.

Dès le xv^e siècle, les esprits sages et clairvoyants avaient appelé de leurs vœux une réforme générale de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres. Le cardinal Pierre d'Ailly, en déplorant les maux dont il était témoin, prévoyait leurs suites funestes, et annonçait au pape Eugène IV que si on ne mettait pas promptement la main à l'œuvre pour accomplir une réforme générale, les plus grandes calamités menaçaient la société chrétienne. La réforme si désirée se fit attendre ; alors, arriva dans la société religieuse ce qu'on vit toujours dans la société politique, quand de légitimes intérêts ne sont pas satisfaits : la révolution !

Le principal acteur de ce drame révolutionnaire fut Martin Luther, né à Eisleben, en 1483 ; au commencement de sa carrière, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, puis docteur et professeur à l'université de Wittemberg, où il enseigna la dialectique et la théologie (1508). La date de sa révolte remonte au 31 octobre 1517, jour où il fit afficher quatre-vingt-quinze thèses dans lesquelles il attaquait l'abus des indulgences. Ce premier manifeste, sauf quelques exagérations, n'exprimait pas encore le programme d'un hérésiarque qui veut rompre avec l'Eglise catholique ; aussi l'Allemagne orthodoxe, et à sa tête plusieurs évêques, crurent-ils pouvoir accueillir cette œuvre en haine des abus auxquels avait donné lieu la concession des indulgences par la cour de Rome. Enhardi par ce premier succès, Luther ne tarda pas à diriger ses attaques contre des dogmes universellement reçus

et consacrés par l'enseignement de tous les siècles ; bientôt il vit à ses côtés un assez grand nombre de disciples, parmi lesquels on remarque Mélanchthon et Carlostadt : le premier, cœur honnête, âme droite, mais timide et hésitante, qui ne trouva jamais dans la réforme le calme et la paix ; le second, esprit étroit et superficiel, mais caractère ardent et fougueux ; tous les deux entraînés par le fanatisme du maître, mais l'un marche timidement à sa suite, tandis que l'autre exagère encore ses principes. Après divers pourparlers, la rupture entre les novateurs et l'Eglise fut consommée ; l'Allemagne prit feu à la prédication des nouvelles doctrines, qui jetèrent bientôt le trouble et la discorde dans la moitié de l'Europe.

Le contre-coup de cette révolution religieuse se fit sentir d'abord à Bâle, à Zurich, à Genève, où OEcampade, Zwingle et Calvin prêchèrent les doctrines nouvelles et obtinrent, par des manifestations séditieuses, l'abolition du culte ancien. A la suite de ces premiers succès, le protestantisme se répandit dans le nord de l'Europe, en Allemagne, dans plusieurs parties de la France, et plus tard en Angleterre, à la faveur du schisme de Henri VIII. Son apparition avait été le signal de guerres longues et désastreuses ; les luttes ne se terminèrent qu'un siècle plus tard par le traité de Westphalie (1645-1648), qui reconnut aux protestants le libre exercice de leur religion ; ainsi fut pacifié l'empire d'Allemagne. D'un autre côté, des troubles religieux s'étaient également manifestés dans d'autres pays, et en particulier en France, où ils furent

continuels jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes (avril 1598), qui établit la paix entre les deux religions. Par cet édit célèbre, les calvinistes obtinrent, avec la tolérance de leur religion, plusieurs privilèges importants, entre autres la capacité de remplir toutes les charges, fonctions et dignités de l'Etat. Telles furent les principales phases de ce grand événement, sur lequel les publicistes ont porté des jugements différents selon le point de vue auquel ils se sont placés. Pour conclure, nous dirons, sans crainte de nous tromper, qu'il produisit fort peu de bien et beaucoup de mal dans la société, qui fut longtemps en proie à des agitations stériles et sanglantes, par suite des divisions religieuses dont nous venons de parler.

§ IV. — *Le Jansénisme (xvii^e siècle).*

Vers le milieu du xvii^e siècle, on vit s'élever en France une querelle théologique qui, sans avoir abouti à un dénouement sanglant, eut du moins un assez grand retentissement à l'époque où elle s'agita, en raison du talent des hommes qui la soutenaient. L'hérésie Janséniste, originaire des Pays-Bas, s'était propagée en France, à la faveur des principes austères qu'elle professait; ses principaux champions furent Antoine Arnauld, Nicole, et le plus célèbre comme le plus profond de tous, Pascal. Port-Royal-des-Champs, à Paris, dont l'abbesse, Angélique Arnauld, avait été formée par l'abbé de Saint-Cyran, fut comme le centre de tous les mouvements jansénistes, et son influence

fut d'autant plus grande et plus fâcheuse, que les religieuses avaient mérité, par leur piété sincère, une plus grande considération. A cette époque, toutes ces propositions et contre-propositions erronées, ces thèses sur la grâce, soutenues avec un talent, remarquable par sa profondeur, mais qui ne brillait pas par sa clarté, toutes ces distinctions subtiles produisirent une profonde impression sur la société. L'hérésie de Jansénius compta de nombreux partisans, non-seulement dans les rangs du clergé, mais dans la magistrature et les parlements, et jusque dans la haute société, où l'on vit des femmes du monde discuter et prendre parti sur des questions théologiques qui ne semblaient guère de leur compétence. Aujourd'hui que ces discussions n'ont plus pour nous qu'un intérêt purement historique, nous ne faisons que les indiquer pour rappeler la place qu'elles ont occupée dans la marche de la civilisation chrétienne.

Quand on parle du jansénisme, on se rappelle de suite le mouvement imprimé aux idées par les hommes savants qui étaient à la tête de ce parti ; leurs erreurs ne sauraient nous rendre injustes à leur égard, et nous faire oublier les services qu'ils ont rendus à la science, soit par les ouvrages qu'ils ont composés, soit par leurs succès dans l'éducation de la jeunesse. L'élite de la société française de cette époque fut formée par ces maîtres distingués dont les noms font la gloire de notre pays ; et si la carrière qu'ils ont fournie dans l'éducation n'est pas aussi brillante ni d'une aussi longue durée que celle d'un autre ordre fameux qui fut

leur rival, du moins, il y eut une époque, au milieu du xvii^e siècle, où la gloire de Port-Royal parut effacer même celle des Jésuites ; les hommes les plus célèbres à la cour, dans l'armée, dans la magistrature, dans les sciences et dans les lettres, sortirent la plupart de l'école de Port-Royal.

En même qu'ils se vouaient à l'éducation avec un incontestable succès, Messieurs de Port-Royal publiaient ces ouvrages remarquables qui ont mérité à leurs auteurs un rang distingué dans la science ; malheureusement leur opiniâtreté à suivre des doctrines condamnées par l'Eglise leur attira de sévères rigueurs, qui finirent par la fermeture de leurs maisons, et la dispersion de leur société.

Cependant, ces discussions théologiques, qui avaient vivement occupé l'attention publique vers le milieu du xvii^e siècle, s'étaient à peine calmées, qu'elles se ravivèrent à la suite de la publication d'un livre célèbre du P. Quesnel de l'Oratoire ; ce religieux avait embrassé les opinions jansénistes ; il voulut les populariser dans ses *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament. Cet ouvrage, publié en 1671 et 1687, était écrit avec une véritable onction, et un profond sentiment de piété ; il émut vivement les esprits et devint la lecture favorite d'un grand nombre de fidèles. Accueilli avec une faveur marquée par plusieurs prélats français, entre autres par le cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons, et même par le pape Clément XI, qui ne craignit de déclarer qu'aucun ecclésiastique italien n'était capable de composer un livre semblable,

cet ouvrage contenait cependant un grand nombre de propositions opposées à la foi catholique ; l'erreur était d'autant plus dangereuse qu'elle était enveloppée sous les formes d'un pieux ascétisme et qu'on n'en découvrait pas d'abord la portée ; c'est ce que comprirent quelques théologiens français qui, alarmés des dangers que courait la foi des fidèles, dénoncèrent ce livre au pape ; Clément XI revint sur sa première opinion, et, sur l'avis d'une commission nommée à cet effet, il condamna, dans sa célèbre constitution *Unigenitus*, cent et une propositions extraites de ce livre.

Si nous entrons dans ces détails, qui appartiennent plutôt à une histoire ecclésiastique qu'à un résumé comme celui que nous exposons, c'est que la promulgation de cette bulle fut un événement considérable du commencement du xviii^e siècle ; les troubles religieux, que souleva cet acte de l'autorité pontificale, remplirent les dernières années du règne de Louis XIV, qui s'occupait activement d'y mettre un terme, quand la mort vint briser tous ses projets, et ajourner indéfiniment la cessation des maux de l'Eglise. L'esprit d'impiété qui triompha pendant la régence du duc d'Orléans, ne devait guère faciliter le retour à l'unité catholique ; aussi les divisions se perpétuèrent quelque temps encore ; cependant, quelques années plus tard, le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, étant rentré dans le devoir (1728), son exemple fut suivi par un grand nombre de prélats français.

Le jansénisme, par suite de la soumission de ses principaux chefs à l'autorité de Rome, perdit en grande

partie son influence sur la société ; à mesure d'ailleurs que les mœurs licencieuses de la régence, faisaient pénétrer dans les hautes classes l'impiété, compagne ordinaire de la corruption, une doctrine qui affectait une certaine austérité n'était plus en harmonie avec les idées dominantes ; le rigorisme des jansénistes fut donc emporté par le vent qui soufflait ailleurs ; il disparut au milieu des orgies de la régence.

En abandonnant la France, les débris de la secte janséniste se retirèrent en Hollande, où se forma une école qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et, aujourd'hui encore, l'évêque d'Utrecht, et son clergé, qui refusent opiniâtrément d'admettre la bulle *Unigenitus*, sont exclus de la communion de l'Église catholique, et forment une église schismatique dont la résistance au pouvoir du pontife romain est encouragée par le gouvernement protestant d'Amsterdam.

§ V. — *Le Gallicanisme.*

La société humaine, composée d'hommes qui ont à s'occuper des intérêts du temps et de ceux de l'éternité, est gouvernée par deux pouvoirs établis pour tendre de concert au bonheur des peuples. Mais les droits réciproques des deux puissances, ne pouvant être fixés avec toute la précision et l'exactitude désirables, il est arrivé quelquefois que leurs prétentions opposées ont amené de regrettables conflits, dont l'histoire a gardé le souvenir. Ces rivalités ayant pris de plus grandes proportions vers la fin du xvii^e siècle,

nous avons cru devoir parler ici d'une controverse qui occupe une place trop importante dans l'histoire de notre pays pour être passée sous silence. Faisons remarquer, en commençant, que cette discussion n'appartient pas à la foi catholique, qui demeure intacte au milieu des disputes souvent envenimées par l'esprit de parti; dans la réalité, la question se débat dans le domaine de la politique religieuse, et de la politique civile.

Il existe sur la souveraineté spirituelle, dont les papes sont les dépositaires, deux opinions bien tranchées : l'une qui fait du pape un monarque absolu, dont le pouvoir n'est limité que par sa volonté; l'autre qui, en voyant dans le souverain pontife le chef de l'Eglise, le principal dépositaire de la foi, le centre commun de l'Eglise catholique, soumet l'exercice de son autorité à la loi constitutionnelle contenue dans les canons des conciles. Donc pouvoir *illimité*, pouvoir *limité*, c'est sur ces deux mots que porte tout le débat.

Suivant les partisans du pouvoir illimité, le pape est un souverain immédiatement et directement établi de Dieu, pour dominer tous les autres pouvoirs. S'il rencontre de la part d'un souverain temporel un obstacle à l'action de son gouvernement spirituel, il peut le briser, car les rois eux-mêmes relèvent de son autorité. De plus, comme il est l'évêque des évêques, le chef de l'Eglise, non-seulement les fidèles et les pasteurs lui sont soumis, mais les conciles œcuméniques eux-mêmes doivent reconnaître sa supériorité. Le pape est encore le législateur suprême dont la volonté, su-

périure aux lois de l'Eglise, ne saurait être assujettie à l'autorité des canons; enfin, il est le docteur de l'Eglise universelle; il prononce infailliblement et en dernier ressort sur toutes les questions qui intéressent le dogme ou la discipline; c'est dans ces propositions que se résume la théorie du pouvoir illimité.

Les partisans du pouvoir limité n'accordent pas une autorité aussi étendue au souverain pontife; ils n'admettent point, par exemple, son intervention en matière politique, dans tout ce qui a rapport au gouvernement civil, qui reste indépendant du pouvoir spirituel; ils proclament la supériorité du concile oecuménique sur le souverain pontife; ils veulent que l'exercice de la puissance pontificale soit réglé par les canons reçus dans l'Eglise universelle; enfin, en reconnaissant au pape la part principale dans la décision des questions de foi, ils veulent que son jugement ne soit pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

Entre ces deux opinions, la première est soutenue plus universellement par les théologiens de l'école moderne; la grande majorité de l'épiscopat français défend cette doctrine, désignée sous le nom d'Ultramontanisme. Mais à d'autres époques, et, en particulier, sous Louis XIV, l'opinion contraire, connue sous le nom de Gallicanisme, était plus généralement professée. Sans entrer ici dans une discussion approfondie sur un sujet qui n'offrirait pas un grand intérêt pour nos lecteurs, contentons-nous de rappeler une des phases principales de cette controverse, qu'on

ne doit pas ignorer quand on veut avoir une connaissance complète de l'histoire moderne.

Vers la fin du xvii^e siècle, une mésintelligence avait éclaté entre la cour de Rome et celle de France à l'occasion du droit de régale, auquel Louis XIV voulait donner une trop grande extension. Que ce prince ait exagéré ses droits, que ses prétentions aient porté atteinte à la dignité de l'Eglise, cela est parfaitement admissible pour quiconque se rappelle le caractère altier du monarque, qui ne supportait pas même l'ombre d'une résistance à sa volonté. Les prétentions du roi provoquèrent une vive résistance de la part du pape, qui adressa des protestations réitérées contre ce qu'il regardait comme une usurpation de ses prérogatives. Peu à peu les esprits s'irritèrent, la discussion s'envenima, et l'affaire finit par prendre de très-graves proportions.

Le roi, voulant sauvegarder les droits de sa couronne, les plaça sous la protection des évêques français. qu'il convoqua en assemblée générale, pour leur demander une décision sur la question délicate des rapports du gouvernement français avec la cour de Rome. Cette réunion d'évêques rédigea, en quatre articles, une déclaration devenue célèbre, sous le nom de déclaration du clergé de France de 1682.

Voici le texte de ces quatre articles :

I. Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-
» Christ, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les
» choses spirituelles et qui concernent le salut, et non
» point sur les choses temporelles et civiles. Les rois

» et les souverains ne sont donc soumis à aucune
» puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans
» les choses temporelles; ils ne peuvent être déposés,
» ni directement, ni indirectement, par l'autorité des
» chefs de l'Eglise; leurs sujets ne peuvent être dis-
» pensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils
» leurs doivent, ni absous du serment de fidélité.

II. » La plénitude de la puissance que le saint siège
» apostolique, et les successeurs de saint Pierre, vi-
» caires de Jésus-Christ, ont sur les choses spiri-
» tuelles, est telle que néanmoins les décrets du saint
» concile œcuménique de Constance, contenus dans
» les sessions iv et v, demeurent dans toute leur force
» et leur vertu, et l'Eglise de France n'approuve pas
» l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets
» ou qui les affaiblissent, en disant que leur autorité
» n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approu-
» vés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

III. » Ainsi l'usage de la puissance apostolique doit
» être réglé suivant les canons faits par l'esprit de
» Dieu, et consacrés par le respect général; les règles,
» les coutumes et les constitutions reçues dans le
» royaume et dans l'Eglise gallicane, doivent avoir
» leur force et leur vertu, et les usages de nos pères
» demeurer inébranlables; il est de même de la gran-
» deur du saint siège apostolique, que les lois établies
» du consentement de ce siège respectable et des
» églises, subsistent invariablement.

IV. » Le pape a la principale part dans les questions
de foi; ses décrets regardent toutes les Eglises, et

» chacune en particulier : mais cependant, son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne. »

Telle est l'œuvre qui depuis près de deux siècles a été l'objet des controverses les plus animées; attaquée avec violence par les partisans du pouvoir illimité des papes, elle a été défendue chaleureusement par leurs adversaires. Voici, en dehors de l'esprit de parti, le jugement que porte sur cette déclaration M. Walter, canoniste justement estimé en Allemagne : « De ces quatre articles, dit-il, le premier et le troisième sont, en eux-mêmes complètement exacts, et les deux autres peuvent se défendre pourvu qu'on s'entende sur leur sens; mais ils étaient cependant condamnables, à raison des procédés, de la tendance et de l'incompétence du parti dont ils émanaient. En général, lorsqu'apparaissent ces propositions abstraites, soit dans l'Eglise, soit dans la politique, on ne doit pas les juger d'après leur texte seul, mais encore, et surtout, dans leur esprit et leur application; les plus innocentes vérités peuvent en effet, dans un temps d'agitation ou dans la bouche de l'opposition, cacher les arrière-pensées les plus insidieuses. »

La doctrine du premier de ces quatre articles, qui consacre l'indépendance des souverains dans l'ordre temporel, est parfaitement admissible : « Ce qui m'empêche de m'occuper de cette question, dit le cardinal de la Luzerne, c'est que je le juge inutile. La doctrine gallicane sur l'indépendance absolue de l'autorité sou-

» vraie est d'une telle évidence que l'opinion
» contraire n'a plus, même en Italie, qu'un très-petit
» nombre de partisans. »

Les savants frères Ballerini et le cardinal Orsi, qui entreprirent de réfuter la défense composée par Bossuet de la déclaration de 1682, passèrent condamnation sur le premier article; mais depuis lors, la théorie de la suprématie pontificale a été reprise en France et en Italie par des écrivains célèbres qui lui ont gagné de nouveaux adeptes. Les partisans actuels de cette opinion la défendent avec tous les ménagements et toute la réserve que commande le respect des droits du pouvoir civil, auxquels les théologiens sont loin sans doute de vouloir porter la moindre atteinte.

Quant au second article de la déclaration de 1682, qui consacre la supériorité du concile œcuménique sur le souverain pontife, voici en quels termes un illustre théologien s'exprime à ce sujet : « Ainsi, un concile
» général serait supérieur au pape, dit S. E. le cardinal Gousset; mais comment concilier cette proposition
» avec l'Évangile qui nous représente saint Pierre
» comme le *fondement* de l'Église de Jésus-Christ? Ce
» n'est pas l'édifice qui soutient le fondement, mais bien
» le fondement qui soutient l'édifice. Comment la concilier soit avec *les clefs* du pouvoir souverain qui n'a
» été donné qu'à saint Pierre, soit avec l'ordre que
» saint Pierre a reçu de Notre Seigneur de *patre les*
» *agneaux et les brebis*... Or, les évêques ne sont-ils pas
» obligés d'obéir à celui qui tient parmi eux la place de
» Jésus-Christ comme à Jésus-Christ lui-même ?... »

» De quel droit donc l'assemblée de 1682 vient-elle
» déclarer que la puissance pleine, entière et souve-
» raine du pape est subordonnée à l'autorité du con-
» cile général (1). »

Le troisième article a pour objet de rappeler que le pape doit gouverner l'Eglise d'après les canons ; les défenseurs du pouvoir illimité lui reprochent surtout son inutilité : « Qu'a-t-on voulu dire par cette proposi-
» tion ? Que le pape ne peut gouverner arbitrairement ?
» Mais qui en doute, et qui en a jamais douté ? Que le
» pape ne doit point dispenser des canons sans rai-
» son ? Mais jamais aucun pape, ni aucun docteur
» catholique n'a soutenu le contraire... (2) »

Enfin, le dernier article reconnaît au souverain pontife le droit de prononcer sur toutes les questions relatives au dogme et à la discipline, mais non pas en dernier ressort. Suivant cet article, « les jugements
» dogmatiques du pape ne sont point irréformables à
» moins que le consentement de l'Eglise n'intervien-
» ne ; » sur quoi, le savant archevêque de Reims fait cette réflexion : « On voit, dit-il, que l'assemblée du
» clergé de France de 1682 ne pensait point, au sujet de
» l'infaillibilité du pape, comme l'assemblée de 1626,
» suivant laquelle Jésus-Christ a donné à saint Pierre
» les clefs du ciel avec l'*infaillibilité de la foi*. Elle ne
» pensait point comme on pensait généralement dans
» l'Eglise... (3) »

(1) *Théologie dogmatique*, chap. vii, art. 3, § III.

(2) *Ouvr. cit.* § IV.

(3) *Ouvr. cit.* § V.

Ces explications suffirent pour donner une idée exacte des doctrines soutenues par l'assemblée de 1682, et des réponses que leur opposent les théologiens modernes. Ces articles furent rédigés sous l'inspiration de l'immortel Bossuet, qui les défendait en ces termes : « Ces maximes sont de tous les siècles... c'est » notre foi. Nous faisons consister notre liberté à » marcher dans le droit commun... ce n'est pas nous » diviser avec le saint siège ; ce n'est pas diminuer la » plénitude de la puissance apostolique. L'Océan même » a ses bornes dans sa plénitude, et s'il les outrepassait » sait sans mesures aucunes, sa plénitude serait un » déluge qui ravagerait l'univers. »

Cette discussion, dont nous n'avons donné qu'un court résumé, ne présente du reste aucun danger de nos jours, grâce à la sagesse des souverains temporel et spirituel qui savent respecter les prérogatives du pouvoir rival. Aussi faut-il espérer que l'harmonie qui règne depuis plusieurs années entre l'Eglise et l'Etat ne sera plus troublée, et que chaque puissance pourra travailler librement au perfectionnement des institutions et au bonheur des peuples.

Ces mêmes questions furent encore agitées à d'autres époques, et en particulier sous le gouvernement de la restauration, comme nous aurons occasion de le rappeler plus tard.

§ VI. — *La philosophie antichrétienne du XVIII^e siècle.*

Si l'hérésie janséniste et les doctrines gallicanes ne compromirent jamais la paix et la sécurité de l'Etat,

1682 vient-elle
rière et souve-
torité du con-

appeler que le
s canons ; les
chent surtout
cette proposi-
rbitrairement ?
douté ? Que le
mons sans rai-
aucun docteur
(2) »

souverain pon-
questions rela-
is non pas en
les jugements
rréformables à
se n'intervien-
e de Reims fait
l'assemblée du
int, au sujet de
nblée de 1626,
à saint Pierre
e la foi. Elle ne
ralement dans

§ III.

on ne saurait en dire autant des systèmes philosophiques qui commencèrent à être en vogue vers le milieu du xviii^e siècle, et qui propagèrent les idées les plus anarchiques et les plus antisociales. Poussant jusqu'à ses dernières limites le droit du libre examen, l'esprit humain se crut appelé à la haute mission de tout réformer, institutions, lois, mœurs, opinions, et surtout religion; car tout lui semblait avoir besoin d'être changé, et il se chargea de la tâche de tout transformer.

Dès son début, la philosophie nouvelle se déclara l'adversaire du Christianisme. L'Angleterre eut le triste honneur de porter les premiers coups à l'édifice antique de la foi chrétienne; elle fut proclamée la terre classique de la libre pensée (1). Les philosophes devinrent des oracles, et les doctrines empiriques de Locke, en particulier, obtinrent la plus grande faveur; à sa suite, on vit marcher toute une phalange de rationalistes: Toland, Williams Lyons, Woolston, et enfin le célèbre David Hume, qui, avec son système de scepticisme absolu, nia la vérité du Christianisme, et soutint que la religion la plus véritable est le déisme pur (2).

Cette haine du Christianisme passa le détroit, et se manifesta dans des livres où les institutions chrétiennes étaient attaquées sous des formes plus ou moins trans-

(1) Thorschmid, *Essai sur une bibliothèque des libres penseurs*. Halle, 1765, 4 vol.

(2) G. V. Lechler, *histoire du déisme en Angleterre*; Stuttg. 1841.

parentes. L'opposition, longtemps comprimée, finit par se faire jour à la faveur des circonstances politiques où se trouvait la France et que tout le monde connaît. On sait, en effet, que les dernières années du règne de Louis XIV avaient été marquées par une tendance plus prononcée vers les pratiques de la religion, auxquelles s'étaient soumis les courtisans soit par hypocrisie, soit par conviction sincère ; mais à peine la mort du monarque eut-elle affranchi d'une tutelle trop sévère une jeunesse dissolue dans ses mœurs et impatiente de tout joug, qu'on vit l'immoralité marcher la tête haute et la corruption porter ses ravages dans toutes les classes de la société. L'époque de la régence, qui n'embrasse qu'une période de dix années, exerça cependant une influence désastreuse sur la société française du XVIII^e siècle. La jeunesse noble, qui n'était plus retenue par aucun frein, contracta des habitudes frivoles et licencieuses, qui produisirent en religion le scepticisme et l'incrédulité. L'absence d'études fortes et sérieuses se manifesta par l'incapacité de tous les hommes qui prirent en main la direction des affaires et qui exercèrent quelque influence sur le gouvernement ; alors, les armées furent commandées sans gloire et l'Etat gouverné sans éclat ; aucune découverte importante ne signala cette époque d'anarchie intellectuelle et de décadence morale.

Ce siècle n'a marqué sa place dans l'histoire que par le mouvement prodigieux qu'il imprima aux idées de liberté et par sa lutte acharnée contre le Christia-

nisme. La philosophie compta d'illustres représentants qui, pour combattre la vérité chrétienne, formèrent une ligue, dans laquelle chacun des associés apporta le concours de son talent, afin d'arriver au succès que tous se proposaient. Les chefs des deux écoles principales furent Voltaire et Montesquieu ; ils écrivirent leurs ouvrages sous l'influence des idées antichrétiennes qui étaient alors en vogue ; cette influence domina Voltaire dans le cours de sa carrière tout entière, tandis que Montesquieu, après avoir, dans ses *Lettres persanes*, publiées en 1725, payé un large tribut à l'esprit du jour, finit par s'affranchir des préjugés irrégieux qui dominaient à son époque.

La corruption dans les mœurs produisit dans la science le matérialisme, qui dut son triomphe momentané aux efforts combinés des esprits les plus distingués de ce siècle. Voltaire, après s'être familiarisé en Angleterre avec les ouvrages des libres penseurs, était revenu en France (1734) pour mettre à exécution le serment qu'il avait fait, dit Condorcet, de consacrer sa vie à la ruine du Christianisme et de toute religion positive. Dans ce but, il commença par attaquer la philosophie chrétienne de Pascal, pour lui substituer le système de Locke ; il écrivit encore son *Essai sur les mœurs*, qu'un auteur a appelé une *Histoire générale antichrétienne*. L'essai du maître fut bientôt dépassé par les disciples : Diderot et d'Alembert attaquèrent le Christianisme dans sa base et propagèrent leurs opinions antireligieuses dans l'Encyclopédie. D'Holbach professa le matérialisme, qui fut préconisé

avec talent dans les écrits d'Helvétius et de La Mettrie; enfin, Volney et Dupuis nièrent l'existence des personnages bibliques, et ne virent plus dans l'Evangile qu'un rêve astronomique. D'un autre côté, Voltaire, se voyant dépassé, combattit les doctrines matérialistes dans son *Dictionnaire philosophique* (1), sans cependant renoncer à la lutte qu'il avait entreprise contre l'Eglise catholique, et en continuant de travailler à réduire le Christianisme à l'état de pure fiction, afin de détruire son autorité aux yeux des peuples.

L'adversaire le plus ardent du matérialisme fut Montesquieu qui, dans ses *Recherches sur la marche de la civilisation*, reconnaît et proclame la grande mission du Christianisme : « Nous devons au Christianisme, dit-il, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître (2). » Et ailleurs : « Si je pouvais un moment cesser de penser que *je suis chrétien*, je ne pourrais m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain (3). » Malheureusement, les écrits de Montesquieu se ressemblaient souvent de l'atmosphère où il vivait ; ainsi, on y trouve une théorie suivant laquelle la législation doit être subordonnée à l'influence des climats ; on y rencontre souvent des passages qui montrent que le

(1) *Dictionn. philosophique*, art. Athée, sect. 2.

(2) *Esprit des lois*, liv. xxiv, ch. 3.

(3) *Esprit des lois*, liv. xxiv, ch. 4^o.

président-philosophe ne rendait pas toujours au Christianisme la justice qu'il lui devait.

Le spiritualisme chrétien eut encore un défenseur ardent et passionné dans J.-J. Rousseau qui combattit avec vigueur le matérialisme et la philosophie athée ; il battit en brèche ces doctrines immorales dans lesquelles s'était incarnée la corruption de la régence ; ses premiers écrits marquèrent le commencement d'une réaction contre les systèmes des philosophes matérialistes. Mais si d'un côté il formait une école à part et se rapprochait du Christianisme, en proclamant la divinité de Jésus-Christ, et la sublimité de la morale de l'Évangile (1), d'un autre côté il attaquait la religion chrétienne dans sa base, et portait à l'ordre social des coups dont le retentissement devait se prolonger longtemps encore. La fièvre de ses théories niveleuses se manifeste à chaque page dans les *Lettres de la Nouvelle Héloïse* ; le rationalisme est préconisé dans l'*Émile* ; le déisme, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard* ; enfin dans le *Contrat social*, il accuse la religion chrétienne d'avoir brisé l'unité dans l'État, détruit l'amour de la patrie, favorisé les tyrans, et affaibli les vertus guerrières.

Ce sont ces doctrines subversives qui ébranlèrent si fortement la base de l'édifice social à la fin du xviii^e siècle ; le peuple s'habitua insensiblement à ne plus croire à rien, ni à la religion révélée, ni même à l'athéisme ; pour remplacer la foi de leurs pères, les es-

(1) *Profession de foi du vicaire Savoyard*, passim.

prits forts de l'époque allaient sonder en secret la fantasmagorie de Cagliostro, ou lire l'avenir dans le baquet de Mesmer; de son côté, la classe élevée cherchait à s'étourdir dans les jeux, dans les festins, dans les plaisirs; et le peuple, habitué à voir afficher le mépris des lois divines et humaines, se préparait en silence à tirer les conséquences terribles des principes qu'on lui enseignait.

Telles furent les diverses phases par lesquelles passa la société du xv^e au xviii^e siècle, et qui la conduisirent à la révolution française, dont il nous reste à parler en terminant ce chapitre.

§ VII. — *La Révolution française, considérée dans ses rapports avec le Christianisme.*

Les ouvrages philosophiques de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau, en mettant en circulation des doctrines nouvelles et dangereuses, imprimèrent un élan puissant aux idées qui produisirent, vers la fin du xviii^e siècle, la révolution française. Mais en même temps que les philosophes encyclopédistes entraînaient la société dans des voies qui la conduisaient à un abîme, les économistes tentaient une diversion en appelant l'attention publique vers l'organisation sociale; Malesherbes et Turgot peuvent être considérés comme les chefs de l'école économiste; voulant conjurer les dangers dont chacun avait le pressentiment, ils firent des tentatives de réforme et proposèrent des plans qui malheureusement furent rejetés par la cour;

ces essais timides furent bientôt dépassés par les États Généraux de 1789.

Les idées réformatrices furent combattues avec opiniâtreté par l'aristocratie nobiliaire et cléricale, composée d'hommes placés à la source du pouvoir et des faveurs, et en possession des dignités civiles et ecclésiastiques, et qui, par ces raisons, étaient systématiquement opposés à toute tentative de réforme. Mais à côté de cette classe orgueilleuse des nobles, *possédant fiefs*, se trouvait une bourgeoisie ambitieuse, qui avait le pressentiment d'une révolution politique et sociale dont elle se préparait à recueillir les fruits ; enfin des symptômes alarmants se manifestaient dans les classes inférieures trop longtemps délaissées, et qui se disposaient à jouer un rôle actif dans le drame sanglant dont la France allait devenir le théâtre. La plupart des grandes villes renfermaient une population toujours prête au désordre, et qui n'attendait qu'un signal pour sortir de ses retraites sombres et misérables ; génération de prolétaires, classe de parias, elle demandait une place au soleil, et elle ne devait pas tarder à assombrir par sa présence menaçante les fêtes splendides de Paris et de Versailles. Ce peuple, si *dédaigné*, avait vu passer devant lui toutes les orgies de la régence ; il avait profité des leçons d'athéisme que la philosophie sensualiste lui avait données ; les idées chrétiennes et les dogmes de la religion étaient effacés de son esprit, et en même temps toutes les idées de morale et de justice avaient été étouffées dans son cœur ; aussi toutes les convoitises et toutes les pas-

sions étaient-elles en fermentation dans ces masses populaires qui se préparaient à exécuter les plus sinistres projets. En un mot, la société ressemblait alors à une montagne qui contient dans ses flancs un volcan prêt à faire éruption et à couvrir le sol de ruines; la foi religieuse manquait à la société française, et son absence allait se faire sentir par de terribles commotions.

Tel était l'état de la France à la fin du xviii^e siècle. La révolution française eut son précurseur et son plus fervent apôtre dans un homme qui avait eu beaucoup à souffrir du régime que la tourmente allait emporter; Mirabeau, non content de protester contre les injustices de l'ordre social, donna une puissante impulsion à cette révolution qu'il fut ensuite incapable de retenir; toute sa pensée, qui est aussi celle de la révolution, se trouve exprimée dans une lettre qu'il écrivait à la veille de la convocation des états généraux: « Guerre aux privilèges et aux privilégiés, disait-il, voilà ma devise (1)! »

La révolution française peut être jugée à différents points de vue; aucun fait important de l'histoire ne nous apparaît sous des aspects aussi variés. Si nous la considérons en dehors des crimes qu'elle a produits, nous voyons qu'elle a consacré deux principes que le Christianisme est loin de désavouer: l'*Egalité* et la *Liberté*! Travailler à établir l'égalité civile et politique entre tous les hommes qui sont égaux par leur nature et par leur origine, est une tendance émi-

(1) Lettre du 16 août 1788. — *Mém.* v. 189.

nemment chrétienne ; tandis que tous les efforts ayant pour but d'étendre notre liberté, principe du mérite ou du démérite de nos actes, sont également conformes à l'esprit du Christianisme. Il est en effet de toute évidence que les mesures tendant à reconstituer les relations sociales sur cette double base, à faire triompher les droits de la liberté humaine qui vient de Dieu, et à fonder les rapports sociaux sur l'égalité qui remonte aussi à un principe divin, sont appuyés sur le *droit naturel* ou *rationnel*, et que le Christianisme les approuve, en appelant de ses vœux leur réalisation complète parmi les peuples ; aussi peut-on dire que c'est du Christianisme et du droit qu'est sorti le principe même de la révolution.

Aussitôt qu'on parle de la révolution française, la pensée embrasse dans leur ensemble tous les crimes qui l'ont déshonorée ; elle voit se dresser devant elle de sinistres souvenirs, toutes ces proscriptions, ces confiscations, ces exécutions, qui ont laissé après elles cette longue trace de sang, que le temps n'a pas encore effacée ! Il est impossible d'oublier cette guerre acharnée que la révolution entreprit contre le Christianisme, ces temples fermés ou livrés à des usages profanes, ces insultes publiques aux cérémonies sacrées, ces outrages enfin à un culte entouré de la vénération de dix-huit siècles ! Le souvenir de tous ces crimes, qu'aucune raison politique ne saurait excuser, éveille dans toutes les âmes honnêtes une énergique réprobation ; mais en flétrissant ces excès, on ne doit pas perdre de vue qu'ils appar-

tiennent à une époque où la révolution avait brisé l'alliance qu'elle avait faite avec le Christianisme, qui peut bien accepter la solidarité du principe, mais qui repousse toute participation à son application violente et cruelle.

Que le Christianisme ait présidé au mouvement révolutionnaire, c'est ce qu'attestent tous les monuments de l'époque. Ouvrons le *Moniteur*, et nous verrons un chartreux, membre de l'assemblée nationale et même du club des Jacobins, dom Gerles, proposer en 1790 à l'assemblée de déclarer par un décret solennel « que la religion catholique était et » demeurerait toujours la religion de la nation. » A cette proposition, un membre influent de la majorité, Charles de Lameth, fit cette réponse : « Lorsque l'assemblée s'occupe d'assurer le culte public, est-ce le moment de présenter une motion qui peut faire douter de ses sentiments religieux? Ne les a-t-elle pas manifestés quand elle a pris pour base de tous ses décrets la morale de la religion? Qu'a fait l'assemblée nationale? Elle a fondé la Constitution sur cette consolante égalité si recommandée par l'Évangile; elle a fondé la Constitution sur la fraternité et sur l'amour des hommes; elle a, pour me servir des termes de l'Écriture, *humilié les superbes*; elle a mis sous sa protection le faible et le peuple dont les droits étaient méconnus; elle a enfin réalisé, pour le bonheur des hommes, les paroles de J.-C. lui-même, quand il a dit : *Les derniers deviendront les premiers, et les premiers les derniers.* »

L'assemblée rejeta la motion comme inutile ou dangereuse, mais elle protesta, par un décret, de son attachement à la religion. Voulant exprimer nettement sa pensée, elle déclare : « Qu'elle n'a ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses ; que la majesté de la religion, et le respect profond qui lui est dû, ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération ; que l'attachement de l'assemblée au culte catholique, apostolique et romain ne saurait être mis en doute (1). »

Loin d'être hostile à la religion, l'assemblée nationale prétendait alors marcher d'accord avec elle ; la division cependant ne tarda pas à éclater par suite de ses prétentions à vouloir gouverner l'Eglise comme elle gouvernait l'Etat ; néanmoins, elle voulait encore rester attachée à cette foi antique à l'ombre de laquelle avait grandi la nation française ; elle admirait l'Evangile, prétendant que « la déclaration des droits et la Constitution avaient consacré les maximes religieuses et civiles de ce livre qui, bien médité, peut suffire à l'instruction et au bonheur des hommes (2). »

D'un autre côté, Mirabeau écrasait sous les foudres de son éloquence les hésitations et la timidité qui se déliaient de ces belles protestations et qui pressentaient les malheurs prochains : « Je suis scandalisé, s'écrie-t-il, de ne pas voir des mandements civiques se répandre dans toutes les parties du royaume, et

(1) *Moniteur*, séance du 12 avril 1790.

(2) *Rapport de Voidel*, séance du 6 novembre 1790.

porter, jusqu'à ses extrémités les plus reculées, des maximes et des leçons conformes à l'esprit d'une révolution qui trouve sa sanction dans les principes mêmes et les plus familiers éléments du Christianisme (1). »

Et dans ses efforts pour associer ensemble deux principes qui ne furent séparés que par les excès qui suivirent, le grand orateur disait au peuple tout entier : « La France apprendra aux nations que l'Évangile et la liberté sont les bases inséparables de la vraie législation, et le fondement éternel de l'état le plus parfait du genre humain. »

Enfin les décrets du 4 août, *qui détruisaient entièrement le régime féodal*, furent proclamés au chant du *Te Deum* ; le Christianisme consacrait par ses hymnes sacrés la victoire de la révolution sur la féodalité. On peut donc conclure que ce qui se fit de grand, de généreux dans cette révolution, s'accomplit sous l'influence des idées chrétiennes.

Cette conclusion nous paraît appuyée sur les faits les plus authentiques de l'histoire ; elle ne peut être contestée que par les hommes qui, ayant toujours devant les yeux les crimes de la convention nationale, dont l'avènement suivit de près la convocation de l'assemblée législative, confondent les époques, et veulent rendre l'assemblée constituante complice et solidaire de tous les actes de la révolution ; une pareille confusion ne saurait subsister en présence du témoignage de l'histoire et des

(1) *Moniteur*, et *Hist. parlem.* tom. VIII, p. 126.

faits les plus palpables et les plus évidents. L'idée sociale de 1789 était réformatrice sans doute, et c'est ce qui faisait sa force, car il y avait alors, tout le monde en convient, d'énormes abus à réformer; mais toujours l'assemblée constituante s'appliqua à faire triompher le droit sur le fait; elle combattit le principe de la force qui avait produit la féodalité et tous ses abus. Mais ce principe matériel de la force, qu'elle avait étouffé dans l'aristocratie féodale, triompha en 1793 avec la Convention; seulement, au lieu d'être appliqué par une noblesse orgueilleuse, il produisit cette tyrannie démocratique si connue sous le nom de Terreur; or toutes les tyrannies se ressemblent par leur nature; on peut établir entre la tyrannie de la convention et la tyrannie féodale une incontestable analogie; le principe est le même, quoique son application soit différente; il suit de là que 1789 ne saurait être solidaire de 1793. C'est ce que dit excellemment un savant jurisconsulte moderne: « On ne doit pas chercher, comme on l'a fait trop souvent, dit M. Lafferrière, à rendre la première époque de la révolution responsable de la seconde: elles ne sont point identiques dans leurs principes, elles ne peuvent être solidaires dans leurs résultats. Le principe social de 89 est celui du Christianisme et du droit rationnel. La seconde époque a pour principe la Souveraineté du peuple, sans limites, sans délégation constitutionnelle, souveraineté immédiatement exercée par le peuple, toujours présent, toujours armé: c'est le principe de la force jeté dans les masses populaires comme un

droit absolu. (Consulter la déclaration des droits, de juin 1793.) Entre les deux premières époques de la révolution française, il y a opposition, contradiction de principes ; l'histoire ne peut les confondre ! Il y a entre elles toute la distance qui sépare l'école spiritualiste de l'école matérialiste (1). »

Nous nous bornons à ces détails pour préciser quelle fut la part d'influence du Christianisme sur le mouvement révolutionnaire, et comment il exerça son action sur l'événement le plus important des temps modernes.

(1) *Hist. des principes de la révolution française*, liv. II. Observ. prélim. p. 256.

CHAPITRE IV.

SITUATION DE L'ÉGLISE AU XIX^e SIÈCLE.

SOMMAIRE. — § I. L'Église catholique et le gouvernement de l'Empire. — § II. L'Église catholique et le gouvernement de la Restauration. — § III. L'Église catholique et le gouvernement de Juillet.

§ I^{er}. — *L'Église catholique et le gouvernement de l'Empire*

Les dernières années du XVIII^e siècle avaient été marquées par les saturnales sanglantes de la Convention et par les orgies honteuses du Directoire. La France chrétienne avait vu revivre dans son sein les mœurs corrompues des plus mauvais temps de Rome et d'Athènes. La Révolution, après être tombée dans la fange et le sang, ne s'était relevée que pour se jeter dans les bras de la débauche. Toutes ces hontes, toutes ces ignominies ne furent pas seulement occasionnées par les désordres et l'anarchie du gouvernement de la Terreur; elles furent surtout la conséquence directe et légitime des principes qui avaient été professés naguère par la philosophie impie de l'école voltairienne, aux applaudissements frénétiques de la génération licencieuse et frivole de cette époque. Entre les orgies aristocratiques de la Régence et les débauches démocratiques du Directoire, il y a une

liaison intime, sensible et palpable pour les esprits les moins clairvoyants; il y a, disons-nous, la même relation qui existe entre la cause et son effet.

Durant les dix années qui terminent le xviii^e siècle, la France nous apparaît sous deux aspects bien différents : ce n'est plus ce royaume très-chrétien de Charlemagne et de saint Louis; c'est la France irréligieuse façonnée par la philosophie antichrétienne et antisociale de Voltaire et de Rousseau. Elle nous apparaît, disons-nous, avec les deux caractères que nous avons déjà signalés dans la société dégénérée du Bas-Empire : cruauté et débauche! Tels sont les deux excès dans lesquels tombe nécessairement un peuple lorsqu'il méconnaît ou abandonne les principes qui ont servi de fondement à la civilisation chrétienne. Mais tandis que l'ancienne société romaine avait péri parce que ce principe vital, dont les doctrines religieuses du Christianisme contiennent le germe, n'avait pas jeté dans son sein d'assez profondes racines, la société française devait renaître à la vie politique et sociale parce qu'elle possédait toujours en elle un gage de progrès dans les enseignements de l'Évangile, qu'elle avait pu oublier momentanément, mais qui ne s'étaient pas entièrement effacés de la mémoire des hommes. L'absence de la religion s'était fait cruellement sentir; sa nécessité ne tarda pas à apparaître, plus impérieuse et plus absolue que jamais.

Telle était la situation de la société française à la fin du xviii^e siècle et au commencement du xix^e. Les principes fondamentaux sur lesquels reposent l'ordre et

la sécurité de toutes les sociétés avaient été profondément ébranlés ; partout régnaient la confusion et l'anarchie ! Anarchie et confusion dans le gouvernement, livré aux mains de quelques intrigants, qui regardaient le pouvoir comme un moyen facile de se procurer les jouissances et les plaisirs dont ils étaient avides ; anarchie et confusion dans les lois, dont les dispositions incomplètes et souvent contradictoires, ne pouvaient ramener l'harmonie et la sécurité dans les relations sociales ; anarchie et confusion dans la famille, par suite de la licence que la tolérance du divorce avait introduite, en permettant aux époux de briser les liens auparavant indissolubles du mariage ! Anarchie et confusion, disons-nous, qui n'étaient que la conséquence de l'absence des idées et des pratiques religieuses qu'on avait essayé en vain de remplacer par les cérémonies ridicules de la *théophilantropie*.

Le culte des théophilantropes, parodie du Christianisme, imaginée par des hommes qui croyaient pouvoir remplacer par des cérémonies de leur invention l'antique majesté des solennités chrétiennes, n'avait un instant occupé l'attention publique que pour disparaître bientôt au milieu de la risée du peuple !

Ainsi, la raison humaine avait-elle été, une fois de plus, convaincue d'impuissance et de folie !

Dans ces circonstances, Dieu voulant sauver la civilisation chrétienne, suscita un homme extraordinaire, dont le génie sut imprimer à la France et à l'Europe une impulsion puissante dans les voies du progrès social, et qui appuya surtout son œuvre de régénéra-

tion sur l'ascendant de l'Eglise catholique, sur l'autorité de ses dogmes et de sa morale !

Quand Bonaparte parut, les idées religieuses, dont l'oubli momentané s'était fait si cruellement sentir, commençaient à renaître dans les esprits; on comprenait, comme l'avait déclaré hardiment Lecointre à la tribune de la Convention : « qu'un peuple sans religion, sans » culte, sans églises, est un peuple sans patrie et sans » mœurs, qui s'expose nécessairement à la servitude; » que le mépris de la religion avait ruiné la monarchie française, et que tel serait le sort de tout peuple dont la législation ne reposerait pas sur la base » immuable de la morale et de la religion. » Aussi, la partie saine de la population avait-elle accueilli, comme un immense bienfait, un décret de 1795, qui avait autorisé l'exercice du culte catholique dans les églises non aliénées; alors on se sentit plus à l'aise; on put respirer plus librement, après avoir comprimé pendant les tristes jours de la Terreur les plus nobles

impérieuses aspirations de l'âme. « Que le » despotisme semble doux, disait Mercier, après la » mort même d'un Robespierre, d'un Marat et de leurs » consorts! Combien nous avons besoin qu'on nous » parle du Dieu de la paix, après tant de scènes sanglantes et effroyables! »

Bonaparte avait, plus que personne en France peut-être, l'intelligence de cette situation, et plus que personne aussi, il était animé de la ferme volonté de travailler courageusement à l'œuvre de restauration religieuse si vivement désirée par la majorité de la nation.

Pour accomplir ses projets, il dut résister à la plus délicate et à la plus subtile des tentations; on le pressa d'entrer dans la voie des innovations religieuses; l'Angleterre le fit solliciter secrètement de se déclarer le chef d'une religion nouvelle; on crut flatter sa vanité en lui proposant de jouer le rôle d'un nouvel Henri VIII; mais ce n'était point assez pour son ambition : il voulait être Charlemagne!

Napoléon était encore Premier Consul, lorsqu'un émissaire du ministre anglais Pitt se présenta d'abord à son oncle, le cardinal Fesch, puis à lui-même. Cet émissaire, corse de nation, se nommait Marseria, et était au service de l'Angleterre. Il dit à Napoléon : « Vous vous faites une idée exagérée, injuste, des prétentions de l'Angleterre à votre égard ; l'Angleterre n'a rien contre vous personnellement. Elle ne tient pas à la guerre qui la fatigue et lui coûte ses richesses ; elle en achettera même la fin au prix de maintes concessions que, sans doute, vous n'espérez pas ; mais, pour vous donner la paix, elle vous impose une seule condition : c'est que vous l'aidiez à l'établir chez elle... — Moi, répliqua Napoléon, eh ! qu'ai-je à faire en Angleterre ? Ce n'est pas mon rôle, je suppose, d'y mettre la concorde ; d'ailleurs, je ne vois pas comment j'y serais propre. — Plus propre que vous ne pensez, continua Marseria en pesant ses paroles ; l'Angleterre est déchirée de discordes intestines ; ses institutions se minent peu à peu ; une sourde lutte la menace, et jamais elle n'aura de tranquillité durable tant qu'elle sera divisée entre deux cultes. Il faut que l'un des

deux périclisse ; il faut que ce soit le Catholicisme. Et pour aider à le vaincre, il n'y a que vous... Etablissez le Protestantisme en France, et le Catholicisme est détruit en Angleterre. Etablissez le protestantisme en France, et, à ce prix, vous avez une paix telle assurément que vous pouvez la souhaiter. — Marseria, répliqua Napoléon, rappelez-vous ce que je vais vous dire, et que ce soit votre réponse : Je suis catholique, et je maintiendrai le catholicisme en France, parce que c'est la vraie religion, parce que c'est la religion de l'Eglise, parce que c'est la religion de la France, parce que c'est celle de mon père, parce que c'est la mienne enfin ; et, loin de rien faire pour l'abattre ailleurs, je ferai tout pour l'affermir ici. — Mais remarquez donc, reprit vivement Marseria, qu'en agissant ainsi, en restant dans cette ligne, vous vous donnez des chaînes invincibles, vous vous créez mille entraves. Tant que vous reconnaîtrez Rome, Rome vous dominera ; les prêtres décideront au-dessus de vous ; leur action pénétrera jusque dans votre volonté ; avec eux, vous n'aurez jamais raison à votre guise ; le cercle de votre autorité ne s'étendra jamais jusqu'à sa limite absolue, et subira au contraire de continuel empétements. — Marseria, il y a ici deux autorités en présence ; pour les choses du temps, j'ai mon épée, et elle suffit à mon pouvoir ; pour les choses du ciel, il y a Rome, et Rome en décidera sans me consulter ; et elle aura raison ! c'est son droit. — Mais, reprit de nouveau Marseria, vous ne serez jamais complètement souverain, même temporellement tant que vous ne

serez pas chef de l'Eglise, et c'est là ce que je vous propose ; c'est de créer une réforme en France, c'est-à-dire une religion à vous. — Créer une religion, répliqua Napoléon en souriant ! pour créer une religion, il faut monter sur le Calvaire, et le Calvaire n'est pas dans mes desseins. Si une telle fin convient à Pitt, qu'il la cherche lui-même ; mais pour moi, je n'en ai pas le goût (1). »

Ainsi, les projets schismatiques du ministre anglais échouèrent devant les convictions religieuses de Napoléon, qui s'efforça de travailler à la réconciliation entre l'Eglise et l'Etat, avec d'autant plus de zèle que le rétablissement de la religion Catholique était, à ses yeux, la condition nécessaire du rétablissement de l'ordre et de la paix en France !

Pour avancer son œuvre de restauration religieuse, Bonaparte fit supplier le Pape, par l'entremise du cardinal de Martiniani, évêque de Versailles, d'envoyer en France des plénipotentiaires chargés de régler les affaires ecclésiastiques. Pie VII désigna pour cette difficile mission, l'archevêque de Corinthe, Spina, et Cazelli qui fut dans la suite général des Jésuites, et leur donna ses instructions pour la prompte solution de cette importante affaire. Le premier Consul délégua pour ses mandataires, son frère Joseph Bonaparte, le conseiller d'Etat Crétet et l'abbé Bernier. De graves difficultés ne tardèrent pas à surgir, par suite des embarras qu'op-

(1) *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet (aujourd'hui évêque de St-Flour), tom. II, p. 760. et suiv.

posait aux efforts des diplomates délégués l'état d'anarchie religieuse dans laquelle se trouvait la France depuis de longues années. Le pape, voyant ces longueurs, envoya en toute hâte à Paris l'un des principaux membres du sacré collège, le cardinal Consalvi, avec les pouvoirs les plus étendus. Enfin les plénipotentiaires parvinrent à s'entendre; et on arrêta de concert les bases d'un concordat, qui fut ratifié bientôt après par le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique; ce concordat contenait les principales dispositions suivantes :

« La religion catholique s'exercera librement et publiquement en France, en se conformant aux ordonnances de police rendues dans l'intérêt de la sûreté publique. Le saint-siège déterminera, d'accord avec le gouvernement français, une nouvelle circonscription des diocèses. Le pape engagera les évêques à résigner leurs pouvoirs; en cas de refus, il passera outre, en vertu de sa toute-puissance. Au premier Consul appartiendra la nomination des nouveaux évêques et archevêques, ainsi que celle des évêchés qui seront vacants plus tard, et dont les titulaires devront être canoniquement institués par le Pape. Les évêques prêteront, avant d'entrer en fonctions, le serment de fidélité entre les mains du premier consul, selon la forme ordinaire; les ecclésiastiques du second rang, entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement. Les évêques feront une nouvelle circonscription des cures de leurs diocèses, qui seront soumises à l'autorisation du gou-

» vernement. Le pape promet de ne pas inquiéter les
» acquéreurs de biens ecclésiastiques vendus comme
» biens nationaux ; par contre, le gouvernement s'en-
» gage à donner aux évêques et aux curés un traite-
» ment convenable, et à autoriser les fondations nou-
» velles que les catholiques voudront faire en faveur
» de l'Eglise. Le premier consul se réserve cette pré-
» rogative, comme l'avait l'ancien gouvernement. »

Par ce concordat, dont la promulgation eut lieu dans une fête solennelle, le 18 avril 1802, Napoléon Bonaparte réconcilia la France avec le centre de l'humanité chrétienne et avec elle-même ; il raffermi la société, en donnant le Christianisme pour base au nouvel ordre de choses dont il méditait l'organisation ; il mit fin aux désordres de la révolution ; par là, l'Eglise catholique devint une fois de plus le principe de la civilisation du peuple français et de la société européenne.

La promulgation du Concordat fut comme le point de départ d'une réaction universelle en faveur de la religion. L'ancienne aristocratie avait payé trop cher, durant la révolution, les sentiments d'impiété qu'elle avait affichés naguère, pour ne pas revenir la première à des idées plus saines, et pour ne pas réparer son mépris passé des choses saintes par un plus profond respect pour le culte de ses pères. Sous l'influence de ce sentiment favorable à la religion, on vit des hommes fatigués par la lecture des ouvrages philosophiques, accueillir avec enthousiasme les œuvres littéraires inspirées par la religion chrétienne. L'homme qui travailla le plus efficacement à la glorification de la reli-

gion fut certainement Châteaubriand, dont la plume élégante sut ressusciter l'enthousiasme de la jeunesse en faveur de la littérature chrétienne, qu'on avait dédaignée depuis longtemps. Autant il avait été de mode auparavant de se moquer de l'Eglise, de sa doctrine et de son culte, autant on crut alors qu'il était de mauvais goût de ne pas témoigner le plus grand respect pour l'enseignement de la religion et les cérémonies de son culte. Le peuple sortit de son indifférence en lisant ces récits dans lesquels les sentiments religieux sont exprimés d'une manière si spirituelle et si poétique; on peut dire que ce sont les romans chrétiens de Châteaubriand qui ont présidé à l'éducation religieuse de la société française du XIX^e siècle (1).

Mettant à profit ces dispositions favorables, le clergé se rallia de toutes parts autour du sanctuaire; les évêques ouvrirent des séminaires pour l'éducation des jeunes clercs; les prêtres reprirent leur costume, sur la demande du gouvernement; les temples chrétiens, longtemps attribués à des usages profanes, furent purifiés et rendus à leur ancienne destination; enfin, le retour des esprits et des cœurs à la religion se manifesta par d'éclatantes conversions (2) et par un zèle

(1) Châteaubriand; *Atala, ou les amours de deux sauvages*. Paris, 1801. — *Le génie du Christianisme, ou Beautés de la religion chrétienne*. Paris, 1802, 5 vol. — *Les Martyrs, ou le triomphe de la religion*. Paris, 1803, 3 vol. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Paris, 1811, 3 vol.

(2) Parmi ces conversions, remarquons celle de la Harpe, qui, touché dans sa prison par la lecture de *l'Imitation*, en 1794, re-

plus général pour la pratique des devoirs religieux.

Ce fut dans ces circonstances que Napoléon quitta la première magistrature de l'Etat pour monter sur le trône, à la suite d'un vote de la nation et d'un sénatus-consulte qui lui déféraient le titre d'empereur. Le nouveau souverain, voulant rendre son autorité plus inviolable et plus légitime encore, fit inviter le pape à venir lui conférer la consécration religieuse que les anciens empereurs recevaient des pontifes romains. Pie VII, après d'assez longues hésitations, résolut, malgré les démarches contraires des grandes puissances de l'Europe, et les solennelles protestations de Louis XVIII, d'acquiescer au vœu de l'empereur, et de se rendre à Paris pour consacrer, par une cérémonie religieuse, la dignité du nouveau monarque. Son voyage, entrepris au cœur de l'hiver, fut un véritable triomphe. Partout sur son passage, les populations accouraient pour lui donner les plus vifs témoignages de leur respect; le père commun des fidèles eut la douce consolation de retrouver cette France, si profondément remuée par les déclamations de l'impiété, toujours digne cependant de son titre glorieux de fille aînée de l'Eglise catholique; aussi le cardinal archevêque de Paris n'était-il que l'éloquent interprète des sentiments du peuple, quand il disait : « En vain le » nombre des ennemis de l'Eglise s'est multiplié; leur » nom s'est perdu dans la nuit des temps; à peine

vint à la foi, et rétracta, dans un codicile de son testament (11 février 1803), les erreurs contenues dans ses ouvrages.

» retrouvons-nous les traces de leur existence..... O
» sainte Eglise Romaine ! tu as triomphé des siècles ;
» tu as constamment vaincu l'impiété, en conservant
» la pureté des mœurs, l'intégrité de la doctrine et
» l'uniformité de la discipline, que tu as reçues de ton
» divin fondateur. Ce gage précieux t'assure à jamais
» la victoire sur tes ennemis, la vénération et la sou-
» mission de tes enfants. Et toi, pontife vénérable,
» héritier des vertus de tes prédécesseurs, accueille
» les témoignages de gratitude de la partie de ton
» troupeau que tu viens visiter. »

Le saint-père, après avoir accompli la cérémonie du sacre, profita de son séjour à Paris, pour traiter, directement avec l'empereur, de plusieurs questions qui touchaient aux plus grands intérêts de la religion. S'il échoua sur plusieurs points importants, et, en particulier, s'il ne put obtenir la révocation des dispositions attentatoires aux droits de l'Eglise, ajoutées au concordat, sous le nom d'articles organiques, il eut du moins la consolation de réussir sur plusieurs autres points également d'importance majeure ; ainsi, à la suite de ses conférences avec l'empereur, il obtint pour les évêques le libre exercice de leur autorité ; il parvint à applanir les difficultés opposées jusqu'alors aux aspirants au sacerdoce ; il provoqua diverses dispositions favorables à l'éducation chrétienne de la jeunesse, au salut spirituel des malades et des soldats ; enfin, après avoir accompli toutes les réformes que les circonstances permettaient d'espérer, il rentra dans Rome, et rendit compte au collège des cardinaux, dans

un consistoire secret, du résultat de son voyage, sans oublier de rappeler, avec la plus vive émotion, les témoignages de respect et de profonde vénération dont il avait été l'objet de la part des populations de France et d'Italie.

Cependant l'harmonie rétablie entre l'Eglise et l'Etat ne fut malheureusement que passagère ; l'horizon, un instant éclairci, ne tarda pas à se couvrir de nouveaux nuages. De fâcheux démêlés amenèrent entre le gouvernement français et le saint-siège une funeste rupture, qui dégénéra bientôt en une véritable persécution de la part du pouvoir civil contre le pouvoir religieux.

Les causes de ce conflit sont connues ; cependant il n'est pas inutile de rappeler qu'une des sources du mécontentement de l'empereur venait, si l'on en croit certaines versions, d'un sentiment de jalousie provoqué par les attentions et les témoignages de respect dont le pape avait été l'objet de la part du peuple, durant son séjour à Paris. Napoléon qui voyait l'Europe à ses pieds, et dont la volonté ne connaissait aucune résistance, ne pouvait reconnaître, même pour les choses de la religion, une puissance rivale, qui osait lui résister en face, et refuser de sanctionner les nominations qu'il avait faites à plusieurs évêchés en Italie. « Le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie, disait-il quelquefois, sont bien seuls les maîtres chez eux ; ils règlent, d'une manière absolue et sans contrôle, les affaires religieuses de leur pays. » Ceci se passait en 1805, et dès cette époque l'empereur méditait

le projet d'annuler l'influence du saint-siège, et de compter le pape parmi les princes ses vassaux.

Avec une situation aussi tendue, un conflit était devenu inévitable ; il ne s'agissait pour le déterminer que d'une occasion, qui ne devait pas tarder à surgir. Napoléon, qui ne demandait qu'un prétexte, le trouva dans le refus que fit le pape de se soumettre à des exigences inadmissibles. Il voulait faire du souverain pontife un vassal de l'empire, en lui imposant l'obligation de prendre fait et cause pour lui dans tous les démêlés qu'il avait avec les autres puissances. « Vous êtes le souverain de Rome ; je suis l'empereur : mes ennemis doivent être les vôtres, » disait-il, avec une logique aussi hardie que nouvelle, dans une lettre adressée à Pie VII, le 13 février 1807. Cette prétention était exorbitante ; jamais le pape ne voulut l'admettre. Il fut donc obligé de déclarer qu'il ne pouvait, sans flétrir son honneur, sans assumer la haine de toute l'Europe, sans trahir son devoir et sa conscience, entrer dans les vues du souverain de France, ni accepter une alliance qui le rendrait l'adversaire de tous les autres souverains, ennemis de l'empereur, le complice de toutes les guerres et des fléaux qui en sont la suite nécessaire.

Cette fermeté du pape à signifier sa neutralité irrita Napoléon, qui, l'année suivante, montra de nouvelles exigences, et fit proposer, le 7 janvier 1808, six nouvelles demandes entièrement inadmissibles. Le refus de Pie VII entraîna une rupture ouverte entre les deux gouvernements, une véritable déclaration de guerre.

Au commencement de février, le général Miollis entre dans Rome, s'empare de tous les postes, met une garnison dans le château Saint-Ange, et fait braquer huit canons contre le Quirinal. Pendant une année, le gouvernement pontifical fut exposé à de continuelles vexations de la part des Français. On traitait Rome en ville conquise. Enfin, le 17 mai 1809, Napoléon rendit un décret, daté de Vienne, qui annexait à l'Empire français les Etats de l'Eglise, qui statuait que le pape recevrait une pension de deux millions de francs et conserverait ses propriétés et ses palais, et qui enfin déclara Rome ville libre et impériale.

Le pape répondit à cette violence par les seules représailles qu'il ait à sa disposition : le recours aux anathèmes spirituels ! L'excommunication prononcée par le souverain pontife contre tous ceux qui exerçaient des actes de violence dans les Etats de l'Eglise, attira sur sa personne vénérée de nouvelles persécutions. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, les Français pénétrèrent de vive force dans le palais pontifical ; le général Radet, conformément à ses instructions, demanda que le pape renonçât définitivement à la souveraineté temporelle. Sur le refus de Pie VII, le général lui signifiâ son ordre d'arrestation, et l'invitation de quitter Rome sur-le-champ pour être conduit dans la ville que le gouvernement de l'empereur désignerait pour sa résidence ; le départ eut lieu immédiatement, et quelques jours après, le saint-père arrivait à Savone, qui devait être pendant plusieurs années le lieu de son exil.

Cependant l'Eglise, humiliée dans la personne de son chef, supportait avec patience ces nouvelles épreuves, comme elle avait supporté quelques années auparavant une persécution aussi dangereuse et plus violente encore. Pie VII endurait toutes les privations de la captivité avec calme, remettant à Dieu le soin de venger sa cause. « Votre majesté, avait-il écrit à l'empereur, a la conscience de sa puissance; mais nous savons qu'il y a au-dessus des monarques de la terre un Dieu vengeur de la justice et de l'innocence, auquel est soumise toute puissance humaine. » Assurément, le pape était alors bien éloigné de prévoir l'issue que la Providence réservait à cette lutte; Napoléon était alors au faite de la puissance; il ne reconnaissait en Europe aucune puissance supérieure à la sienne! La bataille de Wagram, qu'il avait gagnée le jour même de l'enlèvement du pape, avait été suivie d'autres victoires éclatantes. Son mariage avec une princesse de la maison d'Autriche l'avait fait entrer dans la famille des souverains, lui qu'ils avaient toujours voulu regarder comme un étranger, et qui devenait leur égal par le sang, après leur avoir été supérieur par la puissance et le génie! Toutes ces circonstances semblaient promettre au vainqueur de l'Europe, une victoire facile sur le seul souverain qui n'avait à opposer ni armes, ni soldats à ses prétentions envahissantes. Et cependant cette formidable puissance ne devait pas tarder à s'évanouir! mais n'anticipons pas.

Au milieu des victoires qu'il remportait, et des grands événements qui en étaient la conséquence, Napoléon

ne perdait pas de vue ses démêlés avec le saint-siège, et pensait souvent aux moyens de pacifier l'Eglise, sans renoncer à ses prétentions. Dans ce but, il nomma un conseil ecclésiastique, en mars 1811, et lui demanda quels étaient les moyens canoniques propres à mettre un terme aux désordres produits par la rupture des communications entre le gouvernement français et le saint-siège. Ce conseil s'égara dans une foule de distinctions qui annonçaient de la part de ses membres la volonté d'être agréables à l'empereur, sans se déclarer cependant les adversaires du saint-siège.

Comme les moyens proposés ne donnaient aucune solution définitive, l'empereur, par une circulaire écrite dans le style impératif et laconique avec lequel il parlait à ses soldats, convoqua à Paris, le 25 avril 1811, un concile national composé de tous les évêques français et italiens; et, le 17 juin suivant, le cardinal Fesch, son oncle, ouvrit solennellement ce concile suivant le rit ordinaire. Mais les évêques n'ayant pu parvenir à s'entendre, tout le temps se consuma en de vains et stériles débats, qui ne firent pas avancer d'un pas la question principale; le 20 octobre suivant, les évêques assemblés à Paris furent congédiés par le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, et ce concile, inauguré avec le plus grand éclat, finit subitement sans qu'aucun acte religieux ou solennel en marquât la clôture.

L'année suivante, le 9 juin 1812, le saint-père fut sommé de se préparer à partir pour la France, et, malgré une maladie assez grave, il arriva le 20 du

même mois à Fontainebleau, ville assignée pour son nouvel exil. Là, il fut circonvenu par les prélats français, dévoués à l'empereur ; on lui représenta la gravité des maux de l'Eglise, la nécessité d'y mettre un terme, et l'inévitable obligation de faire quelques concessions pour arriver à une pacification attendue depuis si longtemps. Pressé par ces sollicitations, et privé de ses conseillers naturels, les cardinaux, le saint-père, accablé de plus par la maladie et la lassitude, signa un traité par lequel il promettait d'accorder, dans un délai de six mois, l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, faute de quoi, le métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province, serait investi du droit de l'accorder. Ce *concordat de Fontainebleau* exposait l'Eglise aux conséquences les plus désastreuses ; les cardinaux, ayant obtenu la liberté de voir le pape, lui firent remarquer les inconvénients qu'aurait pour l'Eglise un concordat conclu sur de pareilles bases. Aussi le saint-père ne tarda-t-il pas à rétracter, par une lettre écrite de sa propre main à l'empereur (1), le fatal consentement qu'on lui avait arraché.

La négociation en était là, quand des événements extraordinaires vinrent changer la face de l'Europe, et briser le sceptre de ce prince qui avait voulu dicter ses lois à tous les peuples. L'empereur, ayant senti plus que jamais, après la fatale année de 1813, la nécessité de mettre un terme à ses déplorables différends

(1) *Mémoires du cardinal Pacca*, tom. III, p. 83, 90, 91, 107.

avec le saint-siège, offrit au pape sa liberté, et le fit reconduire en Italie. Le saint-père arriva le 25 mars 1814 sur le Tarno, où il fut remis aux puissances alliées contre la France. Le 31 mars, jour de l'entrée des alliés à Paris, Pie VII arriva à Bologne, et le 24 mai suivant, il rentra dans Rome au milieu de l'allégresse de son peuple, qui manifestait son enthousiasme en voyant reparaitre son père et son pontife, après une si longue captivité.

En même temps que le pape quittait la France pour entrer dans ses Etats, et recouvrer la plénitude de son autorité pontificale, Napoléon, vaincu et proscrit, prenait le chemin de l'île d'Elbe, accompagné des quatre commissaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie. Arrivé le 4 mai dans cette île, que l'Europe lui avait assignée comme lieu de retraite, il ne put accepter cette oisiveté à laquelle il était condamné, et quelques mois après, le 26 février 1815, il sortit de cette île, et vint débarquer, le 1^{er} mars, dans le petit port de Cannes, avec onze cents hommes.

On connaît les détails qui suivirent cette apparition inattendue de l'empereur ; sa marche sur Paris fut un véritable triomphe ; il parait successivement à Grenoble et à Lyon ; à sa vue, les soldats envoyés pour le combattre, déposent les armes ; son nom est accueilli avec enthousiasme ; le souvenir de ses victoires éveille de nouvelles espérances dans tous les cœurs qui battent pour l'honneur du drapeau français ; enfin, il arrive à Paris le 20 mars, et entre au palais des Tuileries quelques heures seulement après le départ de Louis XVIII,

qui, surpris par un événement aussi imprévu, se sauve jusqu'à Gand, sans avoir eu le temps de faire disparaître de son cabinet les traces de son départ précipité.

La rentrée de l'empereur en France, et son retour à la tête des affaires, avaient effrayé les grandes puissances, qui formèrent une ligue pour le renverser de nouveau. Dès le 13 mars, à l'instigation du plénipotentiaire Talleyrand, tous les membres du congrès de Vienne signèrent un manifeste dans lequel il était déclaré « qu'il ne pouvait y avoir ni paix ni trêve avec Napoléon ; qu'en détruisant le seul titre légal auquel l'exécution du traité de Fontainebleau se trouvait attachée, il s'était placé hors des lois civiles et sociales, qu'il s'était livré à la vindicte publique, etc. » Et le 23 du même mois, le jour où ses conseillers le proclamaient *l'élu du peuple*, ses plus redoutables ennemis, les quatre grandes puissances, prenaient l'engagement de ne déposer les armes qu'après l'avoir forcé à se désister de ses projets, « qu'après l'avoir mis hors d'état de troubler à l'avenir la paix de l'Europe. »

Malgré cette ligue formidable formée contre lui, Napoléon espérait affermir son pouvoir par la défaite de ses ennemis. La France, quoique épuisée par les guerres gigantesques des années précédentes, avait mis à la disposition de l'empereur une armée courageuse, qui pouvait tenir longtemps en échec l'Europe entière. Malheureusement l'étoile du grand capitaine avait pâli ; une suite de revers inattendus amenèrent la catas-

trophe du 18 juin 1815 ; à la suite de la journée à jamais néfaste de Waterloo, Napoléon abdiqua une seconde fois ; puis, le 15 juillet, dans la rade de Rochefort, il se livre à la générosité de l'Angleterre, qui, sur la décision de l'Europe politique, le confina dans l'île de Sainte-Hélène, devenue célèbre par sa captivité. Arrivé dans cette île le 15 octobre 1815, l'illustre exilé eut le temps de méditer sur la vanité et le néant des grandeurs humaines, et ses réflexions solitaires le rapprochèrent de Dieu et de son Eglise.

Cet homme, qui avait occupé naguères une si grande place dans le monde, qui avait marché à la suite de Nemrod, de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, de César, de Charlemagne, et de tous ces grands ravageurs des nations, comme les appelle éloquemment Bossuet, ce guerrier, en qui on peut voir la plus haute incarnation du génie politique et militaire dans les temps modernes, se rappela qu'il était homme et surtout qu'il était chrétien ; il tourna ses regards vers Rome, pour demander au pape qu'il avait persécuté un prêtre catholique, qui vint consoler sa captivité et recevoir ses dernières confidences. La tristesse de l'exil usa rapidement cette active existence, et cinq années s'étaient à peine écoulées, que l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène sentit les premiers signes de sa mort prochaine, par la présence de symptômes fâcheux qui alarmèrent vivement les compagnons de sa captivité. Le 27 avril 1821, il se reconnut irrémédiablement attaqué de la maladie dont était mort son père. Depuis ce moment, dit la *Biographie universelle*, il ne s'occupa

plus que de ses devoirs de piété, et le prêtre Vignali ne dut plus s'éloigner un seul instant. « Je suis né dans la religion catholique, lui dit-il à plusieurs reprises, je veux remplir tous les devoirs qu'elle impose, et recevoir toutes les consolations, tous les secours que je dois en attendre. » Un des compagnons de sa captivité, le général de Montholon, ajoute : « Le 29 avril, j'avais déjà passé trente-neuf nuits au chevet de l'empereur, sans qu'il eût permis de me remplacer dans ce pieux et filial service, lorsque dans la nuit du 29 au 30 avril, il affecta d'être effrayé de ma fatigue, il m'engagea à faire venir à ma place l'abbé Vignali. Son insistance me prouva qu'il parlait sous l'empire d'une préoccupation étrangère à la pensée qu'il m'exprimait ; il me permettait de lui parler comme à un père ; j'osai lui dire ce que je comprenais ; il me répondit sans hésiter : *Oui, c'est le prêtre que je demande ; veillez à ce qu'on me laisse seul avec lui, et ne dites rien.* J'obéis et lui amenai immédiatement l'abbé Vignali, que je prévins du saint ministère qu'il allait remplir. »

Le ministre de Dieu, resté seul avec cet homme qui naguères voyait les rois à ses pieds, vit ce front superbe s'incliner humblement, et entendit la confession de ce héros devenu chrétien par le malheur ; Napoléon reçut ensuite l'extrême-onction et le viatique, et il passa toute la nuit en prières, et en actes de piété aussi touchants que sincères. Le lendemain, en apercevant le général de Montholon, il lui dit, d'un ton de voix affectueux et plein de satisfaction : « Gé-

néral, je suis heureux ; j'ai rempli tous mes devoirs ; je vous souhaite, à votre mort, le même bonheur. J'en avais besoin, voyez-vous, je suis Italien, enfant de classe de la Corse. Le son des cloches m'émeut, la vue d'un prêtre me fait plaisir. Je voulais faire un mystère de tout ceci ; mais cela ne convient pas ; je dois, je veux rendre gloire à Dieu. Je doute qu'il lui plaise de me rendre la santé. N'importe ; donnez vos ordres, général ; faites dresser un autel dans la chambre voisine ; qu'on y expose le saint sacrement, et qu'on dise les prières des quarante heures. » Le comte de Montholon se disposant à exécuter cet ordre, Napoléon le retint : « Non, lui dit-il, vous avez assez d'ennemis ; comme noble, on vous imputerait d'avoir arrangé tout cela d'après votre tête, et la mienne étant perdue, je vais donner les ordres moi-même. » Napoléon ayant donc fait connaître sa volonté à des serviteurs subalternes, un autel fut dressé dans la pièce voisine de celle où se trouvait le malade ; le saint sacrement y fut exposé, et on y dit les prières des quarante heures. L'empereur eut encore quelques moments lucides, et se rappela ce qu'il avait fait de bien en sa vie pour la religion. « J'avais le projet de réunir toutes les sectes du Christianisme, dit-il ; nous en étions convenus avec Alexandre, à Tilsitt ; mais les revers sont venus trop tôt..... Du moins, j'ai rétabli la religion. C'est un service dont on ne peut calculer les suites ; que deviendraient les hommes sans la religion ? » Puis il ajouta : « Il n'y a rien de terrible dans la mort ; elle a été la compagne de mon oreiller pendant ces trois semaines,

et à présent, elle est sur le point de s'emparer de moi pour jamais. J'aurais désiré revoir ma femme et mon fils ; mais que la volonté de Dieu soit faite ! » Le 3 mai, il reçut une seconde fois le viatique, et, après avoir dit adieu à ses généraux, il prononça ces mots : « *Je suis en paix avec le genre humain,* » et il joignit les mains en disant : *Mon Dieu !* » Il expira le 5 mai 1821, à six heures du soir. Ce puissant monarque, après avoir tenu dans ses mains les destinées de l'Europe, était venu expier, sur un rocher au milieu de l'Océan, sa gloire et ses fautes. Précipité du plus beau trône du monde par un de ces revers qui forcent les fronts les plus superbes à s'incliner devant les arrêts de la Providence, Napoléon reconnut la puissance de ce juge suprême devant lequel les souverains sont obligés de comparaître comme les derniers de leurs sujets ; la lumière si pure de la vérité chrétienne finit par éclairer ce haut génie, si longtemps ébloui par la fortune, et par réveiller dans cette âme la foi et l'attachement à la religion catholique qui avait abrité son berceau, et qui protège encore son tombeau (1).

Avec le gouvernement de la Restauration qui remplaça l'empire, la religion catholique entra dans une phase nouvelle dont nous allons essayer d'apprécier les principaux caractères.

(1) V. *Sentiment de Napoléon sur la divinité de Jésus-Christ ; pensées inédites, recueillies à Ste-Hélène, par M. le comte de Montholon, et publiées par M. le chevalier de Beauterne. 2^e édit., Paris, 1842.*

§ II. — *L'Eglise catholique et le gouvernement de la Restauration.*

Lorsque les Bourbons remontèrent sur le trône de saint Louis, la France, tenue depuis vingt-cinq ans, pour ainsi dire en échec, soit par la révolution, soit par la guerre, parut heureuse de pouvoir respirer plus librement. Malgré les orages politiques qui eurent pour théâtre principal la presse et la tribune, malgré les attaques d'une opposition violente qui reprochait au nouveau gouvernement, par l'organe de ses membres, entre autres de Manuel, d'avoir été imposé au pays par les baïonnettes étrangères, on peut dire que la Restauration, en promettant au peuple français une ère nouvelle de paix et de liberté, dont on ignorait alors les bienfaits, se concilia les plus vives sympathies de la part de la majorité des Français. Le règne de Louis XVIII fut inauguré dans les circonstances les plus favorables, car il y avait alors dans le peuple une lassitude générale produite par les excès que n'avaient pas su éviter les gouvernements précédents : il y avait eu d'abord lassitude de cette liberté anarchique produite par les crimes et les terreurs de la Révolution ! Il y avait eu ensuite lassitude de la gloire elle-même, car les conquêtes qui avaient élevé si haut le nom et le drapeau de la France, sous l'Empire, n'avaient été obtenues qu'au prix des plus douloureux sacrifices, et le peuple avait fini par se lasser d'une gloire achetée par des guerres longues et sanglantes ! Il y avait eu éga-

lement lassitude d'incrédulité ; on commençait à sentir dans toutes les classes de la société l'insuffisance des doctrines philosophiques dont l'application, dans les dernières années du xviii^e siècle, n'avait produit que d'épouvantables catastrophes ; aussi ces diverses circonstances firent-elles renaitre dans tous les cœurs le besoin de la religion ; la foi recouvra ses droits, la religion son empire, et la fausse philosophie céda pour un temps le terrain au Christianisme victorieux, à l'Eglise triomphante !

Les princes qui s'étaient coalisés contre Napoléon, après avoir atteint le but qu'ils avaient eu en vue, s'occupèrent des moyens de rendre à l'Europe une paix féconde et durable. Avertis par leur propre expérience, ils comprirent enfin que la religion est le plus ferme appui du trône, que l'une ne peut être en péril sans que l'autre soit menacé, et alors ils rendirent leur faveur à l'Eglise qu'ils avaient méconnue, abandonnée, ou persécutée. Le 25 septembre 1815, ils formèrent à Paris un traité célèbre qui, sous le nom de sainte alliance, avait pour but, abstraction faite des divergences de culte, de reconstituer le droit public des nations et leur vie politique sur les bases du Christianisme. Mais cette alliance, contractée sous l'empire de préoccupations passagères et dans des circonstances exceptionnelles, renfermait en elle de tristes et inévitables germes de discorde. Elle devint dans la suite le point central des attaques de l'opposition ; et les violentes accusations, dont elle fut l'objet, la firent tomber dans un tel discrédit, que les peuples la regar-

dèrent depuis comme un contrat hostile à leur liberté, comme un monument éternel de leur servitude ; aussi ne put-elle atteindre que très-imparfaitement le but que s'étaient proposé ses auteurs.

Le gouvernement de la Restauration essaya de se placer sur le terrain des conciliations constitutionnelles, et de réunir les différentes opinions par des concessions compatibles avec la dignité de la couronne ; sa politique consistait dans une sorte de transaction entre les maximes de l'ancienne monarchie et les idées nouvelles imposées, pour ainsi dire, par la force même des choses. Louis XVIII sympathisait personnellement, dit-on, avec les opinions antichrétiennes de la philosophie voltairienne ; il était le dernier représentant de la génération frivole et irréligieuse de la régence ; cependant il sentit la nécessité d'appuyer sur la religion son pouvoir encore mal affermi, et de renouer la chaîne des anciennes traditions chrétiennes de la monarchie française ; aussi la charte octroyée de 1814, en proclamant la liberté des cultes, se prononça-t-elle en faveur de la religion catholique en la déclarant la religion de l'Etat. Le roi mit tout en œuvre pour consolider l'Eglise de France, et ranimer la foi et la pratique religieuses chez un peuple qui, après avoir traversé les plus douloureuses épreuves, avait besoin de se reposer de ses agitations et de trouver le calme par son rapprochement de Dieu et de sa religion.

Malheureusement des fautes graves furent commises ; elles opposèrent de puissants obstacles à l'œu-

vre de régénération qui semblait devoir s'accomplir à cette époque. On se rappelle encore maintenant l'effet déplorable produit par certaines prédications, plus chaleureuses qu'éclairées; des missionnaires, animés par un esprit de foi et par un ardent désir du salut des âmes, mais en même temps inspirés par un zèle inintelligent, parcoururent la France, plutôt comme des représentants du roi que comme des ministres du Dieu de charité, et par leurs sermons imprudents, prêchés au nom de Jésus-Christ et de César, ils suscitèrent contre eux une polémique pleine de sarcasmes, de fiel et de calomnies; en sorte qu'au lieu de concilier les esprits en leur apportant des paroles de paix, ils les divisèrent, en les irritant par la solidarité qu'ils voulaient établir entre l'ordre religieux et l'ordre politique. Les troubles occasionnés par les missionnaires de France donnèrent lieu à de nombreuses pétitions adressées contre eux aux chambres, et à de véritables émeutes à Brest et à Paris. Le contre-coup des haines soulevées contre la religion et le clergé par ces missions politiques et religieuses, se fit sentir quelques années plus tard, après la révolution de juillet 1830.

Un autre obstacle également puissant, qui paralysait les efforts tentés pour la réforme de l'ordre social, venait de l'éducation [anti-religieuse qu'avait reçue la jeunesse de cette époque; les scènes désolantes de la Révolution n'avaient pas habitué la génération nouvelle au respect des choses de la religion; et, d'un autre côté, le goût et les tendances des jeunes gens les éloignaient encore de la pratique des devoirs im-

posés par l'Eglise ; en effet, le caractère particulier de cette génération se manifeste par une véritable passion pour la lecture de tous les ouvrages alors en vogue ; pour satisfaire cette soif d'apprendre, on lisait indistinctement les œuvres de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, d'Helvétius, de J.-J. Rousseau, dont Napoléon avait défendu la réimpression, et que, grâce à la liberté de la presse, on reproduisait sous mille formes, au plus bas prix, et de manière à rendre ces ouvrages accessibles à tout le monde. Les évêques, alarmés de ce danger, s'en plainquirent au pape, dans une lettre du 30 mai 1819 ; pour prévenir les effets désastreux de ce mal, on vit se former la société catholique pour la propagation des bons livres, sous la présidence du duc Matthieu de Montmorency ; mais il était impossible d'arrêter subitement ce torrent ; tous les efforts devaient se borner à limiter autant que possible ses ravages.

Le clergé comprit admirablement que pour combattre plus efficacement les progrès de l'impiété, il devait s'occuper surtout de la pratique des bonnes œuvres et du soulagement de toutes les misères humaines. On le vit recueillir et réunir dans un établissement spécial les petits savoyards, jusqu'alors délaissés, et pour ainsi dire abandonnés à tous les vices auxquels expose l'absence de toute instruction religieuse. Un prêtre de Lorraine, l'abbé Loewenbroek parvint à réunir dans une association les ouvriers allemands, toujours si nombreux à Paris, et leur procura les secours spirituels dont ils manquaient auparavant.

L'abbé Arnoux fonda un établissement de pénitence et de correction pour les criminels. Ces premières tentatives en faveur des classes pauvres furent imitées avec succès en province, dans les grands centres de population ; partout il y eut rivalité de zèle pour l'éducation religieuse et morale du peuple, si longtemps privé de toute espèce de ressource sous ce rapport.

Cependant la persécution révolutionnaire avait fait dans les rangs du clergé des vides qui n'avaient pu être encore comblés ; un grand nombre de communes étaient privées de pasteurs, et les populations rurales étaient exposées à croupir dans une ignorance funeste. Pour remédier à ce danger, les prêtres lazaristes, rendus à leur destination par une ordonnance du mois d'octobre 1816, se hâtèrent, ainsi que les prêtres du séminaire du Saint-Esprit, de prêter leur assistance spirituelle, sous le contrôle des évêques, aux campagnes les plus abandonnées. Enfin, les trappistes rentrèrent dans la possession de leur antique abbaye de la Meilleraye, et firent reparaître en France, au XIX^e siècle, la pratique des plus austères vertus.

L'éducation de l'enfance fut confiée aux frères des écoles chrétiennes, dont les nombreux établissements répandirent le bienfait de l'instruction sur tous les points de la France. Les jeunes filles du peuple trouvèrent des institutrices charitables dans les sœurs de saint Vincent de Paul, dans les Ursulines, et dans d'autres religieuses, qui entreprirent avec joie la tâche difficile de former les enfants au travail et à l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne. D'un

autre côté, des laïques pieux se réunirent à leur tour pour former de saintes associations ayant pour but l'éducation chrétienne de la jeunesse, la propagation des bons livres, la prospérité des missions, la visite des malades et le soulagement de toutes les misères; si le mal fit à cette époque de tristes progrès, il y eut, pour le combattre, de généreux efforts; chacun resta, pour lui résister, au poste que lui avait assigné la Providence, et donna des preuves du plus grand dévouement.

A cette même époque, l'Eglise vit se former dans son sein une phalange illustre de publicistes éloquents qui vouèrent leur talent et leur plume à la défense de la vérité révélée, et dont les écrits eurent alors, et depuis, un retentissement immense. Parmi ces nouveaux apologistes de la religion, il en est un dont les ouvrages rencontrèrent de nombreux admirateurs; l'abbé de Lamennais, né à Saint-Malo, en 1781, se montra, au début de sa carrière littéraire, éloquent défenseur de l'infaillibilité de l'Eglise, hardi et spirituel adversaire du gallicanisme; son premier ouvrage, qui parut en 1814, fut inspiré par les circonstances politiques dont nous avons parlé; l'auteur voulait démontrer que le pouvoir civil doit reconnaître la légitimité de la suprématie spirituelle du pape, et laisser au successeur de Pierre une complète liberté d'action dans le gouvernement de l'Eglise. Quelques années après, le même écrivain publia un autre ouvrage sous ce titre : *Essai sur l'indifférence en matière de religion*; son apparition fut saluée avec enthousiasme dans toute la

France, et valut à son auteur les plus unanimes applaudissements; quelques esprits plus clairvoyants crurent cependant apercevoir, dans le second volume, la première base d'un système philosophique dont le développement devait entraîner son auteur à des erreurs déplorables; l'ouvrage fut attaqué; mais malgré des critiques isolées, il produisit une très-grande sensation dans le monde religieux et savant. Plus tard, en 1826, l'abbé de Lamennais publia son livre *de la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*; l'auteur commence par exposer l'état de la société en France; selon lui, le gouvernement en France est athée, et la religion n'est aux yeux de la loi qu'une chose qu'on administre. Il développe ensuite ses opinions sur le gouvernement de l'Eglise, sur les maximes connues sous le nom de *libertés gallicanes*; puis il conclut par ces remarquables paroles: « il n'existe aujourd'hui dans la société que deux forces: une force de conservation, dont le Christianisme est le principe et dont l'Eglise est le centre; une force de destruction qui pénètre tout pour tout dissoudre, les doctrines, les institutions, le pouvoir même. — La plupart des gouvernements se sont placés entre ces deux forces pour les combattre toutes deux. Ils combattent l'Eglise parce qu'ils tiennent obstinément à un système d'indépendance absolue, qui, en abolissant la notion du droit, ébranle partout la souveraineté dans ses fondements. Ils se défendent comme ils peuvent, avec la police et des baïonnettes, contre la force révolutionnaire qui tourne contre eux leurs propres

maximes — s'ils ne sortent pas, et bien vite, de cette position, leur ruine est certaine ; car il est évident qu'aucun pouvoir ne saurait subsister qu'en s'appuyant sur les forces de la société. On ne règne pas longtemps lorsqu'on ne veut régner que par soi ; jamais l'homme ne subit volontairement le joug de l'homme. Il faut que la puissance descende de plus haut, de celui qui a dit : *Per me reges regnant*. On peut donc le prédire avec assurance, si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Eglise, il ne restera pas en Europe un seul trône debout ; quand viendra le *souffle des tempêtes*, dont parle l'Esprit de Dieu, ils seront emportés *comme la paille sèche et comme la poussière*. La révolution annonce ouvertement leur chute, et à cet égard elle ne se trompe point ; ses prévisions sont justes. — Mais en quoi elle se trompe stupidement, c'est de penser qu'elle établira des gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés, et qu'avec des doctrines toutes destructives, elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres des pleurs et du sang. »

L'ouvrage fut déféré aux tribunaux ; l'accusé fut défendu par M^e Berryer ; avant d'entendre sa condamnation l'abbé F. de Lamennais adressa à ses juges ces mémorables paroles : « Je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à *l'enseignement invariable du chef de l'Eglise ; que sa*

foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de la professer et de la défendre. » Ceci se passait en 1826; nous verrons bientôt ce que devinrent, quelques années plus tard, ces belles protestations de respect filial et d'obéissance absolue au chef de l'Eglise universelle (1).

Un autre écrivain dont les écrits exercèrent une influence considérable sur les idées, et en particulier sur les tendances du jeune clergé en France, et même dans toute l'Europe, est le comte Joseph de Maistre (2) qui, témoin des dangers que faisaient courir à l'autorité et à l'unité de l'Eglise les opinions gallicanes, en vogue au commencement de la Restauration, écrivit deux ouvrages, *du Pape* et *de l'Eglise gallicane*, pour combattre les tendances de cette époque. Dans le premier, l'auteur démontre que l'autorité spirituelle du pontife romain est fondée sur une tradition constante des Eglises d'Orient et d'Occident, et que sa suprématie a été reconnue dans tous les temps. Dans son livre *de l'Eglise gallicane*, il attaque l'esprit d'opposition

(1) Les principaux ouvrages de l'abbé de Lamennais sont : *Essai sur l'indifférence en matière de religion* ; Paris, 1817, 2 vol. — Un peu plus tard, *Avec la défense de l'essai*, 3 vol. Paris, 1827. — *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* ; Paris, 1825 ; 3^e édition, 1826. — *Mélanges*, Paris, 1826. — *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise* ; Paris, 1829.

(2) Citons parmi ses œuvres les plus remarquables : *Du pape*, Paris, 1820, 2 vol. — *De l'Eglise gallicane*, Paris, 1821. — *Les soirées de St-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, Paris, 1821, 2 vol.

entretenu au sein du clergé français contre le saint-siège, et cherche à en reconnaître les causes pour les combattre. Ces deux ouvrages firent une profonde impression sur la majorité des lecteurs. Cependant, tout en reconnaissant le mérite incontestable de leur auteur, on peut leur reprocher certains défauts que l'on trouve également dans les autres écrits du comte de Maistre ; écrivain spirituel et hardi, il ne sait pas assez éviter le sarcasme quand il veut accabler ses adversaires ; ses raisonnements sont plus spécieux que solides, et lorsqu'il avance une proposition, il remplace trop souvent, par des assertions paradoxales, des preuves qu'il faudrait appuyer sur une saine critique des faits ou des opinions discutées. Malgré ces défauts, qu'on pourrait attribuer en partie au caractère de l'époque où écrivait le comte de Maistre, les ouvrages de ce philosophe catholique ont rendu à la cause de l'Eglise les plus incontestables services.

Parmi les hommes distingués qui consacrèrent, au commencement de ce siècle, leur plume ou leur voix à la défense des intérêts catholiques ou des enseignements de l'Eglise, nous signalerons le philosophe de Bonald, profond penseur et brillant écrivain ; le cardinal de Bausset, ancien évêque d'Alais, illustre auteur des histoires de Bossuet et de Fénelon ; le cardinal de la Luzerne, évêque de Langres, qui a laissé des écrits nombreux et savants ; enfin l'évêque d'Hermopolis, Frayssinous, qui, en prêchant ses conférences célèbres, attira autour de la chaire chrétienne l'élite de la société française, et réconcilia une jeunesse jus-

qu'alors incrédule avec les croyances et souvent avec les pratiques de la religion. Ces hommes illustres¹, et d'autres également célèbres, montrèrent que l'Eglise de France, malgré les épreuves qu'elle venait de traverser, était toujours féconde, et que la France était bien toujours digne de son nom de royaume très-chrétien !

Comme on le voit, il y eut sous la Restauration un prodigieux mouvement d'idées; tandis que le clergé inférieur travaillait avec dévouement au salut des âmes, quelques évêques étaient appelés à prendre part aux affaires publiques, et rendaient d'importants services à la cause de la religion. Par leur influence et leur sollicitude pour les intérêts de l'Eglise, ils réussirent plus d'une fois à calmer les jalouses susceptibilités du pouvoir civil contre ce qu'on appelait alors, les empiétements de la cour de Rome; plusieurs parmi eux cependant encoururent le reproche de se montrer plus courtisans qu'évêques. Leur conduite, conforme aux anciennes traditions de l'Eglise de France, souleva contre eux une polémique soutenue par les défenseurs des doctrines ultramontaines. Mais tandis que ces discussions théologiques ne dépassaient jamais les bornes des convenances et devaient conduire le clergé à l'unité catholique parfaite, par des voies pacifiques, d'autres discussions plus orageuses avaient lieu, grâce à la liberté de la presse, entre les royalistes et les libéraux; elles étaient soutenues avec la dernière violence, et elles devaient aboutir à une révolution.

Louis XVIII, prince adroit et égoïste, avait su maintenir les prérogatives de sa couronne, sans porter atteinte aux droits et aux libertés reconnues par la charte constitutionnelle ; esprit incrédule et sceptique, si l'on s'en rapporte à certains témoignages qui sont peut-être passionnés, il n'aurait protégé la religion que parce qu'il y voyait un moyen précieux de gouvernement ; il était religieux, dit-on, par politique, et non point par conviction ; tout pour lui, ajoutent ses détracteurs, consistait à sauver les apparences ; aussi, lorsqu'il vit approcher la mort, il voulut être ce qu'on appelle un esprit fort, et rejetant le masque hypocrite dont il s'était couvert le visage pour régner, il crut devoir finir comme les beaux esprits de l'école voltairienne qu'il avait connus autrefois. Ce prince dissimulé, vicieux par orgueil et incrédule par vanité, passa sur le trône de France comme une personnification vivante de l'égoïsme ; il mourut le 19 septembre 1824.

Ces reproches adressés au restaurateur de la monarchie Capétienne par des hommes dont l'opinion n'est peut-être pas complètement désintéressée, ne doivent pas nous rendre injustes à son égard ; Louis XVIII montra sur le trône d'éminentes qualités ; il eut assez d'habileté pour fonder en France ce gouvernement Constitutionnel, que Louis XVI avait tenté d'établir avec si peu de succès, et qui, entre les mains débiles de son faible et débonnaire successeur, conduisit la France à une nouvelle révolution ; on doit lui tenir d'autant plus de compte d'avoir su appliquer les institutions libérales dans un pays peu façonné à ce ré-

gime, que le sort de Louis XVI n'était pas encourageant, et que ces pouvoirs rivaux, élevés par la Charte en face du trône, constituaient une menace et un danger perpétuels, comme le prouva plus tard l'événement de 1830 ; aussi, l'histoire doit-elle tenir compte des difficultés d'une pareille situation, et accorder de justes éloges à un prince qui sut assurer à son pays le bienfait d'une sage liberté sous une administration équitable et paternelle.

L'avènement du comte d'Artois au trône de France fut salué avec enthousiasme par les royalistes exaltés, auxquels son prédécesseur avait refusé la part d'influence à laquelle ils prétendaient, et qui espéraient voir renaître, avec Charles X, l'âge d'or de la monarchie absolue. On pouvait alors compter trois partis qui se disputaient l'influence dans le gouvernement, dans la presse, ou sur l'opinion publique. Il y avait le parti des *ultra-royalistes*, qui avait été forcé de modérer ses exigences sous le règne de Louis XVIII, et qui se disposait, sous celui de son successeur, à faire revivre les traditions de l'ancien régime. Ses prétentions ne connaissaient pas de bornes ; plus royaliste que le roi, il voyait l'idéal de la monarchie dans le gouvernement de Louis XIV ! Venaient ensuite les *royalistes constitutionnels*, qui avaient été en faveur sous le règne précédent, et qui en quittant le pouvoir se préparaient à défendre énergiquement les libertés menacées ; livrer sans combat, à une camarilla inintelligente, les conquêtes de la révolution, leur paraissait une lâcheté ; aussi, se préparaient-ils à défendre pied à pied le ter-

rain que la contre-révolution leur disputait. Enfin, une troisième fraction politique, renfermant ce qu'on appelait alors les *libéraux*, réunissait tous les mécontents de l'ordre de choses actuel, tous les vaincus des régimes précédents, et, par son opposition violente, entretenait dans le pays une agitation perpétuelle. Ces diverses fractions exerçaient une véritable pression sur le gouvernement ; le rôle de Charles X consistait à modérer le zèle inconsidéré de ses amis, et à se concilier l'estime de ses ennemis ou à les mettre hors d'état de nuire aux prérogatives de sa couronne, en contenant leur opposition dans de justes bornes ; il eût fallu alors pour gouverner la France un Louis XI ; elle n'eut qu'un Louis V !

Aussi les passions politiques, longtemps comprimées sous l'Empire, contenues ensuite par l'habileté du dernier roi, se déchainèrent-elles sous le règne de Charles X ; la lutte entre les différents partis éclata plus ardente que jamais. Les partisans du gouvernement, tout en reconnaissant l'influence légitime que l'Eglise devait exercer dans la société, se divisèrent sur la question du pouvoir plus ou moins étendu qu'il convenait de laisser au clergé dans l'ordre politique. Le roi, ne consultant que ses sentiments religieux, voulut faire prévaloir l'influence de l'Eglise dans son gouvernement, afin de faire rétrograder plus sûrement la révolution ; pour atteindre son but contre-révolutionnaire, il proposa aux chambres, en 1825, la loi sur le Sacrilège, qui frappait de peines sévères tout attentat commis contre la religion de l'Etat. Ce premier pas,

fait assez maladroitement, fut, avec le vote du milliard d'indemnités accordé aux émigrés, le point de départ d'une réaction violente; le parti de la résistance donna, du haut de la tribune parlementaire, le signal d'une vive opposition, dont le contre-coup se fit sentir jusqu'aux extrémités du royaume.

D'un autre côté, la situation se compliqua par une polémique ardente soulevée par l'abbé de Lamennais dont les opinions ultramontaines, soutenues avec un rare talent, entraînaient le jeune clergé dans une voie d'opposition au gouvernement, qui regardait les doctrines gallicanes comme la sauve-garde de son indépendance vis-à-vis de l'Eglise romaine. L'illustre écrivain ayant attaqué le gallicanisme comme une doctrine schismatique, et entachée d'hérésie, un grand nombre de cardinaux et d'évêques français remirent au roi, le 23 avril 1826, une plainte à laquelle soixante prélats donnèrent plus tard leur adhésion. Dans cette pièce importante, les évêques expriment leur regret de voir se renouveler une controverse ancienne et depuis longtemps oubliée; mais ils ne s'expriment en termes clairs et précis qu'en faveur de la première proposition de la déclaration de 1682, qui a pour objet de repousser les prétentions qu'on reproche aux papes de vouloir soumettre les souverains temporels à leur suprématie spirituelle. Quant aux trois autres articles, non-seulement ils les passent sous silence, mais ils en approuvèrent implicitement le sens en condamnant certaines attaques dirigées, sous prétexte de libertés, contre l'autorité du souverain pontife. Ces discussions

théologiques, qui depuis ont été plus exclusivement abandonnées au clergé, étaient alors à l'ordre du jour dans le monde politique; tandis que d'une part d'éminents publicistes attaquaient vivement les opinions qui, sous le nom de gallicanisme, ont pour but de limiter le pouvoir du pape, les députés de l'opposition faisaient retentir souvent la tribune d'accusations contre les prétendus envahissements de la cour romaine; c'est à ces accusations que répondit, dans les séances du 25 et du 27 mai, le ministre des affaires ecclésiastiques, Frayssinous, qui repoussa énergiquement les reproches d'ambition et d'ultramontanisme adressés à une partie du clergé, et qui fit connaître clairement les vues du souverain.

Au milieu de toutes ces agitations, le roi faisait toujours les efforts les plus louables pour combattre les progrès de l'impiété, et relever la religion dans ses Etats; mais pour atteindre ce but, et accomplir l'œuvre de régénération si nécessaire, il fallait une main plus ferme que celle d'un vieillard gentilhomme, peu fait pour soutenir une lutte de cette importance. Le parti du mouvement, qui se composait d'anciens révolutionnaires incorrigibles, d'hommes systématiquement hostiles au clergé, et de jeunes gens profondément corrompus par la lecture des livres impies, releva la tête sous le faible gouvernement de Charles X, et afficha des exigences d'autant plus illimitées qu'on paraissait le redouter davantage. Bientôt des symptômes alarmants éclatèrent dans plusieurs villes du royaume. La guerre fut déclarée au nom de la liberté aux institu-

tions religieuses ; la religion fut outragée dans de nombreux pamphlets ; ses ministres tournés en dérision ; les choses saintes profanées, et les cérémonies du culte attaquées par des sarcasmes impies, et vouées au mépris du peuple. L'opposition encouragée dans son audace par l'impunité de ses attaques, se permit de nouveaux excès, et, soit en s'emparant de toutes les voix de la presse pour fausser les faits et répandre des nouvelles controvées, soit en proclamant les doctrines politiques les plus étranges, elle réussit à discréditer un gouvernement bien intentionné, mais faible, zélé pour le bien, mais incapable de réaliser avec prudence et énergie, et perdant tous les jours quelques pieds du terrain que gagnaient ses adversaires.

Le parti libéral obtint bientôt un succès éclatant dont on fit grand bruit à cette époque ; s'armant des privilèges de l'Université, fondée par l'empereur dans des vues fort peu libérales, il réclama la fermeture des collèges des Jésuites. Ces établissements, au nombre de huit, jouissaient d'une très-grande faveur auprès des familles chrétiennes, qui en profitaient pour y faire donner une éducation morale à leurs enfants et les préserver plus sûrement des dangers auxquels sont toujours exposés les jeunes gens pendant leur éducation ; Charles X en ordonna la fermeture, par une ordonnance en date du 16 juin 1828 ; et, par une autre ordonnance du même jour, il défendit aux évêques de confier leurs écoles à ces religieux, d'y recevoir aucun externe, et même des pensionnaires au delà d'un nombre fixé.

Les évêques protestèrent contre cette persécution ; ils attaquèrent ces ordonnances dans un mémoire où ils relevèrent l'usurpation de la puissance séculière sur les droits de l'Eglise ; mais leurs réclamations n'eurent aucune suite ; ils furent obligés de se soumettre, et les ordonnances reçurent une exécution littérale.

L'opposition devenant plus hardie à mesure qu'on cédait davantage à ses exigences, étendit son influence de Paris sur tous les départements, gagna la confiance des électeurs, et, le nombre de ses partisans grossissant sans cesse, elle put parler plus haut et afficher des prétentions plus exagérées dans les chambres. La lutte fut quelque temps soutenue avec habileté et succès par le ministre de Martignac ; mais de nouvelles prétentions ayant irrité le roi, provoquèrent de sa part une résistance inaccoutumée. Charles X, fatigué de concessions continuelles, que ses adversaires trouvaient toujours insuffisantes, déclara qu'il était décidé à ne plus rien accorder, et à n'agir désormais que dans l'intérêt du trône et de la religion. Encouragé dans ses idées par ses confidents intimes, il renvoya le ministre Martignac, qui jouissait encore d'une certaine popularité, et qui seul pouvait concilier les partis et soutenir la royauté chancelante.

Cette mesure, et d'autres aussi imprudentes, prises dans le sens de la résistance, irritèrent les diverses nuances de l'opposition, qui se rapprochèrent pour attaquer avec plus d'ensemble la prérogative royale. Pour achever de discréditer son gouvernement, Charles X, après avoir échoué dans plusieurs combinai-

sons ministérielles, fut assez mal inspiré pour former, sous la présidence du prince Jules de Polignac, un ministère que le prince de Talleyrand nomma ironiquement le *ministère impossible*.

Cette combinaison était un défi jeté à l'opinion publique; l'opposition le releva; et, bientôt après, le 2 mars 1830, deux cent vingt et un députés votèrent une adresse qui équivalait à une véritable déclaration de guerre; alors le roi, usant de sa prérogative, prononça, le 16 mai, la dissolution de la chambre des députés; c'était là une nouvelle provocation que les circonstances rendaient fort imprudente; le pays, mis en demeure de se prononcer, donna gain de cause à l'opposition; les deux cent vingt et un furent réélus, et rentrèrent triomphants dans la chambre pour recommencer la lutte.

Mais avant de soutenir un nouveau conflit, le ministère avait cherché à se concilier ou à intimider l'opinion publique par l'expédition d'Alger; le 5 juillet 1830, les troupes françaises, commandées par le général de Bourmont, entrèrent dans la capitale de la Barbarie, qui devint la capitale de la Civilisation chrétienne en Afrique. Charles X, regardant cette victoire comme favorable à l'exécution de ses projets, se crut assez fort pour tenter un coup d'Etat, dans le but de se débarrasser de cette opposition tracassière et ombrageuse qui entravait la marche de son gouvernement. Le 26 juillet, il suspendit la liberté de la presse, cassa la nouvelle chambre des députés, et prescrivit un nouveau mode d'élections. Le 27, il y eut des rassemble-

ments dans les rues ; le 28, le gouvernement voyant l'attitude menaçante de la population, met Paris en état de siège ; mais ses mesures de défense ne sont pas suffisantes ; le palais des Tuileries tombe au pouvoir de l'insurrection ; bientôt après, un gouvernement provisoire se forme ; le duc d'Orléans est déclaré Lieutenant-général du royaume ; Charles X et le dauphin abdiquent en faveur du duc de Bordeaux ; la révolution suivant son cours, charge les députés de modifier la Charte, le 7 août, et appelle au trône le duc d'Orléans, qui prête serment, le 9 du même mois, en qualité de roi des Français. Le 17, Charles X et sa famille s'embarquent à Cherbourg pour l'Angleterre, où il demeura au château de Lullworth, appartenant au cardinal Weld ; quelques années plus tard, ce roi déchu allait mourir dans une petite ville, au fond de l'Allemagne.

Le contre-coup de cette révolution se fit sentir dans toute l'Europe, en Pologne, dans les Pays-Bas, en Italie et en Espagne ; partout, les princes sentirent leurs trônes chanceler, et les peuples saluèrent avec enthousiasme l'avènement d'une ère nouvelle pour la liberté ; l'Eglise subit ces épreuves avec calme ; elle laissa passer l'orage qui avait grondé sur elle aussi bien que sur les royaumes de la terre !

Et quand la tempête eut été apaisée, elle reparut toujours prête à soutenir de nouveaux combats, aussi forte que dans ses plus beaux jours !

§ III. *L'Eglise catholique et le gouvernement de Juillet.*

La situation faite au clergé par la révolution de 1830 était délicate et difficile ; personne n'ignorait que le gouvernement déchu avait obtenu de sa part le concours le plus actif et qu'il avait emporté toutes ses sympathies ; le rôle politique qu'il avait joué pendant les dernières années de la Restauration était bien propre à le mettre en suspicion vis-à-vis du nouveau gouvernement. La révolution qui avait emporté le trône des Bourbons fut comme le signal d'une réaction violente contre l'Eglise, et le clergé, qu'on regardait comme complice de tous les actes qui avaient discrédité l'ancienne royauté, eut à subir une persécution tracassière, quelquefois violente, de la part des vainqueurs ; les vengeances populaires s'exercèrent surtout le 14 février 1831, à l'occasion d'un service funèbre célébré dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, en mémoire du duc de Berri ; les légitimistes ayant imprudemment étalé des insignes provocateurs, le peuple furieux envahit le sanctuaire pour le dévaster ; cette première profanation fut suivie du pillage de l'archevêché ; et, pendant deux jours, la multitude, excitée par les excès du carnaval, parcourut la ville, effaçant les lis de l'écusson de France, et se préparant à d'autres désordres, lorsque la garde nationale parvint à comprimer un mouvement qui pouvait amener de fâcheuses conséquences pour la sécurité des citoyens et pour l'existence même du gouvernement.

Ces premiers désordres ne présageaient rien de rassurant pour l'avenir ; cependant, si le gouvernement fut coupable, pour n'avoir pas empêché ces excès, on ne s'aurait l'accuser d'y avoir prêté la main. Son principal tort était de ne vouloir pas le bien assez franchement, et de ne pas opposer au mal une répression assez énergique. Du reste, le roi Louis-Philippe, tout en ménageant ostensiblement le parti démocratique qui lui avait donné la couronne, cherchait en secret à se rapprocher du clergé et à le rallier à son gouvernement. Dans ce but, il eut une entrevue avec l'archevêque de Paris, qu'il sollicita de prendre l'initiative du serment à la chambre des Pairs, pensant que l'exemple de l'évêque de la capitale aurait une immense influence sur le reste du clergé. « Ce serait une erreur de le croire, répondit le prélat ; le gouvernement qui aurait reçu mon serment aurait M. de Quélen déshonoré ; il n'aurait pas l'Eglise de France. Le Pape seul peut trancher la question. S'il autorise le serment et les prières pour le chef actuel de l'Etat, le serment sera prêté et les prières seront dites partout : s'il les défend, je serai le premier à lui obéir ; et ces prières publiques, que j'ai cru devoir permettre, je les interdirai aussitôt que sa volonté me sera connue. » Sur la demande du roi, l'archevêque fit consulter le Pape, qui autorisa le serment et les prières pour le gouvernement nouveau dans la même forme que pour l'ancien.

Le gouvernement de Juillet, sorti d'une révolution, n'eut pendant plusieurs années qu'une existence militante, souvent mise en question par une démocratie

turbulente, qui croyait pouvoir renverser, selon son caprice, une royauté issue des barricades. Louis-Philippe, qui cherchait tous les moyens propres à consolider son gouvernement dans un intérêt dynastique, se rapprocha du clergé afin d'arriver plus sûrement au but qu'il se proposait ; il dirigea principalement son attention vers l'éducation populaire, à laquelle le clergé se consacrait avec zèle et activité, et qui était confiée surtout aux soins des frères des écoles chrétiennes (1). En présence de ce bon vouloir, les préventions et les défiances du clergé se dissipèrent, et l'on vit s'effectuer, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, un rapprochement qui, malgré certains nuages passagers, fut sincère de part et d'autre. Les craintes que semblait légitimer l'origine de cette royauté qui dura dix-huit ans, ne se réalisèrent heureusement pas, et malgré certaines fautes qu'on pourrait lui reprocher, malgré surtout les actes d'indécision et de faiblesse qui amenèrent la révolution de 1848, il est certain que le roi Louis-Philippe montra sur le trône plusieurs des qualités qui font les grands rois ; on peut lui reprocher de n'avoir pas déployé assez d'é-

(1) V. sur les établissements religieux de la France, *le Catholique* de 1841, octobre, p. 1, 19 ; 1842, janvier, p. 26, 46 ; mars, p. 231, 254. Suivant le *Constitutionnel* du 14 décembre 1843, il y a en France 1,329 hospices pour les malades et les pauvres ; 6,275 bureaux de charité donnent des secours à 695,932 personnes ; les congrégations religieuses de femmes soignent 1,200,000 malades et fournissent 10,375 maîtresses pour élever 620,950 enfants ; les frères des écoles chrétiennes sont au nombre de 2,130 et font l'éducation de 150,000 enfants ;

nergie quand il s'est agi de défendre, avec sa couronne, les intérêts nationaux toujours compromis par les révolutions ; mais l'histoire doit être indulgente pour le prince qui s'est laissé vaincre par un sentiment d'humanité, et qui n'a pas voulu relever une couronne rougie du sang deses sujets !

Les révolutions ont ceci de particulier, que non-seulement elles font sentir leur funeste contre-coup dans le domaine des faits, mais qu'elles atteignent en même temps celui des idées ; elles ne troublent pas seulement l'ordre politique ; elles bouleversent encore l'ordre moral et social, par les théories dangereuses qu'elles semblent patroner et qui ont alors un champ plus vaste pour se propager. C'est ainsi qu'en 1848, les divers systèmes socialistes s'emparèrent de toutes les voix de la presse, pour préconiser des idées qui, mal présentées ou mal comprises, ébranlèrent la société jusque dans ses fondements, et mirent en péril les principes mêmes qui servent de base à toute organisation politique et sociale. C'est ainsi que dix-huit ans auparavant, à la suite de la révolution de juillet, le mouvement intellectuel avait reçu une puissante impulsion provoquée par des hommes qui se croyaient appelés à régénérer le monde, et dont les doctrines, après avoir obtenu un certain retentissement, furent emportées par le temps, ce grand destructeur de toutes les choses humaines.

Parmi les prétendus réformateurs de bas étage qui firent quelque bruit après la révolution de 1830, il faut compter l'abbé Châtel, qui voulut jouer le rôle de Lu-

ther, en se déclarant le chef d'une religion nouvelle. Croyant que le nouveau régime politique était favorable à l'établissement d'une Eglise catholique française, il fit imprimer son symbole dès le mois d'août 1830, et ne tarda pas à réunir, dans un local du faubourg Saint-Martin, les adeptes de la nouvelle Eglise dont il s'était constitué le primate. Plus tard, il eut d'autres temples à Montrouge, au Pecq près Saint-Germain, et ailleurs. Le peuple, attiré par l'attrait de la nouveauté, et qui, trop ignorant pour discerner la vérité de l'erreur, ne pouvait établir une distinction fondamentale entre l'Eglise catholique et cette religion schismatique, assistait aux cérémonies de ce culte étrange, et réclamait souvent l'intervention d'un prélat facile dans les principaux actes de la vie religieuse, tels que le mariage ou la première communion des enfants, qui sont ordinairement précédés de formalités ou d'une préparation quelquefois longues et toujours gênantes.

Du reste, le nouvel hérésiarque ne sut jamais bien définir les principes de sa réforme; tantôt il faisait consister tout le changement qu'il voulait introduire dans la religion, dans la simple substitution de la langue française à la langue latine dans sa liturgie; et tantôt il s'érigait en docteur, définissant aujourd'hui certains dogmes qu'il condamnait demain. C'est ainsi qu'on le vit passer de la foi à la divinité du Christ, au rationalisme le plus antichrétien; c'est ainsi encore que, pour populariser son culte, il mit les héros parmi les saints de son calendrier, et célébra un service divin en l'honneur de Napoléon, afin de placer sa

réformé sous le prestige protecteur d'un grand nom. Souvent il faisait ses prédications sur les sujets les moins religieux; mêlant la politique au dogme, le blasphème au ridicule; annonçant un jour, par exemple, qu'il prêcherait sur la dignité des femmes, et, qu'après le sermon, il distribuerait des bouquets à toutes les dames. Toutes ces excentricités provoquèrent la risée publique; on trouvait qu'un fondateur de religion devait avoir d'autres allures, et que le premier moyen pour concilier à une doctrine religieuse quelques partisans, était de la présenter sous une forme capable de commander le respect des adeptes du nouveau culte; aussi l'influence de l'abbé Châtel fut toujours fort restreinte, et il ne resta bientôt plus rien d'une secte dont le prétendu temple fut fermé par la police, en 1842. Un de ses principaux adhérents, l'abbé Auzou, rétracta ses erreurs, se réconcilia avec l'Eglise, et s'efforça d'amener ceux qu'il avait égarés à imiter son exemple. Après la révolution de février, l'abbé Châtel essaya de faire encore quelque bruit; mais sa tentative n'eut aucun effet; il disparut de nouveau, et rentra une dernière fois dans l'obscurité.

Une autre secte, philosophique et religieuse en même temps, fit une sensation plus profonde à la même époque, surtout parce qu'elle compta dans ses rangs des hommes plus distingués par leur intelligence et par leur position sociale. Les saints-simoniens se réunirent en société pour prêcher une doctrine qui excita quelque temps l'attention publique. Ils reconnaissaient pour maître Henri de Saint-Simon, né en 1760; d'une

famille noble et ancienne; après avoir reçu l'éducation philosophique de cette époque, le jeune Saint-Simon était passé en Amérique, où il avait servi avec distinction dans la guerre de l'indépendance, sous les ordres de Washington et de Bouillé; il abandonna de bonne heure la carrière militaire, et s'occupa surtout d'étudier le système politique et administratif appliqué par les nouvelles républiques américaines. Revenu en France à l'époque de la tourmente révolutionnaire, il suivit de loin la marche de la révolution dont il approuvait l'esprit et le but et qu'il regardait comme un moyen de régénération, non-seulement politique, mais morale et religieuse. Il resta simple spectateur des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux; mais s'il s'éloigna de la carrière politique, ce fut pour s'occuper plus spécialement des sciences économiques; dans ce but, il se mit en relation avec les savants les plus éminents, avec les artistes et les philologues; il entreprit, toujours dans un intérêt scientifique, des voyages en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, et, à son retour, il publia, comme fruit de ses recherches, plusieurs ouvrages qui passèrent inaperçus. A la suite de certains revers de fortune, il tomba dans la misère, se porta à une tentative de suicide, et mourut deux ans après, le 29 mai 1825, entre les bras de quelques disciples, qui furent les héritiers, et plus tard les propagateurs de sa doctrine.

D'après le système saint-simonien, le Christianisme est une religion désolante; en posant le principe : *Rendez à César ce qui est à César*, il partage l'huma-

nité en deux classes inégales, et par là même il répartit inégalement le bonheur et les peines parmi les hommes. Si la terre est une vallée de douleurs et de larmes, dit Saint-Simon, c'est par suite du contraste entre la vie idéale et la vie réelle des hommes, c'est à cause de l'opposition qui existe entre le monde d'en deçà, et la sphère d'au delà de la tombe. Cette théorie conduit à conclure que le Christianisme a désormais accompli sa mission et qu'il doit céder la place à une autre puissance et à une sagesse nouvelle, capables de mettre un terme à ce contraste et de procurer aux hommes un bonheur réel, non pas seulement dans la vie future, comme le promet l'Évangile, mais dès cette vie, comme le réclame le cœur de l'homme. Pour réformer la société, le protestantisme est venu d'abord attaquer le catholicisme, et partant le Christianisme; mais sa tâche a été purement négative; il a détruit le temple, mais il n'a rien construit à sa place! L'œuvre de reconstruction sociale, l'inauguration de l'âge d'or sur la terre est réservée au saint-simonisme, évangile éternel! Suivant les disciples de Saint-Simon, le maître a révélé aux hommes une doctrine qui embrasse à la fois l'esprit et le corps, qui unit Dieu et le monde, et qui enfin, associant dans un éclectisme religieux les vérités du spiritualisme chrétien et celles du matérialisme philosophique, doit produire cette félicité et cette fraternité universelles que le Christianisme avait promises, mais qu'il n'a pas su réaliser.

Tels sont les principes de la doctrine saint-simonienne; voyons les conséquences qui en découlent.

La fraternité, selon Saint-Simon, supprime les inégalités sociales, et conduit à l'abolition de la propriété, pour arriver, dans un temps donné, à la communauté des biens; tous les hommes, en effet, ont des droits égaux à la propriété, qui n'appartient qu'à Dieu, et qui leur est donnée comme un fief qu'ils font valoir; la loi de l'hérédité est abrogée; la culture du sol, ou les fonctions inférieures de la société, ne doivent plus être attribuées à une classe particulière, mais les emplois seront distribués à chacun suivant sa capacité. L'administration de la société appartient aux ministres de Dieu, qui forment une hiérarchie composée de prêtres, de théologiens et de diacres. Au point de vue religieux, la forme du gouvernement saint-simonien est théocratique; au point de vue de l'unité, elle est monarchique; en raison des talents, des vertus et du mérite des chefs, elle est aristocratique; mais par son but qui tend au bonheur de la majorité, elle est démocratique. Ces courtes explications résument tout l'ensemble du système de Saint-Simon.

Ce système fut embrassé avec un véritable fanatisme par un grand nombre de jeunes gens pleins d'avenir et de talent, qui mirent au service de cette doctrine une rare éloquence et une intelligence distinguée, dignes d'une meilleure cause. Des prédications nombreuses eurent lieu dans les grandes villes, entre autres à Paris et à Lyon; les missions fréquentes données par les apôtres de la nouvelle secte, et les brochures qu'ils distribuaient avec profusion, servirent à la propagation de la société saint-simonienne, qui resta unie

jusqu'au jour où l'un des principaux chefs, le père Enfantin, se sépara de ses corréligionnaires et fit un schisme, en enseignant des doctrines qui furent signalées par les orthodoxes comme une désertion des principes de Saint-Simon. Ceci se passait en 1831. L'année suivante, les saints-simoniens, ayant provoqué des troubles parmi les ouvriers de Lyon, la police intervint pour fermer la salle où ils tenaient leurs assemblées ; plusieurs de leurs chefs furent condamnés correctionnellement comme auteurs de ces désordres, et, à partir de cette époque, la secte se dispersa ; la plupart de ses membres abandonnèrent la doctrine qui avait un moment excité leur enthousiasme, pour rentrer dans la réalité de la vie positive. Ils arrivèrent généralement à des emplois importants dans les diverses branches de l'administration, et maintenant encore, quelques anciens saints-simoniens remplissent avec distinction les premières fonctions dans la carrière civile ou politique. Un petit nombre seulement restèrent fidèles aux principes de leur maître, et passèrent en Egypte pour y dépenser une activité paralysée en France. Parmi les saints-simoniens, il y avait des hommes de bonne volonté qui cherchaient sincèrement la vérité, et qui n'ayant pu la trouver dans une théorie philosophique dont ils avaient reconnu le vide et le néant, sont venus la demander à l'Eglise, où ils ont rencontré, avec la vérité, la paix de l'esprit qu'ils avaient inutilement cherchée hors de son sein.

La doctrine saint-simonienne renfermait en même

temps un système philosophique et religieux et une théorie sociale; à ce dernier point de vue, elle a une parenté bien marquée avec les divers systèmes des utopistes anciens et modernes. Malgré les différences radicales qui empêchent toute espèce de confusion entre les écoles, on peut dire que Saint-Simon est le successeur en ligne directe de Campanella, de Morus et de Babeuf, et le prédécesseur de Charles Fourier, de MM. Proudhon, Louis Blanc et Pierre Leroux; il appartient à cette classe d'hommes qui, voyant les vices de l'organisation sociale d'une époque, veulent reconstituer la société sur de nouvelles bases, et en dehors de la seule doctrine qui peut régénérer le monde, de la doctrine de l'Évangile; aussi leurs efforts, quelque généreux et désintéressés qu'on les suppose, n'ont-ils jamais pu, et ne pourront-ils jamais, réaliser l'idéal qu'ils ont en vue; pour réussir dans une pareille œuvre, il faut autre chose que des efforts humains; il faut l'intervention de la puissance de Dieu lui-même qui agit dans le monde par son Église!

L'Église catholique, après avoir ressenti si directement le contre-coup des agitations politiques qui avaient bouleversé l'Europe, après avoir vu ses doctrines calomniées ou tournées en dérision, fut encore affligée par une défection plus douloureuse pour son cœur. L'abbé de Lamennais avait fondé avec MM. Gerbet, Lacordaire et de Montalembert, le journal *l'Avenir*, dont la tâche consistait à travailler activement à l'œuvre de la régénération politique et religieuse de la France. Les rédacteurs poursuivaient l'application du

principe de l'indépendance de l'Eglise, et la non-intervention de l'Etat dans les affaires spirituelles; ils prétendaient que le clergé ne devait plus être salarié par le gouvernement, et que l'Eglise, rendue à sa pauvreté primitive, serait plus libre dans ses rapports avec le chef unique que Jésus-Christ lui a donné.

Cette doctrine d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat fut repoussée par Grégoire XVI, qui la condamna dans une encyclique du 15 août 1832; cette condamnation fut adressée à l'abbé de Lamennais, par le cardinal Pacca, qui y joignit une lettre confidentielle pour lui expliquer l'objet, le sens et le but de l'encyclique; on remarque dans cette lettre, le passage suivant : « Les doctrines de l'*Avenir* sur la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse*, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par MM. les rédacteurs, sont très-répréhensibles et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise. Elles ont beaucoup étonné et affligé le saint-père; car si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien ou comme une chose désirable. »

Après cette condamnation, le journal l'*Avenir*, suspendu déjà depuis quelque temps, cessa de paraître. M. F. de Lamennais fit une rétractation qui ne parut pas sincère; mais ensuite, sur les instances de l'archevêque de Paris, M. de Quélen, et de l'évêque de Rennes, M. de Lesquen, tous deux ses amis et ses compatriotes,

il consentit à souscrire un acte de soumission, dans les termes indiqués par le saint-père. Tout le monde s'en réjouissait, et le pape témoignait qu'il n'avait jamais éprouvé une joie plus grande, quand tout à coup parut une brochure d'une éloquence effrayante. Ce livre intitulé : *Paroles d'un croyant*, eut un retentissement immense. L'auteur, confondant les idées les plus simples, prétend s'appuyer sur l'Évangile pour prêcher le meurtre des rois, mettre le clergé à la tête des insurrections populaires, et faire de la croix l'étendard universel des nations révoltées. Le style emprunte une forme et un caractère bibliques qui séduisent l'imagination; mais au fond, cet ouvrage est extrêmement dangereux parce qu'il tend à soulever les passions populaires, à faire appel à la violence et à conduire au crime; aussi le pape crut-il devoir écrire une nouvelle encyclique, en date du 25 juin 1834, pour condamner *ce livre d'un petit volume et d'une grande perversité*. L'illustre écrivain, qui avait eu tant de peine à se soumettre une première fois, n'eut pas le courage d'une nouvelle rétractation; il se sépara de cette Église dont il avait défendu l'autorité dans des pages si éloquents, et il alla grossir les rangs de ses adversaires au milieu desquels il ne joua plus qu'un rôle subalterne et insignifiant; il fut successivement, selon l'expression d'un de ses anciens amis, le juif errant de la politique, tour à tour monarchiste comme de Bonald, bourbonien comme Châteaubriand, ultra comme le *drapeau blanc*, ligueur comme le duc de Guise, et démocrate comme Armand Carrel. Il n'en-

trahna dans sa défection aucun des hommes qui avaient participé à ses premiers travaux, et si l'Eglise fut affligée par la révolte d'un de ses enfants qui lui était bien cher, elle fut du moins consolée par la soumission pleine et entière de tous ses anciens amis, qui renoncèrent avec empressement à des opinions que le saint-siège réprouvait.

L'abbé de Lamennais occupait une place si élevée dans l'Eglise de France, et il semblait appelé à un rôle si important, qu'on nous pardonnera d'insister sur les causes qui amenèrent sa révolte, et de faire connaître les sentiments intimes de son âme, tels qu'il nous les a dévoilés lui-même.

On sait que dans les dernières années de la restauration, le talent de l'éminent publiciste brillait dans toute sa gloire. Le pape Léon XII professait une estime particulière, je dirais même une véritable admiration pour M. de Lamennais ; il avait fait placer son portrait dans l'endroit le plus apparent de son cabinet de travail. Un jour l'ambassadeur de Russie, ayant été admis à l'audience du saint-père, ne put s'empêcher de lui témoigner sa surprise en voyant ce portrait occuper une place si privilégiée : « Ne soyez pas étonné, lui dit le pape ; ce prêtre est la gloire de l'Eglise gallicane, la lumière de l'Eglise universelle ! » Voilà quelle était alors l'opinion du souverain pontife et d'un grand nombre de hauts dignitaires de la cour romaine ! Et quelques années plus tard, cette gloire disparaissait, cette lumière s'éteignait ! M. de Lamennais, après avoir fanatisé par la verve de son éloquence, une

grande partie du jeune clergé en France, passa dans le camp des ennemis de l'Eglise; transfuge dont la défection a été, comme autrefois celle] de l'immortel Tertullien, vivement déplorée par tous les hommes qui aimaient sincèrement l'Eglise de Jésus-Christ (1) !

Comment donc s'est accomplie une pareille transformation dans cette intelligence d'élite? Comment cet astre brillant s'est-il tout à coup éclipsé? On a énoncé sur ce point différentes opinions plus ou moins vraisemblables; on a dit, en particulier, que la conduite de l'illustre publiciste ne pouvait procéder que d'un sentiment d'orgueil illimité, qui ne voulait se plier devant aucune autorité. Cette intelligence avait une telle confiance dans ses propres lumières, qu'elle ne voulait reconnaître aucune supériorité; or, le saint-siège ayant condamné des doctrines dans lesquelles il voyait un danger, il y eut résistance de la part du théo-

(1) Voici en quels termes M. l'abbé Gerbet, aujourd'hui évêque de Perpignan, déplore l'égarémeat de son ancien ami: « On sent tout ce que ces paroles me coûtent, dit-il; celui qui déclare une guerre ouverte à l'Eglise, qui prophétise sa ruine, qui, dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de publier (*Les affaires de Rome*), n'a pas craint d'outrager par le plus brutal sarcasme l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père, a eu en moi un ancien ami qui l'aimait d'une amitié née au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévouement, je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus courtoiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, offrant pour lui à Dieu des prières dans lesquelles il n'a plus de foi; et je ne me relève que pour combattre dans l'ami de ma jeunesse l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour. » (*Univ. Cathol., rec. philosoph., scient. et litt.*, tom. III et IV. Paris, 1837.)

logien philosophe, qui se croyait incompris ; alors, le prêtre ultramontain leva l'étendard de la révolte et se jeta dans le parti des adversaires de l'Eglise.

Cette explication est au moins vraisemblable ; cependant elle n'est pas complète ; l'homme peut bien refuser, par orgueil de se soumettre à une autorité légitime ; mais, comme il cherche forcément à abriter sa révolte derrière une apparence de droit, il arrive toujours à justifier sa résistance en l'appuyant sur des motifs qu'il parvient à trouver parfaitement raisonnables. M. de Lamennais a suivi cette marche. Son intelligence, après avoir été éclairée des plus vives lumières de la foi, n'a point passé subitement dans les ténèbres de l'erreur et de l'incrédulité ; elle a parcouru tous les degrés du doute et de l'incertitude, comme le prouvent ces paroles qu'il adressait à l'un de ses amis en 1835, au moment où allait se consommer sa scission définitive avec l'Eglise : « Quant à mes dispositions présentes, disait-il, mes convictions d'aujourd'hui ne sont plus celles de ma vie passée, et je ne suis pas sûr que, dans quelques mois, elles seront encore les mêmes qu'aujourd'hui. Il n'y a point de loi pour l'esprit. Il n'y a qu'une loi pour le cœur : l'amour de Dieu et du prochain (1). »

J'ai eu moi-même occasion de connaître, dans plusieurs entretiens qu'une circonstance fortuite m'a permis d'avoir avec cet homme célèbre, le chemin qu'avait suivi cette intelligence dévoyée avant de renoncer

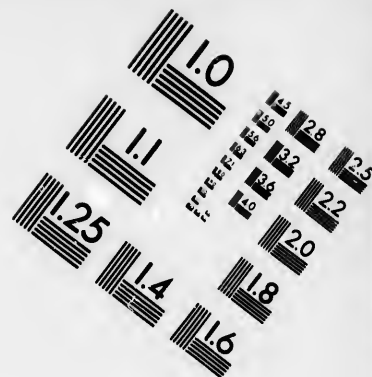
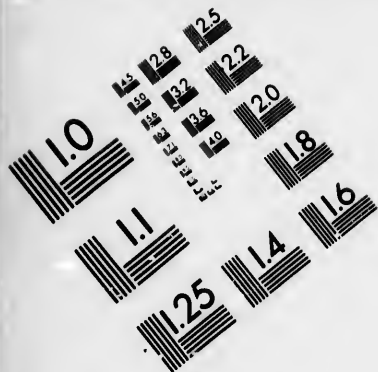
(1) Rohrbacher, *Histoire univers. de l'Egl. cath.* tom. xxviii, livr. xci, p. 326.

aux croyances qu'il avait défendues si chaleureusement dans la première période de sa vie. Je me rappelle parfaitement, en particulier, une discussion qui eut lieu entre nous, et que j'ai soutenue avec toute la force que me donnent mes convictions catholiques et sacerdotales, et en même temps avec toute la déférence que je devais au grand âge et au talent de mon illustre adversaire.

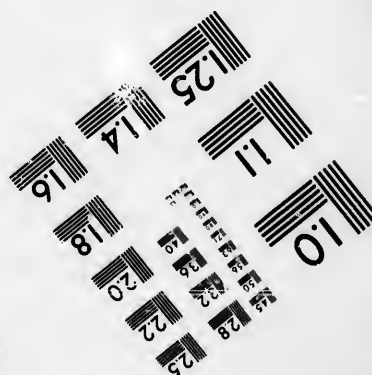
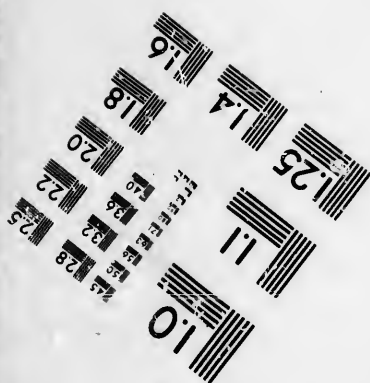
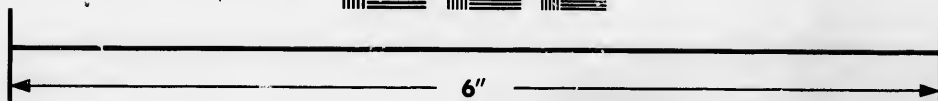
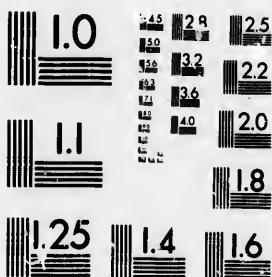
C'était au mois de décembre 1850, quinze ans après sa rupture définitive avec l'Eglise catholique. Après avoir parlé des événements de l'époque en termes qui annonçaient un profond découragement, M. de Lamennais amena la conversation sur une question souvent agitée à cette époque, sur le conflit entre les droits de la liberté et ceux de l'autorité; et de là, on arriva facilement, et par une transition naturelle, à parler de l'autorité de l'Eglise et de l'infaillibilité du pape. Voici à peu près comment fut conduite cette discussion dont tous les détails sont parfaitement présents à ma mémoire.

« Vous autres catholiques, me dit M. de Lamennais, vous professez une opinion que j'ai partagée longtemps, et qu'on peut très-bien soutenir, quoique je l'aie abandonnée depuis : Vous posez en principe que l'Eglise est infaillible ; et, cette infaillibilité devant résider quelque part, vous soutenez qu'elle appartient au pape, avec certaines conditions que nous n'avons pas à préciser ici. — Parfaitement, lui répondis-je, en pressentant déjà le point où il voulait en venir. — Or cette prérogative ne suppose aucune restriction ; elle





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



doit être illimitée ; toute restriction à cette infailibilité du pape entraîne sa négation. — Oui, à la condition, observai-je, qu'il s'agira d'une question dogmatique, morale ou de discipline. — Pas de condition, reprit avec vivacité M. de Lamennais ; si vous imposez la moindre condition, vous cessez d'être catholique ; vous êtes protestant. — Je gardai le silence pour laisser continuer mon interlocuteur. — « Votre soumission au pape, reprit-il, doit être si absolue et si aveugle que si Pie IX décidait que deux et deux font cinq, qu'il y a deux soleils dans le firmament, tandis que notre raison nous démontre que deux et deux font quatre, tandis que le témoignage de nos sens nous affirme qu'il n'y a qu'un soleil qui éclaire le monde, vous devriez vous soumettre sans hésitation. » — « Jamais, jamais, repris-je avec vivacité. — Eh, pourquoi non ? — Par une raison bien simple : c'est que Jésus-Christ, en établissant ses apôtres et leurs successeurs, docteurs des nations, n'a pu avoir en vue que l'enseignement des vérités qui se rapportent à la religion. Lorsqu'il leur a dit : *Allez, enseignez les nations.... celui qui vous écoute m'écoute*, il les a chargés de continuer l'œuvre qu'il était venu accomplir lui-même sur la terre ; et, comme jamais il n'a parlé aux hommes que des vérités relatives au salut, il n'a pu confier à ses apôtres qu'une mission semblable à celle qu'il avait accomplie lui-même. » — « Eh, qui vous a dit cela ? A quel titre donnez-vous une pareille interprétation aux paroles de Jésus-Christ ? » — « Mais.... parce que cette interprétation est conforme au bon sens et à la raison ; con-

forme, ajoutai-je, à la tradition de tous les siècles. Jamais on n'a entendu autrement les paroles de l'Evangile. » « Oh, je vous arrête, me dit M. de Lamennais ; voici une interprétation privée ; voici du pur protestantisme. Luther et Calvin n'ont pas dit autre chose que ce que vous soutenez, vous êtes protestant ! » — « Mais non » — « Vous êtes protestant, je le répète ; vous n'êtes pas catholique. » — Cette condamnation, je dois le dire, ne m'embarrassa pas beaucoup, cependant, comme mon adversaire était très-animé, et paraissait vouloir continuer, je me gardai de l'interrompre. — « Ecoutez, me dit-il ; j'ai réfléchi longtemps sur ces questions, et toutes mes réflexions m'ont conduit à reconnaître qu'il n'y a que deux camps dans le monde : d'une part, le camp de la foi, de l'autorité, le camp de la monarchie ! d'autre part, celui de la raison, de la liberté, celui de la république ! Le protestantisme est venu se placer entre l'un et l'autre ; mais il n'a fait qu'une religion bâtarde ; voilà pourquoi aujourd'hui il est prêt à disparaître, emporté par le rationalisme. » — « Je suis de votre avis ; mais que prétendez-vous conclure de là ? » — « Vous devez le comprendre : c'est que le parti de l'autorité s'appuie nécessairement sur des doctrines absolues ; il est infaillible aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre dogmatique ; le pape pourrait tout aussi bien commander au fils de tuer son père qu'il pourrait décider que deux et deux font cinq. » — « Ceci est odieux, répliquai-je vivement ; pour soutenir une pareille opinion, il faut dénaturer toutes les idées reçues ; il faut

calomnier l'enseignement de l'Eglise ; et, m'oubliant un instant, il n'y a que la haine ou l'ignorance, ajoutai-je, qui puissent inventer de pareilles accusations. » — « Calmez-vous, reprit froidement M. de Lamennais ; je vous ai déjà dit, et je vous répète que vous êtes protestant ! Pour moi, j'ai voulu être conséquent avec mes principes, et, voyant les excès inouïs auxquels on était conduit en suivant le parti de l'autorité, je me suis jeté dans le camp de la liberté ! La liberté, voilà ma foi ! La république, voilà mon culte ! » Ces dernières paroles furent prononcées avec un calme froid et réfléchi qui me donna la conviction que toute discussion ultérieure était inutile ; la conversation prit une autre direction, et resta dans les termes d'une politesse réciproque. C'est là le dernier entretien que j'eus avec M. de Lamennais ; nos relations cessèrent en raison de la divergence de nos opinions.

Ces relations, et, en particulier l'entretien que je viens de rapporter, m'ont appris comment une intelligence d'élite pouvait s'égarer avec une apparence de bonne foi ; j'ai compris comment un homme de talent pouvait passer successivement de l'affirmation à la négation ; en voyant combien était glissante la pente qui conduit d'une foi vive à l'incrédulité, j'ai appris à me défier de mon propre jugement, et à m'en rapporter, lorsque mes faibles lumières me font défaut, à la décision de l'Eglise, qui, je puis le dire sans faire un acte d'humilité bien héroïque, sera toujours plus éclairée que moi.

Entre l'abbé de Lamennais de 1820 et le citoyen de

La
da
né
nit
l'in
la
un
d'e
lig
écr
la t
ses
se
ad
déf
vie
dan
suj
aim
que
mis
qui
sup
aus
U
Lou
fut
pole
cler
gres

Lamennais, représentant du peuple en 1848, il y a une date fatale qui a bouleversé cette existence : 1834 ! année de sa condamnation à Rome, et de sa rupture définitive avec l'Eglise ! Comme aussi, entre son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et son livre : *De la société première et de ses lois*, par exemple, il y a une distance infinie que sépare l'apparition des *Paroles d'un croyant*, dernier éclair que fait briller une intelligence en délire sur le point de s'éteindre ! Dans ses écrits antérieurs à 1832, le prêtre apologiste continue la tradition glorieuse des Pères de l'Eglise ; mais dans ses ouvrages postérieurs, le philosophe démocrate se traîne à la remorque de l'école allemande, dont il adopte le genre ennuyeux, sans racheter du moins le défaut de la forme par le mérite de la profondeur. La vie de cet homme, qui occupe une place si importante dans la première moitié du XIX^e siècle, devient un des sujets les plus graves de méditation pour quiconque aime à réfléchir sur les voies mystérieuses par lesquelles Dieu conduit le monde des intelligences, soumis à des lois qui échappent à nos investigations, et qui cependant attestent l'intervention d'une cause supérieure et souveraine, dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans le monde physique.

Un des épisodes les plus importants du règne de Louis-Philippe, au point de vue des intérêts de l'Eglise, fut la lutte soutenue par les évêques contre le monopole universitaire. Plusieurs membres distingués du clergé, entre autres Mgr. Parisi, alors évêque de Langres et aujourd'hui d'Arras, et M. l'abbé Dupanloup,

actuellement évêque d'Orléans, réclamèrent la liberté de l'enseignement, en publiant sur cette question divers écrits qui firent alors une vive impression; leurs efforts furent soutenus à la tribune politique par MM. de Montalembert et le comte Beugnot, et, dans la presse, par MM. Lenormant, Foisset, de Champagny, de Falloux et Jourdain; la révolution de février trouva la question non résolue; depuis cette époque, la nouvelle loi s'est montrée beaucoup plus libérale que l'ancienne, et le clergé a vu se réaliser, en partie au moins, ses légitimes espérances.

Un des détails les plus intéressants et les moins connus de cette lutte, a été la conversation échangée entre le roi Louis-Philippe et l'archevêque de Paris, Mgr. Affre, moins de quinze mois avant la révolution de février. Nous allons la reproduire telle qu'elle est rapportée dans les *Annales de la philosophie chrétienne*.

Lors de la réception des autorités de la capitale, à l'occasion de la fête du roi (1^{er} mai 1846), l'archevêque de Paris ayant osé dire dans son discours que l'*Eglise réclamait la liberté et non la protection*, Louis-Philippe choqué de cette liberté épiscopale, empêcha que ce discours ne fût imprimé au *Moniteur* avec tous les autres. Quand il fut question d'une nouvelle présentation, au 1^{er} janvier 1847, l'archevêque prévint la reine qu'il viendrait bien offrir ses vœux au roi, mais qu'il était dans l'intention de ne pas faire de discours, afin de ne pas s'exposer à un nouvel affront. La reine, dans l'espoir de tout concilier, ménagea une entrevue

entre le roi et l'archevêque ; voici en quels termes Mgr. Affre raconte la conversation qui eut lieu : « Le roi me reçut dans son salon, et, comme c'était son habitude, il me tira à part dans l'embrasement d'une fenêtre où il me fit asseoir et s'assit lui-même. Là, nous fûmes quelque temps à nous regarder en silence. A la fin, je pris la parole, et je lui dis : « Ayant su que le roi désirait me parler, je me suis rendu avec empressement à son invitation.... Moi, dit le roi, je n'ai rien à vous dire ; c'est vous, m'a-t-on dit, qui voulez me parler, et je suis prêt à vous écouter. — Eh bien ! le roi doit savoir le sujet de ma visite ; comme je ne veux pas m'exposer encore à l'affront qui m'a été fait lors de la dernière présentation, je me propose de venir présenter mes vœux pour la santé du roi, à la tête de mon clergé, mais je ne ferai pas de discours. — Ah ! je vois, c'est une nouvelle attaque que vous dirigez contre moi ; je croyais que toutes nos discussions étaient finies, et il paraît que vous voulez encore recommencer. Si j'ai empêché que votre discours fût publié, c'est que vous vous étiez permis des conseils inconvenants. — J'en demande bien pardon au roi, mais ni mes intentions ni mes paroles ne pouvaient avoir ce sens ; demander la liberté et non la protection, est peut-être la demande la plus modérée que puisse faire l'Eglise. — Et moi, je ne l'entends pas ainsi ; avec vos demandes et vos journaux, vous jetez le trouble partout... » Et passant tout de suite à une autre question, « ainsi, par exemple, je sais qu'il y a peu de temps, vous avez rassemblé un concile à

Saint-Germain. — Ce n'est point un concile que nous avons assemblé, mais quelques évêques, mes suffragants et mes amis, sont venus me voir, et nous avons traité de différents points de discipline ecclésiastique. — Ah ! je le disais bien que vous aviez formé un concile ; sachez que vous n'en avez pas le droit. » — Jusqu'à ce moment, racontait l'archevêque, j'avais répondu au roi avec beaucoup de déférence, et, évitant presque de le regarder, mais à ce mot, j'élevai les yeux, et, les fixant sur les siens, je lui dis avec fermeté : « Pardon, Sire, nous en avons le droit, car toujours l'Eglise a eu le droit d'assembler ses évêques pour régler ce qui pouvait être utile à leurs diocèses... — Ce sont là vos prétentions, mais je m'y opposerai ; d'ailleurs l'on m'a dit aussi que vous aviez envoyé un ambassadeur au pape ; je sais même que c'était pour lui demander la permission de faire gras le samedi. — C'est vrai, Sire ; nous avons envoyé un ecclésiastique pour faire quelques demandes au pape ; mais cela même est dans les droits de tous les fidèles et à plus forte raison des évêques. — Et qu'est-ce que vous lui avez demandé encore ? je veux le savoir. — Si c'était mon secret, je le dirais tout de suite au roi ; mais ce n'est pas seulement le mien, mais encore celui de mes collègues, et je ne puis le dire au roi... » A ces mots, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, me prit par le bras et me dit : « Archevêque, souvenez-vous qu'on a brisé plus d'une mitre... — Je me levai à mon tour en disant : Cela est vrai, Sire ; mais que Dieu conserve la couronne du roi, car on a vu briser

aussi bien des couronnes. » Telle a été ma dernière audience avec Louis-Philippe. Le surlendemain, je me présentai avec mon clergé à l'audience, je souhaitai verbalement au roi mes vœux pour sa santé; puis l'on fit un discours assez long avec mes paroles et on l'inséra au *Moniteur*, comme si je l'avais prononcé (1). »

Ceci se passait le 1^{er} janvier 1847. Quatorze mois plus tard, le prophétique avertissement de l'archevêque de Paris se réalisait d'une manière aussi imprévue que terrible. En quelques heures un simple mouvement populaire brisait ce trône qui paraissait si solidement établi; les institutions monarchiques étaient emportées par cette révolution soudaine, dont le contre-coup ébranla tous les trônes en Europe et remua si profondément tous les peuples.

Depuis cette époque, des temps plus calmes ont succédé à ces grandes agitations politiques et sociales; mais si la guerre civile a cessé d'être, pour ainsi dire, en permanence dans nos cités, un autre danger s'est levé menaçant du côté de l'Orient; la civilisation européenne a été mise en question par la puissance moscovite; de là, est résultée une guerre de géants, dans laquelle la France a montré qu'elle occupait bien toujours le premier rang parmi les nations! En ce moment où la diplomatie européenne s'occupe de régler le sort de l'empire ottoman, il est peut-être intéressant de rappeler ce qu'écrivait il y a quelques années sur

(1) *Annales de la philosophie chrétienne*, N° 103, juillet, 1848.

l'avenir de la nation turque, un homme étranger à la science politique, mais qui puisait ses inspirations dans la science que donne la foi chrétienne.

M. l'abbé Etienne, supérieur-général des lazaristes, écrivait, à la date du 20 novembre 1840, ces paroles remarquables, surtout dans les circonstances présentes : « A mon avis, la question d'Orient *qui occupe tous les esprits, qui absorbe l'activité des hommes d'Etat, et fait craindre au sein de l'Europe une conflagration générale*, ne peut être résolue que par le catholicisme. Voyez l'empire turc, ce colosse qui inspira tant d'effroi à nos pères, il est ébranlé jusque dans ses fondements ; de toutes parts, il s'affaisse sous son propre poids et menace d'une chute prochaine. Les immenses lambeaux qui s'en détachent attestent assez que ce grand corps se dissout. Or, cette dissolution, dans les desseins présumables de la Providence, a pour but de mettre fin au châtimeut qui pèse depuis des siècles sur les nations orientales, de briser les chaînes expiatrices qui les ont tenues si longtemps sous le joug de l'infidélité, et de leur rendre, avec la religion qui fit jadis leur gloire et leur bonheur, la vie sociale qu'elles ont perdue avec la foi. Aussi, sont-ils dans une grande erreur ceux qui pensent qu'il leur est donné de fixer les destinées de ce peuple, de s'approprier ou de se partager à leur gré ses dépouilles. De même qu'ils étaient loin de prévoir, il y a quelques années, l'état où se trouve aujourd'hui la Turquie, ainsi sont-ils impuissants à déterminer de quel côté elle doit tomber et à qui appartiennent ses ruines. *Dieu laissera les hom-*

mes s'agiter, et les gouvernements rivaux trailler en tous sens cet empire agonissant ; tous leurs efforts n'auront d'autres résultats que de donner à l'Évangile le temps de s'établir partout, de rallier les esprits et de s'enraciner dans les cœurs. La dernière heure de la puissance ottomane ne sonnera que quand son patrimoine sera irrévocablement acquis à l'Église de Jésus-Christ.

» Telle est la conviction que remportera de l'Orient tout homme attentif aux progrès qu'y fait notre foi, à mesure que l'empire s'affaiblit. Cette conviction, les Turcs eux-mêmes la partagent. Ils ont compris que leur règne est passé, qu'ils ne forment plus qu'une ombre de nation prête à s'évanouir, et qu'il leur est désormais impossible de lutter contre le principe de mort qui mine leur constitution. Et, ce qui est plus remarquable, ce peuple, dont le caractère simple, loyal et noble commande encore l'estime au sein de ses malheurs, a l'intime persuasion que c'est à nous de recueillir ses débris. Autant il a de mépris pour les sectaires, qu'il confond avec les Juifs dans une égale aversion, autant manifeste-t-il d'affection pour les catholiques. Est-ce là un indice de la prochaine réunion des enfants de Mahomet à la grande famille de Jésus-Christ ? Nous avons tout lieu de le croire, quand vous voyons partout l'islamisme s'éteindre au profit de la vraie foi.

» Désormais la Syrie ne sera plus gouvernée à la turque. C'est un rameau détaché du tronc auquel il n'est plus possible de communiquer la sève musulmane. L'affranchissement de cette province date de

son envahissement par le pacha d'Egypte. Depuis cette époque, on vit baisser d'une manière sensible le fanatisme des infidèles. Les églises, qu'auparavant on ne pouvait même réparer sans un firman du grand seigneur, furent dès lors agrandies et multipliées sans obstacle. Bientôt s'ouvrirent sur plusieurs points des écoles chrétiennes pour les enfants des deux sexes ; un collège, qui compte habituellement de quarante à cinquante pensionnaires, fut même élevé à Antoura par les prêtres de notre congrégation. Damas, la ville *sainte*, aux yeux des musulmans, dans laquelle nul chrétien ne pouvait naguère entrer que tête nue et en payant une capitation, Damas non-seulement cessa d'exercer cette odieuse tyrannie, mais souffrit encore que nos cérémonies eussent lieu dans ses murs. De la tolérance, les Turcs passèrent bientôt à l'affection pour notre culte. Aussi vit-on, en 1838, un village entier de ces infidèles embrasser l'Évangile. On a même la preuve que les mahométans les plus capables d'apprécier les questions religieuses s'occupent en secret de l'étude du Christianisme. Tout récemment, un turc de Damas fit appeler à son lit de mort un prêtre catholique, et lui demanda le baptême. La surprise du missionnaire fut à son comble, en le trouvant aussi instruit des vérités du salut, qu'impatient de recevoir le sacrement de la régénération. Peu d'instants après lui avoir accordé cette grâce, il vit son heureux néophyte expirer dans les sentiments de la piété la plus édifiante. Avec l'islamisme tomberont aussi les sectes dissidentes. Jusqu'à présent, elles n'ont subsisté que

par lui; c'est en soudoyant le fanatisme des Turcs qu'elles achetaient le droit de nous vexer impunément. Désormais, cette voie leur est fermée. L'Eglise, libre de toute entrave, doit donc s'attendre à recueillir ici une riche moisson; d'abondantes consolations lui feront bientôt oublier ses douleurs passées.

» Constantinople et Smyrne sont les deux points que je tenais particulièrement à étudier, non-seulement parce qu'ils sont le siège de deux florissantes missions, mais parce qu'ils exercent sur le reste de l'empire turc une action puissante.

» En Turquie, il ne s'agit pas d'annoncer l'Evangile à des peuples ensevelis dans les ténèbres d'une idolâtrie grossière, ni de soutenir des discussions suivies avec des prédicants de sectes dissidentes. Là, le principal obstacle que l'erreur oppose aux progrès de l'Evangile, la base sur laquelle reposent également l'hérésie et l'islamisme, c'est une commune et profonde ignorance; seulement, chez les hérétiques, elle se joint à la superstition, tandis que chez les Musulmans, elle s'allie au fanatisme. Un premier moyen de favoriser le triomphe de la foi sera donc d'instruire la jeunesse. Le Coran ne conserve encore des disciples que parce qu'il proscrie l'instruction. Mais aujourd'hui cette défense n'est déjà plus respectée par les grands, dont le mépris pour la loi de Mahomet est à peine dissimulé par quelques pratiques qu'ils affichent aux yeux du peuple. Leur tendance à se mettre en rapport avec les missionnaires catholiques est une heureuse disposition que j'ai été à même de constater. Deux pachas

m'ont fait l'honneur de dîner avec moi dans la maison et en compagnie de nos confrères de Constantinople; ils ne furent pas moins surpris par la franchise et la cordialité de leurs manières, par l'étendue de leurs connaissances, que par leur estime pour nos doctrines. A son tour, le peuple ne tardera pas à passer sur la loi qui le condamne à l'ignorance, et tout porte à croire que chez lui, comme chez les grands, l'instruction tournera au profit de la foi. Qu'il lui soit donc permis d'entrer dans nos écoles; l'Evangile et la science le trouveront également docile à leurs enseignements. Quand déjà ses prédilections ne seraient pas acquises aux missionnaires, la gravité de notre culte qui va si bien à la noblesse de son caractère, suffirait pour les prévenir en notre faveur. Je le répète, du moment que les Turcs auront le libre choix de leur religion et la permission de s'instruire; l'Eglise sera à la veille de les compter au nombre de ses enfants.

» Or, à Constantinople, nos confrères dirigent un collège où sont élevés les enfants des premières familles de la ville, et une école qui ne compte pas moins de cent cinquante externes. De ces deux établissements est déjà sorti un nombre considérable d'excellents sujets, aussi utiles à la société que sincèrement attachés à la religion. Ce n'est pas sans me sentir ému jusqu'aux larmes que j'ai été à même d'apprécier leurs progrès dans les sciences et surtout les sentiments vertueux que des mains habiles ont pris soin de développer dans ces jeunes cœurs. Et quand je faisais réflexion qu'il n'y a pas d'autre école ouverte à Constan-

tin
se
n'e
ge
de
On
né,
les
des
»
nes
dan
con
lang
four
les
»
reau
dest
à soi
chef
cour
s'y a
cent
réali
seron
»
donn
Const
ment

tinople, j'étais heureux de conclure que la religion seule est appelée à posséder la génération naissante. Il n'était pas moins consolant pour moi de voir ces jeunes gens que nos missionnaires ont élevés, se faire gloire des principes qu'ils ont puisés aux sources de la foi. On les rencontre partout, chez les banquiers, chez les négociants, dans les diverses administrations, dans les chancelleries, et partout ils se montrent dignes des maîtres qui les ont formés.

» Pour compléter l'œuvre de l'instruction de la jeunesse à Constantinople, nos missionnaires ont établi dans leur maison une imprimerie, dont les presses, constamment occupées à reproduire, dans les diverses langues de l'Orient, des ouvrages d'étude et de piété, fournissent à peu de frais, aux écoliers et aux pauvres, les livres dont ils ont besoin.

» Ce n'est pas tout : Constantinople a déjà son bureau de charité; dans ce moment s'élève un hôpital destiné à fournir des secours aux malades et un asile à soixante mille familles indigentes. Non-seulement les chefs des premières maisons de la ville ont voulu concourir à sa fondation, mais le Grand Seigneur a daigné s'y associer par une souscription de deux mille cinq cents francs. Avant un an, cet hospice sera en état de réaliser le bien qu'il promet. Les sœurs de la Charité seront encore appelées à en prendre la direction.

» Ce n'est pas seulement par les soins que nos sœurs donnent à la jeunesse dans les écoles de Smyrne et de Constantinople qu'elles ont su rendre leurs établissements chers à ces contrées et utiles à la religion; un

autre avantage, dont il faut tenir compte à leur dévouement, est de faire briller sur cette terre infidèle et au sein des peuples hérétiques, les inimitables œuvres de la charité chrétienne. Il est aisé de reconnaître, en visitant le Levant, que, pour frapper l'esprit des Orientaux et les incliner vers la foi, ce n'est pas assez du zèle apostolique, des vertus et des prédications; il faut des œuvres. Les Turcs ne discutent point, mais ils voient; sourds à un raisonnement, ils sont sensibles à un bienfait; la reconnaissance est la voie la plus sûre pour les conduire à la vérité. Cette observation, fondée sur leur caractère bien connu, vient encore d'être justifiée par l'expérience. Vous le savez, chez les Turcs, un chrétien est un être méprisé, à qui ils n'accordent jamais l'entrée de leur maison; une chrétienne même n'est jamais admise dans l'intérieur de la famille. Eh bien! à Smyrne, où nous avons établi pour les malades un service de secours à domicile, la sœur de charité est tout autrement traitée. Non-seulement les portes s'ouvrent devant elle, mais encore sa visite, désirée, sollicitée même, est regardée comme une marque d'honneur à laquelle on attache le plus grand prix, dont on conserve un religieux souvenir. On regarde comme du plus heureux augure les innocentes caresses qu'elle fait aux enfants; c'est à qui pourra les lui présenter comme pour les bénir. Pourquoi cette touchante exception en sa faveur? Ah! c'est que la charité l'inspire, et que les bienfaits l'accompagnent. Le mahométan voit quelque chose de surnaturel dans une fille qui a traversé les mers et tout sacrifié pour

venir panser ses plaies et soulager ses douleurs. Il est même arrivé à quelques-uns de demander ingénument à ces religieuses *si elles étaient ainsi descendues du ciel*. La cour de leur maison se remplit chaque jour de malades turcs qui viennent les consulter. Quel est l'étonnement de ces infidèles, lorsqu'offrant aux sœurs le prix des remèdes qu'elles préparent, ils les entendent répondre *qu'elles ne veulent et ne peuvent rien recevoir*. Ils restent comme stupéfaits en présence d'un dévouement si pur, de sentiments si désintéressés. Enfin, chose bien remarquable, les imans turcs et les prêtres hérétiques réclament aussi les secours des filles de Saint-Vincent de Paul, et professent pour elles la plus profonde vénération.

» A tous ces détails, je n'ajouterai plus qu'un mot sur le spectacle édifiant qu'offrait cette année (1840) la procession de la Fête-Dieu dans les deux villes de Constantinople et de Smyrne. Plus de quatre-vingts jeunes filles, conduites par les sœurs, y assistaient vêtues de blanc. La nouveauté du fait, et plus encore la modestie et la piété de ces enfants, firent la plus heureuse impression sur la foule immense des spectateurs, dont un bon nombre fut attendri jusqu'aux larmes. Un pacha voulut aussi concourir à rehausser l'éclat de cette solennité, et, comme témoignage de sa prédilection pour notre culte, il envoya ses musiciens à la procession de Constantinople. Daigne le Seigneur favoriser de si beaux commencements, et hâter les jours de consolation que l'Orient semble promettre à l'Eglise ! »

Nous venons de voir ce que pensait, ce qu'écrivait, il y a quinze années, sur une des plus graves questions politiques, un simple prêtre, étranger par sa profession aux secrets de la diplomatie, mais qui, si l'on en juge par la marche des événements, peut paraître initié aux secrets de la Providence. Depuis que le vénérable supérieur des lazaristes écrivait ces lignes, le temps a marché; la question d'Orient a fait un grand pas, et maintenant elle a pris des proportions immenses. Mais, pendant que les plus habiles diplomates voient leurs efforts frappés de stérilité, pendant que le peuple le plus brave du monde verse sur les champs de bataille un sang précieux, appelant de ses vœux le terme de ses douloureux sacrifices, que Dieu daignera ne pas prolonger davantage, quelques missionnaires pauvres et obscurs travaillent dans l'ombre à la régénération de ce peuple dont l'existence, nécessaire au repos de l'Europe, semble menacée plus encore par le vice de ses institutions, que par la puissance colossale de son redoutable ennemi. Non, ce n'est point seulement à l'aide du concours généreux que lui prêtent ses illustres alliés que le peuple ottoman reprendra son rang parmi les nations de l'Europe; pour recouvrer une nouvelle vie, il faut qu'il change le Coran contre l'Évangile! Il faut qu'il arbore l'étendard de la Croix à la place du Croissant! Aussi les missionnaires qui travaillent à l'éclairer et à l'instruire sont-ils à nos yeux ses plus utiles alliés!

Ici se termine ce court exposé des principaux faits qui donnent une idée, bien incomplète sans doute,

de l'influence que le Christianisme a exercée aux différentes époques de l'histoire. Dans un autre volume, nous essayerons de montrer qu'elle a été cette même influence de la religion chrétienne sur le progrès moral, intellectuel et social, accompli dans les temps anciens et modernes.

Et plus tard, si l'expérience nous démontre l'utilité de ces travaux, nous entreprendrons une tâche plus vaste encore, et nous parcourrons les différentes institutions politiques et sociales, afin de montrer dans quelle proportion le Christianisme a participé à l'œuvre de la civilisation des peuples.

CONCLUSION.

Ce coup d'œil rapide jeté sur les destinées du Christianisme suffit pour montrer le rôle important qu'il a joué dans le monde et pour faire pressentir l'influence qu'il a dû exercer sur les institutions civiles et politiques des différents peuples d'Europe.

Avec l'apparition de la religion chrétienne ont commencé les temps nouveaux ; c'est elle qui a donné aux peuples, avec la liberté, l'ordre et la paix ; c'est elle qui a marché à leur tête pour les appeler à la lumière de l'Évangile et les unir sous la bannière de la croix ; c'est elle enfin qui a régénéré le monde ! Voyant que l'ancienne société allait lui échapper et se dissoudre, l'Église a instruit les hordes barbares du Nord afin de les appeler au bienfait de la civilisation ; elle a présidé à la formation de la société nouvelle, en initiant les envahisseurs de l'Empire à la loi de l'Évangile, et en travaillant sans relâche à réformer les mœurs et à substituer à des coutumes sauvages des habitudes plus humaines ; ainsi, se faisait-elle toute à tous, suivant la parole de saint Paul, afin de ramener tous les hommes à Dieu par la foi en Jésus-Christ !

C'est un grand spectacle de voir l'Église de J.-C. marchant toujours à la tête des peuples pour les conduire dans les voies de la vérité, de la justice, et les faire parvenir à la vie sociale et à la civilisation. Quel-

qu
tac
ral
rité
hai
mo
pas
le s
et l
fort
sou
me
L
dir
civi
con
tive
pas
la f
cen
tion
sièc
indi
moi
et d
légi
N'es
dan
est
la tr

quelquefois, il est vrai, ses efforts ont rencontré des obstacles qui ont paralysé momentanément son action et ralenti ses succès ; l'esprit de mansuétude et de charité du Christianisme sembla vaincu par cet esprit de haine et de discorde que le paganisme avait légué au monde ; mais si les passions ont obtenu un triomphe passager, si même elles ont réussi parfois à envahir le sanctuaire, cette victoire n'a jamais été définitive ; et la lutte achevée, l'orage passé, l'Eglise a paru plus forte et plus radieuse que jamais ; les combats qu'elle soutient ont même ce caractère particulier qu'ils augmentent ses forces et la rendent plus invincible.

Le Christianisme a exercé sur la société une action directe dont on trouve partout les traces, dans l'ordre civil comme dans l'ordre politique. C'est dans les conciles qu'ont été élaborées ces dispositions législatives, dont l'esprit et quelquefois même le texte a passé dans nos lois civiles ; c'est au clergé qu'on doit la fondation de ces œuvres destinées à abriter l'innocence et à protéger la faiblesse ; mais outre cette action directe, qu'il est facile de suivre dans les différents siècles, le Christianisme a encore exercé une action indirecte, qui, pour être moins sensible, n'en est pas moins certaine. N'est-ce pas dans le recueil des canons et dans les monuments du droit ecclésiastique que nos législateurs ont puisé la plupart de leurs inspirations ? N'est-ce pas l'esprit du Christianisme qui s'est réfléchi dans ces institutions dont notre civilisation moderne est si fière ? Il suffit d'examiner l'état de la société pour la trouver toute imprégnée de l'esprit chrétien, et pour

reconnaître que le Christianisme peut être comparé à un arbre gigantesque, à l'ombre duquel sont nées, ont grandi et se sont développées les générations qui ont servi de souche aux différentes nations de l'Europe moderne.

C'est ce que nous aurons occasion de montrer d'une manière plus précise et plus palpable encore dans un autre ouvrage.

FIN.

P
IN

CH

CH

CHA

CHA

in

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PRÉFACE.

VII

INTRODUCTION.

XVII

LIVRE I.

SITUATION DU CHRISTIANISME EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ
ROMAINE.

| | |
|---|----|
| CHAPITRE I. — <i>De la société romaine sous la république.</i> | 1 |
| § 1. Origine de la puissance romaine. | 1 |
| § 2. Caractères de la civilisation. | 4 |
| § 3. Divisions intestines. | 7 |
| § 4. Mœurs publiques. | 9 |
| § 5. Législation de Numa. | 11 |
| CHAPITRE II. — <i>De la société romaine sous les empereurs païens.</i> | 14 |
| § 1. Etat moral et politique de la société païenne. | 14 |
| § 2. Différents systèmes philosophiques : épicurisme, stoïcisme. | 21 |
| § 3. Apparition du Christianisme. | 27 |
| § 4. Les persécutions ; leurs motifs. | 36 |
| § 5. Progrès rapides de la religion chrétienne. | 42 |
| CHAPITRE III. — <i>De la société chrétienne sous les empereurs chrétiens.</i> | 52 |
| § 1. Triomphe du Christianisme. | 52 |
| § 2. Origine du pouvoir temporel des papes. | 56 |
| § 3. Premier concile général de Nicée. | 60 |
| § 4. Mœurs des chrétiens. | 62 |

LIVRE II.

SITUATION DE L'ÉGLISE EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ
MODERNE.

| | |
|---|----|
| CHAPITRE I. — <i>Situation de l'Eglise pendant les invasions.</i> | 70 |
|---|----|

| | |
|--|-----|
| § 1. Origine des principaux peuples d'Europe. — Mouvement des invasions. | 75 |
| § 2. L'Eglise est abandonnée et quelquefois persécutée par les empereurs d'Orient. | 81 |
| § 3. Efforts du Christianisme pour convertir les barbares. | 86 |
| § 4. Intervention de la nation française en faveur de l'Eglise. | 94 |
| § 5. Rétablissement de l'empire d'Occident. | 101 |
| CHAPITRE II. — <i>Situation de l'Eglise au moyen âge.</i> | 107 |
| § 1. Etat de la société civile et politique au moyen âge. | 107 |
| § 2. Féodalité. — Croisades. — Affranchissement des communes. | 114 |
| CHAPITRE III. — <i>Situation de l'Eglise du xv^e au xviii^e siècle.</i> | 128 |
| § 1. Etat de l'Europe au xv ^e siècle. | 128 |
| § 2. Les hérésiarques précurseurs du protestantisme (xv ^e siècle). | 156 |
| § 3. Le protestantisme considéré dans ses causes et dans ses suites (xvi ^e siècle). | 141 |
| § 4. Le jansénisme (xvii ^e siècle). | 149 |
| § 5. Le gallicanisme (xvii ^e siècle). | 153 |
| § 6. La philosophie antichrétienne du xviii ^e siècle. | 161 |
| § 7. La révolution française considérée dans ses rapports avec le Christianisme. | 167 |
| CHAPITRE IV. — <i>Situation de l'Eglise au xix^e siècle.</i> | 176 |
| § 1. L'Eglise catholique et le gouvernement de l'empire. | 176 |
| § 2. L'Eglise catholique et le gouvernement de la restauration. | 200 |
| § 3. L'Eglise catholique et le gouvernement de juillet. | 221 |
| CONCLUSION. | 256 |

| | |
|------------------------|-----|
| Europe. | 75 |
| s persé- | 81 |
| rtir les | 86 |
| nveur de | 94 |
| . | 101 |
| en âge. | 107 |
| u moyen | 107 |
| ssement | 114 |
| xv ^e au | 128 |
| | 128 |
| tantisme | 156 |
| nuses et | 141 |
| | 149 |
| | 153 |
| r ^e siècle. | 161 |
| ses rap- | 167 |
| e siècle. | 176 |
| ment de | 176 |
| nt de la | 200 |
| ment de | 221 |
| | 256 |

